TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9459 | 36 PAGES | — MERCREDI 18 JUIN 1975

Alger menace Paris d'une remise en cause de certains contrats commerciaux

LIRE PAGE 38



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,30 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 8 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 22 pes. ; Grande-Bretagne, 16 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris. ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 31

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

Dans une inte... à « l'Expres...
...OUS MAINTIE... BOYCOTTAGE DE ... S'IL N'Y AURA... CHANGEMENT DAN... ...DE DE M. CASTRO, ... Ford.

LA GAUCHE ET LE POUVOIR DANS L'EUROPE MÉRIDIONALE

Les communistes italiens ont enregistré aux élections régionales leur plus grand succès depuis la guerre

PROGRÈS SOCIALISTE ET ÉCHEC DES LIBÉRAUX

C'est par une poussée communiste sans précédent depuis la guerre que se traduisent les résultats de la consultation organisée en Italie, les 15 et 16 juin, pour renouveler les assemblées de quinze des vingt régions. Le scrutin, qui se déroulait en même temps pour l'élection des conseils municipaux et provinciaux, n'était pas entièrement dépouillé mardi 17 juin en fin de matinée.

La participation électorale, atteignant 91,9 %, a été plus élevée encore que lors de la consultation de 1970. Avec 33,4 % des suffrages, le P.C.I. talonne la démocratie chrétienne (35,3 %) ; lundi soir, au milieu du dépouillement, il semblait même la distancer. Les électeurs communistes ont salué leur victoire par des manifestations de joie à Rome et dans tout le pays. Le parti socialiste (P.S.I.) — tout en enregistrant un net progrès avec 12 % des suffrages — n'a pas tiré tout le bénéfice escompté du recul de la démocratie chrétienne.

Bien que limitée au niveau régional et local, la consultation est la plus vaste qui se soit déroulée dans le pays depuis la fin de la guerre par le nombre des inscrits, qui représentaient 71,11 % de la population. Le nombre des régions où le parti communiste joue un rôle prépondérant pourrait désormais passer de trois à cinq. Il va se trouver en mesure de faire valoir à Rome ses thèses avec une autorité accrue.

De notre correspondant

Rome. — Recul de la démocratie chrétienne, progression des socialistes, forte poussée communiste : les résultats des élections régionales organisées le 15 juin en Italie ont vivement surpris les milieux politiques qui s'attendaient bien à une avance de la gauche, mais non à un tel bond en avant du P.C.I. Les dirigeants communistes eux-mêmes ont été étonnés par ce succès éclatant, fêté dans la nuit de lundi à mardi par une grande manifestation improvisée devant le siège de leur parti. Les résultats des élections municipales et provinciales, qui n'étaient pas entièrement connus, ce mardi 17 juin en fin de matinée, devaient en principe entériner des modifications dont les répercussions seront évidemment importantes.

Le parti communiste enregistre — et de loin — son meilleur score depuis la libération. Avec 33,4 % des suffrages (contre 27,9 % aux élections régionales de 1970 et 28,3 % aux législatives de 1972), il rattrape presque la démocratie chrétienne qui ne le dépasse plus que le 1,1 point. Le grand « parti de majorité relative » de M. Fanfani ne détient que 35,3 % des suffrages contre 37,8 % en 1970 et 38,3 % en 1972. Elle est la grande perdante du 15 juin. Si ses alliés républicains et sociaux-démocrates se maintiennent plus ou moins avec un total de 8,8 % des suffrages, le parti libéral sur lequel comptait pour contrebalancer l'influence socialiste s'est effondré : avec 2,4 %, il ne distance plus que les petites formations d'extrême gauche (1,6 %) et se trouve loin derrière l'extrême droite (6,4 %), malgré la baisse de cette dernière.

Hormis en Vénétie et dans le Molise, la démocratie chrétienne se trouve plus encore qu'hier dans l'incapacité de gouverner les régions à statut ordinaire sans l'appui des socialistes, et les premiers résultats des élections municipales laissent prévoir que la difficulté sera identique dans plusieurs grandes villes. Le P.S.I., malgré une avance plus modeste que prévu (12 % des suffrages contre 10,4 % en 1970 et 9,8 % en 1972) monnaiera assez cher son soutien au Parlement et provoquera, peut-être, des élections anticipées. Dans les régions et les municipalités, il risque de courir au secours de la victoire, faussant compagnie à ses alliés du centre gauche pour se tourner vers les communistes. La gauche unie est maintenant en mesure de gouverner quatre régions : à l'Emilie-Romagne, la Toscane et l'Ombrie, s'ajoute la Ligurie, tandis que les Marches (vingt sièges « rouges » sur quarante) peuvent « basculer » elles aussi.

ROBERT SOLE.

(Lire la suite page 3.)

LE ROI EST NU

Trente ans après la fondation de la République italienne, le parti d'Alcide De Gasperi — inamovible détenteur du pouvoir à Rome — vient de subir le plus grave échec de son histoire. Les démocrates-chrétiens étaient, de toute évidence, en perte de vitesse et s'étaient vu désavouer par le corps électoral lorsqu'ils lui demandèrent, il y a treize mois, d'abroger la loi sur le divorce. Toutefois, nul n'attendait — pas même dans le cas de la gauche — un revers aussi cinglant. Les explications avancées à propos du divorce par M. Fanfani — aventuré bien imprudemment dans cette équipée — portaient sur le caractère « spolitique » du référendum.

Il est évident que la désaffection des Italiens à l'égard du grand parti catholique s'accélère, et qu'il ne s'agit plus désormais de manifestations de mauvaise humeur, mais d'un tournant politique capital.

C'est, en effet, le glas de l'hégémonie incontestée et intangible de la démocratie chrétienne qui vient de sonner dans quinze des vingt régions italiennes. On s'étonnerait plutôt qu'il ait fallu si longtemps pour que l'usure du pouvoir, le clientélisme et tous les abus que les Italiens rassemblent sous le vocable de « malgoverno », aient fait sentir leur effet. L'ampleur du terrorisme, l'aggravation de la situation économique, les ... optimistes d'une équipe dont les dirigeants ne cessent de se succéder — en changeant d'attributions mais non d'attitude — dans les postes ministériels, ont fini par lasser beaucoup d'électeurs. Fort heureusement, l'extrême droite néofasciste, très largement discréditée, n'a pas tiré profit de ce mécontentement.

En bonne logique, le parti socialiste aurait dû bénéficier davantage des déplacements de voix venues de la droite et du centre. Paraissant plus « solides » et plus convaincants dans la débâcle générale, les communistes ont recueilli l'essentiel de suffrages qui n'ont pourtant rien de « marxistes ». Poursuivant la « longue marche » engagée à travers les pouvoirs locaux, le parti communiste italien refuse d'envisager un « gouvernement de la gauche » qui serait, comme l'a dit son secrétaire général, une « victoire à 51 % ». Le sens du « compromis historique » — dessein conçu dès l'immédiate après-guerre par Togliatti — est, en effet, d'associer au pouvoir les grandes forces populaires de la gauche et du « monde catholique » fondement de la réalité politique italienne.

Même si la démocratie chrétienne, affaiblie et humiliée, ne peut, de toute évidence, se jeter dans les bras du vainqueur, il va lui falloir compter davantage avec lui et songer enfin à « changer de méthodes » comme on l'en somme de toutes parts. Si le jeu politique italien — comme ces « robinsonnades » chères aux économistes — continuait à se dérouler dans un espace clos, son issue ne ferait guère de doute et l'on prédirait sans risque le triomphe final des mieux organisés et des plus résolus sur une formation à bout de souffle. Mais même si les élections générales confirment entièrement les résultats du 15 juin, il apparaît que l'expérience portugaise encore indécise, le poids du grand allié américain présent par ses conseils et ses subsides et peu soucieux de voir M. Berlinguer ministre d'État à Rome après M. Cunhal à Lisbonne, la situation du flanc sud de l'OTAN les inquiétudes des autres membres, notamment les Allemands, de la Communauté, joueront un rôle important.

Les politiciens, trop longtemps enfermés dans leurs illusions et leur réthorique, s'apercevront-ils, enfin que le roi est nu et que la société italienne, en mutation profonde, ne se reconnaît plus dans le « système » et se tourne vers ceux qui, inlassablement, lui proposent d'en changer ?

L'ASSEMBLÉE DISCUTE LE PROJET DE LOI DE M. HABY SUR L'ÉDUCATION

(Lire page 13 les réactions de diverses organisations et l'article d'Yves Agnès.)

La révolution portugaise traverse une nouvelle phase de tension

Le conflit de « Republica » rebondit

Le Portugal vit à nouveau, ce mardi 17 juin, dans l'attente d'événements importants. La commission politique du Conseil de la révolution a siégé sans désemparer ces quatre derniers jours. L'hypothèse de la formation d'un gouvernement militaire homogène excluant les partis politiques, a été avancée à Lisbonne, mais le capitaine Vasco Lourenço, porte-parole du Conseil de la révolution, l'a démentie lundi. Cependant, le général Otelo de Carvalho, responsable du Copcon, fer de lance du Mouvement des forces armées, s'est prononcé en faveur d'une radicalisation du processus révolutionnaire et a lancé un appel à la « vigilance populaire ». Des unités du Copcon multiplient les contrôles dans l'ensemble du pays et gardent certaines stations de radio.

D'autre part, l'affaire de « Republica » n'est pas réglée. Quelques centaines de sympathisants du parti socialiste se sont rassemblés ce mardi, dans la matinée, devant les locaux du quotidien, la direction n'ayant pas obtenu les garanties demandées aux militaires sur le respect de l'orientation politique du journal.

De notre correspondant

Lisbonne. — « *Le processus révolutionnaire en cours n'est la propriété ni des partis politiques ni du M.F.A. Il doit être l'œuvre des masses populaires. Il doit se démarquer des politiques partisanes qui placent les intérêts des partis au-dessus des intérêts nationaux.* » Ces extraits d'un message du conseil de la révolution aux travailleurs portugais, publiés dans le dernier numéro de *Movimento*, le bulletin du M.F.A., prennent aujourd'hui une signification particulière. Ils résument, en effet, l'essentiel des discussions qui, depuis quatre jours, retiennent, à la base navale de l'Alfeite, près de Lisbonne, tous les membres de la commission du conseil de la révolution.

« *Le régime né le 25 avril a atteint l'heure de la vérité* », annonce le *Diario de Lisboa*. Est-on à la veille d'un bouleversement des structures du pouvoir au Portugal ? Le rôle du gouvernement de coalition, et même de l'Asesmblée constituante, sera-t-il remis en question ? On peut tout attendre de cete longue réunion qui, selon le secréaire Vasco Lourenço, porte-parole du conseil de la révolution, devait se terminer ce mardi 17 juin.

Après une période calme où l'actualité a surtout été dominée par les voyages à l'étranger du président de la République et du premier ministre, l'ambiance a changé subitement au Portugal, et tout le monde s'attend à de grandes décisions. La sonnette a été tirée par le COPCON (commandement des forces de sécurité) qui, dans un document remis au conseil de la révolution, aurait présenté une dizaine de suggestions pour résoudre « *la crise qui actuellement traverse le pays* ». Les responsables de cette crise seraient, selon le général Otelo de Carvalho, commandant adjoint du COPCON, les partis politiques « *incapables d'éclairer le peuple portugais* ». Interrogé par un journaliste de Radio-Renaissance, il a fait une déclaration qui, dans les milieux modérés, a provoqué l'effet d'une bombe (voir notre encadré). Il s'est montré déçu après uen année de « *révolution des œillets, humaniste et très folle* » ; selon lui, il aurait mieux valu « éliminer dès le 25 avril 1974 *les centaines ou les milliers de* contre-révolutionnaires ».

Le COPCON se découvre une nouvelle vocation. Son chef rêve de faire de lui un mouvement de libération nationale inspiré, comme l'a souligné le général de Carvalho, de l'exemple donné par les nationalistes du P.A.I.G.C. (parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert). De quelles forces disposerait-il pour réaliser cet objectif ?

JOSE REBELO.

(Lire la suite page 2.)

AU MOMENT OU M. GISCARD D'ESTAING ARRIVE A VARSOVIE

Il n'y a aucun obstacle à ce que la France et la Pologne aillent plus loin que ce qui est fait à Genève...

NOUS DÉCLARE M. GIEREK

Deux ans après le voyage que M. Gierek, premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais, avait fait en France, et huit ans après le séjour du général de Gaulle en Pologne, M. Giscard d'Estaing était attendu ce mardi 17 juin, à 15 h. 30, à Varsovie, en compagnie de MM. Poniatowski et Sauvagnargues. Il sera rejoint plus tard par M. Fourcade. Le 18 juin, il prendra la parole à Auschwitz.

A l'occasion de cette visite officielle et malgré les critiques de « l'Humanité », la presse polonaise ne tarit pas d'éloges sur la France. Pour la revue économique « Zycie Gospodarcze », « dans ce monde où depuis plusieurs années sévit la violence et s'approfondit l'insécurité politique et économique, la France de Giscard d'Estaing ressemble à une oasis de quiétude et de paix, à un pays de prospérité économique ». Pour l'hebdomadaire catholique « Kierunki », le président français « rayonne par son charme, sa facilité à établir le contact, sa discrétion et son réalisme ».

Outre divers accords économiques, dont un accord quinquennal de coopération, les deux parties signeront une déclaration générale sur les principes qui doivent présider à leurs relations, et un document sur les échanges culturels et humains. M. Gierck a précisé à ce propos que la Pologne est prête à aller, en cette matière, plus loin que ce qui est fait à Genève dans le cadre de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

De notre envoyé spécial
MICHEL TATU

Lansk. — M. Giscard d'Estaing sera jeudi après-midi, en compagnie de M. Gierek, sur ce terrain *de chasse*, où il passera sa dernière nuit en Pologne. L'endroit ne sera pas nouveau pour lui puisqu'il y est venu au cours d'un précédent voyage lorsqu'il était ministre de l'économie et des finances. Mais l'ancien comme le nouveau visiteur ne manque pas d'être impressionné par la beauté du site : à 200 kilomètres au nord de Varsovie, la résidence gouvernementale de *Lansk (prononcer* Ouansk) regroupe plusieurs centaines d'hectares de forêt, au cœur de ce qui fut autrefois la Prusse-Orientale, et jouit d'un « micro-climat » plus doux et plus sain que celui de la ville d'Olsztyn, à 10 kilomètres plus au nord. Plusieurs « datchas » y ont été construites au bord d'un lac admirablement pur. C'est dans l'une d'elles que M. Gierek, premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais, retiré là pour un week-end de travail consacré entre autres à la préparation du prochain plan *quinquennal* a bien voulu nous recevoir et répondre à nos questions.

« *Qu'attendez-vous de la visite de M. Valéry Giscard d'Estaing en Pologne ?*

— Avant tout, un nouveau resserrement de la coopération polono-française, l'extension de son champ actuel et de ses perspectives. Comme on le sait, la Pologne attache une grande importance aux bonnes relations amicales avec la France. Pour nombre de raisons, elle voit en elle son plus proche partenaire en Europe occidentale. Cela est conforme aux riches et longues traditions d'amitié et de sympathie mutuelles et aussi — il faut le souligner — aux intérêts actuels et futurs de nos deux Etats et nations.

Je sais que M. Valéry Giscard d'Estaing est résolument favorable à ces relations étroites avec la Pologne. Il l'a exprimé maintes fois, au cours des rencontres que nous avons eues jusqu'à présent. Je voudrais lui exprimer notre reconnaissance pour le fait qu'un monument sera érigé à Paris à la mémoire des soldats et des résistants polonais en France, dont le président français a posé la première pierre. Ce monument sera le symbole de la lutte commune que les soldats et résistants polonais ont mené, côte à côte, avec le peuple de France, contre le fascisme hitlérien. Nous apprécions beaucoup la contribution du président au développement de la coopération polono-française au cours des dernières années.

(Lire la suite page 5.)



AU JOUR LE JOUR

Giscardislas

Il paraît que les Polonais ont toujours été plus giscardiens, plus pompidoliens, plus gaulliens que les Français eux-mêmes. Dans une démocratie populaire, c'est probablement plus une affaire d'homme que de politique, de style plus que de régime.

Et il faut s'en féliciter. La république que nous sommes est probablement l'un des derniers régimes au monde à donner à la monarchie une image de marque séduisante.

C'est un secret de fabrication qui a son prix.

ROBERT ESCARPIT.

Christianisme et marxisme

La possibilité ou l'impossibilité d'articuler marxisme et christianisme reste un des thèmes majeurs de l'actualité religieuse. Il est deux manières de l'aborder : à travers l'expérience des croyants — prêtres ou laïcs — qui, pour avoir adhéré au socialisme ou au communisme, vivent les accords et les tensions qui en résultent dans leur action ; ou à travers les théologiens qui examinent sur le plan théorique les points de convergence et de divergence. Tout récemment, l'épiscopat français vient de publier un document sur les différences entre le salut et les libérations humaines.

Si le dialogue entre chrétiens et marxistes est difficile, voire parfois confus, c'est parce qu'on est tenté d'oublier que marxisme et christianisme ne sont pas deux idéologies comparables. Le marxisme est une philosophie de type économique et politique, un système élaboré avec précision, une vision totalisante de l'homme et de l'histoire, commandant une praxis déterminée, même si, aujourd'hui, on doit noter un certain éclatement dans la doctrine et les comportements. Au contraire le christianisme n'est, à sa racine, ni une idéologie, ni une philosophie, ni une métaphysique, ni une doctrine. Selon l'expression de Karl Rahner, il ne présente pas une « maquette » de la société. Il procède d'une foi en la personne de Jésus-Christ qui peut — qui doit — s'accommoder de plusieurs philosophies, de plusieurs morales, de plusieurs politiques. Les Evangiles ne sont pas des traités et d'ailleurs le Christ n'a jamais écrit un ligne. Il a posé des actes et a prononcé des paroles éparses livrées à l'interprétation de ses disciples.

HENRI FESQUET.

(Lire la suite page 16.)

AMÉRIQUES

AU DÉBUT DE LA GUERRE FROIDE

La C.I.A. a financé Force ouvrière et plusieurs mouvements européens

M. Thomas Braden, qui fut directeur adjoint de la C.I.A. après la guerre, a affirmé, lundi 16 juin, au cours d'une émission diffusée par la télévision indépendante britannique (I.T.V.), que les services secrets américains avaient financé le syndicat Force ouvrière pour tenter de faire échec à l'influence du parti communiste dans le syndicalisme français. Les Américains étaient alors inquiets de voir les communistes dominer rapidement la vie syndicale en France et en Italie.

« En France, a-t-il dit, nous avons riposté avec Force ouvrière. » M. Braden a d'autre part indiqué qu'un grand nombre de politiciens, de journalistes, d'intellectuels et de dirigeants syndicaux européens avaient reçu « beaucoup d'argent » des services secrets américains pour lutter contre le communisme pendant la guerre froide. Mme Nina Sutton, auteur de « Watergate Story », examine ci-dessous le cas de deux mouvements en faveur d'une Europe unie.

Quel rôle les services secrets américains ont-ils joué exactement dans la construction de l'Europe ? Cette question, qui, compte tenu de l'évolution de la politique américaine au cours des vingt dernières années, a surtout aujourd'hui un intérêt historique, est redevenue d'actualité en Angleterre après les interventions des adversaires du maintien de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

A la suite d'un article du magazine londonien *Time Out*, repris par le *Sunday Times*, M. Richard Body, député conservateur, a même écrit, il y a une quinzaine de jours, à M. Harold Wilson pour lui demander d'enquêter sur les *« mystérieux bienfaiteurs »* du Mouvement européen, dont la branche britannique a été à la pointe de la campagne pour le « oui » au référendum.

Le Mouvement européen, qui, depuis sa création en 1948, a été l'une des principales forces agissantes dans l'édification des Communautés européennes, est accusé par *Time Out* d'avoir touché — au moins jusqu'en 1953 — des fonds secrètement acheminés par la C.I.A. Sir Winston Churchill, membre fondateur du mouvement, et Paul-Henri Spaak, qui en devint président en 1950, auraient été parfaitement au courant de ces transactions.

Ces accusations ont leur origine dans une thèse de doctorat déposée en 1962 à l'université d'Oxford par le fils d'un des premiers secrétaires généraux du Mouvement européen, M. François-Xavier Rebattet, un Belge aujourd'hui représentant d'Air France à Tokyo.

M. Rebattet, qui est un européen convaincu, n'avait sûrement pas l'intention de fournir des armes aux adversaires du Marché commun. Mais il a négligé de faire renouveler la classification de sa thèse, dix ans après l'avoir déposée, comme c'est l'usage en Angleterre si l'on veut qu'un document universitaire reste secret. Il a ainsi laissé tomber dans le domaine public un certain nombre d'informations qu'il avait lui-même trouvées dans les archives confidentielles du Mouvement européen.

L'organe du financement secret était un certain American Committee on a United Europe, installé à New-York, et dont la composition était effectivement très significative. Créé en 1949 par le général Donovan, grand patron de l'O.S.S. pendant la guerre, et un des principaux artisans de la C.I.A., ce comité avait pour vice-président Allen Dulles, directeur de l'agence de renseignements, et, comme directeur exécutif, Thomas Braden, un autre vétéran de l'O.S.S. qui, un an plus tard, devait entrer à la C.I.A. pour y diriger les opérations de propagande en Europe — par le moyen notamment de subventions secrètes à toute une série d'hommes politiques, de journaux et de syndicats anticommunistes. Contacté à Washington par les journalistes du *Sunday Times*, M Thomas Braden a d'ailleurs confirmé que la fonction du comité était bien de soutenir par tous les moyens les défenseurs de l'Europe.

En ce début de la guerre froide, la création d'Etats-Unis d'Europe aux instances supranationales, la formation d'une communauté européenne de défense et le réarmement de l'Allemagne apparaissaient effectivement à Washington comme la meilleure garantie contre la menace stalinienne.

La campagne européenne de la jeunesse

M. Braden, qui est aujourd'hui chroniqueur au *Washington Post*, a précisé que l'une des premières actions du comité new-yorkais avait été d'inviter des partisans connus de la construction européenne, tels que MM. Spaak, Churchill, Paul Reynaud, Robert Schuman, Jean Monnet et quelques autres, à se rendre aux Etats-Unis pour y faire connaître leurs idées. En tout, le Mouvement européen aurait reçu environ 1 million de dollars de fonds secrets américains, soit environ la moitié de son budget pendant les cinq ans qui ont suivi sa création.

Mais il est au moins un autre cas où les subsides de la C.I.A. ne furent jamais relayés par un effort européen équivalent : celui de la Campagne européenne de la jeunesse, qui, durant toute son existence, entre 1951 et 1961 (en 1953, elle prit le nom de Secrétariat international pour la jeunesse du Mouvement européen), a reçu plus de 3 millions de dollars.

Créée à l'instigationdu haut commissaire américain pour l'Allemagne, qui avait été profondément choqué par l'énorme succès remporté par le Festival de la jeunesse organisé à Berlin, en 1951, par les autorités est-allemandes, la Campagne européenne de la jeunesse subventionnait tous les groupements de jeunes, politiques ou autres, qui adhéraient à la cause européenne.

Pendant ses huit années d'activité, la Campagne européenne de la jeunesse fut l'organisation qui milita le plus activement pour l'unification de l'Europe, et celle qui disposa des plus gros moyens. En une seule année (1952), elle organisa mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf conférences et débats, neuf cents projections de films, distribua un million huit cent mille brochures, présenta vingt et une expositions et obtint quarante heures d'émissions radiodiffusées pour défendre la cause de l'Europe. Pourtant, elle n'a pratiquement jamais eu d'autres ressources que les subsides du gouvernement américain.

M. François-Xavier Rebattet explique dans sa thèse que ce financement se faisait en deux temps. Les fonds arrivaient d'abord de New-York à Bruxelles, où se trouve le siège central du Mouvement européen. Ensuite, les sommes destinées à la Campagne européenne de la jeunesse étaient envoyées à Paris où elles passaient par un centre d'action européenne, que M. Rebattet décrit comme *« une association d'éminents Français membres du Mouvement européen »* et qui, dit-il, servait de couverture légale à la Campagne. Interrogés aujourd'hui sur ces tractations du passé, les principaux membres du Mouvement européen de l'époque nient tous avoir été au courant du soutien apporté clandestinement par le gouvernement américain à leur cause.

Les plus jeunes représentants des mouvements pro-européens, toutefois, sont moins réticents. A Londres, M. Mike Fallon, secrétaire général de la section britannique de la Jeunesse européenne fédéraliste, a reconnu que des fonds de la C.I.A. avaient jadis servi à financer les activités des mouvements de jeunes européens. A Paris, M. Philippe Bertrand, secrétaire général du conseil français du Mouvement européen, lui nno plus, n'a pas démenti le rôle joué par les Américains ; il s'est contenté de déclarer : *« Oh ! tout cela est bien fini depuis au moins dix ans. »*

NINA SUTTON.

[M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, a déjà déclaré à diverses reprises que son organisation, née de la scission avec la C.G.T. en 1947, avait été aidée par les syndicats américains A.F.L. et C.I.O. comme par l'ensemble du mouvement syndical international indépendant du bloc soviétique. Mais Force ouvrière dénie toute relations avec la C.I.A.]

M. KISSINGER RECONNAIT LES GESTES DE BONNE VOLONTÉ DE LA HAVANE

Washington (*A.F.P., A.P.*). — M. Henry Kissinger a admis le lundi 16 juin que M. Fidel Castro avait fait certains gestes *« d'une ampleur limitée »*, en vue de parvenir à une réconciliation entre Cuba et les Etats-Unis. *« L'hostilité à l'égard de Cuba n'est pas un aspect essentiel de la politique étrangère américaine »*, a ajouté M. Kissinger.

Ces remarques du secrétaire d'Etat, formulées devant des directeurs de chaînes américaines de radio, ont coïncidé avec la décision par le premier ministre cubain de restituer le montant d'une rançon de 2 millions de dollars, extorquée en 1972 à une compagnie aérienne américaine par deux pirates de l'air, qui avaient détourné un appareil commercial américain sur La Havane. C'est le second geste de conciliation à l'égard des États-Unis effectué en moins d'un an par M. Fidel Castro. Celui-ci avait déjà accepté, en novembre dernier, la libération de trois citoyens américains détenus à Cuba sous l'inculpation de trafic de drogue.

Chili

● *Cinq guérilleros chiliens* appartenant au MIR (Mouvement de la gauche révolutionnaire) ont été exécutés le dimanche 15 juin à Vilchez — ville chilienne située à proximité du passage frontalier d'El Pehvenche, dans la cordillière des Andes — sur ordre du commandant de la zone militaire, rapporte la presse argentine, citant des sources policières de Mendoza.

RÉUNIS A LA HAVANE

Les partis communistes d'Amérique latine affirment que les conquêtes du mouvement révolutionnaire doivent être défendues « par les armes »

La Havane (*A.F.P.*). — La conférence des partis communistes d'Amérique latine et des Caraïbes, réunie la semaine dernière à Cuba, a demandé et offert aux autres partis de gauche latino-américains un « *respect mutuel* » pour parvenir à *« une analyse franche et totale »* qui conduise à l'unité et accélère la conquête de la *« seconde indépendance »* du continent.

Dans un document de deux mille mots, publié lundi 16 juin, et signé par les vingt-quatre partis représentés à Cuba, les communistes se sont déclarés prêts à collaborer également avec certains secteurs de la bourgeoisie de leur pays respectif, *« ingrédient indispensable à cette lutte complexe et difficile contre l'impérialisme américain »*.

« La lutte révolutionnaire en Amérique latine, souligne le document, *est une dure bataille dans laquelle toutes les forces qui s'opposent à l'impérialisme américain ont leur place. Et, contre lui, le mouvement révolutionnaire doit savoir utiliser les formes et les méthodes de lutte les plus diverses. »*

Selon les délégués présents à La Havane — le P.C. des Etats-Unis et du Canada assistaient en observateurs, — le cas récent du Chili démontre que toute forme de prise de pouvoir par la voie démocratique est utilisable, mais que le mouvement révolutionnaire *« doit défendre avec la force des armes »* ses conquêtes. *« Ce qui s'est passé au Chili*, souligne le document, *confirme la validité de la conception marxiste-léniniste selon laquelle les vieilles classes n'abandonnent pas volontairement le pouvoir, mais qu'elles le défendent avec leurs ongles et leurs dents. »*

Face à cela, et pour ne pas que la classe ouvrière demeure isolée, il est nécessaire, selon le document, *« d'appliquer une politique d'alliances larges et flexibles et d'avoir une direction unique et homogène des forces de coalition anti-impérialistes »*.

La résolution adoptée signale que *« la bourgeoisie latino-américaine a perdu il y a longtemps la possibilité de jouer le rôle dirigeant qui appartient au prolétariat.*

» L'indépendance de celui-ci ne doit jamais se subordonner au bénéfice de profits conjoncturels, bien que l'incorporation de secteurs bourgeois au front large de la lutte anti-impérialiste et anti-oligarchique ait une grande importance ».

Pour les partis communistes d'Amérique latine et des Caraïbes, *« l'impérialisme nord-américain est l'ennemi principal et commun »*.

« Le nationalisme, estiment-ils, *doit être transformé en position anti-impérialiste et révolutionnaire dans la mesure où les forces populaires entrent avec résolution dans la bataille et que les contradictions entre les gouvernements nationalistes du continent et l'impérialisme s'accroissent. »*

« Les trois grands courants de notre époque, poursuit le document, *qui sont le système socialiste mondial, la classe ouvrière internationale et le mouvement de libération nationale convergent pour lutter contre l'impérialisme. »*

La conférence des partis communistes de La Havane a d'autre part énergiquement condamné la *« néfaste »* politique communiste de la Chine dans le continent. Elle a accusé le P.C. chinois de fomenter *« des groupes de pseudo-révolutionnaires qui, avec un faux radicalisme, divisent la gauche, attaquent les partis communistes, bloquent le processus progressiste et très souvent agissent comme des agents de l'ennemi au sein du mouvement révolutionnaire »*.

EUROPE

La révolution portugaise traverse une nouvelle phase de tension

(Suite de la première page.)

Le COPCON — et plus particulièrement le général Otelo de Carvalho — reçoit l'appui des courants les plus jeunes et les plus radicaux du Mouvement des forces armées. Il est largement associé au projet de constitution de conseils révolutionnaires des travailleurs groupant des civils et des militaires au niveau de chaque caserne, de chaque usine, de chaque village (*le Monde* du 30 mai). Le COPCON pourrait ainsi devenir la structure de liaison entre le M.F.A. et le peuple, qui mettrait à l'écart les partis politiques. La dernière assemblée générale du mouvement des forces armées avait, sur ce point, retenu une scolution plus nuancée qui aavait les faveurs du parti communiste. Elle avait paru donné son appui à un projet de structures populaires — les comités de défense de la révolution — complémentaires des organisations de masse traditionnelles : syndicats, ligues paysannes et partis politiques. Les communistes avaient alors, semble-t-il usé de leur influence pour que le gouvernement de coalition soit maintenu. La grande question que l'on se pose trois semaines après une assemblée est de savoir si le P.C. peut toujours jouer le même rôle modérateur.

Dans un contexte économique qui se dégrade de jour en jour, le Mouvement des forces armées voit s'accumuler les problèmes : des mouvements autonomistes, qu'on croit, ici, appuyés par les Etats-Unis, se manifestent aux Açores ; les trois partis angolais ne parviennent pas à un accord, et personne n'hésite plus à parler de guerre civile dans cette partie de l'Afrique ; la politique de bonnes relations avec tous les pays, indépendamment de leurs régimes politiques, ne parît pas porter ses fruits, et les résultats du voyage en France du président Costa Gomes n'enthousiasment personne.

L'impression que le Portugal est l'objet d'un encerclement est de plus en plus resentie. Des pays et des organisations internationales font dépendre leur aide technique et financière d'une évolution *« plus raisonnable »* du processus politique portugais.

Les officiers du M.F.A. constatent de surcroît une démobilisation populaire. La *« bataille de la production »*, officiellement lancée par le premier ministre, le général Vasco Gonçalves, ne paraît pas dépasser la simple rhétorique. Le 10 juin dernier, jour férié au Portugal, célébré par le régime précédent comme le *« jour de la race »*, n'a pas été la *« journée du travail »* souhaitée par l'Intersyndicale et par le conseil de la révolution : au lieu de participer à la *« bataille de la production »*, les Portugais ont préféré la fraîcheur de la mer ou le calme de la campagne. La liaison *« peuple-M.F.A., moteur du processus révolutionnaire »*, commence à tourner au mythe. Les conditions sont donc réunies pour une nouvelle offensive de la droite : chômage croissant dans les villes et mécontentement sérieux dans les campagnes, où les paysans attendent toujours la réforme agraire.

« La révolution n'est pas seulement un jeu de mots, mais aussi la capacité d'agir de manière révolutionnaire », peut-on lire dans un éditorial du bulletin du M.F.A., qui lance un appel aux *« vrais révolutionnaires »* capables de lier *« la pratique à la théorie »*. Dans ces circonstances, c'est à une sorte de sursaut que l'on assiste à Lisbonne. Après un vol d'armes dans une caserne de province, le COPCON a appelé à la *« vigilance populaire »* et mis sur pied une gigantesque opération de contrôle le dimanche 15 juin. En même temps, *« pour des raisons de sécurité »*, les militaires, commandés par le général de Carvalho, gardent les installations de la télévision et de la radio nationales, ainsi que d'une station privée, le Radio-Club portugais, connue pour son appui inconditionnel au M.F.A. Mais ce sont les affaires de *Republica* et de Radio-Renaissance qui retiennent surtout l'attention.

Promise pour le jeudi 12 juin, la réouverture de *Republica* avait été remise de quatre jours. Selon le COPCON toutes les conditions de sécurité n'avaient pas été réunies ce jour-là. Le lundi 16, on attendait que les portes du journal soient enfin ouvertes. La direction et l'administration de *Republica* ont, toutefois, posé des conditions : le COPCON devra garantir le respect de la loi sur la presse — favorable à la direction et à la rédaction, — il devra, en outre, interdire l'accès aux locaux de M. Belo Marques, animateur de la commission des travailleurs, dont l'action avait entraîné la fermeture du quotidien pro-socialiste.

La réponse du COPCON a été sèche : il n'accepte aucun diktat. Il a fixé un délai pour que la direction et l'administration reconsidèrent leur position et acceptent d'entrer dans les locaux sans garantie supplémentaire. Faute de quoi la commission des travailleurs prendrait inévitablement possession des lieux. Le délai expirait le lundi 16 juin, à 19 heures.

A l'heure dite, les représentants de la commission des travailleurs étaient seuls présents. Ils se virent donc remettre les clés. Explosion de joie chez les typographes. Un des travailleurs qui — fait curieux — porte à la boutonnière l'emblème du P.S. — exhibe joyeusement les clés. Devant le vieil immeuble, les journalistes mêlés à la foule des sympathisants du P.S. manifestent leur désespoir.

Révision de la loi de presse ?

Mais, bien que les scellés aient été ôtés, les portes resteront fermées.

Selon l'officier de l'armée de l'air qui commande le petit détachement de police militaire, la réouverture effective doit intervenir mardi 17 juin : *« Tous pourront alors travailler »*, ajoute-t-il. Les journalistes craignent une occupation des locaux pendant la nuit. Un rédacteur crie au visage du militaire : *« Tout ça me dégoûte »*. La foule manifeste : *« Ce journal n'est pas à Cunhal »*. Le COPCON décide que les portes seront scellées à nouveau, mais cette fois-ci, uniquement pendant la nuit. *« Ainsi tous les doutes seront levés. »*

La décision finale en ce qui concerne *Republica* dépendra évidemment de l'évolution des rapports de force à l'intérieur du M.F.A. Néanmoins, une assemblée générale de travailleurs, convoquée par les différents syndicats des métiers de la presse, a déjà décidé d'exiger la *« révision immédiate de la loi de presse »*. Selon le document approuvé par la majorité des travailleurs, la nouvelle loi doit *« consacrer le contrôle et la participation de tous les travailleurs à travers les organismes représentatifs dans le contenu des journaux et dans la vie des entreprises »*.

Ainsi l'ensemble des travailleurs serait appelé à préparer les statuts des entreprises éditant des publications. Le directeur chargé de suivre ces orientations serait élu par tous les membres de l'entreprise, sans distinction de catégorie professionnelle. D'autre part, des *« mesures fermes »* ont été demandées contre *« les organes étrangers d'information bourgeoise »*, notamment contre les agences de presse A.F.P. et Reuter accusées d'être *« au service des monopoles et des capitaux internationaux »*.

Cependant, douze jours après leur séance inaugurale, les députés à l'Assemblée constituante n'ont pas encore dépassé la phase de discussion du projet de règlement interne. A la fin de la dernière séance, l'article 9 du projet venait juste d'être approuvé. Il en contient quatre-vingt-sept.

Un petit scandale a été provoqué à l'Assemblée constituante par une intervention du député socialiste Miller Guerra. Cet universitaire modéré avait été brièvement député sous le régime précédent, au moment où une partie de l'opposition portugaise s'était laissée convaincre par les promesses de *« printemps politique »* de M. Caetano. Pour manifester son désaccord sur la manière dont les modérés sont traités dans l'actuelle Assemblée, M. Miller Guerra a lu le texte de l'intervention qu'il avait faite avant de renoncer à son mandat de député en 1973. Réaction des communistes : *« Cette lecture n'a pas sa place ici. Elle relève d'une Assemblée fasciste. »*

Effrayé par ce qu'il considère être un *« climat de peur et d'angoisse »*, M. Miller Guerra garde pourtant espoir : *« Avant, j'avais contre moi la presque totalité des députés. Maintenant, ce n'est qu'une petite minorité qui me conteste. »*

Mais le « pays réel », où se trouve-t-il ? A l'intérieur de l'Assemblée constituante, *« seul souffle de la légitimité démocratique »*, selon le député socialiste. Dans la rue, animée ce mardi 17 juin par les militants du conseil révolutionnaire venus manifester leur appui au COPCON et au général de Carvalho ? Les prochaines heures apporteront une première réponse à cette question plus ou moins escamotée depuis les dernières élections d'avril.

JOSE REBELO.

« La révolution des œillets n'a-t-elle pas été une erreur ? », demande le général de Carvalho

« La révolution humaniste, la révolution des œillets du 25 avril 1974 n'a-t-elle pas été une erreur ? », *a demandé, le dimanche 15 juin, le général Otelo de Carvalho, commandant adjoint du Copcon, au cours d'une interview accordée à Radio-Renaissance.*

Selon le général, le peuple portugais n'a pas su prendre conscience des sacrifices terribles et profonds qu'exige une révolution. A cet égard, estime-t-il, les Vietnamiens, qui sortent de nombreuses années de lutte, sont bien plus avancés que les Portugais. Le chef du Copcon a fait référence aux événements de Guinée, où, a-t-il dit, le P.A.I.G.C., immédiatement après la prise en main de l'administration du pays, a fusillé et enterré des dizaines et des dizaines de contre-révolutionnaires sans que les journaux accordent une seule ligne à ces événements. Au contraire, a ajouté le général de Carvalho, au Portugal, l'emprisonnement de contre-révolutionnaires provoque immédiatement l'indignation à l'étranger, comme cela a été le cas pour la famille du banquier Espirito Santo.

« Espérons, *a conclu le général*, que nous n'aurons pas à remplir de contre-révolutionnaires les arènes de Campo-Pequeno avant que les contre-révolutionnaires eux-mêmes ne nous y mettent... »

UN APPEL POUR UNE UNIVERSITAIRE TCHÉCOSLOVAQUE

Un groupe d'universitaires attirent l'attention sur le cas de Mme Hana Jechova, professeur d'université et membre de l'Union des écrivains tchécoslovaques. Ils indiquent :

« Depuis septembre 1973, Mme Jechova se trouve à Olomouc, privée de travail et de son passeport, et de surcroît malade. Elle attend depuis cette date soit un poste dans son pays, soit l'autorisation de rejoindre celui qui l'attend en France comme maître de conférences associé dans une université où elle avait exercé avec grand succès ces fonctions en 1972-1973. Mme Jechova est titulaire de trois doctorats, dont un doctorat d'Etat français.

» Il a toujours été répondu (quand on a répondu) à ses demandes que les satisfaire serait « contraire à l'intérêt et à la sécurité de l'Etat ». Allégation d'autant plus inattendue qu'en quatre ans passés à enseigner dans deux universités françaises Mme Jechova est restée en contact permanent, dans la plus parfaite légalité, avec les représentants consulaire et culturel de son pays.

» Ses amis (...) veulent encore espérer que leur collègue tchèque pourra reprendre son rôle de prestigieux représentant de la culture d'un pays auquel elle est passionnément attachée, et tiennent à lui manifester leur ferme solidarité. »

Ont signé cet appel : MM. Marcel Bataillon, de l'Institut, administrateur honoraire du Collège de France ; Raymond Las Vergnas, président de l'université de la Sorbonne-Nouvelle (Paris-III) ; Jean-Pierre Vernant (Collège de France) ; Jean-Pierre Bardet, Jacques Dupaquier (Ecole pratique des hautes études) ; Jean-Luc Sauvageot (C.N.R.S.) ; Jacques Roger (université (Paris-I) ; René Etiemble, Mme Angélineau Lévi, MM. Jacques Voisine (Paris-III) ; Pierre Chaunu (Paris-IV) ; Manuel Samuelidès (Paris-VI) ; Roger Laufer (Paris-VIII) ; Jacques Body, Bernard Chevallier, Pierre Citti, Pierre Favreau, Gérard Maillat, Jean-Pierre Morel (université de Tours) ; Daniel Pageaux (université de Rennes-II) ; Jan Kamerbeek (université d'Amsterdam).

PÉKIN DÉNONCE LA « FÉROCE RIVALITÉ » DES SUPER-PUISSANCES AU PORTUGAL

Pékin. — L'agence Chine nouvelle a accusé, lundi 16 juin, l'Union soviétique de vouloir ouvrir *« une brèche dans le flanc sud de l'OTAN »* en cherchant à étendre son influence au Portugal et à établir une base navale sur l'île portugaise de Madère.

Dans un commentaire qui constitue la première analyse chinoise de la situation au Portugal depuis le changement de régime du 25 avril 1974, l'agence décrit ce pays comme la scène d'une *« féroce rivalité »* entre les deux *« super-puissances »* : les Etats-Unis et l'U.R.S.S.

Soulignant l'importance stratégique du Portugal pour le contrôle des routes maritimes, et la présence de longue date sur son territoire de forces américaines et de l'OTAN, l'agence relève l'intérêt *« insolite »* porté par l'U.R.S.S. au Portugal depuis le 25 avril 1974, dans le but, écrit-elle, d'y *« éliminer progressivement l'influence américaine »*.

L'agence rappelle la *« précipitation »* de Moscou à établir des relations diplomatiques avec Lisbonne après la chute du régime Caetano, et qualifie l'envoi de plusieurs délégations soviétiques au Portugal d'*« actes d'expansionnisme »*.

● *Un communiqué commun luso-roumain* a été publié le 13 juin à l'issue de la visite du général Costa Gomes, président de la République portugaise, à Bucarest. Le document énumère les accords signés au cours de cette visite : accord commercial à long terme, protocole sur le développement de la coopération économique et technique et accord de coopération scientifique et technologique. Les deux chefs d'Etat ont également jeté les bases d'un élargissement des relations entre les deux pays dans tous les domaines.

EUROPE

Après les élections régionales italiennes

Un grand succès des communistes

(Suite de la première page.)

Tout dépendra des alliances qui seront conclues dans ces conseils régionaux.

Le déplacement général de l'électorat italien sur la gauche se constate notamment dans le Latium et en Lombardie (où communistes et socialistes enregistrent un gain de 7 points), ainsi que dans une région traditionnellement *« blanche »* comme la Vénétie, où la démocratie chrétienne perd *— en nombre de voix, mais non de sièges —* la majorité absolue. C'est dire que l'on attend maintenant avec beaucoup de curiosité les résultats des élections municipales à Venise et à Milan. Si l'on s'en tient au scrutin régional, le parti communiste occupe déjà la première place dans la métropole lombarde. Il est également en tête, outre son fief de Bologne, à Gênes, Turin, Florence, Naples et... Rome.

Dans les cinq régions à statut spécial, *où n'étaient organisées le* 15 juin que des elections provinciales et municipales, la tendance est la même en gros que dans le reste de l'Italie. En Sicile et en Sardaigne, par exemple, la démocratie chrétienne perd 2,2 points par rapport à 1970, tandis que les socialistes en gagnent 1,3 et les communistes 5,8.

L'amertume de M. Fanfani

Des accusations commencent déjà *à se faire entendre dans les rangs* de la démocratie chrétienne, où la gauche s'apprête à rendre M. Amintore Fanfani responsable de cette *déconfiture. Son image d'éternel perdant* s'en trouve confirmée. Il n'est pas sûr qu'il puisse se maintenir longtemps au poste de secrétaire général dont on connaît le rôle-clef de la politique italienne qu'est le secrétariat du grand parti catholique.

Amer, il a rejeté la responsabilité sur les socialistes et l'extrême droite qui, par leurs attaques contre la démocratie chrétienne auraient fait *« l ajeu du P.C.I. ».* Et de proposer aux *« partis démocratiques »* une *« nouvelle entente organique »* qui restera, bien sûr, à marchander.

Les communistes, pour leur part, ont réaffirmé leur position traditionnelle : entente des partis de gauche sur le plan local, *« compromis historique »* au niveau national. Car *« Il est aujourd'hui urgent et plus nécessaire que jamais d'avancer sur la voie de la plus grande entente entre le storces populaires et démocratiques ».* Mais une démocratie chrétienne affaiblie n'est sans doute pas dans les meilleures conditions pour *entendre un tel appel du pied.*

Un peu déçus par les résultats, mais ne voulant pas l'avouer, les socialistes ont fait la sourde-oreille *à cette dernière proposition. Ils* continuent d'avoir les yeux tournés vers la démocratie chrétienne dont ils attendent *« un profond changemant ».*

Le verbe *« changer »* est d'ailleurs très employé ce mardi matin, même dans les milieux de droite, où la *peur du communisme s'est brusquement* renforcée. On s'y demande avec inquiétude où le P.C.I. est allé chercher autant de suffrages, car Il n'y a *guère* eu de déplacements notables de voix à l'intérieur de la gauche. Force est de conclure *que* des électeurs de droite — beaucoup *de catholiques* sans doute — ont directement franchi le pas : sans être marxistes, ils ont voté pour le *« vrai parti de l'ordre* , *évitant de faire étape au parti socialiste.*

Un ressaisissement de la droite ne peut être exclu, *et* c'est pourquoi, même après l'échec du 15 juin, *l'avenir politique de M. Fanfani reste* incertain. Dans un pays davantage coupé en deux — car les petits partis du centre se sont *rétrécis* — on aura peut-être encore besoin d'un champion de l'anticommunisme. Quant au gouvernement de M. Aldo Moro (démocrates chrétiens et républicains avec l'appui des socialistes et des sociaux-démocrates):, nul ne se risque à lui prédire longue vie.

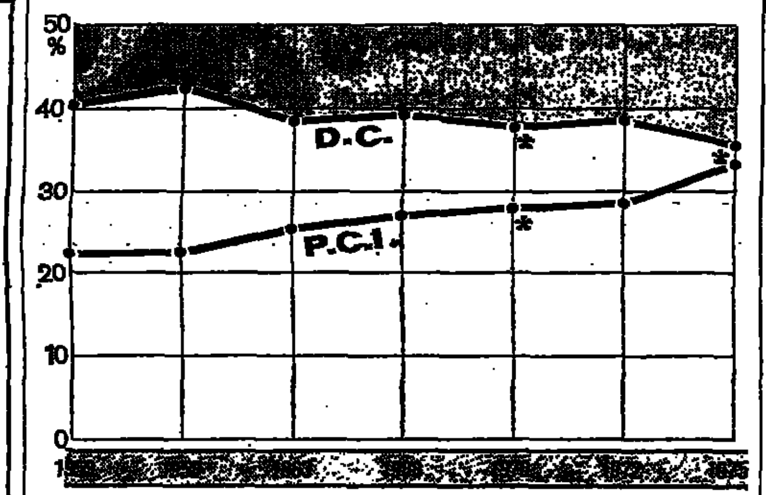
ROBERT SOLÉ.

L'évolution des suffrages communistes et démocrates-chrétiens

PARTIS	REGIONALES 70		LEGISLATIVES 72	REGIONALES 1975		
	Voix (%)	Sièges (1)	Voix (%)	Nombre de voix	Voix (%)	Sièges
D.C.	37,9	287	38,4	10 787 682	35,3	277
P.C.I.	27,9	200	28,3	10 149 135	33,4	247
P.S.I.	10,4	67	9,8	3 636 647	12	82
P.S.D.I.	7	41	5,2	1 709 983	5,6	36
P.R.I.	2,9	18	2,9	961 016	3,2	19
P.L.I.	4,7	27	3,9	748 749	2,5	11
M.S.I./D.N.	5,9	34	8,1	1 951 011	6,4	40
P.D.U.P	—	—	—	146 451	0,5	4
Divers gauche	3,3	16	3,4	326 232	1,1	4

D.C. : Démocratie chrétienne. — P.C.I. : Parti communiste. — P.S.I. : Parti socialiste. — P.S.D.I. : Parti socialiste démocratique. — P.R.I. : Parti républicain. — P.L.I. : Parti libéral. — M.S.I./D.N. : Mouvement social *italien/Droite* nationale. — P.D.U.P. : Parti *d'unité prolétarienne pour le communisme.*

(1) Les sièges à pourvoir dans les assemblées régionales, qui étaient de 690 en 1970, sont passés à 720 en 1975.



* Élections régionales

« Roma è rossa »

De notre correspondant

Rome. — « Franchement, vous vous y attendiez ? » *Le vieux militant joint les mains d'un geste très italien et prend un regard implorant : mais ça fait trente ans, amico mio, que je l'attends !* tends ! » *En haut, au deuxième étage de l'immeuble du parti, les militants nous diront à peu près la même chose, avouant toutefois qu'ils ont été pris de court par l'ampleur de la victoire.*

Dès l'annonce des premiers résultats, une foule immense, agitant des drapeaux rouges, se dirige vers la place de Venise pour s'engouffrer dans l'étroite via delle Botteghe-Oscure, où le P.C.I. a son siège. Des enfants, juchés sur les épaules des militants, sont de la fête. On s'embrasse, on chante, lève le poing et applaudit jusqu'à une heure avancée de la nuit. Tandis que les postes de télévision diffusent, en permanence, un programme en circuit fermé, les manifestants, très jeunes pour la plupart, scandent régulièrement « Roma è rossa ! Roma è rossa ! », *sans en croire leurs propres oreilles. Le P.C.T. n'a-t-il pas obtenu, dans la capitale, le plus grand nombre de voix ?*

Accoudé au balcon, la veste négligemment posée sur les epaules, M. Giancarlo Pajetta, l'un des « leaders historiques » *du parti, regarde cette foule d'un air pensif. Ses gestes affectueux de la main sont salués par des ovations.* « Et on osera écrire, après ça, que les Italiens s'intéressent davantage au football qu'à la politique ! »

Il fait doux, et même chaud. Portes et fenêtres ouvertes, les bureaux exhibent leur mobilier très simple. Seul celui de M. Berlinguer est fermé. Il nous y recevra tout à l'heure sous un portrait de Gramsci, épuisé mais heureux. Devant la foule qui le réclame et l'acclame, le secrétaire du P.C.I. — fait rarissime — sourit. Dans un discours improvisé, il associe à cette victoire le peuple chilien, « écrasé par une dictature ignoble ». « L'écho de cette manifestation arrivera dans des pays et des contrées lointaines ; il arrivera aussi et surtout, je crois, à la Piazza del Gesu *(siège tout proche de la démocratie chrétienne).* On dit qu'il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Mais, cette fois, ils entendront ce qui arrive en Italie. »

Rendez-vous est pris avec la foule pour ce mardi, à 18 h. 30, place San-Giovanni. Précédée par un spectacle de chansons, ce devrait être l'une des plus grandes manifestations communistes de l'après-guerre. Mais l'enthousiasme du P.C.I. est fortement contrôlé. Ses dirigeants veulent éviter tout triomphalisme déplacé : ils ont toujours la main tendue et gardent plus que jamais les pieds sur terre.

R. S.

FAUTE D'UNE LEVÉE DE L'EMBARGO

La Turquie prendra dans un mois des mesures contre les bases américaines

Ankara *(Reuter).* — La Turquie a fait savoir, ce mardi 17 juin, qu'elle prendrait, dans un mois, les premières mesures en vue de la fermeture éventuelle des bases américaines sur son sol, à moins que Washington *ne lève d'ici là l'embargo sur les* livraisons d'armes.

M. Caglayangil, ministre des affaires étrangères, a déclaré au cours d'une conférence de presse, que les vingt-quatre bases américaines seraient placées sous « statut provisoire » le 17 juillet ce qui permettra à la Turquie d'user à leur égard de pouvoirs discrétionnaires.

La Turquie et les Etats-Unis discuteront de l'avenir de ces bases, mais au cas où l'embargo serait levé, Ankara réexaminerait sa position, a déclaré le ministre. M. Caglayangil a accusé Washington d'avoir rompu unilatéralement des accords bilatéraux *en imposant cet embargo et* autorise ainsi la Turquie à prendre des contre-mesures. Il a affirmé avoir invité Washington à étudier l'avenir des installations, y compris les systèmes d'alerte et les armes nucléaires, au cours des conversations avec la Turquie.

M. Donald Bergus, chargé d'affaires des Etats-Unis, a été convoqué, mardi, au ministère des affaires étrangères pour recevoir une note sur la nouvelle attitude de la Turquie. — *(Reuter.)*

* * *

A la suite de l'intervention de l'armée turque à Chypre en juillet et août 1974, l eCongrès américain a décidé, en octobre 1974, en dépit de l'opposition du président Ford, de cesser l'aide militaire américaine à la Turquie et d'appliquer un embargo sur les livraisons d'armes américaines à ce pays. Ces mesures ne devaient être levées que si des progrès « substantiels » étaient enregistrés dans les négociations gréco-turques sur Chypre.

Depuis de longs mois, MM. Ford et Kissinger ont cherché à éviter que le gouvernement turc ne mette à exécution ses menaces de cesser, de son côté, sa contribution à la défense du sud-est de l'Europe, dans le cadre de l'OTAN. Selon les accords passés entre la Turquie et les Etats-Unis, quelque vingt-quatre bases sont mises en Turquie à la disposition de l'OTAN.

Le 5 février, le Congrès ayant de nouveau refusé de reprendre l'aide militaire à la Turquie, l'embargo est entré en vigueur. Le gouvernement turc avait alors annoncé son intention de réexaminer sa participation à l'OTAN.

Lors de sa visite à Ankara, le 10 mars dernier, M. Kissinger promettait la reprise de l'aide américaine « dans un délai raisonnable ». En fait, le Sénat américain a autorisé, le 19 mai, la levée de l'embargo, mais l'amendemem voté par la Chambre Haute doit encore être soumis à la Chambre des représentants.

Hongrie

● 97,6 % DES ELECTEURS se sont rendus dimanche aux urnes pour renouveler le Parlement. *Les candidats, qui* étaient tous présentés par le Front patriotique populaire, organisation centrale qui coiffe les forces politiques, syndicales et sociales du pays, ont obtenu 99,6 % des suffrages. La possibilité de candidatures multiples a été moins utilisée qu'il y a quatre ans. Il y avait deux candidats dans 34 des 352 circonscriptions, alors qu'aux précédentes élections 49 sièges étaient brigués par plusieurs candidats. Un scrutin de ballottage aura lieu le 29 juin dans ces circonscriptions. *(Corresp.)*

Grèce

EN DÉSACCCORD AVEC M. PAPANDRÉOU

La moitié des membres de la direction du PASOK donnent leur démission

De notre correspondant

Athènes. — Au moment même où le PASOK (mouvement socialiste panhellénique) a décidé de déclencher une campagne ayant pour objectif la révision de la Constitution et l'épuration de l'appareil de l'Etat des éléments favorables à la junte, une grave *crise éclate au sein de sa direction.* Quarante-cinq des quatre-vingt-neuf membres de son comité exécutif ont remis leur démission et réclament un recours immédiat à l'arbitrage *de* la « base ».

Le malaise dure depuis des mois. N'ayant pas encore trouvé sa véritable identité, le PASOK souffre de maux propres à toutes les *formations grecques* : l'absence de structures véritablement démocratiques et de cohésion politique. Il existe au sein du parti de M. André Papandréou des militants *issus de l'aile progressiste* du Parti du Centre, des sociaux-démocrates, des socialistes marxisants, des communistes déçus par l'éclatement de leur *famille* politique, des gauchistes, etc. Le PASOK était donc un lieu d'affrontements de différents groupes idéologiques. Le parti est d'autant plus menacé que nombre de ses cadres reprochent à M. Papandréou de mener une politique *« personnelle ».*

La crise a éclaté le 7 juin avec l'expulsion pour *« fractionnisme »* de onze cadres, la plupart issus des mouvements de résitance, en particulier de Défense démocratique. La mesure a provoqué une vive réaction au sein du PASOK et la protestation d'une vingtaine de membres du comité exécutif. M. Papandréou a estimé que la crise *« au sommet »* ne reflète pas la situation à la base. Il a ajouté que le régime redoute une polarisation politique et qu'il s'efforce par tous les moyens, mais en vain, de nuire au PASOK.

Aussi, afin de remettre de l'ordre dans le mouvement, a-t-il proposé la réorganisation de la direction. Un conseil national *sera convoqué* ; ses membres seront désignés par les organisations locales, les membres fondateurs du mouvement, ceux de l'ancien comité *exécutif et* les *députés* du groupe parlementaire. Ce conseil national se réunira deux fois par an et décidera de l'orientation générale d'un parti du type social-démo*crate. Le nouveau comité exécutif* se réunira les 12 et 13 juillet.

MARC MARCEAU.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SERA ÉLU LE 19 JUIN

Le Parlement grec élira jeudi *19 juin le président de la République*, a annoncé vendredi 13 juin un porte-parole du gouvernement. Le chef de l'Etat, élu pour cinq ans, devra recueillir les deux tiers des suffrages des députés. *L'hypothèse* d'une candidature de M. Constantin Caramanlis paraissant peu probable, trois noms reviennent fréquemment dans les milieux politiques athéniens. Il s'agit en premier lieu de M. Constantin Tsatsos, académicien, juriste de renom, député désigné par le pouvoir sur le contingent que la loi électorale lui accorde. Il est âgé de soixante-seize ans. On parle aussi de M. Michel Stassinopoulos, actuel président provisoire de la République, et de M. Constantin Papaconstantinou, actuel président du Parlement et qui appartient au cercle très restreint des amis intimes de M. Caramanlis.

Grande-Bretagne

Londres et Pretoria dénoncent les accords *sur la base navale de Simonstown*

De notre correspondant

Londres. — A la veille du vingtième anniversaire de la signature des accords de Simonstown, les relations spéciales entre la Royal Navy et la marine sud-africaine ont été *officiellement* abolies lundi 16 juin. Non sans avoir longtemps hésité, le gouvernement britannique a fini par conclure que le droit pour ses forces navales d'utiliser cette base d'Afrique du Sud proche du Cap présente aujourd'hui plus d'inconvénients politiques que d'avantages *stratégiques.*

A Londres comme dans beaucoup d'autres capitales occidentales, les responsables sont certes préoccupés par la présence croissante des forces navales soviétiques dans l'océan Indien. C'est la raison pour laquelle le gouvernement britannique a accordé aux Américains le droit d'agrandir la base navale et aérienne de Diego-Garcia. Mais le rôle des *forces britanniques* à l'est de Suez ne peut qu'être réduit encore maintenant que l'effort de défense de la Grande-Bretagne se concentre sur le front européen.

Toutes les équivoques ne sont pas pour autant dissipées par l'annulation des accords de Simonstown. La Grande-Bretagne va fermer le modeste centre de communications qu'elle maintenait encore en Afrique du Sud. Ses navires n'utiliseront plus *« de façon régulière »* les facilités que leur offrait la base navale et ne prendront plus part à des manœuvres combinées avec la marine sud-africaine. Mais, comme *le secrétaire au Foreign Office*, M. Callaghan, l'a expliqué lundi aux Communes, la Royal Navy pourra toujours, en cas de besoin, utiliser certains services de Simonstown *« sur une base commerciale ».*

Pays-Bas

Le P. C. renoue avec le mouvement communiste international

De notre correspondant

Amsterdam. — Le parti communiste, qui vient de tenir son vingt-cinquième congrès au début du mois de juin, a renoué avec le mouvement communiste international, rompant ainsi une longue période d'isolement. Une délégation du parti *communiste* de l'U.R.S.S. a rendu visite au parti néerlandais à l'occasion de ce congrès, ce qui n'était pas arrivé depuis dix ans, et un message du comité central du P.C. de l'U.R.S.S. a été lu à la tribune. D'autre part, la presse des pays de l'Est, en particulier *Neues Deutschland*, s'intéresse de nouveau au petit parti des Pays-Bas.

Leader incontesté du P.C. néerlandais depuis 1930, M. Paul De Groot, aujourd'hui âgé de soixante-seize ans, membre d'honneur du bureau politique, avait inauguré une ligne indépendante en 1963 pour ne pas avoir à choisir entre Moscou et Pékin. Le P.C. *néerlandais* n'assistait presque plus aux rencontres internationales, même en qualité d'observateur. Ses rares contacts officiels se faisaient avec les partis nord-coréen et roumain. M. De Groot, qui se considère comme le dernier des grands leaders, à l'égal des Togliatti, Thorez ou Duclos, a refusé pendant longtemps de souscrire à la politique de détente entre les deux Super-Grands, estimant que c'était *« promouvoir l'esprit de revanche en Allemagne ».* Les analyses du parti étaient et sont encore caractérisées par une peur presque pathologique d'une renaissance du nazisme allemand.

Le changement des positions du *P.C. néerlandais* semble dû à des considérations de politique intérieure.

A Amsterdam, où une coalition socialo-communiste gouverne la *ville, le P.C.* mène une politique réformiste. Mais le grand problème pour lui est sa crédibilité auprès du corps électoral. A Amsterdam il peut compter sur 16 % de voix, mais dans l'ensemble du pays le chiffre de ses électeurs varie entre 3 1/2 et 4 1/2 %.

Le parti socialiste n'entretient pas de liens spéciaux avec le P.C. et n'envisage pas de programme commun. Le P.C. utilise la tactique d' *« unité de la base »* pour changer la *« politique droitière »* des leaders sociaux-démocrates. Au dernier congrès, M. De Groot s'est prononcé pour une politique *« étatique »*, une *sorte de front populaire avec les* socialistes, semblable au Front populaire de 1936 en France. Il accepterait aussi de soutenir un gouvernement de gauche sans y participer. Mais, dans la conjoncture politique actuelle, un tel développement reste peu probable. Le rapprochement avec Moscou pourrait *s'expliquer* par un désir d'assister à la conférence des partis communistes prévue pour cette année, particulièrement pour étudier de plus près les questions de coopération entre socialistes et communistes dans les pays comme la France, l'Italie ou le Portugal.

LE VOYAGE DU CHEF DE L'ÉTAT

LES DÉBUTS DE LA « SECONDE POLOGNE »

III. — Relations fructueuses avec Bonn et « exemplaires » avec Paris

De notre envoyé spécial MANUEL LUCBERT

M. Giscard d'Estaing est accueilli dans un pays que le pouvoir remodèle administrativement, rénove sur tous les plans et invite à devenir, selon l'expression de M. Gierek, une « seconde Pologne » (« le Monde » daté 15-16 juin). Tout en améliorant la situation économique, cette grande mutation n'a pas fait disparaître des problèmes qui demeurent préoccupants : pénurie dans certains secteurs, notamment celui de la viande, déficit du commerce extérieur. Toutefois, les salaires ont été fortement augmentés et les échanges avec l'étranger ont connu un accroissement sans précédent (« le Monde » du 17 juin).

Varsovie. — Le cardinal avait en poche un visa pour l'Allemagne de l'Ouest. Il avait accepté l'invitation transmise par les évêques de la République fédérale à participer, au début du mois de juin, aux cérémonies en l'honneur de sainte Hedwige. Les autorités communistes lui avaient même donné le feu vert pour faire ce voyage. Mais, finalement, les fêtes ont été célébrées hors la présence de Mgr Wyszynski, primat de Pologne et archevêque de Varsovie et Gniezno. Le cardinal est resté chez lui avec son peuple.

Aucun motif n'a été donné par l'archevêché pour expliquer cette abstention. Mgr Wyszynski, estime-t-on généralement dans la capitale polonaise, se serait rangé à l'avis de ceux qui auraient fait valoir qu'une telle visite, à un moment où les relations entre Bonn et Varsovie traversent une phase délicate, n'aurait pas manqué de paraître inopportune. Le cardinal aurait donc obéi à la raison d'État : cela n'aurait rien d'étonnant de la part d'un homme qui a montré à diverses reprises dans le passé une vision aiguë des intérêts de la nation polonaise.

L'annulation de ce voyage est, en tout cas, révélatrice du caractère difficile, voire épineux, des rapports polono-ouest-allemands plus de quatre ans après la signature du traité de Varsovie. En décembre 1970, ceux qui pensaient que cet accord allait mettre fin à tous les malentendus se sont bien trompés. Le geste du chancelier Brandt s'agenouillant devant le mémorial du ghetto de la capitale polonaise reste certes dans toutes les mémoires, mais les méfiances et les préjugés nourris par l'histoire demeurent de part et d'autre.

La normalisation entravée

Le changement d'équipe l'an dernier à Bonn, l'éloignement des responsabilités d'hommes comme MM. Willy Brandt et Egon Bahr, l'arrivée au pouvoir de M. Helmut Schmidt, moins « sentimental » que ses prédécesseurs, n'ont pas contribué à mettre de l'huile dans les rouages. A tort ou à raison, les Polonais considèrent en effet que le chancelier, ancien ministre des finances, tient un peu trop serrés, en ce qui les concerne, les cordons de la bourse. M. Gierek, pour sa part, n'avait pas été l'un des plus chauds partisans du traité de 1970, et, de toute façon, dans son esprit, les tâches intérieures ont eu la priorité ces dernières années sur celles de politique étrangère.

Rien d'étonnant dans ces conditions que les relations entre Bonn et Varsovie aient connu depuis quatre ans plus de bas que de haut. La normalisation entre les deux capitales s'est heurtée en fait, dès le début, à deux problèmes particulièrement compliqués : celui de l'émigration vers la R.F.A. d'une certain nombre de citoyens polonais d'origine allemande d'une part, et celui du dédommagement des victimes polonaises du nazisme d'autre part. Sans établir un « lien » entre les deux questions, les deux parties sont d'avis qu'elles doivent être résolues parallèlement.

Dans une « information » remise au gouvernement de la République fédérale lors de la signature du traité de décembre 1970, les autorités polonaises avaient donné des assurances pour le départ de « quelques dizaines de milliers » de personnes dont les origines allemandes seraient « incontestables ». A la fin de 1973, en visite à Bonn, M. Stefan Olszowski, ministre polonais des affaires étrangères, s'engagea un peu imprudemment, comme la suite le prouve, à satisfaire en 1974 cinquante mille demandes d'émigration. Or, à la fin de l'année, le nombre des arrivants en R.F.A. n'avait pas atteint huit mille. Entre temps, un émissaire de Varsovie, M. Frelek, chef de la section internationale du comité central du parti, s'était rendu à Bonn et avait expliqué aux dirigeants ouest-allemands que le chiffre de cinquante mille émigrants précédemment avancé ne concernait pas l'année 1974, mais représentait un « maximum » à ne pas dépasser.

Pour les dirigeants de Varsovie, cette question revêt une importance cruciale, car, selon l'expression de M. Czyrek, vice-ministre des affaires étrangères, « *elle résulte de la lutte historique pour la substance nationale* ». « *Nous sommes prêts à parler,* nous a dit M. Czyrek. *Depuis 1971, nous avons déjà délivré soixante-mille autorisations de départ. Mais nous ne pouvons pas accepter l'argumentation juridique de Bonn. En matière de citoyenneté, les Allemands se fondent encore sur des lois datant de 1913. Sur cette base, c'est la moitié de la Pologne qui serait allemande. Nous estimons cependant qu'il est possible de parvenir à un règlement politique.* »

Cette bonne volonté paraît coïncider, depuis quelque temps, avec un ton plus conciliant employé du côté ouest-allemand sur la question du dédommagement des victimes du nazisme. Après une campagne de presse assez vive menée au cours du premier trimestre contre le « *regain des sentiments chauvinistes et revanchards* » en Allemagne fédérale, les dirigeants polonais ont « *noté avec attention et satisfaction* », selon M. Czyrek, une certaine évolution dans l'attitude des gouvernants de Bonn. Pour la première fois, le chancelier Schmidt a parlé, à la fin du mois de mars, de la nécessité de parvenir à un « compromis politique », ajoutant que le problème des dédommagements avait été laissé « *un peu trop longtemps entre les mains des juristes* ».

Ce qu'attendent les dirigeants de Varsovie, c'est avant tout un geste de la République fédérale en faveur des quelque cent dix mille survivants des camps de concentration. Il est impossible, disent-ils, de « *convertir les souffrances en argent* », mais les victimes du nazisme ont au moins droit au « *zloty moral du tribunal de l'Histoire* ».

Dans ces conditions, un arrangement pourrait se dessiner entre les deux gouvernements. Il revêtirait la forme suivante : d'une part Bonn accorderait à Varsovie un crédit de 1 milliard de marks dans le cadre de la coopération économique ; d'autre part, la Pologne accepterait que les dédommagements aux victimes du nazisme soient inclus dans une somme globale versée à titre de pension, pour les citoyens polonais contraints au travail forcé en Allemagne sous le IIIe Reich. Cette somme devrait s'élever elle aussi, estime-t-on à Varsovie, à 1 milliard de marks.

Le gouvernement de Bonn jugera-t-il ces exigences compatibles avec la situation financière actuelle de la République fédérale ? Polonais et Allemands de l'Ouest peuvent-ils continuer à se quereller longtemps encore alors que la conférence sur la sécurité et la coopération paraît être sur le point de consacrer l'ordre européen issu de la deuxième guerre mondiale ? La dispute quasi permanente existant entre Bonn et Varsovie n'empêche pas, il est vrai, les deux capitales d'entretenir d'intenses relations commerciales. L'an dernier, les échanges se sont élevés à 5 milliards de marks, soit trois *fois* plus que ceux de Varsovie avec la France. Sur deux cents accords de coopération signés avec des sociétés occidentales, cent cinquante l'ont été avec des firmes d'Allemagne fédérale.

Diversifier les partenaires

Ce poids économique énorme de la R.F.A. ne fait toutefois qu'ajouter au désir des dirigeants de Varsovie de diversifier leurs relations avec les pays occidentaux. Cette volonté se matérialise dans les domaines politique et commercial. En 1974 les échanges de marchandises avec la République fédérale ont augmenté un peu moins vite qu'avec les autres pays capitalistes.

Cette tendance, encore timide, devrait être favorisée grâce aux contacts qu'ont eus depuis quelques mois le premier secrétaire du parti, M. Gierek, et le chef du gouvernement M. Jaroszewicz, avec des hommes d'État occidentaux. Au mois d'octobre 1974 M. Gierek s'est rendu aux États-Unis. Cette première visite à Washington d'un « numéro un » polonais depuis la guerre devrait donner une impulsion aux relations économiques bilatérales. Les échanges commerciaux atteindront l'an prochain 1 milliard de dollars. Au début de ce mois, le séjour du premier secrétaire en Suède a illustré la coopération *croissante* qui se développe des deux côtés de la Baltique. Avec la Belgique, l'Autriche, la Grande-Bretagne existent également des rapports très cordiaux et fructueux.

Mais c'est sans aucun doute dans la France que la Pologne de M. Gierek place les plus grands espoirs. Riche d'une longue tradition, l'amitié franco-polonaise est plus que jamais considérée à Varsovie comme exemplaire. « *Les relations de la France avec les pays socialistes peuvent servir d'exemple de coexistence pacifique* », écrivait, le 11 juin, l'hebdomadaire *Polityka*. On se plaît ici à rappeler que la déclaration signée par MM. Pompidou et Gierek en 1972 a été l'un des premiers documents traçant le cadre de la coopération Est-Ouest.

La convergence des politiques étrangères des deux pays, surtout en matière de sécurité européenne, est volontiers soulignée, même si les positions respectives ne sont pas toujours aussi proches qu'on veut bien le dire. On voit surtout dans la France un partenaire désintéressé qui a, comme la Pologne, intérêt à la perpétuation de la division de l'Allemagne et sur lequel il faut donc s'appuyer. M. Sauvagnargues ne pouvait que ravir ses hôtes en déclarant, lors de son voyage à Varsovie en février dernier, que les demandes polonaises de dédommagements étaient « justifiées ».

Les relations commerciales ne sont pas encore à la hauteur des intentions des deux gouvernements, mais une assez nette progression n'en est pas moins sensible. De 1970 à 1974, le volume des échanges a été multiplié par quatre. D'ici à 1980 il devrait encore doubler. A l'occasion de la visite de M. Giscard d'Estaing, un protocole financier prévoyant l'octroi d'un crédit de 4 milliards de francs sera signé.

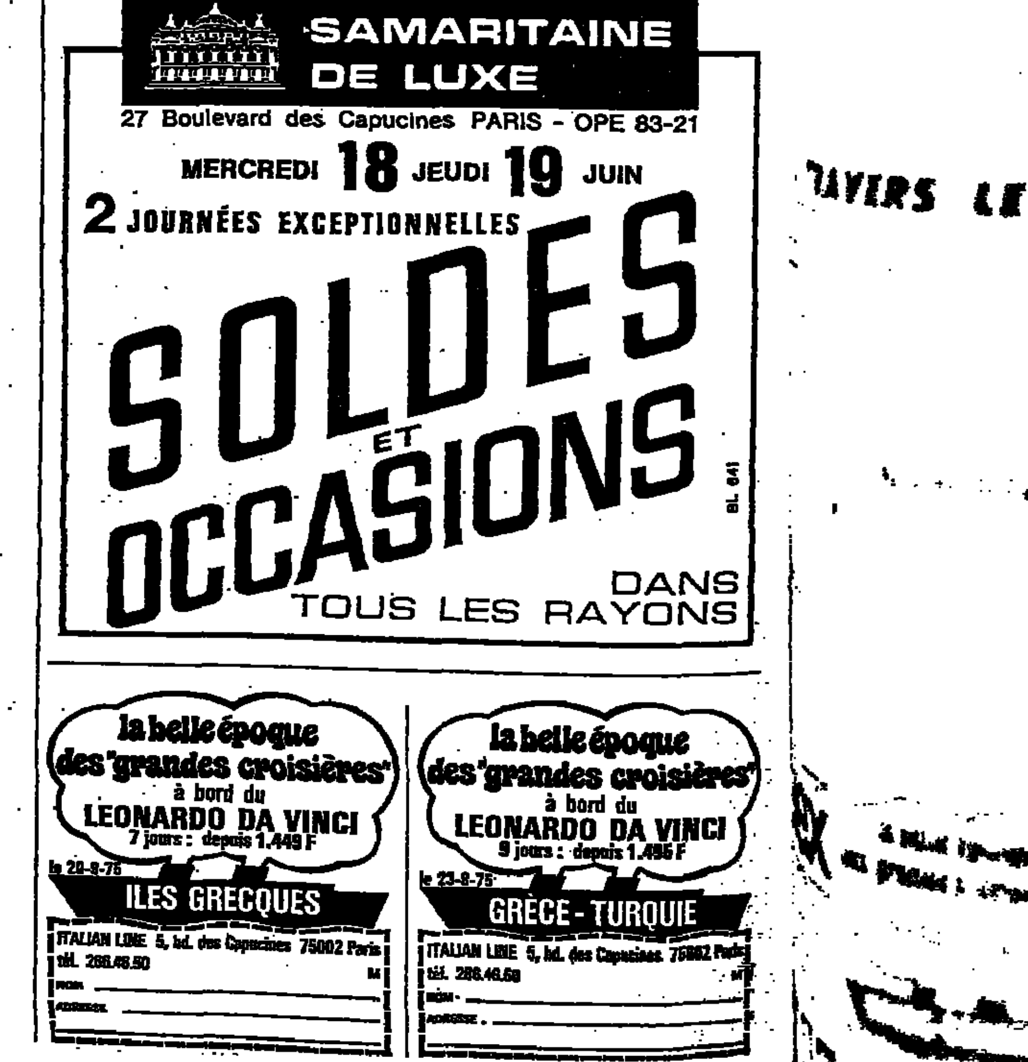
Du côté polonais, on attache au moins autant d'importance à un autre document qui sera lui aussi approuvé lors de ce séjour. Cette déclaration politique qualifiée de « *solennelle* » sera, nous a-t-on dit à Varsovie, « *une tentative ambitieuse de nos deux pays pour être à la pointe dans les domaines de la sécurité et de la coopération en Europe* ».

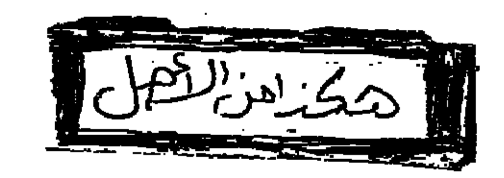
Pour son premier voyage dans un pays communiste depuis son arrivée à l'Élysée, le chef de l'État est assuré du succès populaire. Mais pour les dirigeants polonais et M. Gierek en particulier, cette visite représente sans aucun doute un maillon très important sur la voie audacieuse que suit la « seconde Pologne » en gestation.

FIN









EN POLOGNE

Les déclarations de M. Gierek

(Suite de la première page.)

De sérieux progrès ont été réalisés dans l'ensemble des relations entre nos pays. A souligner, en particulier, le développement très important de la coopération économique qui crée l'infrastructure matérielle et une base plus large pour des contacts et pour des échanges mutuellement avantageux dans tous les domaines.

La visite permettra aussi de discuter des problèmes internationaux. Sur nombre de questions, les positions de nos pays sont convergentes. Il s'agit surtout d'un nouvel approfondissement du processus de la détente, dans lequel, dès le début, la Pologne et la France se sont activement engagées. Je pense que nous pouvons et que nous devrions resserrer notre coopération et nos consultations dans cette question comme dans une série d'autres.

Je peux donc affirmer que le peuple polonais est heureux de la visite du président de la République française et qu'il l'accueillera dignement, de tout cœur, en sa qualité de plus haut représentant de la grande nation française, amie de la Pologne.

— Pourquoi, à votre avis, les travaux de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ont-ils été si difficiles sur la question des échanges culturels et humains ? Pensez-vous qu'une meilleure circulation des idées et des hommes en Europe est possible et souhaitable ?

— Je pense que ces difficultés ne résultaient pas de quelconques résistances à l'égard de la question même de l'élargissement de ces échanges, mais de divergences sur les principes. Il s'agissait en particulier que soient respectés les droits et les coutumes de chaque pays et que les échanges culturels et humains ne soient pas exploités pour des ingérences dans les affaires intérieures d'autres pays. Je pense que ces questions ont été déjà éclaircies. En toute franchise, j'avais parfois l'impression que la prolongation outre mesure des débats sur ce que l'on appelle la troisième corbeille servait, en général, à prolonger la deuxième étape de la conférence. J'espère que cela est déjà du passé.

En fait, nous apprécions positivement l'ensemble des progrès réalisés à Genève et nous considérons que la conférence peut s'achever cet été par une rencontre à l'échelon le plus élevé.

Dans ce domaine d'ailleurs, la Pologne et la France ont de bonnes expériences communes. Nous les enrichirons encore par l'importante déclaration qui sera signée au cours de la visite de M. Valéry Giscard d'Estaing.

— Vous voulez dire que cette déclaration ira plus loin que ce qui est fait à Genève sur les problèmes de la troisième corbeille ?

— Je pense que si la nécessité s'en présente, il n'y a aucun obstacle, dans nos relations bilatérales, à ce que nous allions plus loin que ce qui est dit dans les documents élaborés en ce moment à la conférence de Genève.

— Les relations de la Pologne avec la République fédérale d'Allemagne ont connu quelques difficultés ces derniers mois. Ne devraient-elles pas être normalisées par les accords signés par le gouvernement de M. Brandt en 1970 ?

— Le traité conclu entre la République populaire de Pologne et la République fédérale d'Allemagne en décembre 1970 joue un rôle très important et doit être pleinement respecté par les deux parties. En même temps, nous avons affirmé à maintes reprises, dès le début, que ce traité n'était que la base indispensable au processus d'une réelle et large normalisation des rapports entre les deux pays, processus exigeant qu'on surmonte le passé et édifie l'avenir.

Les difficultés dont vous parlez sont apparues, en fait, bien plus tôt. Mais je pense que le dialogue entamé l'année dernière avec le chancelier fédéral, M. Helmut Schmidt, a permis d'éclaircir le fond des questions et les causes des difficultés. Précisément, ces dernières semaines nous avons eu des signes montrant qu'on les comprenait mieux et qu'on avait l'intention d'amorcer des démarches constructives. Mais jusqu'à présent ce ne sont que des signes et je ne peux rien dire de plus sur cette question.

— Préférez-vous avoir des relations directes avec la C.E.E. ou bien soutenez-vous les démarches qui sont faites pour établir des liens entre la C.E.E. et le Conseil d'assistance économique mutuelle (COMECON ou CAEM) ?

— La Pologne n'a jamais demandé, en tant qu'Etat, à nouer des contacts avec le Marché commun. Nous avons des contacts d'ordre technique, ce qui est compréhensible ; en outre, nous avons des relations bilatérales avec les pays qui appartiennent au Marché commun. Notre point de vue est qu'il faudrait nouer des contacts entre les deux organismes économiques, CAEM d'un côté, C.E.E. de l'autre. Néanmoins nous pensons que, tant que ces grandes questions de coopération entre les deux communautés économiques ne seront pas résolues, il nous faut développer des relations bilatérales mutuellement avantageuses avec les pays membres de la C.E.E. C'est ce que nous faisons avec la France et d'autres pays.

Le pétrole soviétique

— M. Giscard d'Estaing a décidé de supprimer les cérémonies anniversaires de la fin de la guerre. Qu'en pensez-vous ?

— C'est une affaire intérieure française, et il m'est difficile de me prononcer sur le caractère judicieux ou non de cette décision. Je ne peux dire qu'une chose : nous, Polonais, non seulement nous maintenons notre attitude envers le jour de la victoire, qui est une fête d'Etat depuis le début, mais nous avons décidé qu'à partir de cette année cette journée serait fériée.

— Quelle influence a eu, sur l'économie polonaise, la « crise de l'énergie », compte tenu des prix élevés du pétrole, mais aussi des ressources de la Pologne en charbon ?

— On ne peut dire que ce phénomène ait eu une influence essentielle sur notre économie nationale. Le fait que la Pologne ait une économie planifiée, qu'elle coopère au sein du Conseil d'assistance économique mutuelle, surtout avec l'U.R.S.S., la protège, tout comme les autres pays socialistes. Notre rythme rapide de développement n'a pas été freiné. N'oubliez pas que la Pologne importe d'U.R.S.S. la majeure partie du pétrole dont elle a besoin, et aussi d'autres matières premières, et qu'elle possède elle-même d'importantes ressources en énergie et matières premières.

Je ne veux pas dire que nous n'ayons ressenti aucun effet. Ainsi, par exemple, nous devons payer bien plus cher pour le pétrole, ses dérivés, les matières premières et produits industriels importés des pays capitalistes. Cette augmentation des prix n'est compensée qu'en partie par les prix plus élevés du charbon et des matières premières que nous exportons vers ces pays. En général, je peux dire que les phénomènes de crise qui frappent la plupart des pays occidentaux n'ont pas freiné et, en fait, ne peuvent freiner notre rythme de développement. Ils causent certaines difficultés à notre commerce extérieur ; cependant, nous nous tirons bien d'affaire.

— Il y a eu aussi une hausse des prix du pétrole que vous achetez à l'Union soviétique. Est-ce que les prix plus élevés que vous obtenez pour votre charbon et d'autres matières première compensent cette hausse des prix dans notre commerce avec l'Est ?

— Toutes les livraisons soviétiques se font d'après des prix établis, harmonisés en commun, et ce sont de bons prix. Ces prix ne subissent pas de bonds violents, comme c'est le cas, par exemple, en Occident. Quant aux prix du charbon, nous les avons relevés au niveau des cours mondiaux.

— Le gouvernement polonais a décidé récemment une large réforme administrative (le Monde du 15-16 juin). Certains ont exprimé à ce propos l'opinion que cette réforme et la suppression d'un échelon de direction régionale allaient donner le signal d'une importante épuration de l'appareil du parti et de l'Etat. Qu'en pensez-vous ?

— Je ne sais pas qui a émis une telle opinion. Elle est absolument sans fondement. Il n'y a ni besoin et encore moins d'intention de procéder à une quelconque « épuration ». A cette occasion, je tiens à dire qu'en général, par principe, nous rejetons une telle notion et une telle méthode et que nous n'y aurons pas recours. Actuellement, tout l'appareil du parti et tout l'appareil de l'Etat sont pleinement engagés dans la réalisation de cette réforme. C'est une grande œuvre qui s'accomplit dans une très bonne atmosphère.

— Malgré tout, dans ce grand remue-ménage, il y a sans doute des fonctionnaires qui craignent de ne pas retrouver leur place. De votre côté, il paraîtrait assez normal que vous profitiez de ces circonstances pour ne retenir que les bons fonctionnaires.

— Encore une fois, il n'est pas question d'épuration. Tous les fonctionnaires intéressés ont trouvé un emploi. Une partie d'entre eux ont obtenu un avancement ; d'autres n'ont rien perdu en ce qui concerne leur place dans la société, et même leur poste de travail ; une autre partie encore ont simplement fait l'objet d'un aménagement, c'est-à-dire qu'ils ont été mieux insérés dans l'administration de l'Etat et dans l'économie du pays. Au total, personne n'a été laissé de côté.

Les relations avec l'Eglise

— Où en sont les relations de l'Etat avec l'Eglise catholique de Pologne, d'une part, le Vatican d'autre part ?

— Les relations entre l'Etat, les fidèles de l'Eglise catholique et l'énorme majorité du clergé sont tout à fait normales. Il n'y a là aucun problème. Ses rapports sont basés sur l'unité de la nation œuvrant à l'épanouissement de la patrie socialiste. C'est là la cause suprême de tous les Polonais, indépendamment de leur attitude à l'égard de la religion.

Cette unité, dans la Pologne nouvelle, est une réalité, et l'objectif supérieur du parti ouvrier unifié polonais et de notre Etat est de se soucier de son renforcement et de sa pérennité.

Dans les milieux de la haute hiérarchie de l'Eglise catholique il y a encore certaines personnes qui ne le comprennent pas, mais elles ne peuvent modifier le fait que la nation est unie ; du reste, ces personnes représentent un groupe très restreint. L'Eglise catholique est, en Pologne, séparée de l'Etat depuis trente ans, tout comme en France. Les croyants ont, et auront, pleine liberté de pratiquer. Cependant, nous veillerons toujours à ce que le sentiment religieux ne soit pas exploité à des fins contraires aux intérêts de la nation et de l'Etat ; nous veillerons à ce que règne la tolérance qui, en Pologne, a de longues traditions. En somme, je suis optimiste quant aux perspectives des relations entre l'Etat socialiste et l'Eglise catholique.

Quant à nos relations avec le Vatican, nous entretenons des contacts fréquents et utiles. Comme on le sait, à l'issue des conversations menées, des contacts permanents de travail ont été établis. C'est très important, et nous espérons qu'ils seront de plus en plus mutuellement utiles. Je tiens à souligner que nous avons beaucoup de respect pour la position du pape Paul VI sur les questions de la paix, sur le processus de la détente internationale.

— Envisagez-vous de renouer des relations diplomatiques avec l'Etat d'Israël ?

— Cette question est liée essentiellement à la politique et au comportement de l'Etat d'Israël lui-même, c'est-à-dire aux progrès dans la liquidation des conséquences de l'agression et au règlement pacifique des problèmes du Proche-Orient. Nous ne pouvons pas considérer que les progrès réalisés jusqu'à présent soient suffisants.

Je pense que nombre de questions devraient s'éclaircir avec le renouvellement de la Conférence de Genève. Actuellement c'est, à notre avis, la question la plus importante. Il faut frayer la voie à un règlement de paix durable de tous les problèmes du Proche-Orient.

— La Pologne s'est lancée dans un grand effort d'investissements industriels, mais des difficultés sont apparues dans l'approvisionnement des villes en produits agricoles. Pensez-vous que l'agriculture pourra s'adapter au rythme de développement imposé à l'industrie ?

— Notre effort d'investissement porte aussi bien sur l'industrie que sur l'agriculture. Nous investissons dans l'agriculture et dans l'industrie agricole et alimentaire plus que jamais auparavant, et ces branches d'activité se développent plus rapidement que jamais. Au cours du présent quinquennat, la production agricole augmentera de plus de 20 %, et l'industrie agricole et alimentaire devient l'une de nos grandes industries nationales. Les fonds investis dans cette industrie au cours des cinq dernières années égalent les fonds investis au cours des vingt-cinq années 1945-1970.

Les difficultés dont vous parlez ont leur source ailleurs : au cours de l'actuel quinquennat, le salaire moyen en Pologne augmentera de plus de 40 %, alors qu'en même temps les prix des principales denrées alimentaires restent inchangés. Au cours des quatre dernières années, la consommation de viande par habitant a progressé de plus de 12 kg. Par conséquent, la principale cause de ces difficultés, c'est le grand accroissement de la consommation et de la demande. Dans les pays occidentaux, l'économie réagit à une telle situation d'une façon très simple — par une augmentation des prix. Ceci, nous ne l'avons pas fait. Certaines de nos difficultés résultent aussi de nos moins bonnes récoltes de fourrages l'année dernière.

Propos recueillis par

MICHEL TATU.

● *Un Fonds central de la culture franco-polonaise* a été créé, annonce un communiqué. Il a pour but de « *contribuer au développement et au rayonnement de la culture franco-polonaise et de rassembler toutes les forces vivantes existantes de la Communauté franco-polonaise de France* ». Il servira notamment à la Société historique et littéraire polonaise, à l'entretien et au développement de la Bibliothèque polonaise de Paris.

(*) 6, quai d'Orléans, 75004 Paris. Président : prince André Poniatowski.

A TRAVERS LE MONDE

Bangladesh

● UNE VINGTAINE DE JOURNAUX ont cessé de paraître, lundi 16 juin, sur ordre du gouvernement qui a annoncé son intention de réorganiser la presse. Quatre quotidiens seulement — le *Bangladesh Observer*, le *Bangladesh Times*, *Dainik Bangla* et *Ittefak*, seront désormais publiés à Dacca, mais un décret prévoit la création de trois quotidiens dans les principales villes de province. — *(A.F.P., A.P.)*

Indonésie

● DES *DIPLOMATES* ET DES FONCTIONNAIRES ETRANGERS D'ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES accrédités en Indonésie ont été expulsés pour leur participation à un trafic d'importation de voitures de luxe, a indiqué samedi 14 juin à Djakarta le chef de la sécurité. Le nombre et la nationalité de ces personnes n'ont pas été précisés. — *(A.F.P.)*.

Namibie

● MGR RICHARD WOOD, évêque anglican pour le Damaraland, a reçu l'ordre de quitter le Sud-Ouest africain (Namibie) avant le lundi 23 juin. Aucune raison officielle n'a été fournie par les autorités. *L'évêque anglican* est l'un des plus fermes adversaires de la présence sud-africaine sur le territoire. Mgr Colin Winter, son prédécesseur, avait également été expulsé en mars 1972. *(A.F.P.)*

Somalie

● M. MOHAMMED SYAAD BARRE, chef de l'Etat somalien, a invité des parlementaires américains à se rendre dans son pays pour constater par eux-mêmes qu'il ne s'y trouve pas de base militaire soviétique. Cette invitation est la réponse aux propos de M. James Schlesinger, secrétaire américain à la défense (*le Monde* du 13 juin), selon lesquels des photographies aériennes auraient révélé la présence d'une base soviétique de missiles dans le port somalien de Berbera. — *(Reuter.)*

Vietnam du Sud

● RADIO-SAIGON A ANNONCE MARDI 17 JUIN que la Banque nationale du Vietnam a été autorisée à reprendre ses activités le 4 juin. Son nouveau gouverneur, M. Tran Vuong, vice-ministre de l'économie, remplace M. Le Quang Uyen, qui exerçait ces fonctions sous le précédent régime. Elle aura le contrôle des transactions financières avec l'étranger, de concert avec la Banque de crédit commercial ; toutes deux auront des relations « *avec toutes les banques du monde, sans distinction de régime politique et économique* ».



ASIE

Thaïlande

Bangkok et Pékin établiront des relations avant la fin du mois

De notre correspondant

Bangkok. — Il n'est pas fréquent qu'un chef du gouvernement thaïlandais se rende en visite officielle à l'étranger. Sans doute est-ce pour rompre avec la tradition et affirmer sa personnalité auprès de ses voisins et amis de l'ASEAN (Association des Nations du Sud-Est asiatique) que le prince Kukrit Pramot s'est rendu la semaine dernière en Malaisie et en Indonésie. Il pourrait visiter prochainement la Birmanie, pour tenter de mettre fin aux troubles qui, depuis très longtemps, ont lieu le long de la frontière.

Ce voyage n'a pas eu de résultats spectaculaires mais il a permis un resserrement des liens entre Bangkok d'une part, Kuala-Lumpur et Djakarta de l'autre. Ces deux dernières capitales s'étaient étonnées, voire inquiétées, des « avances » faites par la Thaïlande aux gouvernements vietnamiens et des visites de personnalités de Hanoï et de Saigon à Bangkok quelques semaines après la chute du régime Thieu.

Le président Suharto et les militaires qui l'entourent ne sont guère enchantés de voir Chinois et Thaïlandais accélérer leurs discussions en vue d'échanger des ambassadeurs.

Les relations entre la Chine et l'Indonésie sont « gelées » depuis 1967, date du renversement de Sukarno. Djakarta risque d'être bientôt la seule capitale de la région à bouder la Chine, car les dirigeants de Singapour ont déjà fait savoir qu'ils reconnaîtraient le régime de Pékin après que la Thaïlande aura agi en ce sens.

La peur de la subversion, commune à tous les régimes de la zone, est certainement à l'origine des craintes exprimées par les alliés de M. Kukrit Pramot. Djakarta vit dans la hantise d'une renaissance du communisme dix ans après le massacre des militants du P.C. Et les forces de l'ordre ne parviennent pas à venir à bout des maquis en Malaisie, en Thaïlande et aux Philippines.

Mais les dirigeants de Bangkok, comme ceux de Kuala-Lumpur et de Manille, pensent que la meilleure manière de « stabiliser » la situation en Asie du Sud-Est est d'établir des relations avec la première puissance du continent, contrepoids aux ambitions des deux Super-Grands. On retrouve là l'idée du premier ministre malaisien en faveur d'une neutralisation de la région, sous la garantie de Washington, Moscou et Pékin.

Une délégation officielle thaïlandaise a quitté Bangkok pour Pékin ce lundi 16 juin afin de mettre au point les modalités d'établissement des relations entre les deux pays et le texte du communiqué commun qui sera signé dans la capitale chinoise à la fin du mois par le ministre des affaires étrangères, M. Chatichai Choonhavan. L'événement avait d'abord été prévu pour septembre, mais sa date a été précipitamment avancée alors que des partisans de Taiwan lançaient ici une offensive de dernière minute. Des responsables très hauts placés souhaitent le maintien de certains liens officiels avec Taipeh.

Pendant l'absence du premier ministre, l'intérim a été assuré par le vice-premier ministre et ministre de la défense, le général Pramarn Adirekaarn. Cette semaine a été pourtant marquée par un durcissement du gouvernement à l'égard des étudiants et des mouvements de gauche accusés de soutenir l'insurrection communiste. Le ministre de l'intérieur a donné l'ordre à la police de prendre des mesures énergiques à leur encontre. Enfin, la presse diffuse des rumeurs — apparemment sans fondement — au sujet des réfugiés vietnamiens soupçonnés de se livrer au trafic d'armes. Il n'est pas étonnant que certains responsables de l'opposition se demandent si l'établissement de relations avec la Chine ne sera pas suivie d'une vague de répression, la première depuis le renversement de la dictature militaire en octobre 1973.

PATRICE DE BEER.

Japon

La négociation du traité sino-nippon est bloquée

De notre correspondant

Tokyo. — M. Miki et son gouvernement ont renoncé à leur espoir de présenter à la Diète avant le 4 juillet, date de la fin de la session parlementaire, un traité de paix et d'amitié avec la Chine populaire, indique une source officieuse. Il s'agissait par ce traité de parachever l'instauration de relations stables entre les deux pays. Mais la négociation paraît bloquée pour une durée indéterminée.

La négociation s'était ouverte en novembre 1974 sur la base de l'accord de normalisation de l'automne 1972. Elle avait bien commencé. Les deux parties s'étaient entendues pour écarter le problème des relations entre le Japon et Taiwan et quelques litiges territoriaux. M. Miki avait indiqué aux Chinois la grande importance qu'il attachait au projet.

M. Chou En-lai, recevant un envoyé japonais, M. Hori, avait fait montre de ses bons sentiments, disant qu'il était naturel que le Japon ait de bonnes relations avec les Etats-Unis. Il ajoutait que le resserrement des relations sino-japonaises favoriserait un assouplissement de la politique de Moscou à l'égard du Japon.

En mars, la négociation commençait à achopper sur ce qu'on a appelé la « *clause anti-hégémonie* ». La Chine demandait l'insertion dans le traité d'une clause disant que Chine et Japon s'opposeraient à toute tentative d'une tierce puissance ou d'un groupe de puissances pour établir son hégémonie dans la région Asie-océan Pacifique.

Les Chinois rappelaient que cette clause figurait déjà dans l'accord de normalisation sino-japonais de 1972. A quoi les Japonais répliquaient — craignant que la formule ne soit jugée offensante par l'Union soviétique, évidemment visée — que, précisément, il n'y avait pas à la répéter. De plus, l'accord de 1972 avait la forme d'un simple communiqué : répéter la clause dans un traité serait lui donner une portée beaucoup plus lourde de conséquences et pourrait justifier les accusations de Moscou qui y voit déjà le germe d'une alliance sino-japonaise contre l'U.R.S.S.
25

La clause suscitait aussi les vives critiques de l'aile droite du parti conservateur japonais, demeurée favorable à Taiwan. Elle fit valoir que la clause anti-hégémonie pourrait offenser également les Etats-Unis, deuxième superpuissance visée, et se retourner même contre le Japon, que la Chine pourrait par exemple accuser un jour d'hégémonie sur le plan politique.

Depuis mars, toute une série d'efforts ont été faits par M. Miki pour « *dépanner* » les pourparlers, sans pour autant accepter les vues chinoises. Une des dernières tentatives avait consisté, en mai, à transporter la négociation de Tokyo à Pékin, afin qu'elle se déroule à l'abri des querelles de la politique intérieure japonaise.

M. Miki semble avoir proposé à Pékin une formule de compromis atténuant les inconvénients de la clause anti-hégémonie, demandant notamment que celle-ci figurât seulement dans le préambule du traité, et non dans le document proprement dit. Mais on apprend maintenant que, dès le 30 mai, le vice-ministre chinois des affaires étrangères, M. Han Nien-lung, aurait avisé l'ambassadeur du Japon, M. Ogawa, que cette formule n'était pas acceptable. Le coup de grâce a été porté à la négociation quand M. Chou En-lai, qui, depuis janvier, n'avait plus reçu aucun Japonais, a enfin rouvert sa porte le 12 juin pour recevoir un homme politique nippon, M. Fujiyama, ancien ministre des affaires étrangères. Ce fut pour lui répéter que la Chine ne saurait transiger sur la clause anti-hégémonie, qui correspond à un principe fondamental de sa politique, et lui exprimer sa déception devant l'attitude de M. Miki, laissant entendre que celui-ci avait perdu sa confiance.

Moscou contre Pékin

L'échec est maintenant flagrant. Il est embarrassant pour le premier ministre japonais car il vient s'ajouter à bien des déboires en politique intérieure. M. Miki se voit accusé d'être un chef de gouvernement hésitant et faible, faute d'avoir dans son parti une base personnelle solide qui lui permettrait d'arbitrer les luttes de factions.

Mais la suspension de fait de la négociation montre encore bien plus à quel point le cabinet et le Japon lui-même sont tiraillés dans la guerre froide que se livrent en Asie Moscou et Pékin.

A chacune des étapes de la négociation, Moscou a manœuvré pour « contrer » Pékin. En janvier, alors que M. Chou En-lai recevait M. Hori, M. Gromyko rencontrait à Moscou M. Miyazawa, ministre des affaires étrangères du cabinet Miki, pour parler d'un traité de paix russo-japonais. En février, M. Brejnev, pour tourner l'obstacle du problème des îles Kouriles — dont le Japon demande la restitution, — proposait à M. Miki que cet accord prenne la forme d'un traité d'amitié de bon voisinage, sosie soviétique du projet de traité chinois.

Au printemps, l'Union soviétique développait sa campagne de séduction auprès du Japon. Elle consentait notamment, pour la première fois depuis des années, des concessions dans la négociation annuelle sur les droits de pêche des Japonais dans le nord du Pacifique.

Aujourd'hui enfin, une nouvelle offensive diplomatique de l'U.R.S.S. paraît se dessiner. Le jour même où M. Chou En-lai signifiait au Japon son déplaisir M. Gromyko convoquait à Moscou l'ambassadeur nippon, M. Akira Shigemitsu, pour mettre en garde Tokyo au sujet de cette négociation, lui disant le malaise et l'inquiétude que celle-ci cause au Kremlin. M. Gromyko aurait en même temps insisté sur la volonté qu'a Moscou de maintenir et de développer ses relations amicales avec le Japon. Il aurait annoncé à M. Shigevitsu la prochaine publication d'une déclaration soviétique à ce sujet, dit-on de source gouvernementale japonaise.

ROBERT GUILLAIN.

Vietnam

Comment être à la fois uni et divisé ?

Le G.R.P. est-il un simple casse-tête pour les spécialistes du droit international ? Les questions qu'il est permis de se poser à son sujet ne sont-elles pas, avant tout, le reflet d'une situation locale passablement embrouillée ?

Le 30 avril, les révolutionnaires prenaient le pouvoir, au nom du gouvernement provisoire mis sur pied en 1969. Depuis, ce G.R.P. n'a officiellement siégé qu'une fois à Saigon ; il a offert une ou deux réceptions. C'est peu. Ne pouvait-on imaginer une présence plus démonstrative, plus active ? « Nous sommes en place depuis six ans ; pourquoi donner de nouvelles preuves de notre existence ? », disait en substance Mme Binh, il y a quelques jours, à Alger. La thèse paraît défendable. Encore faudrait-il expliquer pourquoi, puisque la libération est totale, est conservé ce qualificatif de « provisoire » ? Y aura-t-il élargissement à d'autres personnalités ? Ou fusion du cabinet dans un régime « couvrant » l'ensemble du Vietnam ?

Si la dernière hypothèse est juste, pourquoi le G.R.P. est-il toujours à la recherche de reconnaissances diplomatiques ? Pourquoi a-t-il demandé à la Suède de présenter à l'automne sa demande d'entrée à l'ONU ? Pourquoi fait-il savoir qu'il participera en 1976 à la conférence des pays non-alignés qui se tiendra à Colombo ?

Le G.R.P. entend donc avoir une personnalité sur le plan international. C'est lui qui vient de signer avec l'Algérie deux accords de coopération — et non Hanoï — au nom du pays entier. C'est son premier ministre qui a récemment reçu à Saigon onze ambassadeurs accrédités auprès de lui. Mais, la réception terminée, les diplomates sont repartis. Aucune ambassade n'est ouverte dans la capitale, du moins « à plein temps » : des fonctionnaires subalternes « gèrent » les affaires dans telle ou telle chancellerie qui n'a pas fermé avant la débâcle d'avril. Si l'ambassadeur du Japon, parti récemment, n'a pas laissé que de bons souvenirs (en raison de la politique de Tokyo), il serait erroné de penser que la France souffre d'un ostracisme particulier (1). . urquoi Paris serait-il mieux traité que Pékin ou Moscou, qui ont fourni une aide importante a.. G.R.P. et à Hanoï et viennent d'accorder au Vietnam une nouvelle assistance gratuite pour 1975 ? Des problèmes bilatéraux existent certes entre Saigon et les diverses capitales ; ils ne peuvent (sauf sans doute en ce qui concerne les Etats-Unis et quelques-uns de leurs plus proches alliés) être analysés en profondeur si une réponse n'est pas apportée à cette question : qu'est-ce que le G.R.P. ?

Ou plutôt : que sera-t-il — à l'ONU par exemple, ou dans d'autres instances internationales ? Un moyen pour Hanoï de disposer de deux voix ? Ou une commode fiction dont usera le Nord pour s'introduire, par Sud interposé, dans un monde non aligné bien utile à qui veut échapper un tant soit peu au jeu subtil, voire lassant, de bascule entre Moscou et Pékin ? Ou bien encore la transposition, sur le plan diplomatique, d'une division locale difficile à réduire totalement, comme une mauvaise fracture ?

La partie est délicate à jouer. Les Vietnamiens ont proclamé des milliers de fois depuis le début de leur combat, qu'ils formaient un seul peuple, un seul pays. Leurs déclarations actuelles au sujet de la réunification sont imprécises à souhait ; ils voudraient, au fond, l'impossible : être à la fois « un » et « deux ». « Un » parce que cela correspond à l'analyse historique, à la ligne politique, au bon sens du point de vue économique. « Deux » parce qu'il faut tenir compte des spécificités des deux zones, et de considérations internationales déjà exposées. D'où ce jeu verbal de va-et-vient, cette valse hésitation linguistique à propos de l'unité et de la diversité, cet usage du concept de temps, bien utile pour soutenir une dialectique mal assurée, parce que fondée sur une réalité mouvante.

Les prochaines semaines devraient permettre d'y voir plus clair. La victoire étant intervenue bien plus rapidement que prévu, il est naturel que des décisions dans ce domaine n'aient pas encore été officialisées, voire prises. L'apparent vide politique saigonnais reflète le trop-plein de questions qui se posent, et, sans doute, les discussions sur les moyens de sortir de la période de transition. La logique de ces débats n'est pas celle d'auteurs de manuels de droit international ; elle épouse les sinueux contours d'une histoire effroyablement complexe, qui a duré trente ans.

JACQUES DECORNOY.

(1) La remarque vaut pour le Cambodge, où ni Hanoï ni Pékin — pour ne prendre que des exemples d'alliés — n'ont encore ouvert d'ambassade.

PROCHE-ORIENT

A l'issue de son voyage aux États-Unis

M. Rabin affirme que des divergences subsistent entre Washington et Jérusalem

Tel-Aviv (A.F.P.). — *A l'issue de son voyage de cinq jours aux Etats-Unis, M. Rabin, premier ministre israélien, a déclaré, lundi soir 16 juin, à Tel-Aviv, que des* « divergences » *subsistaient entre Jérusalem et Washington au sujet du Proche-Orient.*

« Toutes nos thèses, *a-t-il dit*, n'ont pas reçu un accueil égal, mais nous n'avons pas non plus accepté toutes les idées qui nous ont été soumises par nos amis américains. » *Il a ajouté que* « le malaise qui a caractérisé les relations entre Israël et les Etats-Unis ces derniers temps s'est dissipé », *et que* « les Américains comprennent mieux maintenant que les concessions en vue d'un accord doivent venir des deux parties (Egypte et Israël) et ne pas être unilatérales, comme on l'exigeait de nous au mois de mars ».

D'autre part, un député israélien, M. Yehouda Shaari (indépendant libéral), a déclaré, dimanche, au cours d'une réunion de l'exécutif de son parti à Tel-Aviv, que le président roumain, M. Ceausescu, croyait que M. Yasser Arafat serait disposé à reconnaître l'existence d'Israël et à ouvrir avec lui des négociations de paix. M. Shaari rentrait de Bucarest, où il a assisté à la réunion de l'internationale parlementaire.

L'O.L.P. n'exclut pas une normalisation de ses rapports avec la Jordanie

De notre correspondant

Beyrouth. — C'est avec une certaine circonspection que les dirigeants de la résistance palestinienne ont suivi les démarches en vue du rapprochement syro-jordanien. M. Arafat ne s'en est pas moins déclaré satisfait de l'entretien qu'il a eu, le dimanche 15 juin, à Damas, avec le président Assad. « *Il n'y a pas d'équivoque possible dans nos rapports avec les Syriens* », a déclaré le chef de l'O.L.P., à sa sortie du palais présidentiel. A la question de savoir si une normalisation entre la résistance et le royaume hachémite pouvait être envisagée, M. Zahdi Nachachibi, membre du comité exécutif de l'O.L.P., qui accompagnait M. Arafat, a répondu : « *Et pourquoi pas ? Il faudrait pour cela que la Jordanie veuille réellement faire partie des pays de la confrontation, et qu'elle agisse en conséquence. Elle nous trouverait alors à ses côtés, dans le cadre d'un front unifié syro-jordano-palestinien.* »

Les dirigeants palestiniens ont été rassurés par le fait que le communiqué conjoint Assad-Hussein a évoqué la résolution du « sommet » de Rabat, qui reconnaît à l'O.L.P. le droit de représenter seule le peuple palestinien. Mais, au-delà de cette « *déclaration d'intention* », la résistance exige une présence palestinienne en Jordanie, sur les plans militaire et politique. Pour mettre à l'épreuve les intentions du roi, nous a-t-on déclaré de source proche du comité exécutif de l'O.L.P., il faudra d'abord obtenir la libération des quelque deux mille fedayin détenus depuis septembre 1970 dans les prisons jordaniennes.

M. Arafat et ses collaborateurs ont demandé en outre au président Assad d'œuvrer pour que la résistance « *puisse jouer un rôle précis sur le terrain des opérations en Jordanie, comme il lui arrive de le faire à partir du front syrien et du Sud-Liban* ».

Les Syriens, de leur côté, ont expliqué une fois de plus aux Palestiniens que la récupération d'une partie au moins de leur patrie, c'est-à-dire la Cisjordanie et Gaza, ne peut être possible sans le soutien du roi Hussein, et encore moins contre lui. Le fait d'engager la Jordanie dans la lutte et de la sortir de la position d'expectative dans laquelle elle s'était cantonnée au lendemain du « sommet » de Rabat sert la cause arabe dans la mesure où Israël serait ainsi privé d'une de ses cartes maîtresses.

Après avoir « neutralisé » l'Egypte par quelques concessions territoriales dans le Sinaï, pensent encore les Syriens, l'Etat hébreu, aidé par les Etats-Unis, cherche actuellement à créer une situation de fait accompli dans le Golan et en Cisjordanie occupés. Sa tâche serait beaucoup plus aisée s'il pouvait continuer à exploiter le conflit jordano-palestinien. Quelles que soient les perspectives, dit-on à Damas, Syriens, Jordaniens et Palestiniens ont tout intérêt à surmonter leurs contradictions politiques et idéologiques pour opposer à Israël un front cohérent...

Ce regroupement prôné par la Syrie vise à créer un « front continu » qui irait de Naqoura, Sud-Liban jusqu'à Akaba, en Jordanie.

La Résistance serait décidée à approuver la démarche syrienne, mais elle ne prendra les initiatives qui s'imposent que le jour où le roi Hussein rendra publiques les grandes lignes de sa politique de réconciliation avec l'O.L.P., comme il l'a promis, dit-on, au président Assad. EDOUARD SAAB.

Au cours d'une réunion publique à Paris

DES DIRIGEANTS DES PANTHÈRES NOIRES RÉCLAMENT ÉGALITÉ ET JUSTICE POUR LES JUIFS ORIENTAUX EN ISRAËL

« *Nous sommes Israéliens, nous ne sommes pas là pour détruire Israël, mais pour le transformer en une société plus juste où l'égalité soit une réalité* », a déclaré lundi soir 16 juin à Paris M. Chalom Cohen, membre de la direction politique des Panthères noires d'Israël. « *Ces relations fondées sur la justice*, a-t-il poursuivi, *nous les réclamons pour les juifs orientaux que nous représentons à l'intérieur d'Israël, mais aussi pour nos voisins, pour le pays frère palestinien et arabe, car la justice ne peut pas être divisée.* »

M. Cohen, qui parlait au cours d'une réunion organisée par le Comité français de soutien aux Panthères noires d'Israël, a dressé un sombre tableau de la situation faite en Israël aux *juifs originaires* des pays arabes. Souvent entassés dans des bidonvilles, sous-payés, exploités et méprisés, ils constituent, selon M. Cohen, la quasi-totalité du prolétariat et du sous-prolétariat. Evoquant le problème de l'éducation, le dirigeant des Panthères noires a résumé la situation en deux chiffres : les juifs orientaux constituent plus de 56 % de la population globale, mais leurs enfants ne représentent que 15,4 % des effectifs universitaires.

Cette situation avait été évoquée, au début de la soirée par M. Albert Memmi, invité d'honneur, qui avait exprimé sa déception devant l'aggravation des inégalités sociales en Israël, alors qu'on pouvait espérer qu'elles se résorberaient.

Les analyses de M. Chalom Cohen ont suscité des réactions passionnées. L'assistance est devenue franchement houleuse lors de l'intervention de M. Mony Akim, délégué des Panthères noires en Europe, qui s'est exprimé en hébreu et a conclu en affirmant que « *l'insécurité d'Israël* » ne devait pas servir de prétexte ou d'alibi pour refuser d'instaurer la justice sociale. — D. J.

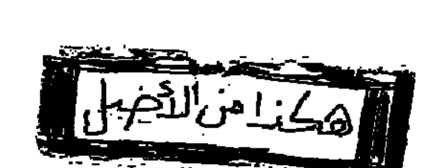
Un double démenti

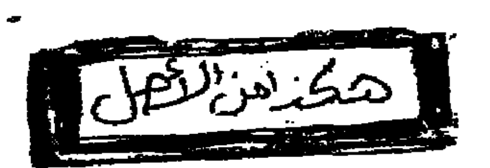
LONDRES ET LE CAIRE AFFIRMENT QUE L'ÉGYPTE N'A PAS ACHETÉ D'ARMES BRITANNIQUES

Un double démenti a été apporté lundi 16 juin aux informations, selon lesquelles l'Egypte aurait fait d'importantes commandes d'armes à la Grande-Bretagne (*le Monde* du 14 juin 1975). A Londres, une source officielle déclare qu' « *aucune transaction sur des livraisons d'armes britanniques à l'Egypte n'avait été encore conclue, bien que cette éventualité ait été discutée lors de la visite récente de M. Ismaïl Fahmi, ministre des affaires étrangères égyptien à Londres* ».

L'ambassadeur britannique en Israël, convoqué à ce propos, samedi par M. Allon, ministre israélien des affaires étrangères, a rappelé que la Grande-Bretagne ne fournira pas d'armes susceptibles de déséquilibrer le rapport des forces dans la région ou de rendre plus difficile un règlement du conflit israélo-arabe.

D'autre part, M. Ashraf Marwan, conseiller du président Sadate pour les relations extérieures, a déclaré, lundi, au quotidien *Al Anouar*, que l'information concernant l'achat d'armes britanniques était « *dénuée de tout fondement* ». Il a précisé qu'aucun accord n'avait non plus été conclu entre Londres et l'Organisme arabe pour les industries militaires (O.A.I.M.) créé récemment. — (*A.F.P.*)





AFRIQUE

Sahara espagnol

Un commando du Front Polisario attaque un poste frontalier

Un commando de trente hommes du Front de libération de la Seguiet-el-Hamra et du Rio-de-Oro (F. Polisario), a attaqué, pendant le week-end, avec la *complicité de la moitié de la garnison*, un poste du Sahara occidental, proche de la Mauritanie, a-t-on appris le lundi 16 juin à Madrid. La garnison était composée de militaires locaux. Les membres du Front ont emporté les armes, le matériel, les véhicules, et ont fait deux prisonniers. Neuf soldats sont partis avec les maquisards.

● A RABAT, l'agence Maghreb Arabe Presse (MAP) a annoncé lundi que des « *centaines de volontaires* » s'engageaient chaque jour dans les rangs du Front de libération et d'unité (F.L.U.), qui milite en faveur du rattachement du Sahara occidental au Maroc. *Elle précise que certains* de ces volontaires sont des soldats de l'armée marocaine qui ont demandé et reçu l'autorisation de participer à la lutte. Cela explique, écrit l'agence, que les quarante-cinq hommes récemment capturés par l'armée espagnole soient d'anciens membres de l'armée (*le Monde* du 11 juin).

● A CASABLANCA, le comité de libération de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), qui a terminé dimanche ses travaux, a demandé à l'Espagne de s'abstenir de toute initiative en attendant la tenue de la session des Nations unies.

● A MADRID, l'hebdomadaire *Guardiana*, citant des « *sources des Nations unies* », ainsi que des « *sources algériennes* » affirme qu'un accord sur le partage du territoire contesté aurait été signé à la fin de 1974 et le gouvernement mauritanien. — *(A.F.P., U.P.I.)*

Tunisie

● M. NORBERT SEGARD, *ministre français du commerce* extérieur, fait depuis dimanche 15 juin une visite officielle à Tunis, sur l'invitation de M. Abdelaziz Lasram, ministre tunisien de l'économie nationale. — *(A.F.P.)*

Zaïre

Confirmant la découverte d'un complot

LE PRÉSIDENT MOBUTU LAISSE ENTENDRE QUE LES ÉTATS-UNIS ONT TENTÉ DE LE FAIRE ASSASSINER.

Le président Mobutu Sese Seko a confirmé, lundi 16 juin, les informations publiées dimanche par le quotidien *Elima*, selon lequel un coup d'État a échoué au Zaïre (*le Monde* du 17 juin). Le président n'a pas précisé la date à laquelle les préparatifs ont été déjoués, mais il a assuré que les comploteurs ont été arrêtés.

Le chef de l'État n'a pas démenti les accusations d'*Elima*, selon lesquelles les États-Unis seraient à l'origine de ce complot. Le chef de l'État a indiqué qu'une « *grande puissance* » avait fait appel à « *certains Noirs égarés* » pour tenter de l'assassiner.

« *Nous devons avoir toujours présent à l'esprit que certains milieux retardataires, réactionnaires, colonialistes impérialistes ainsi que leurs valets ne me pardonneront jamais d'avoir engagé mon peuple vers la grande voie de la dignité, de l'indépendance totale et de la désaliénation* », a ajouté le président Mobutu.

Le département d'État américain a démenti, mardi 17 juin, que les États-Unis aient été mêlés d'une façon quelconque à un complot contre la vie du président zaïrois. — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

[Les premiers signes de tension entre le Zaïre et les États-Unis sont apparus à la suite des mesures de « zaïrisation de l'économie » prises à l'automne 1973. A la fin de 1974, la nationalisation des principales entreprises du pays, décidée dans le cadre de la « radicalisation de la révolution authentique », a porté un coup sévère à certains intérêts américains. Toutefois, les États-Unis conservent d'importantes positions et soutiennent, comme Kinshasa, le Front de libération de l'Angola (F.N.L.A.) de M. Roberto Holden.

La nomination de M. Nathaniel Davis au poste de secrétaire d'État adjoint américain chargé des affaires africaines avait été publiquement critiquée par le président Mobutu, qui en avait profité pour remarquer que « les États-Unis ont été le dernier pays à reconnaître l'indépendance de la Guinée-Bissau ». Enfin, l'enlèvement, le 20 mai dernier, de trois Américains en Tanzanie par un commando de rebelles zaïrois (« le Monde » du 24 mai) a porté un nouveau coup aux relations entre le Zaïre et les États-Unis. Les otages restent détenus dans l'est du pays, et les diplomates américains à Kinshasa se sont plaints de ne pas être reçus par les responsables zaïrois chargés de diriger les recherches.]

OCÉAN INDIEN

Madagascar

Le président Ratsiraka engage le pays sur « la voie du socialisme »

Tananarive (*Reuter, A.F.P.*). — « *La seule voie de développement rapide pour Madagascar est la voie du socialisme* », a déclaré le capitaine de frégate Didier Ratsiraka, président du Conseil suprême de la révolution, chef de l'État et du gouvernement malgaches, au cours d'une conférence de presse tenue lundi 16 juin à Tananarive, à l'issue de la présentation de son gouvernement.

Le président Ratsiraka a annoncé que toutes les banques et toutes les sociétés d'assurances étaient nationalisées à partir de mardi 17 juin, précisant à ce sujet : « *Pour parvenir à notre restructuration économique et sociale, il nous faut maîtriser le crédit* ». Le président du Conseil suprême de la révolution a également annoncé que « *l'État malgache prenait le contrôle de la production et de la distribution cinématographiques* ».

Le chef de l'État a dit encore : « *Nous sommes pragmatiques et nous acceptons le principe des indemnisations. Nous sommes prêts à discuter.* » Puis il a affirmé : « *Madagascar ne réintégrera pas la zone franc, comme le laissaient entendre certaines rumeurs* », ajoutant : « *La révolution ne fait jamais machine arrière* ». Parlant du socialisme que Madagascar doit adopter, il a indiqué qu'il serait basé sur les « *fokonolona* » (communes rurales traditionnelles) qui sont au nombre de dix mille.

[Il existe quatre banques de dépôts à Madagascar : la Banque financière et commerciale malgache Mandroso, *filiale de la Banque d'Indochine* ; la Banque commerciale et industrielle de Madagascar, filiale de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie - Océan Indien, elle-même filiale de la B.N.P. ; la Banque commerciale de Madagascar, filiale de la Société Générale; et la Banque malgache d'escompte et de crédit, filiale de la B.N.P. également.

Six sociétés d'assurances ont des succursales ou des agences. Il s'agit des Assurances générales de France (A.G.F.), de la *CAMATE (Compagnie* des assurances maritimes, aériennes et terrestres), de la Foncière, des Assurances du groupe Drouot, de l'U.A.P. (Union des assurances de Paris) et de la CIAM (Compagnie industrielle des assurances mutuelles). Deux ont des filiales : la Préservatrice et le Groupement français d'assurances.]

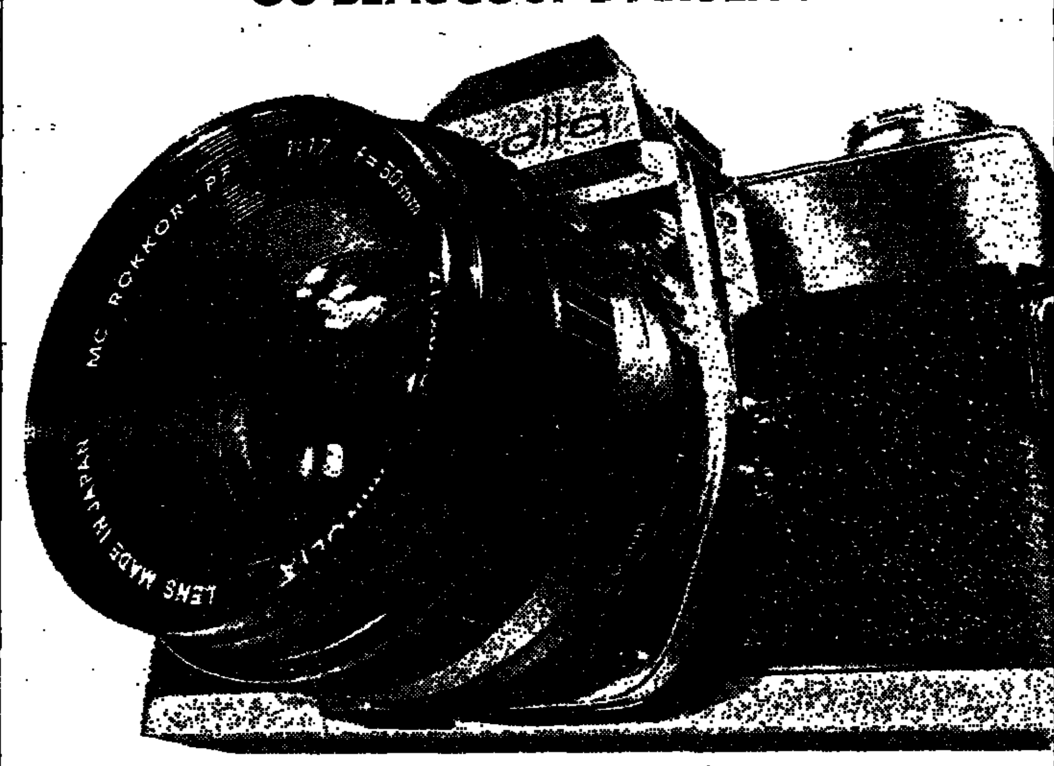
LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

Le nouveau gouvernement, formé, lundi 16 juin, par le capitaine de frégate Didier Ratsiraka, comprend le Conseil suprême de la révolution et le cabinet proprement dit.

Le Conseil suprême de la révolution compte neuf membres (tous militaires) dont certains sont également ministres : le capitaine de frégate Ratsiraka, président du conseil, chef de l'État et chef du gouvernement ; le lieutenant-colonel Mapila Jaona ; le lieutenant-colonel Joël Rakotomalala ; le commandant Fernand Patureau ; le commandant Désiré Rakotoarijaona ; le commandant Rampanany ; *le capitaine Jaotombo* ; le capitaine Randriamparany ; le capitaine Marson Max.

Les ministres sont au nombre de quatorze, dont douze civils : le Dr Randranto (travail) ; MM. Salomon Rahatoka (travaux publics) ; Rajoazandry (jeunesse) ; Justin Rarivoson (économie) ; Razakaboana (plan et finances) ; Justin Rakotoniaina (enseignement) ; Pierre Rajaonah (développement rural) ; le Dr Rémi Tiandrazana (affaires étrangères) ; le Dr Seraphin (santé) ; MM. Ampy Porthos (justice) ; Jean Bemananjara (transport et ravitaillement) ; Gaston Lahy (information) ; le lieutenant-colonel Mapila Jaona (intérieur) ; le capitaine de frégate Ratsiraka (défense nationale).

Le Conseil suprême de la révolution (C.S.R.) supervise les activités des ministres. Il est constitué de cinq commissions chargées des grands secteurs d'activités du pays.





POLITIQUE

APRÈS LES ASSISES DE L'U.D.R.

Un peu plus de vingt-quatre heures après la *décision de M. Chirac de s'écarter du secrétariat* général de l'U.D.R., on attendait avec un intérêt particulier, lundi soir, sa prestation sur les petits écrans d'Antenne 2. Cette émission prouverait-elle qu'il n'y avait désormais rien dans le personnage du premier ministre qui pût rappeler le partisan ?

La plus élémentaire équité impose d'abord de souligner que le « secrétaire général d'honneur » de l'U.D.R. (et non son « secrétaire général honoraire » : fâcheuse bévue du présentateur) avait la partie difficile, pour ne pas dire impossible. Il a été harcelé du début à la fin par ses interpellateurs, et il a *même été mis* à plusieurs reprises dans l'impossibilité de développer ses raisonnements et de terminer ses phrases par le représentant de « l'Humanité », qui est allé jusqu'à l'interrompre en l'insultant : « Monsieur, le premier ministre, vous mentez. »

Pour déplorables que soient de tels excès dont ont trop souvent été victimes, avant M. Chirac, les représentants de l'opposition, il reste que bien des arguments produits par le chef du gouvernement n'étaient guère convaincants.

Abstraction faite de certains postulats surprenants — « Les mouvements sociaux... systématiquement orientés vers la destruction de l'appareil de production. » — et de mises au point stupéfiantes — « *Je n'ai naturellement pas contesté le* droit des électeurs de s'exprimer en faveur de M. Mitterrand. » — (il ne manquerait plus que cela !), bien des propos tenus lundi laissaient perplexe.

Convient-il, en 1975, de juger M. Mitterrand sur des initiatives de 1968 ? L'actuel premier ministre, qui, lycéen, fut le propagandiste de « l'Appel de Stockholm », lancé par l'extrême gauche, est-il qualifié pour faire grief au premier secrétaire du P.S. d'un cheminement politique inverse et pour souligner qu'il a « connu aussi bien la droite que la gauche » ?

Est-il opportun de répondre au P.C.F. d'aujourd'hui en exhumant des archives une *déclaration de M. Ambroise Croizat*, ministre communiste du travail de 1945 à 1947 ? Compte tenu de la situation difficile dans laquelle se trouve la France, et que M. Chirac apprécie néanmoins avec un optimisme impressionnant, est-il juste d'évoquer une fois de plus les « graves difficultés politiques, économiques et sociales » que nous aurions connues « si M. Mitterrand avait été élu » ?

S'agissant de l'U.D.R., est-ce permis d'affirmer que le mouvement gaulliste a retrouvé « son tempérament » ? L'article « De Nantes à Nice », que nous publions ci-dessous, atteste plutôt qu'il a renié sur nombre de points ses orientations et ses aspirations de 1973.

M. Chirac, lui, ne renie pas son comportement de chef de parti. *RAYMOND BARRILLON.*

A ANTENNE 2

Si le président de la République me retirait un tant soit peu de sa confiance je m'en irais instantanément, *déclare M. Jacques Chirac*

Interrogé lundi soir 16 juin, sur Antenne 2, par trois journalistes de cette station : Georges Leroy, directeur de la rédaction, Jean-Marie Cavada et François de Closets, ainsi que par Michel Cardoze (*l'Humanité*) et Philippe Tesson (*le Quotidien de Paris*), M. Jacques Chirac a précisé qu'il avait reçu le « *complet accord* » du président de la République avant de se démettre de son mandat de secrétaire général de l'U.D.R. « *J'ai constaté au cours des assises,* a-t-il expliqué, *que le mouvement gaulliste avait retrouvé son unité, son dynamisme, son tempérament, sa place au sein de la majorité présidentielle, et, par conséquent, effectivement, les engagements que j'avais pris pouvaient être tenus. Alors je les ai tenus, c'est-à-dire que j'ai démissionné.* »

M. Chirac a ajouté : « *Je ne suis plus le chef de l'U.D.R. C'est très clair. Le chef de l'U.D.R., c'est le secrétaire général qui sera élu au prochain conseil national. (...) La majorité a un chef naturel et un seul, c'est le président de la République. Tout cela est très simple. A partir de là, le rôle du premier ministre, en liaison avec les principaux responsables politiques de la majorité, est un rôle de coordination. C'est normal. Cela ne peut en aucun cas se mettre sur le même pied que l'autorité dont dispose le président de la République. Si, pour une raison ou une autre, le président de la République retire un tant soit peu de sa confiance au premier ministre, l'esprit, non la lettre, de nos institutions, selon moi, impose au premier ministre de se retirer. C'est ce que je ferais pour ma part instantanément.* »

Interrogé par Michel Cardoze sur l'affaire du *Parisien libéré*, le premier ministre a affirmé que la police n'avait pas utilisé de chiens contre les ouvriers de ce journal. « *Nous avons immédiatement*, a-t-il dit, *à la demande du président de la République, fait une enquête pour savoir s'il y avait eu des chiens utilisés. Premièrement, cela ne s'est jamais fait et nous condamnons formellement des procédés de cette nature...* »

MICHEL CARDOZE. — Ce sont des milices privées au service de M. Amaury et du *Parisien libéré*, et vous laissez faire ! Votre gouvernement laisse faire...

M. CHIRAC. — Je conteste...

MICHEL CARDOZE. — Est-ce que vous allez poursuivre ces patrons ?

M. CHIRAC. — Je condamne l'utilisation de méthodes qui consisteraient...

MICHEL CARDOZE. — Qui consistent !

M. CHIRAC. — Qui consisteraient...

MICHEL CARDOZE. — Qui consistent... Ces photos sont publiées la semaine dernière par *l'Humanité*...

M. CHIRAC. — Je ne vois pas d'ouvriers sur votre photo. Monsieur Cardoze, vous me permettez de terminer ma phrase ; Vous racontez, comme c'est généralement le cas dans votre journal, les événements à votre façon... Je répète que je trouve naturel que l'on fasse garder des usines, que l'on fasse garder des bien privés par les moyens que l'on estime devoir utiliser. Je ne vois pas au nom de quoi je contesterais que quelqu'un puisse utiliser des chiens pour garder contre le vol, l'agression, des biens qui lui appartiennent...

MICHEL CARDOZE. — Vous êtes partisan de la liberté de M. Amaury d'utiliser les chiens contre les travailleurs ?

M. CHIRAC. — Je condamne formellement l'utilisation de moyens de cette nature, si c'est vrai...

Le premier ministre a indiqué qu'il n'était pas question d'annuler les licenciements autorisés par le gouvernement, puis il a précisé : « *Il n'est pas dans nos intentions de créer une situation d'affrontement, que nous n'avons jamais souhaitée. Nous sommes, et nous le démontrons en ce moment, partisans d'un certain apaisement dans cette affaire. (...) Je dois dire que je suis très choqué par la façon dont s'est développée une offensive qui a consisté à vouloir étrangler purement et simplement un journal.* »

M. Chirac a ensuite cité le jugement suivant d'Ambroise Croizat, ministre communiste du travail de 1945 à 1947, qui déclarait à propos du Syndicat du Livre : « *Je considère la situa-*
» tion comme grave et envisage
» de créer des écoles de forma-
» tion professionnelle, afin de
» permettre aux entreprises de
» disposer d'une profession suffi-
» sante pour ne pas être à la
» merci d'une corporation qui
» organise elle-même du recru-
» tement au ralenti. »

Le premier ministre a poursuivi : « *Vous ne me trouverez jamais dans les rangs de ceux qui veulent remettre en cause la liberté syndicale. Par contre, vous me trouverez toujours dans les rangs de ceux qui veulent défendre la liberté d'expression. Je sais comment vous la concevez, vous voulez et vous souhaitez étrangler le* Parisien libéré, *mais vous ne l'étranglerez pas, même par l'intermédiaire...*

MICHEL CARDOZE. — *Monsieur le premier ministre, vous mentez !*

M. CHIRAC. — *Nous protégerons systématiquement les moyens mis en œuvre par le* Parisien libéré *pour assurer sa survie contre les atteintes scandaleuses à la liberté qui sont portées par, semble-t-il, le Syndicat du Livre...*

MICHEL CARDOZE. — *C'est faux ! Vous mentez.*

M. Chirac s'est expliqué ensuite sur sa « petite phrase » du Havre, que lui a reprochée M. Mitterrand. « *Je crois,* a-t-il dit, *que M. Mitterrand s'est laissé allé un peu à l'ambiance et à la chaleur d'une réunion publique. (...) M. Mitterrand s'est insurgé contre le fait que j'aurais déclaré que les électeurs qui avaient voté pour lui étaient des gens tout à fait indignes, etc. Je n'ai naturellement jamais dit cela, j'ai dit qu'en votant pour M. Giscard d'Estaing, la France avait évité un grand drame national, et je le crois profondément, je le répète. Mais je n'ai pas contesté, naturellement, le droit à ces électeurs de s'exprimer en faveur de M. Mitterrand, j'ai moi trop de respect pour la démocratie et surtout le suffrage universel pour le contester.* »

Le premier ministre a estimé que le premier secrétaire du P.S. était « *très mal placé* » pour l'accuser de ne pas respecter le suffrage universel. Rappelant la conférence de presse au cours de laquelle, le 28 mai 1968, M. Mitterrand avait proposé la mise en place d'un gouvernement provisoire, il a souligné : « *Cela, c'est un respect du suffrage universel tout à fait particulier. Cela s'appelle un coup d'État, cela s'appelle s'appuyer sur l'émeute et sur la rue pour contester le suffrage universel.* »

A propos de la *situation économique*, M. Chirac a déclaré notamment : « *Un certain nombre de signes font apparaître que la reprise, qui sera, d'ailleurs, au départ modérée, devrait se faire à partir du dernier trimestre de cette année civile, et reprendre plus sérieusement en début d'année prochaine. (...) Nous n'atteindrons par les objectifs que nous avions pu escompter en matière de croissance — c'est-à-dire les 4 % dont vous parlez, — mais, certainement, nous atteindrons le chiffre de 2 ou de 2,1 %, à mon avis. (...) En ce qui concerne l'inflation, l'engagement que nous avons pris sera tenu, c'est-à-dire que le taux de l'inflation pour l'année 1975, du 1er janvier au 1er janvier, sera inférieur à 10 %, sauf s'il y avait, naturellement, une action d'ordre extérieur ou intérieur imprévisible ou imprévue, qui remettrait tout en cause.* »

Le premier ministre a ajouté, après avoir noté que l'Allemagne ne connaissait pas de « *mouvements de contestation permanente de l'effort nécessaire à faire quand il y a une difficulté sur le plan économique* » : « *Les mouvements sociaux sont des mouvements naturels lorsqu'ils sont justifiés par des injustices, et c'est très souvent le cas... Par conséquent, je ne conteste pas du tout les mouvements sociaux ; il y a longtemps que j'ai dit que les mouvements sociaux étaient un des moyens de progrès d'une société. Encore doivent-ils ne pas être systématiquement orientés vers la destruction de l'appareil de production.* »

M. Chirac a dénoncé « *le système totalitaire et bureaucratique* » proposé par les socialistes et les communistes (ce qui lui a valu une nouvelle interpellation de Michel Cardoze : « *C'est faux. Vous mentez !* » avant d'ajouter : « *Je suis absolument hostile au principe et au mécanisme des nationalisations (...). Je considère que les nationalisations sont des moyens périmés de gestion économique, un moyen qui n'est au profit ni des travailleurs ni des consommateurs.* »

Invité à commenter la phrase de M. Mitterrand selon laquelle « *la droite sent chez Chirac une volonté qu'elle attendait d'un autre* » (*le Monde* du 14 juin), le premier ministre a indiqué qu'il n'était pas d'accord. « *Encore que je doive reconnaître,* a-t-il ajouté, *que, dans ce domaine, M. Mitterrand a une certaine compétence, puisqu'il a aussi bien connu la droite que la gauche.* »

Enfin, à la question « *est-ce que vous vous interrogez comme tout le monde ou est-ce que vous vivez dans la certitude en permanence ?* », M. Chirac a répondu : « *Ne caricaturez pas mon malheureux personnage. Bien sûr que je m'interroge ! Et puis je consulte (...). Mais j'estime que, lorsqu'on a pris une décision qui est conforme avec les options générales que l'on retient sur le plan politique, eh ! bien ! on l'applique. Et il ne s'agit plus, à ce moment-là, de tergiverser ; il faut en avoir la certitude, et je l'ai.* »

L'HUMANITE : *Chirac sans masque...*

Sous le titre « Chirac sans masque... », *l'Humanité* affirme, mardi 17 juin :

« *Hier soir, à l'issue du débat, M. Chirac s'est adressé à notre camarade Michel Cardoze, en ces termes :* « Vous ne vous trouverez » plus en face de moi dans un » débat. » *Interrogé sur la signification de ce propos, M. Chirac a précisé que si la télévision l'invitait à nouveau avec des journalistes, et que Michel Cardoze se trouve parmi ces derniers, il* « demanderait qu'on change de journaliste ».

» *M. Chirac a indiqué qu'il estimait « inconvenant » qu'on qualifie le premier ministre de « menteur ». Michel Cardoze a précisé au premier ministre qu'une affirmation dénuée de fondement et dont il n'apportait pas les preuves était, en effet, un mensonge.* »

Le secrétaire général par intérim

M. ANDRÉ BORD

M. André Bord est né le 30 novembre 1922 à Strasbourg. Après la guerre (au cours de laquelle, après deux évasions, il combat dans les rangs de la brigade Alsace-Lorraine), il exerce la profession de libraire. Il est élu pour la première fois député U.N.R. de la deuxième circonscription du Bas-Rhin en novembre 1958 et sera reconduit dès lors à chaque élection législative. De même, il conservera le mandat de conseiller général du canton de Strasbourg-Est, conquis en 1961. Il est depuis 1967 président du conseil général du Bas-Rhin.

Entré au gouvernement en avril 1967 comme secrétaire d'Etat à l'intérieur, Georges Pompidou étant premier ministre, il conserve ce poste jusqu'en juillet 1972 dans les cabinets successifs de MM. Maurice Couve de Murville et Jacques Chaban-Delmas.

Le 7 juillet 1972 il devient ministre des anciens combattants dans le gouvernement de M. Pierre Messmer qui le confirmera à ce poste lorsqu'il remaniera son équipe en avril 1973. Lors du deuxième remaniement, en mars 1974, M. Bord demeurera responsable de la même administration, mais avec le titre de secrétaire d'Etat. Lors de la campagne présidentielle de 1974, il se prononcera, le 22 avril, en faveur de M. Jacques Chaban-Delmas. Il demeurera secrétaire d'Etat aux anciens combattants dans le cabinet de M. Jacques Chirac.

En Alsace, M. André Bord s'est heurté à plusieurs reprises aux représentants de la famille centriste, particulièrement active dans cette région. C'est ainsi que, conseiller municipal de Strasbourg depuis mars 1959, il songe, lors des élections de 1971, à constituer une liste contre celle que dirige M. Pierre Pflimlin, maire centriste sortant, ancien président du conseil. Il devra se retirer finalement de la compétition. Au conseil régional d'Alsace, M. Bord est élu en décembre 1973 puis réélu en janvier 1975 président avec une courte majorité. Les membres réformateurs de l'assemblée s'abstenant. Il est d'ailleurs un des très rares membres du gouvernement à avoir cumulé un portefeuille ministériel et une présidence de conseil régional.

LE DIFFÉREND ENTRE Mme GIROUD ET M. CHIRAC

Nous avons tout le temps de faire des réformes

affirme le premier ministre

M. Jacques Chirac est revenu lundi soir 16 juin, au cours de l'émission « *le Point sur l'A 2* », sur le différend qui l'a opposé à Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la condition féminine et vice-présidente du parti radical. Celle-ci avait vivement critiqué le premier ministre, samedi 14 juin, d'une part, à cause de propos qu'il avait tenus au Havre quelques jours auparavant, et, d'autre part, à cause de la lenteur de la mise en place des réformes.

Devant les caméras de la télévision, M. Chirac a déclaré : « *Je comprends très bien l'impatience de Mme Giroud pour ce qui concerne les réformes de son secteur. Mais je vous dirai que les réformes, c'est complexe. On doit d'abord les élaborer puis les faire accepter. Cela suppose une démarche longue et difficile. Nous avons déjà fait un nombre très important de réformes. Au point, d'ailleurs, qu'une partie non négligeable de l'opinion publique française trouve que nous allons un peu vite dans ce domaine. Mme Giroud trouve que nous allons trop lentement.*

» *En réalité, nous avons fait beaucoup et nous continuerons. Mais nous n'avons pas l'intention de nous bousculer dans cette affaire. Les réformes sont des choses trop sérieuses pour être faites de façon bousculée. Les élections législatives n'auront lieu qu'en 1978. Il va de soi que la majorité les gagnera. Nous avons donc tout le temps nécessaire.* »

Lundi, en début d'après-midi, le secrétariat d'Etat à la condition féminine avait rendu publique une mise au point de Mme Françoise Giroud consécutive à la réaction du premier ministre à ses propos (« *Mme Giroud a perdu, une fois de plus, une occasion de se taire* », avait-il déclaré, à Nice, la veille au soir) et aux commentaires provoqués par cette affaire. La vice-présidente du parti radical répondait : « *Plusieurs bulletins d'information ont traduit ce que j'ai dit pendant un discours devant les assises de la Fédération des réformateurs comme une critique adressée à M. Chirac. J'ai dit aux congressistes réformateurs réunis que je n'acceptais pas que l'on crache à la figure de l'opposition et que l'on traite de criminels ou d'inconscients la moitié des Français, ceux qui ont voté en mai 1974 François Mitterrand.*

» *Ce disant, je n'ai jamais ni nommé ni visé le premier ministre, qui n'a d'ailleurs rien formulé de tel en déclarant récemment :* « *En » votant pour Valéry Giscard d'Es- » taing, la France a probablement » évité un grand drame de son » histoire.* » *J'ajoute que, en qualité de membre du gouvernement, il serait inconvenant que j'adresse des critiques au premier ministre de quelque nature qu'elles soient.* »

● MISE AU POINT. — C'est par erreur que nous avons fait figurer, au nombre des membres du bureau de la Fédération des réformateurs M. Philippe Pontet. M. Philippe Pontet est membre du bureau national de la Fédération des républicains indépendants et secrétaire général des clubs Perspectives et Réalités. C'est de son frère qu'il s'agissait, M. François Pontet, membre du comité directeur du parti radical, et président de la fédération de Meurthe-et-Moselle de cette formation, qui figurera en tant que représentant du parti radical au bureau politique de la Fédération des réformateurs.

De Nantes à Nice

M. Claude Labbé, président du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale, est sans doute le seul à avoir perçu dans les travaux des assises de Nice « *une nouvelle attitude politique où on ne cherche pas à mener un combat « contre » telle ou telle idéologie mais « pour » une certaine conception de la société* ». A la différence des assises de Nantes, en novembre 1973, qui avaient permis au mouvement gaulliste, sous l'énergique impulsion de MM. Jacques Chaban-Delmas et Alexandre Sanguinetti, d'apparaître comme le champion de la « participation », la réunion de Nice à en juger par les réactions des militants au sein des trois commissions, s'est caractérisée en effet par une volonté de lutte contre « *les communistes et autres gauchistes* » — pour reprendre la formule d'un orateur — bien plus que par un esprit de réforme allant dans le sens de la « *société libérale avancée* » chère à *M. Giscard* d'Estaing.

La commission qui analysait, sous la présidence de M. Jacques Godfrain, la « *crise de la société* », s'est surtout employée à dénoncer l'omniprésence des « marxistes » dans les diverses institutions. L'armée ? Elle doit être « *défendue contre la propagande antimilitariste* », ont proclamé les militants qui ont souhaité « *une campagne de réhabilitation de l'armée* », qui ont rejeté toute « *syndicalisation* » des appelés, premier pas vers « l'anarchie », et qui ont applaudi avec enthousiasme quand M. Jacques Cressard a lancé : « *Nous sommes pour la discipline, nous ne voulons pas d'une armée à la hollandaise, nous devons être fermes vis-à-vis des attaques contre le service militaire.* » Un officier de parachutistes, qui « *les a vus de près en Indochine* », n'est-il pas venu dire, sous les acclamations, que les communistes veulent « *se servir de l'armée comme détonateur pour pouvoir nous asservir à jamais* » ?

Un jeune militant a-t-il tenté de dénoncer « *la ségrégation et les inégalités dans l'armée* » : des murmures réprobateurs ont accueilli son intervention. L'éducation nationale ? Après M. Raymond Triboulet, ancien ministre, appelant ses amis à réagir contre « *la dictature des instituteurs gauchistes qui mettent leurs collègues nationaux, et notamment gaullistes, en quarantaine* », c'est M. Michel Debré, vivement acclamé, qui a donné le ton en regrettant la disparition de « *l'enseignement du patriotisme et du civisme* », en s'élevant contre « *la politisation d'une minorité en train de prendre le pas sur la loi républicaine* », en plaidant pour la liberté et le pluralisme de l'enseignement. La justice ? Là encore, l'emprise des marxistes, en particulier chez les magistrats, contribue au « *travail de démolition de la société pour qu'elle tombe toute mûre entre les mains des communistes* »

La deuxième commission, qui s'intéressait, sous la présidence de M. Jean Mattéoli, à « *une nouvelle dimension du problème social* », a été marquée par une discussion animée sur la réforme de l'entreprise. Revendication prioritaire, désormais traditionnelle dans les congrès de l'U.D.R. : la liberté de candidature au premier tour des élections professionnelles. « *Trêve de discours,* a affirmé un militant, dans l'approbation générale, *j'exige que nos élus s'engagent une bonne fois pour toutes à présenter une proposition en ce sens.* » La motion adoptée par la commission devait reprendre à son compte cette suggestion, mais la motion soumise au congrès se contentait d'exiger que « *le pluralisme syndical soit garanti dans tous les secteurs d'activité* ». Pour le reste, ce ne fut qu'attaques contre les grandes organisations syndicales, qui, « *au lieu de défendre les véritables droits des salariés, cherchent à transformer la société pour aller vers une société de type marxiste* ». Un militant : « *Subventionner un syndicat politisé, ce n'est pas acceptable.* La réponse de M. Mattéoli — « *C'est à l'honneur de la démocratie telle que nous la concevons de donner aux syndicats quels qu'ils soient les moyens de former leurs militants.* » — fut couverte par les huées.

Un représentant de Force ouvrière s'est-il écrié « *Camarades !* » ; aussitôt, les clameurs l'ont empêché de poursuivre. Pour s'excuser, il a dû proclamer : « *Je suis profondément anticommuniste, puisque j'ai toujours été gaulliste.* » En dépit des efforts de M. René Caille, député du Rhône, pour affirmer « *l'existence d'un gaullisme révolutionnaire plus que réformateur* » et la nécessité de « *faire pression sur les élus, qui sont pétrifiés par une trouille préélectorale constante* », il n'y eut pas de voix pour s'en prendre au moins une fois aux patrons. Et quand un militant proposa la création d'un « *permis de gérer* » pour les chefs d'entreprise, des « bruits divers » se firent entendre.

La troisième commission, enfin, chargée d'étudier, sous la présidence de M. Michel Caldaguès, « *une économie à repenser* », fut la moins passionnée. On était entre experts. On parla redéploiement industriel en se réclamant d' « *un libéralisme corrigé par des incitations puissantes* » et d' « *une planification active* » : la motion finale ne devait pas retenir ce dernier impératif...

Placés sous le signe de la défensive, les débats ne pouvaient guère déboucher sur des propositions audacieuses. A Nantes, par exemple, en matière d'enseignement, on avait mis l'accent sur le développement des méthodes pédagogiques et sur la promotion du « *technique* » ; à *Nice*, on insiste, avant tout, sur la neutralité et le pluralisme, sur la responsabilité des familles, sur la formation du citoyen. A Nantes, on avait proposé, dans l'entreprise, « *la cogestion fondée sur le contrôle du pouvoir d'autorité* », la possibilité de déférer le chef d'entreprise devant une juridiction économique, l'entrée des salariés dans les conseils d'administration et de surveillance ; à Nice, on ne parle que d'une « *participation à la gestion et au contrôle* », et si la commission envisage une représentation des salariés dans les conseils de surveillance — et dans ceux-là seulement, — la motion finale n'y fait plus allusion. A Nantes, on évoquait l'institution d'un impôt « *négatif* » ; à Nice, on ne va pas au-delà d'une « *plus équitable répartition des revenus* ».

Il est vrai qu'à Nantes les réflexes des militants avaient paru souvent contraires aux orientations progressistes que tentaient de leur imposer les dirigeants. Il n'était donc pas nécessaire que la sensibilité des gaullistes « de base », d'un congrès à l'autre, évolue beaucoup pour que prédomine un état d'esprit bien peu réformateur. Mais les responsables de l'U.D.R., cette fois-ci, semblent s'en accommoder : M. Chirac se réjouissait, à l'issue des assises, d'avoir vu les gaullistes manifester leur unité ; il ne s'inquiétait pas de ne pas les avoir entendus exprimer leur volonté de « changement ».

THOMAS FERENCZI.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Égalité des travailleurs nationaux et étrangers au sein de l'entreprise

Lundi 16 juin, l'Assemblée a examiné un projet de loi modifiant le code du travail afin de permettre aux travailleurs étrangers d'être désignés comme délégués syndicaux et d'assouplir les conditions de capacité culturelle minimale prévues jusqu'ici pour être éligible délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise.

Dans le premier cas, le texte supprime toute condition de nationalité et de réciprocité, mais institue une condition de deux ans de résidence régulière en France. Dans le second cas, il précise que seront éligibles les travailleurs étrangers *« s'exprimant en français »* et non plus *« sachant lire et écrire en français »*.

Dans son rapport, M. GISSINGER (U.D.R.) souligne la place des travailleurs étrangers dans notre pays (au nombre d'environ un million neuf cent mille, ils représentent près de 9 % de la population active) et rappelle leur situation au regard du droit du travail.

Pour M. DIJOUD, secrétaire d'État aux travailleurs immigrés, ce texte confirme la volonté des pouvoirs publics d'assurer l'égalité des travailleurs nationaux et étrangers au regard du droit du travail. Il s'inscrit dans l'ensemble de la politique française d'immigration, fondée sur un contrôle strict des entrées des travailleurs en France et sur le souci d'assurer à ceux qui y sont admis des conditions de vie et de travail satisfaisantes.

Dans la discussion des articles *sont* adoptés :

— Un amendement de la commission qui, afin d'harmoniser le texte du projet avec une proposition de loi adoptée par le Sénat, abaisse à dix-huit ans l'âge requis pour accéder aux fonctions de délégué syndical ;

— Un amendement de la commission supprimant la condition de deux ans de résidence en France, *« inutilement discriminatoire »*. Les étrangers, comme les nationaux, doivent travailler depuis une année dans l'entreprise pour pouvoir devenir délégué syndical ;

— Un amendement de la commission supprimant toutes conditions de capacité culturelle minimale pour être éligible délégué du personnel ou membre de comité d'entreprise ;

— *Un article additionnel* du gouvernement abrogeant les dispositions du code du travail qui interdisent, en principe, à tout employeur d'embaucher un travailleur étranger introduit en France, pendant la durée du contrat (soit un an) qui le lie à son premier employeur ;

— Un article additionnel du gouvernement qui supprime la disposition *subordonnant* l'accès des ressortissants étrangers aux fonctions d'administration ou de direction d'un syndicat *« affilié à une organisation représentative sur le plan national »* (sous-*amendement socialiste*) à la possession de la nationalité française. Les intéressés devront toutefois résider depuis au moins cinq ans en France. Quant au nombre des étrangers pouvant figurer parmi les membres du syndicat chargés des fonctions de direction et d'administration, il ne pourra dépasser le tiers de ceux-ci ;

— Un amendement du gouvernement précisant que le comité d'entreprise est également consulté sur les conditions de logement des travailleurs étrangers que l'entreprise se propose de recruter ;

— Un amendement socialiste qui permet aux salariés et employeurs étrangers, sans restriction, d'élire les conseillers des prud'hommes ;

— Enfin un amendement communiste qui abaisse à seize ans l'âge minimal requis pour élire les délégués mineurs et supprimant la condition de nationalité exigée pour être électeur.

L'ensemble du projet, ainsi modifié, est adopté par l'Assemblée.

Les députés examinent ensuite une proposition de loi adoptée par le Sénat en décembre 1974, *fixant à dix-huit ans l'âge requis* pour être élu en qualité de délégué du personnel ou de membre du comité d'entreprise et pour être désigné en qualité de délégué syndical.

Après les interventions de M. GISSINGER, rapporteur, et M. DIJOUD, suppléant M. Durafour, M. BERTHELOT (P.C., Seine-Saint-Denis) évoque *« la politique du goutte à goutte d'une majorité qui fait peu confiance aux jeunes et leur accorde des droits réclamés depuis des décades »*.

Dans la discussion des articles, l'Assemblée adopte un amendement de la commission abaissant à vingt et un ans l'âge d'éligibilité des conseillers prud'hommes, actuellement fixé à vingt-cinq ans.

L'ensemble du projet est adopté par l'Assemblée.

Le cas des salariées enceintes

Les députés examinent en deuxième lecture le projet de loi concernant le travail des salariées enceintes (*le Monde* des 24 avril et 6 juin).

Mme MISSOFFE (U.D.R.) présente, dans son rapport, une brève analyse des modifications apportées par le Sénat. Elle regrette, notamment, que le gouvernement n'ait pas accepté d'allonger, de deux semaines, la durée légale du congé de maternité pendant lequel sont versées les indemnités journalières de repos, égales à 90 % du salaire brut plafonné.

Dans la discussion générale, M. CARPENTIER (P.S., Loire-Atlantique) réaffirme la portée limitée du texte en discussion.

Dans la discussion des articles, l'Assemblée examine un amendement de la commission au sujet des changements d'affectation de la femme enceinte. Dans ce cas, le Sénat a prévu l'intervention du médecin traitant à côté du médecin du travail. La commission propose, et l'Assemblée l'accepte, de distinguer plus nettement le changement d'affectation demandé par la salariée et celui dont l'employeur prend l'initiative. Dans le dernier cas, seul le médecin du travail pourra se prononcer sur la nécessité du changement d'emploi et l'aptitude de la salariée à occuper son nouveau travail. En revanche, dans le premier cas, le changement pourra être justifié par le médecin traitant sous contrôle du médecin du travail, en cas de désaccord entre l'employeur et la salariée.

D'autre part, le changement d'affectation qui intervient à l'initiative de l'employeur n'entraînera aucune diminution de la rémunération antérieure. Toutefois, lorsqu'un tel changement intervient à l'initiative de la salariée, le maintien de la rémunération est subordonné à une présence d'un an dans l'entreprise, à la date retenue par le médecin comme étant celle du début de la grossesse.

L'ensemble du projet, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

Au cours de cette séance, l'Assemblée a également adopté les projets de loi suivants :

— Convention entre la France et l'Égypte pour encourager et protéger les investissements (rapporteur M. CHAUMONT, U.D.R.) ;

— Conventions fiscales entre la France et la Thaïlande et entre la France et la Roumanie. — P. FR.

M. EDGAR FAURE « AGACÉ »

C'est un président de l'Assemblée nationale un peu « agacé » qui, dès le début de la séance de lundi, a marqué « un petit peu d'humeur » devant la multiplication, en cette fin de session, des séances supplémentaires.

M. Edgar Faure venait d'être informé du souhait du gouvernement de voir se tenir, mercredi matin, une séance supplémentaire pour examiner deux propositions de loi. « Il m'est demandé de modifier en conséquence l'ordre du jour, constata-t-il. Je ne peux m'y refuser, *mais j'exprime mes regrets* devant la façon cavalière dont le gouvernement traite l'Assemblée en proposant ce lundi une séance qui n'était pas indispensable et en annonçant en dernière heure une séance pour mercredi matin, ce qui n'est pas dans l'usage puisque le conseil des ministres se réunit ordinairement ce jour-là (1). »

« Le gouvernement, fit alors remarquer M. Faure, peut demander à l'Assemblée de siéger, mais l'Assemblée fera ce qu'elle entendra faire. La question sera examinée mardi en *conférence des présidents*. »

(1) En raison du voyage de M. Giscard d'Estaing en Pologne le conseil des ministres s'est tenu mardi matin.

AU SÉNAT

Réforme du divorce : le texte du gouvernement souvent préféré à celui de l'Assemblée

Le Sénat a repris, lundi 16 juin, l'examen du projet de loi portant réforme du divorce, sur lequel il se prononcera seulement mercredi. Au *cours des séances de la semaine précédente*, il avait *notamment* adopté les dispositions concernant le divorce par consentement mutuel, fixé à six ans, le délai pour transformer une séparation de fait en divorce, et repris le texte gouvernemental (*écartant celui de l'Assemblée nationale*) pour autoriser le divorce en cas d' « altération *grave des facultés mentales* » d'un *conjoint*

Lundi, les sénateurs ont examiné, au cours d'une discussion qui a été interrompue le lendemain, à 2 heures du matin, les chapitres du projet de loi concernant le « divorce pour faute », et la procédure du divorce.

Une tentative pour écarter de la loi la notion de « divorce pour faute » a été faite par MM. NAMY (P.C.), CHAZELLE (P.S.) et CAILLAVET (gauche dém.). Combattus par le garde des sceaux, par le rapporteur de la commission des lois et par M. MARCILHACY (non inscrit), les amendements de ces sénateurs ont été repoussés à main levée.

A l'article 242 du code civil, que modifie le projet en supprimant notamment l'adultère comme *cause spécifique de divorce*, les sénateurs ont apporté une modification jugée importante au texte voté par l'Assemblée nationale.

Le terme de faits *« reprochés »* a été remplacé par celui de faits *« imputables »*. Déposé par le rapporteur, M. GEOFFROY (P.S.), cet amendement a été défendu par M. LECANUET, garde des sceaux, qui a déclaré, à son sujet : *« Il ne suffit pas que les faits soient reprochés par un époux à l'autre, il faut qu'ils soient établis et imputables à celui qui les a commis. »*

Les sénateurs sont revenus au texte gouvernemental, qui séparait très nettement trois cas de divorce : le divorce par consentement mutuel, le divorce pour rupture de la vie commune et le divorce pour faute. Ils ont donc écarté, sur proposition de M. GEOFFROY, une disposition introduite par l'Assemblée nationale. Celle-ci avait regroupé le divorce demandé par un époux et accepté par l'autre, et le divorce pour rupture de vie commune.

Le projet innove en instituant au sein du tribunal de grande instance, un juge délégué qui sera *seul compétent en cas de divorce* par consentement mutuel, la collégialité étant maintenue dans les autres cas. Le Sénat a voulu préciser le caractère exceptionnel de ce juge unique, tout en indiquant que, s'agissant du sort des enfants, il pourrait statuer sans formalité et être saisi sur simple requête de l'une des parties.

GARDE DES ENFANTS

Le projet permet aux époux, aux membres de la famille ou au ministère public, d'intervenir pour obtenir une décision d'attribution de la garde. Le Sénat, contre l'avis de M. Lecanuet, a voulu limiter cette possibilité, en ce qui concerne les membres de la famille, *« à un ascendant ou à un collatéral privilégié »*.

Le Sénat a rétabli une disposition du texte gouvernemental, que l'Assemblée nationale avait écarté et qui permet au juge de substituer un capital à la pension alimentaire lorsque la consistance des biens du débiteur s'y prête.

SEPARATION DE CORPS

Le projet permettait (article 297 du code civil) à un époux de demander la séparation de corps en faisant état d'une situation *matrimoniale si profondément* troublée que la vie commune est devenue intolérable, sans que soit exigée de lui la preuve d'une faute imputable à son conjoint. Le Sénat a écarté cette disposition.

Deux articles nouveaux ont été adoptés, l'un, dû à l'initiative de MM. CUTTOLI ET HABERT (non inscrit) représentants les Français de l'étranger, souligne que sont reconnus de plein droit les jugements de divorce rendus par les tribunaux étrangers concernant les mariages contractés selon la loi française.

Le second article nouveau a pour auteur M. CHAZELLE (P.S.). Il tend à instituer l'égalité complète de l'homme et de la femme pour l'administration des biens de l'enfant.

ALAIN GUICHARD.

POLITIQUE

Plusieurs manifestations ont marqué la visite de Mme Veil dans le Doubs

Besançon. — Plusieurs manifestations ont marqué le voyage dans le Doubs de Mme Simone Veil, ministre de la santé. A Besançon, notamment, Mme Veil a été prise à partie par une poignée de militants de Laissez-les vivre et de l'Action française porteurs d'une couronne mortuaire symbolisant leur opposition à l'avortement. Des slogans particulièrement odieux et fortement imprégnés de racisme à l'encontre des israélistes et faisant notamment allusion aux camps de concentration, ont été scandés par ce groupe à l'adresse du ministre, elle-même ancienne déportée. La police a procédé à un contrôle d'identité sans toutefois disperser ces manifestants.

Par ailleurs, le parti communiste, le P.S.U., la C.G.T. et la C.F.D.T. avaient organisé à Besançon et à Montbéliard un rassemblement de protestation contre la politique gouvernementale pratiquée en matière de santé. Une délégation du personnel hospitalier qui manifestait à l'intérieur du C.H.U. de Besançon a finalement été reçue par le ministre.

La visite de Mme Veil dans le Doubs a mis en lumière les divergences profondes qui divisent communistes et socialistes dans cette région, en dépit de l'organisation de meetings communs.

Déjà, voici quelques jours, la fédération communiste s'en était prise aux responsables socialistes de Belfort à propos de leur prise de position concernant l'implantation à Bourogne de fusées nucléaires Pluton. Cette fois, les communistes reprochent à la fédération socialiste du Doubs de n'avoir pas participé à la manifestation prévue à l'occasion du passage de Mme Veil. Il est vrai que le ministre de la santé était venu dans le Doubs sur l'invitation de MM. Jean Minjoz et André Boulloche, maires socialistes de Besançon et de Montbéliard, le premier étant de plus président de la Fédération hospitalière de France. — C.F.

A la télévision

« L'UNION DE LA GAUCHE RESTE LA SEULE RÉPONSE POLITIQUE AU RÉGIME ACTUEL », déclare M. Mitterrand.

Au cours du journal d'T.T. 1 lundi 16 juin à 13 heures (nos dernières éditions datées 17 juin), M. François Mitterrand a notamment affirmé à propos de la prochaine réunion « au sommet » des dirigeants socialistes, communistes et radicaux de gauche (*le Monde* du 12 juin), le 19 juin : *« Il est exact que ce rendez-vous a mis longtemps à se réaliser (...). Chacun a dû faire un effort sur soi-même. Ma conviction demeure que l'union de la gauche reste la seule réponse politique au régime actuel. »*

A propos de la réactualisation du programme commun de gouvernement, le premier secrétaire du P.S. a estimé : *« Il peut être nécessaire, sur tel ou tel point, de modifier notre angle de vue. Mais je pense personnellement que ce programme doit être préservé pour l'essentiel. »*

LE P.S.U. SOUHAITE PARTICIPER A LA RÉFLEXION DE LA GAUCHE

La direction politique nationale du P.S.U. s'est réunie samedi 14 et dimanche 15 juin à Paris. Dans la résolution politique, elle envisage de participer *« à un véritable débat entre le P.C. et le P.S. »*, qui pourrait s'ouvrir pour *« élaborer des réponses politiques correspondant aux préoccupations actuelles des travailleurs »*. Le P.S.U. considère en effet que *« les divergences qui s'expriment à l'intérieur de la gauche ne sont pas un obtacle à l'action unitaire, bien au contraire »*.

M. Michel Mousel, membre du secrétariat national, a indiqué, au cours d'une conférence de presse, que, d'une manière générale, le P.S.U. allait *« jouer un rôle moteur »* grâce à sept grandes initiatives : préparer une conférence nationale sur la *« transition au socialisme »*, pour les 6 et 7 septembre prochain ; contribuer à l'organisation d'une rencontre entre représentants de différentes entreprises qui connaissent des conflits sociaux « structurels » (dite *« conférence des mini-Lip »*) ; développer la campagne en faveur du moratoire nucléaire ; lutter contre toute militarisation ; organiser *« le soutien à la révolution portugaise »* ; préparer, en liaison avec des organisations d'extrême gauche portugaises, italiennes et grecques, une *« conférence révolutionnaire de l'Europe du Sud »* ; enfin, donner corps au projet de constitution d'un *« institut de contrôle ouvrier »*, auquel le P.S.U. travaille depuis plusieurs mois.

LE SEPTIÈME RASSEMBLEMENT ROYALISTE DES BAUX-DE-PROVENCE

En attendant le retour de l'héritier

De notre envoyé spécial

Les Baux-de-Provence. — Le Val-d'Enfer est décidément pavé de bonnes intentions monarchistes : le lieu du rassemblement traditionnel des royalistes provençaux n'a pas retenti, cette année, de moins de professions de foi et de cris d'alarme que d'habitude, bien au contraire.

Pourtant, ce fut d'abord une fête, réussie malgré un ciel bien inclément. Une fête ressemblant un peu à l'inventaire de Prévert : des prêtres en soutane et un salut du Bachaga Boualem, le stand des « jeunes filles royalistes » (où les dames qui vendent des photos de Charles Maurras ont plutôt l'âge d'avoir connu le maître de Martigues quand il était jeune homme) ; une forte averse et un pique-nique à l'abri dans les carrières toutes proches ; des fleurs de lis et des souvenirs, l'ex-sergent Dupuy (de Méry, mais c'est un des rares, ici, à ne pas tenir du tout à l'usage de la particule...) et des projets, un biniou de « la Bretagne traditionnelle, donc royaliste » et une « tente du P.C. », dont les initiales feront sursauter plus d'un visiteur mais qui doit plutôt abriter un poste de commandement qu'une délégation du parti communiste ; des oriflammes blanches ou rouge et or, et d'autres, tricolores : « ceux de l'Action française » et ceux-qui-n'en-sont-pas-mais, une petite foule gentiment royaliste et un « chouan forézien, fidèle au maréchal Pétain » (c'est sa carte de visite qui l'affirme) — avec, en guise de raton laveur, un énorme chien danois qui « ne mord que les Républicains, monsieur ».

Pour leur septième rassemblement annuel, les monarchistes de l'Union provençale *s'étaient* voulus, en pleine division de la famille royaliste, les plus œcuméniques possible. D'abord en annonçant que M. Guy Reyrolle, au demeurant très applaudi mais principal artisan de la scission entre les unions royalistes provinciales et la Restauration nationale, avait renoncé à ses fonctions à la tête du comité directeur de la FURF, la veille, *« pour raison personnelle »*, en faveur de M. de Beauregard, dirigeant de la Fédération de l'Ile-de-France, qui a exalté dans son discours *« les réconciliations attendues qui viendront tôt ou tard »*.

Ensuite, en invitant à leur fête — il y a beaucoup de chapelles dans la cathédrale nationaliste — des représentants d'autres courants d'extrême droite. L'écrivain Jean Raspail, membre du comité directeur du parti des forces nouvelles, dont la présence, il est vrai, a tenu la NAF écartée de la manifestation, et l'animateur-fondateur des comités de soutien à l'armée, M. Joël Dupuy de Méry, se sont ainsi taillé, chacun dans son style, un joli succès. Le premier, en affirmant : *« Le conformisme, c'est à gauche qu'on le trouve désormais. La joie de vivre et l'harmonie ont amorcé leur demi-tour à droite, et on va enfin pouvoir se payer la tête des gens de gauche. »* L'écrivain a annoncé, sous les applaudissements, *« le réveil de la droite »*, et conclu que *« rien n'est perdu, tout commence »*.

Quant à l'ancien sergent, il a affirmé que son *« manifeste des cent mille »* avait déjà recueilli quelque 55 000 signatures, dénoncé *« les gauchistes, le parti communiste dit français et le libéralisme bêlant d'un gouvernement qui nous mène au front populaire »* ; il a fait acclamer *« la récente disparition du plus stalinien des communistes, Jacques Duclos »* et l'armée, *« qui ne doit être au service d'aucun parti, d'aucune idéologie, mais dévouée exclusivement à la France »*.

On a entendu aussi les orateurs traditionnels de l'Action française. M. Jacques Ploncard d'Assac a dénoncé en M. Giscard d'Estaing *« le décadent de l'Elysée, qui finira par faire à la France encore plus de mal que de Gaulle, et qui, pour avoir commencé comme Marie-Chantal, risque de finir comme Marie-Antoinette »*.

Le philosophe Gustave Thibon, vedette monarchiste popularisée par la télévision, a notamment déclaré : *« Comment peut-on ne pas être monarchiste en 1975 après avoir assisté à une telle succession d'effondrements depuis les débuts de la République ? »*

Des chansons de Jean-Pax Meffret, *« le chanteur de l'Occident »*, à la messe dite en latin, comme « avant », par le Père Delarue, ancien aumônier du 1er REP, en passant par *la Royale* reprise en chœur — *« Il faut savoir qu'il est grand temps (...), les rois ont fait la France, elle se défait sans roi »* — on a surtout essayé, comme devait le dire un des orateurs, de *« sauver ce qui reste encore de l'héritage en attendant le retour de l'héritier »*, et de constituer, malgré le temps qui passe ou au besoin contre lui, une sorte de musée de la « réaction », point trop abstrait et point trop mort, dont les mille cinq cents visiteurs des Baux soient aussi, au sens plein du terme, les conservateurs.

BERNARD BRIGOULEIX.

● ERRATUM. — Dans la libre opinion d'Alain Tranchant « Une colossale imposture » (*le Monde* du 14 juin), il fallait lire : *« En 1969, M. Giscard d'Estaing — remis en selle par M. Pompidou — menaçait les gaullistes de faire le bilan de onze années de pouvoir du général de Gaulle. Comme il est simple de dresser le bilan de ses successeurs ! »* et non pas *« de ses prédécesseurs »* ; et plus loin : *« Si l'on veut voir revivre le gaullisme, expression ardente, authentique et contemporaine de l'élan éternel de la France »* et non pas *« de l'élan électoral de la France »*.

SOCIÉTÉ

Les prostituées sont toujours résolues à faire aboutir leurs revendications

Après leur expulsion des églises qu'elles ont occupées pendant près d'une semaine, les prostituées sont toujours résolues à faire aboutir leurs revendications. Elles refusent de considérer la reprise du travail comme un « retour à la normale », et entendent mettre en place les cadres d'un mouvement durable, nécessaire pour apprécier la situation nouvelle créée par leur contestation collective et susceptible de les représenter dans d'éventuelles négociations

Au cours d'une conférence de presse réunie lundi 16 juin dans un cinéma parisien, le « collectif des prostituées de France » a ainsi « fait le point du mouvement ». Selon ses porte-parole, « une première victoire est acquise car le dialogue est maintenant ouvert ». C'est ce dialogue que les prostituées désirent prolonger en réunissant prochainement des « états généraux de la prostitution » qui pourraient décider la création de « comités de quartiers ».

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

La complainte des filles sans joie

Un haut fonctionnaire chargé des problèmes de la prostitution sera prochainement nommé auprès du ministre de la santé, Mme Simone Veil ; la brigade mondaine change de nom pour s'appeler désormais brigade des stupéfiants et du proxénétisme. Ces deux décisions ont été prises après l'occupation, par des prostituées, d'églises à Lyon, Marseille, Grenoble, Paris. Ces résultats n'auraient sans doute pas été obtenus, d'après les hebdomadaires, sans l'écho souvent favorable qu'ont recueilli ces manifestations auprès de l'opinion.

Ce qui fait écrire à Paul Guimard, dans *L'EXPRESS* : *« Il est rare que les Français s'intéressent avec générosité à un phénomène de civilisation qui ne les concerne pas directement, réclamant la modification d'une législation qui ne les contraint pas, s'efforçant de comprendre plutôt que de juger. Il est sain que les esprits soient en avance sur les lois. On voudrait parfois embrasser l'opinion publique sur les deux joues lorsqu'elle s'offre ainsi le luxe d'un coup de cœur et que l'égoïsme et l'hypocrisie cessent de faire recette. »*

Ce jugement est quelque peu tempéré par Hervé Chabalier, qui écrit dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR* : *« Non pas que la France fasse cause commune avec les prostituées, ces marginales. Elle a simplement découvert — et c'est sûrement la grande victoire des filles — que, derrière les faux cils, la couche de maquillage et les perruques, il y avait une femme. La machine à rêver, l'usine à phantasmes, le mythe ? D'abord une femme, avec ses problèmes de gosse, ses fins de mois, ses impôts, ses drames, ses petites joies... Une travailleuse presque comme les autres, mais sans sécurité sociale ni retraite. »*

Ce serait donc un conflit du travail presque semblable aux autres, notent nombre d'hebdomadaires en énumérant les principales revendications des péripatéticiennes. Revendications qui ne mettent pas en cause, souligne Christine Cottin dans *l'UNITE*, hebdomadaire du parti socialiste, la profession. *« Un signe révélateur : l'absence totale,* constate-t-elle, *de proxénètes sur la scène. Certaines* (prostituées) *sont même allées jusqu'à prétendre qu'il s'agissait là d'une invention de journaliste. »* Christine Cottin voyant en cela les limites du mouvement des prostituées, mouvement qui, selon elle, a suscité un *« fantastique (et douteux) tapage (...). Faut-il en conclure,* poursuit-elle, *que, pour intéresser la presse dite grande (et essentiellement masculine), il faut être une travailleuse du tapin à 1 million par mois, et surtout ne pas être licenciée, au chômage ou vissée à une chaîne ? C'est sans doute trop vulgaire... »*.

« C'est Ponia qui manque de dignité »

Pour *CHARLIE-HEBDO*, c'est sans doute ce qui explique que le secrétaire d'Etat à la condition féminine, Mme François Giroud, soit restée sourde aux appels des contestataires. Xérès relève : *« C'est elle qui est de gauche, remue de temps en temps ses dentelles en conseil des ministres et recommande aux nanas d'aller travailler en usine. Giroud avait une magnifique occasion d'arrêter de se couvrir de merde et de ridicule. Etant donné que la conditions des putains, c'est la condition féminine dans ce qu'elle a de plus lamentable, Giroud pouvait pour une fois se mêler de ce qui la regarde en priorité. Elle ne s'en est pas mêlée. Elle n'est pas allée discuter dans une église occupée. Elle n'est pas non plus intervenue auprès de Poniatowski pour essayer de le calmer. »*

L'intervention de la police, au petit matin du 10 juin, venue déloger des églises les prostituées, fait écrire à *HEBDO-T.C.-TEMOIGNAGE CHRETIEN* : *« C'est Ponia qui manque de dignité. »* Sous ce titre, Jean-Pierre Leverrière remarque : *« A la volonté de dialogue manifestée par les prostituées, il a répondu par un coup de poing dont il est si souvent coutumier. »*

Une telle décision était justifiée pour *RIVAROL* qui voit dans toute cette affaire une manipulation gauchiste dont Jacques Langlois relève le côté paradoxal : *« Il peut paraître étrange que les champions politiques de la liberté totale pour les prostituées en France soient justement ceux qu'ont remplis d'aise la « purification » de Saigon et l'envoi en camp de « rééducation » des congaïs naguère trop hospitalières (...). Prôner ici la permissivité absolue, et là le puritanisme le plus musclé, peut apparaître, à première vue, comme l'une des contradictions permanentes du gauchisme. Mais cette attitude ambiguë témoigne aussi de sa plasticité et de son aptitude à récupérer tous les mouvements de mécontentement, si étrangers qu'ils soient à son idéologie. »*

Ce paradoxe semble être confirmé par Frédérique, dans *ROUGE*, trotskiste. *« Pour nous, révolutionnaires,* affirme-t-elle, *il ne peut y avoir d'ambiguïté : la prostitution est intolérable et une société socialiste devra la faire disparaître (...). C'est pourquoi nous ne soutenons pas la revendication des prostituées d'obtenir un statut (...). Mais notre position sur ce sujet n'implique pas que nous accordions aux flics le droit de maltraiter les prostituées, de leur faire subir brimades, vexations ou violences. C'est pourquoi nous soutenons leurs revendications contre la répression et le proxénétisme policier. »*

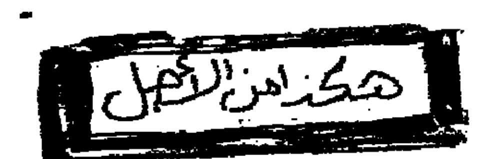
Pour Corinne Weiger, la solution réside dans l'autogestion. Elle écrit dans *TRIBUNE SOCIALISTE*, hebdomadaire du P.S.U. : *« Socialistes, nous ne proposons pas la nationalisation de la prostitution, même sous le contrôle des intéressés... Nous ne pensons pas non plus que, mécaniquement, le changement des rapports de propriété résolve magiquement ce type de problème. Seul le socialisme autogestionnaire, fruit d'une lutte qui intègre la dimension des rapports sociaux, y compris à l'échelle interpersonelle, peut mettre fin à l'oppression des femmes et à la misère sexuelle des travailleurs. »*

Dans leur ensemble, les hebdomadaires écartent l'idée d'une réouverture de quelconques maisons closes. Evelyne Le Garrec, par exemple, développe dans *POLITIQUE-HEBDO* cette opinion : *« Pas les vieux bordels de papa, bien sûr, livrés aux hasards et aux bénéfices de l'entreprise privée. Non, on ouvrirait des bordels* new-look, *modernes et* design *comme les bureaux de la tour Montparnasse, genre Eros-Centers, aseptisés et fonctionnels, à l'allemande. Le tout encouragé par l'Etat qui, bien entendu, aurait sa part des bénéfices dont tout permet de croire qu'ils seraient considérables. L'Etat premier tenancier de bordel du pays, ce serait bien dans le style décontracté de l'actuelle République. »*

LUTTE OUVRIERE, trotskiste, est même persuadée que *« les prostituées* [ont été] *victimes d'une campagne pour la réouverture des maisons closes »*. H.C. lance *« une simple hypothèse »*. *« Supposons,* écrit-il, *que certains policiers bien placés dans la hiérarchie, embarrassés par la publicité intempestive qui a été faite sur leurs mœurs censées être au-dessus de tout soupçon et néanmoins peu enclins à renoncer à leurs relations lucratives dans le milieu du proxénétisme hôtelier, veuillent simplement rendre légal ce qui devait rester caché (...), que des consignes aient été données aux policiers de Lyon pour racketter avec plus de hargne que coutume les prostituées lyonnaises (...), que poussées à bout les prostituées aient été quelque peu noyautées, voire victimes de provocateurs. »* Pour lui, le but de cette manœuvre, *« c'est le retour à la pire oppression qui soit, le bouclage en maisons closes.*

REFORME estime, pour sa part, qu'il n'y a pas de véritable solution. J.-P. Lumire conclut : *« La prostitution est un mal, un mal non point nécessaire mais fluctuant, selon les manques et les déséquilibres d'une société, un mal qui ne peut justement pas trouver d'équilibre entre sa propre dissuasion et la défense des exploitées que sont les prostituées. Mais mieux vaut garder ce mal au grand jour pour ne pas oublier ses vraies origines et ses possibles remèdes, dont la répression des femmes n'est pas le seul ! »*

Jean-Marie Pontaut estime, quant à lui, dans *Le POINT* : *« Entre l'esclavage des bordels d'hier, l'hypocrisie d'aujourd'hui, le laxisme éventuel de demain, le choix est impossible. Et le compromis difficile : « M. Prostitution » risque fort de s'en apercevoir. »*



L'ÉVÉNEMENT

LA PROSTITUTION A L'ÉTRANGER

LA « révolte » des prostituées a posé une fois de plus en France un problème que peu de pays ont réussi à résoudre. La liberté accrue des mœurs dans beaucoup de pays n'a supprimé ni la prostitution ni les fructueux trafics qu'elle entraîne. Un peu partout, le souci essentiel des autorités est la discrétion.

A l'exception de l'U.R.S.S., même dans les pays les plus respectueux de la loi, la législation est appliquée avec une rigueur très relative, mais encore faut-il noter bien des nuances, à l'égard des proxénètes.

Presque partout aussi, une prostitution « sauvage » tend à s'instituer, provoquée moins par la misère que par des besoins accrus, la multiplication des moyens anticonceptionnels et les transformations de la morale individuelle et de la morale sociale. Telles sont quelques-unes des conclusions que l'on peut tirer des informations données ci-dessous par nos correspondants à l'étranger.

• ALLEMAGNE FÉDÉRALE : municipaliser les Éros-Centers

Bonn. — Depuis plusieurs années déjà, l'attitude des autorités ouest-allemandes vis-à-vis de la prostitution se caractérise par un grand libéralisme, qui a permis la floraison dans toutes les grandes villes d'Éros-Centers où les péripatéticiennes proposent leurs charmes en toute tranquillité et sous un contrôle médical strict. La réforme de la législation sexuelle, votée en 1973, a entériné cet état de fait. Rarement une loi aura été examinée avec autant d'attention. Les travaux préparatoires ayant commencé dès les années 50, les délibérations parlementaires ont duré trois ans, pendant lesquels les députés ont entendu tous les spécialistes (juges, policiers, éducateurs, psychologues, sexologues...) liés, de près ou de loin, à la question.

Le nouveau « *code moral* » ne réprime plus « *tout ce qui est moral ou immoral, pour des raisons éthiques, religieuses ou philosophiques* », mais autorise « *tout ce qui ne gêne ni ne blesse autrui, tout ce qui ne limite pas autrui dans l'exercice de ses droits* ». Les critères de répression ne sont plus « *la débauche* » ou « *l'attentat aux bonnes mœurs* », mais les actes nuisibles à la société.

Si la protection des enfants et des jeunes continue d'être assurée, la prostitution d'une personne majeure ne constitue pas un délit, pas plus que les moyens permettant d'exercer cette activité. C'est ainsi que le proxénétisme commercial n'est pas réprimé. Sans doute la loi était-elle appliquée auparavant avec beaucoup de souplesse, mais, depuis 1973, toute une série d'actes, qui étaient en contravention avec la législation, ne sont plus poursuivis : on peut louer des chambres à des personnes non mariées ; les agences matrimoniales et les agences de voyages, les propriétaires de café et de restaurant peuvent aider leurs clients à établir des « contacts » ; dans la mesure où elles ne se comportent pas en souteneurs, des personnes privées peuvent envoyer des clients à des prostituées.

La contrepartie de cette libéralisation de la prostitution devait être la lutte accrue contre les souteneurs. Les peines qui les frappent ont été aggravées. Les autorités cherchent non seulement à protéger les prostituées de l'exploitation, mais aussi à *empêcher la formation de réseaux internationaux*. Pourtant dans les Éros-Centers, les places sont si demandées qu'il faut, dans la pratique, avoir l'appui d'un souteneur pour en obtenir une.

Des dispositions sévères frappent aussi les maris qui prostituent leur femme et leur confisquent systématiquement l'argent gagné. Mais ce que les Allemands appellent le « *proxénétisme de société* » échappe à la répression. Les actes sexuels en groupe, les échanges de partenaires, qui occupent à longueur de colonne la rubrique des petites annonces des grands journaux de R.F.A., sont tolérés.

Ce libéralisme juridique et pratique a permis le développement dans les villes d'une prostitution marginale. Grâce à des petites annonces souvent anodines, des jeunes, voire des mères de famille, cherchent par la prostitution à arrondir leurs fins de mois, ou même à gagner l'argent qui permettra de construire la petite *maison familiale*. Un *promoteur* immobilier, fondateur d'une chaîne européenne d'hôtels spécialisés, Annabella, avait misé en 1972-1973 sur ce genre de prostitution. Il voulait que ses hôtels soient de véritables institutions sociales où les « hôtesses » pourraient faire de la natation, jouer au tennis, où ne manquerait même pas le jardin d'enfants. Comme un promoteur immobilier ordinaire, il invitait la petite bourgeoisie allemande à investir dans son projet, promettant des dividendes alléchants. Il a fait faillite.

Ce n'est pas le cas des Éros-Centers, dont l'activité paraît hautement lucrative. Les filles y gagnent autour de 2 000 DM (environ 3 400 F) par jour et reversent 150 à 200 DM (255 à 340 F) à l'hôtelier pour le prix de la chambre et les cotisations sociales. La ville de Munich a sérieusement songé, il y a quelque temps, à ne plus abandonner ces recettes aux proxénètes et à municipaliser les Éros-Centers.

DANIEL VERNET.

• GRANDE-BRETAGNE : pas de racolage, mais...

Londres. — Le problème de la prostitution publique en Grande-Bretagne a été réglé — très approximativement, comme tout ce qui se fait dans ce pays — en 1959. La loi n'interdit à personne de faire commerce de ses charmes, mais condamne le racolage dans la rue. En principe, les prostituées sont donc tenues à une certaine discrétion, mais les visiteurs de Soho — le Pigalle londonien — et d'autres quartiers où se poursuit la vie nocturne n'ont guère l'impression d'être protégés contre les avances des péripatéticiennes. De plus, les placards placés dans les vitrines ou dans l'entrée des maisons les plus accueillantes vantent souvent avec photos à l'appui les avantages d'une « modèle » ou d'une « masseuse » expérimentée...

Dans les quartiers les plus élégants, les prostituées motorisées rasent les trottoirs de Park Lane ou de Bayswater Road dans de confortables, et parfois somptueuses, limousines américaines. Si la loi de 1959 a peut-être dégagé un peu les coins de rue autrefois occupés en force par les belles de nuit, personne ne prétend un seul instant que le racolage public ait été éliminé.

Les statistiques confirment d'ailleurs l'impression de n'importe quel promeneur. A Soho, la police parvient, non sans mal, à inculper quelque cinq prostituées par semaine. Durant l'année dernière, dans l'ensemble de l'agglomération londonienne, le nombre de femmes condamnées pour racolage s'est élevé à huit cent quatre-vingt-cinq. Les peines allaient d'une amende de quelques livres à plusieurs semaines de prison pour les plus maladroites des récidivistes.

Ce bilan n'indique pas que les prostituées soient victimes d'une persécution policière. Une explication typiquement britannique est d'ailleurs fournie à ce sujet par un porte-parole de Scotland Yard. « *Les arrestations,* explique-t-il, *ne peuvent être opérées que par des policiers en uniforme. Pour que ceux-ci réussissent à surprendre une prostituée en flagrant délit de racolage, il leur faut beaucoup d'expérience...* ».

JEAN WETZ.

• ITALIE : le puritanisme de l'après-guerre est bien oublié

Rome. — C'est l'un des spectacles nocturnes les plus déprimants de l'hiver romain : à la sortie de la ville, groupées par trois ou quatre, des femmes trop fardées se chauffent les mains au-dessus de braseros de fortune, en attendant le client motorisé... La police n'a aucune raison d'intervenir, puisque la prostitution est libre en Italie depuis que l'ex-sénateur socialiste Lina *Merlin obtint en 1958 la fermeture des « maisons »*.

En décrivant celles-ci dans *Roma*, Fellin' a, paraît-il, à peine exagéré. Les maisons de tolérance bénéficiaient d'un règlement pratiquement inchangé depuis leur institution en 1860 par Cavour, soucieux de préserver la santé des soldats piémontais en campagne. Les pensionnaires n'avaient guère le droit de fréquenter les principaux lieux publics, ni même de demeurer à l'extérieur après une certaine heure de la journée.

Lina Merlin dut se battre pendant dix ans pour abolir la « *prostitution étatisée* ». D'importants intérêts privés se cachaient derrière ces établissements, qui étaient au nombre de trois cent cinq en 1958. *Le Parlement* décida leur fermeture et supprima le règlement de la prostitution. Seuls sont désormais punis le proxénétisme (deux à six ans de prison), le racolage et les actes obscènes en public pouvant troubler la tranquillité des citoyens. Mais les peines prévues pour ce genre de provocation (huit jours maximum de prison et 15 francs d'amende) sont faibles, et du reste peu appliquées. La police italienne a d'autres occupations, par exemple, dans le quartier San-Babila de Milan (150 francs la « *passe* ») où la violence est quotidienne. La notion de scandale s'est d'ailleurs fortement modifiée en Italie depuis les années 60. Du puritanisme d'après guerre on est passé à une très grande tolérance.

En abolissant les règlements, la loi Merlin n'a pas supprimé pour autant la prostitution. Inutile de citer les statistiques, car l'évaluation du nombre des prostituées varie de quatre-vingt mille à un million. On peut seulement signaler l'augmentation indéniable du nombre de prostituées mineures. De très jeunes filles se sont intégrées en fait à de vastes entreprises de prostitution. Si l'on en croit une source féministe, cette industrie occuperait la deuxième place à Turin, après Fiat, avec un chiffre d'affaires de 150 milliards de lires.

ROBERT SOLE.

• PAYS-BAS : une vaste «industrie» reconnue par la loi

Amsterdam. — *Le* « quartier rouge » *d'Amsterdam est une attraction presque touristique. La prostitution y bat son plein, mais c'est un fait accepté par tout le monde. Comme Hambourg est fier de son Reeperbahn, Amsterdam se vante un peu de son* « quartier rouge », *avec ses femmes installées dans les* « fenêtres rouges ».

Cette situation est généralement acceptée aux Pays-Bas, aussi bien par les autorités que par l'opinion publique. Dans l'ensemble, la police néerlandaise tolère la prostitution. Un accord plus ou moins tacite existe entre les forces de l'ordre et les prostituées. Une certaine retenue dans la manière d'attirer la clientèle est de rigueur, faute de quoi les maisons à fenêtres rouges risqueraient d'être fermées. La prostitution ne tombe d'ailleurs pas sous le coup de la loi et, seuls les proxénètes sont passibles de poursuites. Ces dernières sont rares.

Après que la législation relative à la moralité publique eut été considérablement assouplie aux Pays-Bas, toute une industrie du sexe a vu le jour, parallèlement à la prostitution proprement dite. On ne compte plus les sex-shops, les instituts de « massages » et les organisations de call-girls. Les annonces de ces dernières se trouvent avec leur numéro de téléphone dans les journaux les plus respectables. Mais, comme au Danemark, cette industrie a maintenant trouvé son point d'équilibre, les besoins des Néerlandais semblant largement satisfaits. Reste la clientèle de ceux des étrangers dont le pays est moins libéral en ce domaine.

A Rotterdam, on envisage d'organiser, selon l'exemple allemand, des Eros-Centers, où les femmes seraient des sortes de fonctionnaires.

Le ministre de la justice, M. Van Art, semble peu enclin à octroyer, à Rotterdam, ce statut très particulier.

Des discussions de principe sur la prostitution sont périodiquement ouvertes par les organisations féministes, mais les intéressées paraissent s'en soucier peu.

(Intérim.)

• U.R.S.S. : pour étrangers seulement...

Moscou. — Depuis la révolution d'Octobre, la prostitution n'existe plus officiellement en Russie. Les révolutionnaires ont très vite aboli, en effet, les maisons de *tolérance de la période tsariste*, dont les pensionnaires étaient soumises à un contrôle sanitaire hebdomadaire.

Aujourd'hui, « *la gestion d'un lieu de libertinage ou l'activité de proxénétisme* » sont punis d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans, avec confiscation éventuelle des biens et exil pour une période indéterminée à la fin de la peine de prison (article 226 du code pénal). Un autre texte réprime directement ou indirectement la prostitution. C'est ainsi que l'article 210 du code pénal punit d'une peine pouvant atteindre cinq ans la prostitution, l'alcoolisme, la pratique des jeux de hasard et l'usage de la drogue. L'article 209 du même code vise le vagabondage, ce qui permet de punir le racolage de deux ans de prison à la première condamnation et de quatre ans en cas de récidive.

Cet arsenal juridique et la stricte vigilance de la milice (qui ne fait pas preuve de la même fermeté en ce qui concerne l'alcoolisme, par exemple) expliquent que la prostitution soit pratiquement absente des rues de Moscou, sauf très rares et très discrètes exceptions, comme par *exemple* les abords de quelques gares. Une certaine prostitution n'en existe pas moins dans la capitale, notamment par l'intermédiaire de certains chauffeurs de taxi qui poussent parfois la nuit leurs bons offices jusqu'à tolérer la transformation de leur véhicule en un lieu de plaisir.

D'autres données, propres à la société soviétique, expliquent la situation : la très grande liberté sexuelle d'abord ; l'impossibilité ensuite d'obtenir des chambres d'hôtel sans pouvoir prouver un lien *marital* ; la peur, enfin, de voir son permis de séjour supprimé.

La forme la plus visible de la prostitution concerne en définitive les étrangers. Trois hôtels de Moscou, qui leur sont réservés, sont fréquentés par des prostituées qui agissent manifestement avec l'approbation des autorités. Mais ces activités ressortissent plus à la provocation policière qu'à la prostitution.

JACQUES AMALRIC.

• ÉTATS-UNIS : proscrite dans quarante-neuf États sur cinquante

Proscrite dans quarante-neuf Etats des cinquante de la Fédération américaine — le Nevada de Reno et de Las Vegas constituant l'unique exception, — échappant à la compétence du pouvoir central, il est presque impossible de se faire une idée d'ensemble du caractère et de l'étendue de la prostitution aux Etats-Unis. Elle existe cependant. Quelles complaisances ou quels subterfuges lui permettent alors de braver la loi et de survivre aux tracasseries policières ?

C'est grâce à ces dernières, en tout cas, que nous possédons le seul indice officiel à l'échelon national de ses activités. Il s'agit du décompte des arrestations pour prostitution, qu'elles aient entraîné des poursuites ou non, figurant chaque année au bilan de l' « Uniform crime report » dressé par le F.B.I., source précise mais, en la matière, incomplète. Le F.B.I. n'a pas autorité pour exiger des milliers de commissariats et autres organes locaux (agencies) *du maintien de l'ordre, communication d'informations statistiques et encore moins pour les vérifier. Il doit se contenter de rassembler et d'accepter les éléments qu'on veut bien lui fournir. Ceux qu'il reçoit dans ce secteur délicat « couvrent » en moyenne les trois quarts de la population américaine (160 millions en 1972, 165 en 1973). Le dernier quart se tait.*

Pour les deux années déjà mentionnées, le chiffre des arrestations est à peu près stationnaire : 44 744 en 1972 (dont, hommes : 11 591 ; femmes : 33 153), 45 308 en 1973 (dont, hommes : 11 082 ; femmes : 34 226). Accroissement notable par rapport à 1965 : 37 000 au total (1). Un long essai de l'hebdomadaire Time *d'août 1971 avançait le chiffre rond de 100 000 arrestations, et de 500 000 pour les pratiquants des deux sexes. Aucune documentation plus précise n'est accessible sans se perdre dans les monographies spécialisées.*

Il est donc hasardeux de parler en termes généraux du statut et du sort de la prostituée américaine et de son camarade de trottoir, ce « hustler », qui, sous les traits de Paul America, fut le héros d'un des meilleurs films d'Andy Warhol avant qu'il ne prostitue... sa caméra. De loin, l'étranger s'imagine volontiers aujourd'hui une Amérique totalement « affranchie ». C'est peut-être vrai à l'intérieur de certains cercles. C'est manifestement faux du grand public, qui ne manque pas une occasion de faire savoir, au besoin en désavouant les « lumières » qui plaident pour le contraire, qu'il est farouchement opposé au « relâchement des mœurs » et à la légalisation de ce qui n'entre pas dans ses normes.

La ville de New-York refusa de « libéraliser » l'homosexualité. Son ancien maire, John Lindsay, soupçonné de ne pas prendre au tragique ces graves problèmes, n'hésita pas pour se refaire, en vain, une vertu politique, à annoncer, devant un sursaut de sévérité des tribunaux à l'égard des « marcheuses », qu'il allait lancer une « campagne d'extirpation du vice ». La croisade contre le « péché » — on sait qu'il n'y en a qu'un seul — admet toutes les surenchères. Il y a quelques années, la justice de Washington fut obligée d'intervenir pour réprimer les excès de zèle de la police de l'enclave fédérale qui, bien incapable par ailleurs d'assurer la sécurité des habitants du « district of Columbia », trouvait le moyen et le temps de monter des « souricières » à automobilistes en goguette à l'aide d'auxiliaires féminins mimant le racolage nocturne !

Dans un contexte mêlant inextricablement l'hypocrisie des roublards et le rigorisme unilatéral des masses (c'est sous sa pression que trente-deux Etats ont récemment « modernisé » leur codification de la peine de mort pour qu'elle soit compatible avec les attendus du décret « per curiam » de la Cour suprême en date du 29 juin 1972) (2), il n'y a pas lieu de chercher trace d'une « politique » cohérente envers l'amour vénal. En revanche, l'observateur étranger ne manque pas d'être frappé par la dégradation supplémentaire que cette anarchie lui impose : outre-Atlantique, le demi-monde est enfoncé dans les bas-fonds, la prostitution — celle qui se voit, du moins — n'a que des « charmes » désolants à exhiber. C'est toujours ça, il est vrai, que « l'esprit de jouissance » n'aura pas ! La manière qu'il a de se rattraper n'en est pas moins onéreuse pour la société. A intervalles réguliers, la chronique judiciaire américaine est défrayée par d'effarantes et souvent meurtrières orgies.

Evidemment, entre le ruisseau et le spasme sanguinaire, il y a bien une troisième voie... celle de la facilité dorée. Elle eut autrefois sa capitale à San-Francisco, dont la baie est dominée par la « Coit Tower », doigt de pierre rose au couchant levé vers un ciel tout d'indulgence et de changeantes délices. Ce serait un signe des temps si les dragonnades de la pudibonderie y sévissaient. Mais, d'une côte à l'autre, un phénomène inclassable est en train de donner à la grande drague un nouveau visage : celui de la « promiscuité payée ». Chaque année, des milliers de jeunes quittent leur famille sans laisser d'adresse pour courir l'aventure : elle est au coin de la rue. Au nom de quoi la refuserait-on puisqu'on a rompu avec les conventions ? Occupation parfois « saisonnière »... le temps d'amasser un petit pécule pour vagabonder sur les routes du vieux monde. Et puis, il y a la drogue, qui ne s'embarrasse pas de délicatesses. Résultat : les rafles « emballent » une proportion croissante de mineurs. Profession sans feu ni lieu légal, le commerce du corps est envahi par un amateurisme qui n'a que faire des règlements et de la « tolérance ». — A. C.

(1) Chiffre cité par la grande enquête menée sous la présidence Johnson par une commission spéciale dont le rapport final fut publié en février 1967 à Washington par le « government printing office ».

(2) Arrêt qui n'a pas « aboli » la peine de mort, comme on l'écrit trop souvent, mais qui a cassé deux sentences capitales en raison des « variations capricieuses » qui les déterminent d'un Etat à l'autre. Des neuf juges qui se prononcèrent à ce sujet, deux seulement se déclarèrent contre le principe même de la peine de mort.

ÉDUCATION

LE SILENCE DES ÉTUDIANTS

II. — « LES JEUNES VIEILLISSENT »

De notre envoyé spécial BRUNO FRAPPAT

L'année universitaire qui s'achève a été caractérisée par le silence des étudiants. Passé le grand enthousiasme de mai 1968, les étudiants, pris entre leurs études, souvent un travail salarié, l'isolement et l'incertitude de l'avenir, se sont refermés sur eux-mêmes. A Lille, au campus d'Annapes, chacun est et se sent seul dans un univers sans joie où même échoue toute tentative d'animation. (« Le Monde » du 17 juin.)

Lille. — Du directeur de résidence universitaire à l'aumônier, du recteur d'académie au psychanalyste, du professeur à l'assistance sociale, un constat unanime : les étudiants lillois ne sont plus ce qu'ils étaient. On les trouve « mous », « indifférents », « individualistes », « égoïstes ». Le campus d'Annapes et celui de Flers, ouvert en octobre 1974, ne sont pas des poudrières, plutôt des marais. A sept ans de distance, seuls les adultes paraissent se souvenir de la lame de fond qui, en 1968, souleva l'Université. Ceux qui fréquentent, aujourd'hui, les facultés ou les instituts universitaires de technologie avaient, à l'époque, entre dix et quinze ans. Ils se souviennent surtout de ce qu'on leur a raconté par la suite ; dans le meilleur des cas, ils ont gardé l'image d'une fermeture inespérée du lycée où il faisaient leurs études.

Le silence des trente-huit mille étudiants lillois n'est pas un phénomène local, et les observations que l'on peut faire ici sur la déliquescence du « milieu étudiant » vaudraient assurément pour bon nombre d'autres villes.

Que s'est-il passé pour que les universités où devait, dans la joie d'une contestation radicale, se forger le monde de demain soient devenues — ou redevenues — des temples d'ennui, où des milliers et des milliers de jeunes viennent travailler des disciplines qu'ils ont rarement choisies ? Au « centre œcuménique universitaire », qui attend les étudiants en lisière du campus d'Annapes, le Père Lallemant est partagé entre un noir pessimisme et un optimisme... qui a bien l'air désespéré. « *J'ai*, dit-il, *l'impression qu'il n'y a plus de monde étudiant. On a, en tout cas, beaucoup de difficultés à le cerner. On croit saisir quelque chose et le prévoir, c'est autre chose qui surgit. Nous devons de plus en plus nous limiter à des choses ponctuelles et abandonner les projets continus.* »

La déchristianisation du milieu est manifeste. En 1972, cent vingt personnes venaient à la messe du jeudi. Ce nombre a décru progressivement et, aujourd'hui, les célébrations n'en réunissent qu'une dizaine. Les autres activités du centre œcuménique n'ont guère plus de succès, sauf le groupe de danses folkloriques qui retient vingt-cinq étudiants. Une femme d'une quarantaine d'années, Gaby, anime un « groupe de partage », où se retrouvent douze étudiants : « *Il n'y a pas de thèmes de réflexion, pas de sujets de réunion, si je ne dis rien, personne ne dit rien !* » Comme de nombreuses autres aumôneries universitaires, le centre œcuménique organise, avant la reprise des cours, des « sessions pré-universitaires » mais, constate le Père Lallemant, « *il y a de moins en moins de monde* ». Le plus grand succès de l'année aura été, pour le centre, l'organisation d'un week-end de rencontre qui a rassemblé quatre-vingts étudiants : « *Nous avions distribué trois mille deux cents tracts auprès de tous les résidents du campus.* »

Une maison de retraite ?

« *Les jeunes vieillissent*, dit Gaby. *Il n'y a plus de souffle, d'élan ou d'espérance... Je ne les sens même pas inquiets pour l'avenir, je les sens indifférents.* » Tous ceux qui sont au contact des étudiants ont noté leurs petites manies, leur manque d'esprit d'initiative au point qu'un directeur de résidence universitaire a pu nous dire : « *Parfois je me demande si je ne dirige pas une maison de retraite !* »

Selon le Père Lallemant « *1972 a été une année charnière* ». On a senti cette année-là « *les retombées du tonus* », puis tout a eu l'air de rentrer dans l'ordre, c'est-à-dire dans le silence. « *Les gauchistes aussi ont du boulot* », soupire l'aumônier qui se dit parfois : « *Ça ne m'étonnerait qu'à moitié si on devait fermer boutique l'an prochain.* » Isolement, petitesse, solitude, égoïsme, tels sont les mots qui reviennent le plus souvent dans la bouche des responsables du centre lorsqu'ils parlent des étudiants : « *Chacun*, dit Gaby, sévère, *fait son petit café dans son petit coin ou son petit thé à la menthe avec sa petite amie dans sa petite chambre.* »

N'y aurait-il donc plus rien à espérer de ces étudiants devenus des petits bourgeois travailleurs — tout le monde admet que la moyenne des étudiants travaillent plus qu'avant — et ennuyeux ? Le Père Lallemant atténue soudain la noirceur du tableau : « *Leur besoin de liberté, ce refus des structures, des dogmes, de tout ce qui s'apparente à des contraintes, d'un coup plus rien ne les soutient et tout s'avachit. Pourtant, en même temps, on peut y voir un signe d'espoir : ils ont amorcé quelque chose. On ne peut plus les endormir et les chloroformer comme leurs parents. Pour moi, c'est un signe de bonne santé, et je vois, derrière tous leurs reculs du moment, se profiler peut-être un nouveau type d'hommes.* »

La déstructuration du milieu étudiant a pris diverses formes : moindre audience des syndicats, désintérêt pour les associations culturelles, « désengagement » de beaucoup d'enseignants « fragilisés » par mai 1968. M. Jean Corren, qui fut jadis président de l'association générale des étudiants de Lille, estime « *qu'il y a des étudiants heureux* ». « *Mais*, dit-il, *ceux qui ne vont pas bien vont plus mal qu'avant parce qu'ils n'ont plus le soutien du milieu.* » La cascade de réformes ou de projets que chaque ministre de l'éducation laisse derrière lui ne facilite pas non plus cette structuration nécessaire à des individus qui, au sortir de leur famille, auraient besoin d'un cadre assez strict qui leur évite d'avoir à se tenir toujours debout par eux-mêmes. « *Tous les besoins sont satisfaits, il n'y a plus de place pour le désir* », remarque le docteur Destombes, directeur du Bureau d'aide psychologique universitaire (BAPU) de Lille.

Les clients du BAPU

Le BAPU, qui est installé en ville, a été fondé il y a douze ans par la section locale de la Mutuelle nationale des étudiants de France. Le BAPU ne reçoit pas tous les étudiants et ceux qu'il reçoit ne sont guère représentatifs : ce sont les « paumés », ceux qui — sans être des marginaux — éprouvent un certain mal de vivre, une angoisse que révèle la période des examens, des maladies psychosomatiques. Reçu d'abord par une jeune conseillère sociale, les étudiants qui viennent au BAPU — en 1974 ils furent cent cinquante à consulter régulièrement pour un total de mille sept cent vingt-neuf séances — sont orientés, le cas échéant, vers un psychothérapeute, médecin ou non. Certains ont seulement besoin d'un contact et de parler, ne serait-ce qu'une fois, de leur anxiété. D'autres nécessitent un traitement prolongé. Le docteur Descombes constate : « *Surtout pour les littéraires, on sent que ces étudiants n'ont pas fait de choix personnels, n'ont pas de plan de vie qui se met en œuvre, ils n'ont pas de vocation, de désir de vivre ou de faire quelque chose. En première année*, constate-t-il, *ils sont comme des chiens lancés dans la campagne, incapables d'organiser leur travail hors du lycée et leur vie hors de la famille.* »

Comme les enseignants, de leur côté, ont reçu en 1968 un choc dont beaucoup ne se sont pas encore remis, on comprend que l'aide psychologique nécessaire aux jeunes les plus fragiles ne puisse pas leur venir de l'intérieur d'un monde universitaire qu'ils ressentent comme anonyme et rejetant. Sans pratiquer de psychanalyse classique — il faudrait un personnel plus nombreux — les thérapeutes du BAPU ont le sentiment « *d'aider quelques étudiants à vivre* ». D'aider ces jeunes qui se plaignent d'être fatigués et viennent demander une cure de sommeil ou un séjour en maison de repos parce que la vie d'étudiant leur apparaît comme une non-vie et qu'il vaut mieux la fuir.

La désaffection à l'égard des structures et des organisations, Jean-Luc Cras, président local de la Mutuelle des étudiants, la constate tous les jours. Il a réuni récemment une assemblée générale de sa section à laquelle cinquante étudiants — sur vingt et un mille adhérents — participaient ! « *Chacun pour soi, c'est la devise des étudiants. On ne pense*, dit-il, *qu'aux examens qui sont devenus des concours. Ceux qui s'intéressent encore, comme moi, aux organisations font leur petite compote tout seuls.* »

Même désenchantement chez le directeur de la résidence universitaire Bachelard, sur le campu d'Annapes, M. Poirson. Cet homm jeune et dynamique est un pei autoritaire au dire de certain mais qui ne le serait pas à la têt d'une résidence mixte de hui cents chambres ? Directeur depui huit ans, M. Poirson a connu de périodes plus agitées que l'anné universitaire qui s'achève. Il r s'en plaint pas : « *On a coutum de dire qu'il y a, dans les rés dences universitaires, 5 % d'ind vidus négatifs, 10 % de positi 75 % d'indifférents et 10 % clandestins. Dans les périod d'agitation les 5 % de négati deviennent 10 %. On n'en est p. là. Les étudiants, quand ils ve lent organiser une réunion, r demandent une salle. Si je la r fuse, ils ne la prennent pas force.* »

Cette passivité, qui a pour directeur de résidence soucie du bon ordre des aspects heureu correspond mieux aux règ administratives de la vie en co mun qu'aux nécessités d'une a mation qui saurait accepter fantaisie ou la susciter. En rité, la seule fantaisie que raissent s'autoriser les étudia du campus d'Annapes est d'or privé : selon certaines sources, porportion de chambres occup par des couples « clandestin avoisinerait 10 %. On obse pour l'ensemble des étudiants la libération sexuelle ne s'est accompagnée de la mise en ca du couple, bien au contraire, s'ils ne sont pas mariés, les pe couples du campus vivent une très sage. Avec parfois quelq accrocs : « *Si j'étais le parr de tous les enfants qui ont conçus ici...* » rêve le direct de la résidence.

« Ils viennent une fois... »

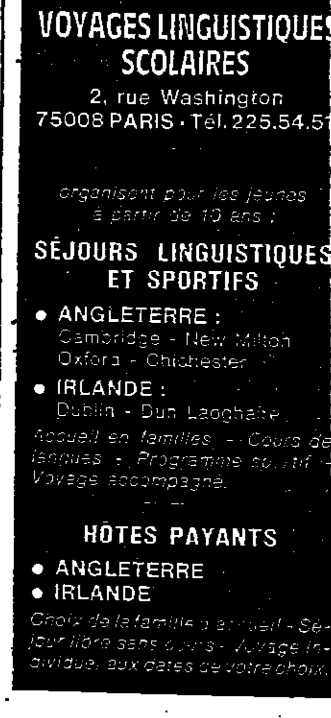
M. Poirson aimerait trouver en face de lui des interlocuteurs représentatifs des étudiants et « *qui ne changent pas chaque année* ». C'est, par définition, un vœu qui ne peut pas être exaucé. Le directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lille, M. Barféty, observe de son côté : « *Il y a quelques années, il y avait toujours des étudiants à toutes nos réunions. Actuellement ils viennent un fois, au maximum deux, ensuite ils nous font confiance. Jusqu'en 1968 quand on avait discuté avec les porte-parole de l'association générale des étudiants de Lille, on avait, en gros, touché les dix ou quinze mille étudiants de Lille. Maintenant on est dans le bleu. Dans les périodes agitées, on manque d'interlocuteurs, dans les autres on fait avec ce qu'on a.* »

Le recteur de l'académie, M. Groshens, est, lui aussi, sensible à la déstructuration du milieu étudiant : « *Le problème de la négociation, pour nous, c'est d'avoir affaire à des gens réellement représentatifs. Mais on n'a pas grand-chose à se dire. Les étudiants que nous voyons n'ont pas l'air porteurs d'un message.* » Pour M. Groshens, à Lille comme ailleurs, « *il n'y a pas de c étudiante, les étudiants ne que reproduire les problèmes se posent dans leurs milieux d'o gine* ». Comme ils ne vienn pas tous des mêmes milieux, n'ont pas tous les mêmes blèmes et éprouvent moins le soin de se rassembler pour défendre. Fin des organisati indifférence de la masse, dép tisation : les causes du sile *étudiant se retrouvent* aille qu'à Lille.

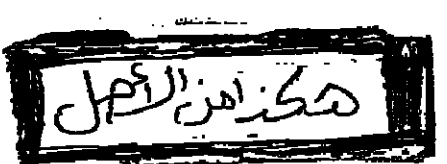
Prochain article :

III. — UN ANGE PASSE









ÉDUCATION

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le projet de loi de M. Haby est critiqué par de nombreuses organisations

L'Assemblée nationale commence, ce mardi 17 juin, la discussion du projet de loi relatif à l'éducation, présentée par M. René Haby, ministre de l'éducation. Ce texte a fait l'objet — comme les « propositions pour une modernisation du système éducatif français », présentées par M. Haby en février, — de très nombreuses critiques de la part des organisations ouvrières, des syndicats d'enseignants, des associations de professeurs et de parents d'élèves, comme en témoignent les prises de position ci-dessous.

● *La Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public* (que préside M. Antoine Lagarde) a adressé à tous les députés une série d'amendements au projet de loi. Ils prévoient, notamment, la réduction des effectifs des classes, le renforcement de l'équipe éducative, celui du rôle des parents d'élèves. La Fédération demande que la loi fasse obligation au gouvernement de présenter chaque année au Parlement un rapport sur son application.

● *La Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques* (que préside M. Jean Cornec) a confirmé son hostilité à un projet qui « *ne résout rien* » et dont le vote « *aggraverait la crise qui affecte le service public de l'éducation* ».

● *Les organisations syndicales ouvrières et familiales* — C.G.T., C.F.D.T., Confédération syndicale des familles, Confédération nationale des associations populaires familiales, Conseil national des associations familiales laïques — renouvellent, dans un communiqué commun, « *leur totale condamnation* ». Elles estiment que, « *devant les oppositions et pour mieux camoufler ses véritables intentions, le gouvernement escamote le débat public* ».

● *Le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle* — qui regroupe dix-sept associations à but pédagogique — a adressé aux parlementaires une série de *questions qu'il considère comme « fondamentales »*. « *Après vingt ans de « réformes » disparates et vaines,* déclare le CLEN, *une législation nouvelle qui, faute de moyens adéquats, resterait inopérante, et dont les résultats démentiraient les promesses aurait de graves conséquences.* »

● *Le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC-C.G.C.)* : « *Ce projet est indéfendable* », a déclaré M. Gérard Simon, président du syndicat, au cours d'une conférence de presse. Le tronc commun instauré par le projet est « injuste », le baccalauréat « *perd son rôle d'examen de culture générale* » et se réduit à « *un assignat universitaire* ». « *L'autonomie des établissements dans la libre concurrence et la possibilité pour les familles de choisir pour leurs enfants un lieu d'études sérieux est une escroquerie à l'égard des usagers de l'école.* » Enfin, selon M. Simon « *le rôle exorbitant dévolu aux délégués des élèves* » entraînera la « *soviétisation* » des établissements scolaires, transformés en *mini-Vincennes* ».

● *Le Syndicat national des instituteurs (SNI-FEN)* déclare, dans un communiqué, qu' « *un problème aussi décisif pour l'avenir de la jeunesse et du pays mérite mieux qu'un débat à la sauvette* ».

● *Le Mouvement des radicaux de gauche* estime que « *la caractéristique essentielle* [du projet] *est la vacuité* ». « *Le gouvernement,* déclare son bureau national, *cherche à orienter par la voie réglementaire l'éducation nationale vers une abdication progressive au profit d'un enseignement livré à la grande industrie, et dont le but ne sera plus de former des citoyens à large culture générale, mais des spécialistes confinés dans leurs tâches techniques.* »

● *La Confédération des travailleurs intellectuels de France* « *s'étonne du caractère trop imprécis* » du projet, et estime que « *l'égalité des chances ne peut pas être le nivellement par le bas* ».

● *Le Comité de liaison national de l'enseignement public* — qui regroupe la Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur, la Confédération nationale des groupes autonomes, le Syndicat général de l'enseignement public, le Syndicat national des personnels administratifs des lycées et établissements secondaires — estime que « *le Parlement ne devrait pas discuter le projet de réforme sous sa forme actuelle* ». Au cours d'une conférence de presse, les représentants de ce groupement inter syndical ont émis de nombreuses réserves sur différents aspects du texte. Ils considèrent que ce projet « *assez pauvre* » et trop lacunaire sur les modalités des divers degrés d'enseignement omet, en particulier, deux points fondamentaux : définition des grands principes de l'enseignement (conformément à l'article 34 de la Constitution) et destription du statut et de la formation des diverses catégories d'enseignants.

● *La Conférence des présidents des associations de spécialistes,* qui réunit dix-huit associations groupant les professeurs par discipline, estime que le projet de loi constitue « *un chèque en blanc* ». La Conférence « *prend acte de trois dispositions satisfaisantes : l'existence d'un premier cycle secondaire de quatre ans, sans discriminations initiales de filières, la promesse d'actions de soutien pour les élèves en difficulté et l'assurance du caractère national des diplômes* ». Les associations de spécialistes ont regretté, au cours d'une conférence de presse, le manque de précision en ce qui concerne l'orientation, le contrôle continu et les attributions des comités de parents (dans les écoles) et des conseils d'établissement (dans les lycées et les collèges). Les spécialistes déplorent, en outre, l'absence de référence à la formation des maîtres.

● *La Société des agrégés.* — M. Guy Bayer, président de la Société des agrégés, nous a fait parvenir un texte où il écrit notamment : « *Ce projet est inacceptable. Voici pourquoi : Ce texte est d'une brièveté incroyable : 18 articles contre 33 pour le projet de M. Fontanet en 1974 et 46 pour la loi d'orientation votée en 1968 et concernant les seuls enseignements supérieurs...*

» *Ce texte est ambigu (...). Ce texte est dangereux, car l'État abandonne ses responsabilités nationales en permettant qu'écoles libres, collèges et lycées décident eux-mêmes d'une partie de l'organisation et du contenu des formations (article 8) ou adaptent aux conditions locales la vie de la communauté scolaire (article 15).*

» *En conclusion, ce texte est un véritable chèque en blanc, qui permet, non seulement de prendre n'importe quelles dispositions ultérieures par voie réglementaire sous forme de décrets et d'arrêtés, mais aussi, et c'est sans doute le plus grave, aux usagers de s'approprier le service public de l'éducation, ce qui est invraisemblable. Si le Parlement ne veut pas être déconsidéré, il doit, quelles que soient les opinions politiques de ses membres, bien réfléchir avant de prendre une décision lourde de conséquences, car si la loi est conforme au projet de loi, loin d'affranchir, elle engendrera l'inégalité des chances, l'anarchie et, finalement, l'oppression des groupes d'influence.* »

Le comité national de la Société des agrégés, réuni dimanche 15 juin, a, d'autre part, adopté une série d'amendements dans le même sens à la commission des affaires culturelles et à tous les présidents des groupes parlementaires.

A la suite d'un accord avec le secrétariat d'État

La grève administrative des assistants en droit est suspendue

A l'issue de deux semaines de négociations avec le secrétariat d'État aux universités, l'Association nationale des assistants en sciences économiques, juridiques et politiques, le Syndicat national de l'enseigneemnt supérieur (affilié à la Fédération de l'éducation nationale) et le Syndicat général de l'éducation nationale (C.F.D.T.) ont décidé, lundi 16 juin au soir, de suspendre le mot d'ordre de « grève administrative » (refus de communiquer les notes d'examen ou de contrôle continu) qu'ils avaient lancé il y a plusieurs mois. Cette « grève » touchait à des degrés divers une centaine d'universités, qui comportaient des enseignements de droit, sciences économiques ou gestion. Les jurys de fin d'année, suspendus ou retardés, vont donc pouvoir se réunir normalement et les oraux pourront avoir lieu dans quelques jours, dans la plupart des établissements.

Si les trois organisations n'ont pas obtenu que le secrétariat d'État accepte le principe d'une titularisation de tous les assistants, elles ont néanmoins acquis la garantie d'emploi pour pratiquement tous ceux qui sont actuellement en fonction.

De part et d'autre, plusieurs faits poussaient à un accord : dans plusieurs universités, une certaine lassitude ou une certaine inquiétude se manifestait chez les enseignants. Le secrétariat d'État ne pouvait de son côté prendre le risque de voir le conflit s'étendre à d'autres catégories de non-titulaires (chargés de cours et de travaux dirigés). Enfin, personne ne pouvait prévoir les conséquences d'une intervention des étudiants dans le conflit si le déroulement des examens était entravé plus longtemps.

Le secrétariat d'État aux universités a confirmé les mesures déjà acquises à la fin de la semaine dernière: transformation de deux cents emplois d'assistants en postes de maîtres-assistants à la prochaine rentrée et de mille autres le 1er octobre 1976, et, d'autre part, maintien dans leur poste, quel qu'il soit — sauf en cas de faute professionnelle constatée par les instances disciplinaires compétentes — des assistants non titulaires actuellement en exercice, quelle que soit leur discipline, jusqu'à la publication du futur statut des enseignants du supérieur. Celle-ci devrait intervenir avant la fin de l'année universitaire 1975-1976. Pour les assistants en droit et sciences économiques, le renouvellement annuel doit être suspendu par une circulaire, qui doit être publiée avant le 1er juillet prochain.

Le cas des assistants qui risquaient de ne pas conserver leur emploi doit être réexaminé.

Pour l'avenir, M. Jean-Pierre Soisson a confirmé les mesures annoncées en faveur des assistants qui ne pourraient devenir tout de suite « maîtres » ou « maîtres-assistants » (*le Monde* du 17 juin). En particulier, ceux qui n'obtiendraient pas un emploi de contractuel type C.N.R.S. pourraient rester assistants. D'autre part, des « *mesures transitoires spécifiques* » pourront être prévues pour l'intégration d'assistants dans le nouveau corps des maîtres.

Était-ce nécessaire ?

« Projet-croupion », comme l'a qualifié un député de l'opposition ? Ou réforme « fondamentale » pour la fin du vingtième siècle, comme l'a déclaré le ministre de l'éducation ? Le texte que vont discuter députés et sénateurs est en tout cas fort éloigné des volumineuses « propositions pour une modernisation du système éducatif français » *que M. René Haby avait rendues publiques en février.*

École primaire de cinq années (avec la possibilité d'étaler le cours préparatoire sur deux ans), tronc commun de quatre ans au « collège » pour tous les élèves (avec la possibilité d'un enseignement pré-professionnel pendant la seconde moitié du cycle), enseignement de soutien pour les élèves en difficulté, maintien du caractère national et public des diplômes, participation reconnue des parents d'élèves dans les écoles primaires : telles sont les principales dispositions du projet de M. Haby. Un exposé des motifs d'une quinzaine de pages complète les dix-huit articles de la loi ; il reprend — en les résumant — certains des points développés par le ministre dans ses « propositions », et qui feront l'objet, ultérieurement, de textes réglementaires (décrets, arrêtés, circulaires) en application de la loi, si elle est votée.

On ne peut en tout cas affirmer, comme certains, que les parlementaires manquent d'information et d'éléments de réflexion dans ce débat. Depuis un an, en effet, certains axes du projet sont connus. Depuis quatre mois, les orientations les plus précises du ministre, comme la conception éducative qui l'anime, ont été largement exposées. Syndicats d'enseignants, organisations ouvrières et patronales, fédérations de parents d'élèves, associations de professeurs, d'éducateurs, partis politiques de tous bords, élèves des lycées et des collèges d'enseignement technique, ont eu l'occasion d'exprimer, de diverses manières, leurs points de vue.

On serait même tenté d'écrire, à propos de cette « réforme Haby », que l'opinion commence à être saturée d'information. Mais comme le gouvernement s'est livré au printemps à une « valse-hésitation » de plusieurs semaines, gommant ici, modifiant là, il y a de grandes chances que les parents d'élèves, les lycéens, voire les enseignants, ne sachent plus trop où l'on en est.

Un chèque en blanc

Si l'on excepte les quelques déclarations de fidélité d'hommes politiques de la majorité, la réserve, voire l'hostilité au projet tel qu'il se présente, sont manifestes de la gauche à la droite. Ce que reprochent la quasi-totalité des organisations qui se sont encore récemment exprimées, dans des communiqués, des déclarations ou des conférences de presse, c'est le refus de voir le Parlement « signer un chèque en blanc » au gouvernement, en adoptant un texte suffisamment vague pour permettre ultérieurement la promulgation de n'importe quel texte d'application.

Le danger est réel, même si le ministre affirme que ces textes seront dictés par ses « propositions » *de février et l'exposé des motifs de la loi. Même si le gouvernement proclame que chacun d'eux fera l'objet d'une nouvelle concertation avec les organisations concernées.*

La gauche, cependant, reproche principalement au projet de M. Haby de renforcer le caractère sélectif du système scolaire, alors que le ministre fait au contraire valoir que l'application de la loi conduira à réduire l'inégalité des chances. D'autre part, elle estime que l'adoption de ce texte n'apportera aucune réponse au mauvais fonctionnement du « service public d'éducation ». *Les problèmes, selon elle, sont surtout d'ordre quantitatif ; il s'agit de diminuer les effectifs des classes, d'instaurer réellement la gratuité scolaire, de permettre — par une augmentation des crédits — de véritables innovations pédagogiques.*

A droite, on fait, à propos de l'égalisation des chances, le reproche inverse. L'instauration d'un « tronc commun » intégral pendant les quatre années du collège est, aux yeux des « conservateurs », la marque d'un système « égalisateur » qu'ils réprouvent, au nom d'un « droit à la différence ». En outre, le renforcement de la participation des élèves — prévu dans l'exposé des motifs de la loi — irrite les partisans de l'ordre.

Face à cette conjonction des oppositions, le ministre a été jusqu'à présent dans un complet isolement. S'il peut se féliciter d'avoir su conserver le soutien actif du président de la République — c'est M. Giscard d'Estaing qui a pris la décision de faire discuter le texte avant les vacances, — peu de voix se sont élevées pour défendre le contenu du projet gouvernemental. Des « ténors » de la majorité l'ont même trouvé creux...

M. Haby lui-même n'a pas réussi à convaincre l'opinion, que « travaillaient » au contraire en profondeur les militants des organisations de toutes sortes. Faute d'une ou deux idées claires à « faire passer », la masse des Français, une nouvelle fois désorientée, s'est retranchée dans un poujadisme anti-réforme. Contrairement à ce que souhaitait M. Giscard d'Estaing, il n'y a aucun « consensus » dans le pays pour le projet Haby. Contrairement à ce que voulait le ministre de l'éducation, il n'y a aucun désir parmi les enseignants d'appliquer une réforme qu'ils condamnent au départ.

Dès lors, la discussion au Parlement, si elle donne aux élus la place qui doit être la leur dans le débat, n'a plus que la valeur d'un test : mesurer, une nouvelle fois, la capacité du gouvernement à faire accepter ses réformes par les députés. Était-ce bien nécessaire ?

YVES AGNÈS.

POINT DE VUE

Le « jeune loup » et l'honnête homme

par LOUIS ARNAUD-MATECH (*)

« ON ne doit pas seulement éduquer des enfants d'après l'état présent de l'espèce humaine, mais d'après son état futur, possible et meilleur. » Cette parole de Kant devrait rester en mémoire de tous ceux qui souhaitent une réforme du système éducatif. La définition des finalités éducatives ou de la culture, la fixation des contenus de l'enseignement, l'évaluation de l'institution scolaire et universitaire sont essentiellement des entreprises prospectives, non exemptes d'une certaine familiarisation avec l'utopie.

Or la pesanteur du passé et l'obnubilation du présent supplantent la préoccupation du futur. Les critiques actuelles de l'école et de l'université rejoignent celles des humanistes du seizième siècle, des encyclopédistes ou des législateurs du dix-neuvième siècle. Le thème constant d'un retard des institutions scolaires sur leur temps commande une réaction non moins constante ; chaque époque, ressassant les mêmes reproches, reprend de semblables propositions réformatrices : allongement des études, introduction de nouvelles disciplines, relance de l'enseignement professionnel à tous les niveaux. Celles-ci provoquent les mêmes réactions ; les inquiétudes des producteurs qui voient les jeunes de moins de seize ans échapper aux filières de l'apprentissage précoce ne ressemblent-elles pas à la peur de ces hommes du dix-huitième siècle qui voulaient chasser des campagnes les maîtres d'école ?

En fait, la volonté réformatrice se situe délibérément dans cette perspective d'action éducative telle que les sophistes l'ont conçue : pour eux, dorénavant, la préparation au métier et à la vie en société n'est plus le fruit d'une expérience vécue auprès d'un artisan ou d'un sage, mais l'effet d'une préparation indépendante du travail productif. Centre de diffusion du savoir et des habiletés, l'institution éducative circonscrit dans l'espace un lieu coupé du reste de la vie et dans l'existence personnelle un laps de temps préparatoire ; en outre, elle introduit une distinction entre deux sortes de travail : l'une recouvre l'activité de production, l'autre une activité de transmission des capacités, des connaissances, des talents. Réformer, aujourd'hui comme hier, consiste à renforcer ce rôle préparatoire de l'école et de l'université à la production future des objets, des biens matériels ou des services. Les procédures d'orientation (adaptation des goûts et des vocations au marché de l'emploi) et les mesures de cartes scolaires (détermination de la nature des établissements en fonction des structures professionnelles) tentent de résoudre cette difficile articulation entre les deux régions d'activité que nous avons distinguées.

Implacablement, les faits condamnent à l'échec la persévérance dans cette attitude. Les prévisions d'emploi à moyenne échéance (quatre à sept ans) sont trop incertaines pour être de quelque utilité. Même si on pouvait calculer avec exactitude, par branches de production, les pourcentages des adolescents de telle classe d'âge qui devraient devenir techniciens, médecins, ingénieurs ou professeurs, un problème demeurerait : comment désigner dans chaque établissement scolaire les élèves destinés à ces diverses fonctions. D'autre part, l'obsolescence des connaissances et des savoir-faire contraint les travailleurs au recyclage et à la mobilité professionnelle. Enfin l'abondance d'information enlève à la fonction éducative son monopole de communication du savoir et de façonnement des valeurs.

Alors ne serait-il pas plus réaliste d'en prendre son parti ? Ne serait-il pas plus sage de cesser de prêter une attention obsessionnelle à l'adaptabilité ponctuelle de l'école au système productif, de ne plus dépenser une partie des ressources en des formations — plus de trois cents certificats d'aptitude professionnelle sont préparés — que leurs bénéficiaires ne sont pas assurés d'utiliser plus de deux ou trois ans ?

Les finalités éducatives

Le système éducatif ne serait pas à proprement parler une préparation à la vie professionnelle. Celle-ci serait assumée par chaque administration, par chaque entreprise ou groupement d'entreprises qui, recevant l'aide de l'État, définirait les profils de formation, leur durée, le nombre de bénéficiaires en rapport avec les débouchés réels ; la formation initiale au sens de préparation technique à l'accomplissement d'un travail précis ferait l'objet de contrat entre l'État et l'employeur, que celui-ci soit privé ou public. Elle ne se placerait pas nécessairement à la charnière de l'école et de la vie, car la notion de formation permanente remet en cause l'enfance, l'adolescence et la jeunesse comme la seule chance éducative de notre vie. C'est toute l'existence qui se charge et de notre socialisation et de notre éducation. Dépossédée de son rôle d'étape, la jeunesse prend sa revanche en devenant une formule de vie, un mode de l'existence tout entière comme l'exprime le qualificatif de « jeunes » revendiqué par de nombreuses associations — les jeunes patrons, les jeunes agriculteurs, etc. — qui en font le symbole de leur aptitude au changement et de leur ouverture au monde. A tout âge, on pourrait fréquenter l'école et l'université ; celles-ci au même titre que le bureau et l'entreprise seraient des lieux où les hommes participent à un travail. La notion d'emploi qui consacre la démarcation entre le travail immédiatement productif de l'ouvrier, du chef d'entreprise, du professeur et du chercheur, et le travail non productif de l'étudiant devrait être transcendée par le concept plus large d'occupation.

Si le temps des études ne coïncide plus avec le moment de la jeunesse, il faut supposer des motivations très fortes chez ceux qui fréquentent l'école et l'université. Le projet éducatif est fondamentalement utopique : il cherche à communiquer l'incommunicable, l'expérience humaine ; il nie une évidence flagrante : l'événement décrit n'a pas la signification persuasive de l'expérience réelle. Pour résoudre ce paradoxe, la pédagogie crée des situations proches de la réalité, où les élèves deviennent acteurs ou éléments participants. La pratique des jeux de simulation — jeux de guerre, jeux d'entreprise, jeux urbains, etc. — radicalise cette volonté de substituer au discours un montage complexe de notions, de conduites, d'attitudes. Cette compréhension par « empathie » nie la connaissance en la transformant en vécu subjectif ; c'est une réaction contre l'intellectualisme traditionnel de l'école. Mais celui-ci n'est dévoiement que dans la mesure où les idées générales du savoir n'ont pas de référence concrète dans l'esprit des élèves. L'éducation des enfants et des jeunes est prématurée car elle présuppose une large expérience vécue.

Aussi l'arrivée dans les enceintes scolaires de jeunes ou d'hommes mûrs lestés d'une expérience professionnelle et sociale authentique restituerait à l'éducation deux dimensions oubliées. La première réside dans la distinction de plus en plus abolie entre information et culture : les messages divers et multiples venus de notre environnement immédiat ou lointain ne constituent qu'un matériau : il n'y aura pas de culture tant que ne seront pas dégagés à un haut niveau d'abstraction les principes généraux qui organisent l'expérience humaine. La seconde dimension est complémentaire : le professeur comme l'élève ne peuvent rester étrangers aux préoccupations et aux activités qui déterminent le sens du devenir ; la familiarisation avec les réalités juridiques, sociologiques et technologiques du monde contemporain, en restaurant une certaine continuité entre la vie et l'étude, définira la culture, moins comme initiation sommaire aux différentes sciences que comme une prise de conscience réfléchie des relations de l'homme au monde dans lequel il vit.

Ainsi est-ce au-delà des critères d'utilitarisme ou de désintéressement que doit se situer tout projet de réforme éducative. Une adaptation générale des programmes et des disciplines aux divers aspects du monde contemporain rapportera davantage qu'un fractionnement infini du processus éducatif en fonction des activités professionnelles. L'établissement d'un parallélisme entre structures scolaires ou universitaires et structures socio-professionnelles nourrit l'inadéquation du système et la prolongation de la scolarité apparaît moins comme un allongement des études que comme une entrée précoce et camouflée dans la vie professionnelle. Or plus que jamais le style de vie imaginable des époques futures exigera une élévation du niveau intellectuel qui constituera la meilleure préparation à cette « civilisation des loisirs » dont on parle tant. Il est hors de doute qu'à l'horizon 2000 le loisir se distribuera inégalement, ou se situera différemment selon les professions ; il pénétrera le travail des cadres supérieurs, qui trouveront dans une activité dévorante de leur temps, mais créatrice et sans cesse renouvelée, un plaisir et une joie qui aboliront la distinction entre labeur et distraction ; au contraire, l'ouvrier astreint à une tâche répétitive verra diminuer la durée hebdomadaire de travail et aura plus que quiconque besoin d'une culture littéraire ou esthétique pour profiter du temps libre dégagé. Serait-il opportun de regarder avec tristesse comme une perte financière toute poursuite d'études qui ne trouverait pas son aboutissement dans une activité professionnelle ?

Les pouvoirs publics s'efforcent d'ajuster les flux d'élèves aux exigences économiques comme si le tout de l'existence était le travail ; ils cherchent à mettre le système éducatif en harmonie avec une société dénoncée par tous, avec une sincérité plus ou moins profonde, pour son idolâtrie de l'efficience, de la rentabilité, de l'argent. Le moment ne serait-il pas venu dans la société occidentale, qui n'est pas prise à la gorge pour assurer sa survie et que l'abondance éloigne encore des conditions minimales de l'existence, de prendre au mot ce que disait John Adams dans une lettre à sa femme envoyée de Paris en 1780 : « *Il me faut étudier la politique et la guerre pour que mes fils puissent, en toute liberté, étudier les mathématiques et la philosophie. Mes fils devraient étudier les mathématiques et la philosophie, la géographie, l'histoire naturelle et l'architecture navale, la navigation, le commerce et l'agriculture, pour donner à leurs enfants le droit d'étudier la peinture, la poésie, la musique, l'architecture, la statuaire, la tapisserie et la porcelaine.* »

Cesser de substituer l'idéal du « jeune loup » ou du travailleur qualifié à celui d'honnête homme ou d'homme cultivé, est-ce de l'utopie ?

(*) Agrégé de philosophie.

Les régions

Les camions hors les murs

LES régions continuent de s'équiper en « centres routiers » conçus pour accueillir les conducteurs et leurs véhicules. Aux sept centres déjà ouverts à Nantes, Metz, Lille, Strasbourg, Valenciennes, Chalon-sur-Saône et Clermont-Ferrand vient de s'ajouter celui du Havre. D'autres centres routiers vont être aménagés dans les années à venir à raison de deux par an environ.

Les centres routiers ne doivent pas être cofondus avec les gares routières. On n'y manipule aucune marchandise et l'on n'y voit aucun voyageur. Les « centres » sont uniquement au service des conducteurs, qui y trouvent, pour eux-mêmes et leurs véhicules, un lieu de halte avec des installations hôtelières confortables (restaurant, hôtel, salles de repos), un bureau de fret, le téléphone et le télex, une aire de stationnement gratuite et une station-service avec un atelier pour petites réparations.

Les « centres routiers » ôtent bien des soucis aux conducteurs, qui y trouvent rassemblés tous les services qui leur sont nécessaires. Situés à la périphérie des villes, ils évitent aux poids lourds de fréquenter et d'encombrer le centre des agglomérations.

8 millions de francs pour un centre routier

L'aménagement d'un « centre routier » complet coûte environ 8 millions de francs. Le terrain est généralement mis gratuitement par la municipalité à la disposition de l'Association nationale pour les services routiers. Celle-ci crée pour chaque centre une société civile immobilière et, par l'intermédiaire d'une société d'exploitation des centres routiers, conclut un contrat avec une entrerise hôtelière pour la gestion.

L'aménagement des « centres routiers » est financé pour un tiers par les collectivités locales, pour un tiers par l'Etat. Le dernier tiers est à la charge de la profession, qui recueille le revenu — 5 millions par an environ — d'un timbre apposé sur les feuilles de route et des taxes perçues dans les bureaux de fret.

EFFERVESCENCE PARMI LES ASSOCIATIONS D'HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR (Calvados)

Je te tiens, par la subvention...

C'EST l'effervescence à Hérouville-Saint-Clair, ville nouvelle proche de Caen, à propos du budget de 1975, et en particulier du « traitement » que les finances communales font subir aux associations de la ville, dont le montant des subventions est réduit de plus de 50 %. La section locale du parti socialiste invite le ministre de l'intérieur à un débat public. Le parti communiste propose un référendum à la population. Le Groupe d'action municipale (GAM) suggère que chaque citoyen fasse la grève d'un pourcentage de ses impôts correspondant au budget des associations.

Le conseil municipal, mercredi 11 juin, a rejeté les propositions de la commission ministérielle, qui, accordant une subvention d'équilibre de 990 000 francs à la ville, n'en a pas moins réduit ses dépenses et augmenté ses impôts de 22 % au lieu de 10 % dans le budget préparé par la municipalité. Celle-ci demandait 3 900 000 francs de subventions de l'Etat. Elle expliquait que le déficit d'Hérouville, structurel, tenait au fait que l'Etat, s'il verse 289 F de V.R.T.S. (versement représentatif de la taxe sur les salaires) par habitant à Lisieux ou 211 F à Bayeux, ne donne que 88 francs à Hérouville.

Des mesures d'austérité

Déjà en mai dernier, les associations avaient organisé une semaine d'animation et d'information autour de ces problèmes budgétaires qui avaient contraint plusieurs d'entre elles à réduire ou à cesser leurs activités depuis plusieurs semaines, privant ainsi d'une infrastructure d'animation, pourtant indispensable, près de cinq mille enfants et adolescents de la ZUP, qui compte aujourd'hui vingt-quatre mille habitants.

Créée à partir d'un village de quelques centaines d'habitants, la ZUP d'Hérouville, prévue dans les années 60 pour en accueillir soixante-quinze mille, a été fabriquée *ex nihilo* pour satisfaire les besoins de logements, liés à l'industrialisation accélérée de la région caennaise, mais pratiquement sans industrie ni commerce sur son territoire. La ville se trouve donc dans une situation financière déplorable lorsque, en mars 1971, une équipe municipale formée autour d'un GAM arrive au pouvoir et obtient de l'Etat pour la première fois une subvention d'équilibre de 1,9 million de francs pour son budget 1972.

La subvention sera ensuite renouvelée chaque année aux alentours de 1 million de francs, mais cela laisse à l'Etat une « marge de pouvoir » sur les finances communales qui apparaît bien vite intolérable. Les navettes de chaque budget, primitif et supplémentaire, transitant par la commission *ad hoc*, prévue par les textes, mettent les nerfs des uns et des autres à dure épreuve et ne facilitent guère la gestion de la commune, dans la mesure où les budgets primitifs de l'année ne sont pas définitifs avant septembre ou même octobre. Ce qui entraîne les mêmes retards dans le versement des subventions aux associations.

L'affaire des subventions va éclater à l'occasion du budget 1974. La municipalité a prévu au budget primitif un total de 297 000 francs à répartir (contre 273 000 francs en 1973). Le budget, revu à la préfecture pour diminuer la subvention d'équilibre de l'Etat, impose une réduction à 129 000 francs. D'où le tollé dans les associations. La municipalité vote, en novembre, un budget supplémentaire rétablissant les subventions à 297 000 francs. La bataille va s'organiser. Les associations publient un Livre blanc, préconisent la création d'un office socio-culturel, mais le budget revient de la préfecture en janvier 1975 : les subventions n'ont grimpé qu'à 213 000 francs. C'est encore 60 000 francs de moins qu'au budget précédent. Les associations se concertent et décident alors d'arrêter leurs activités toutes ensemble et de préparer une action suivie pour les subventions de l'exercice 1975.

Cette année est engagée avec une municipalité affermie par les dernières élections partielles, où la liste commune P.S.-P.C., qu'elle patronnait, a obtenu 60 % des suffrages. Le conseil municipal prépare son budget 1975, soumis de nouveau à la commission ministérielle, qui, début juin, préconise des mesures d'austérité qui touchent encore une fois les subventions, réduites de plus de 50 %.

Le maire, M. François Geindre (P.S.), s'appuyant sur les conclusions du Bétur (Bureau d'étude de la société centrale d'équipement du territoire), souligne l'inadaptation des villes nouvelles au régime financier actuel et explique : « *Nous sommes dans la situation d'un ménage qui, ayant beaucoup d'enfants, ne toucherait que la moitié des allocations familiales auxquelles il peut prétendre.* »

Descendre dans la rue

Cette fois, les enfants ont décidé de passer à l'action et de descendre dans la rue. Certains sont d'autant plus virulents qu'ils voient dans l'asphyxie financière des associations d'Hérouville l'occasion pour le pouvoir de battre en brèche une politique d'animation qui voulait exclure toute ségrégation sociale, et ne sacrifiait pas aux besoins d'une élite les moyens de donner à chacun une chance d'exprimer ses possibilités personnelles. Faute de moyens, c'est une gageure qui ne peut, bien sûr, être tenue.

L'action des associations prévue avec la municipalité et les partis de gauche devra donc s'amplifier d'ici au 25 juin, date à laquelle la commission ministérielle doit se réunir et trancher définitivement, au besoin par une budget réglé d'office.

LOIC HERVOUET.

Chanter en occitan

IL y a bien des choses pour étonner — comme étonne toujours la poésie — dans ce disque (1) de Daniel Daumas, « cantaire occitan de Provença ».

Ce chanteur occitan de Provence, certes engagé, met en paroles et musique le « *4 décembre* » (1974) où Draguignan s'insurgea parce qu'« *un prince a décidé de tuer la ville* » (en lui retirant la préfecture), tout comme le 4 décembre 1871 on apprit « *à Draguignan qu'un prince a décidé de se faire empereur* ». On entend aussi la plainte et la révolte d'un berger du plateau de Canjuers — devenu le plus grand camp militaire d'Europe — à qui l'on a « *volé son pays* ». Et les « aménageurs » se font interpeller : « *Vous qui d'en haut avez décidé que Brovès et les Salles devaient mourir, où avez-vous pris le droi de nous voler notre vie (...), vous qui n'avez jamais vu la lavande bleue éclater dans le soleil.* »

Est-ce habileté alors qu'entre deux chants militants et actuels se logent une chanson traditionnelle ravissante et telle berceuse tragique pour un enfant soudain troublé par l'idée de la mort ? Il ne sembl pas. Amoureux de son pays — la Provence des terres. — Dauma s'insurge contre tout ce qui l'ampute et le brime, mais il n'a pa moins de force et de vérité quand il en chante la vie quotidienne Ce n'est pas mièvre. (Si le ton est parfois un peu monocorde est-c à la façon de Brassens, le Sétois ?)

Perçu aux sources, ressenti au ras de la terre, tout cela dit san hausser le ton que ce pays existe et ses hommes aussi avec leu angoisses, leurs nostalgies et leurs propres joies de vivre. Mêm si cette référence à Mistral ne doit pas plaire à Daumas et à d'autres - le félibrique est mal vu chez les nouveaux Occitans ! ce « cantaire et ses frères prouvent en le chantant que leur pays, toujours gor de poésie vigoureuse, demeure bien vivant. (N'assurait-il pas, le Mailla nais, que « *si tombent les poètes tombera notre nation ?* »)

Parenthèse pour un regret : nombre de Provençaux s'étonnero de la graphie des textes qui accompagnent le disque. (Ne serait- déjà que « Provença » au lieu de l'habituel « Prouvenço » avec terminaison en o, caractéristique du féminin en provençal mistralie Orthographe et formes alignées au nom, bien sûr, de l'unité occitane Mais chacun — même du « Nord » — pourra constater des différenc flagrantes entre les paroles chantées, plus fidèles au parler loc et leur transcription en « grand occitan ». Au vrai, il s'agit là d' débat pour lequel se passionnent — témoignage d'une vitalité nouve — tous les linguistes du sud de la Loire.

Il reste que la qualité de ce disque — réalisé en équipe. accompagnement, prise de son, maquette, impression — rappelle c les nouveaux troubadours d'Oc — de l'Est ou de l'Ouest, de Mé terranée ou d'Atlantique — sont en train de dépasser le stade c réalisations d'amateurs. C'est bien tout un mouvement qui se manife ainsi, exprimant le réveil de sentiments profonds liés à un terr à une forme de vie. Se mettre à son écoute peut enseigner aut que bien des manifestes.

JEAN RAMBAUD.

(1) « *La Flor de libertat* » ; 33 tours ; Editions Recaliu ; 83115 Argnosc.

D'une province à l'autre

Aquitaine

RIVIÈRES EN DANGER

LES animateurs du Groupement d'études et d'initiative au service des pays de l'Adour (1) se préoccupent de la pollution des eaux dans les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. D'après le tableau de bord qu'ils ont dressé une forte disparité existe entre le taux d'épuration des agglomérations. Il est de 24 % (le plus élevé de France) dans la région Midi-Pyrénées, mais de 6,4 % seulement (l'un des plus faibles de France) en Aquitaine. Au total, on dénombre trois cent soixante-quinze stations d'épuration dans l'ensemble du bassin, Adour-Garonne, à cheval sur les deux régions de programme.

Les cours d'eau du bassin Adour-Garonne reçoivent, en outre, 14 % du total des pollutions déversées par les usines françaises alors que les régions concernées ne comptent que 7,4 % de la population ouvrière française. Ce taux élevé s'explique par la présence dans le Sud-Ouest d'industries fortement polluantes comme celles qui traitent les bois, le papier-carton, les produits agro-alimentaires, les textiles et les cuirs.

Ce constat plutôt pessimiste suffira-t-il à inciter les collectivités locales et les industriels à faire l'effort d'épuration nécessaire ?

(1) GETIS : 52, avenue Montardon, 64000 Pau.

Bretagne

OUESSANT MOINS LOIN DE LA COTE

EN visite à Ouessant, M. Bourgin, préfet du Finistère, a dû affronter, le 9 juin, la colère des îliens. La révolte gronde depuis plusieurs mois. Déjà l'été dernier, des habitants avaient réprouvé l'accostage des touristes. A l'origine du mécontentement, le sous-équipement de l'île : des retenues d'eau insuffisantes, un port où, lorsque les vents sont contraires, le courrier ne peut accoster. Un bateau de liaison rapide dont les qualités marines ne sont pas évidentes.

Le préfet n'était pas venu les mains vides. Il rappela, en effet, qu'au début juillet un barrage de 30 000 mètres cubes sera mis en eau, que le problème du port va bientôt être sérieusement mis à l'étude, que le nouveau bateau attendu sera mis en service fin 1976. Il annonça même qu'à la fin du mois de juin 1975 la compagnie Air-Ouest assurera une liaison aérienne régulière entre Brest-Guipavas et l'île où la longueur de la piste de l'aérodrome vient d'être portée à 800 mètres.

Ces bonnes paroles n'ont pas réussi à rassurer les îliens et surtout pas les membres de l'OSO (Organisation de service ouessantine). « *Nous ne voulons pas de vaines promesses ni de demi-mesures* », dit leur responsable. Et, pendant que le préfet tenait une séance de travail avec les conseillers municipaux, cent cinquante personnes manifestaient devant la mairie. A la sortie, il fallut même l'intervention de gendarmes pour frayer la route au car emportant les personnalités vers l'embarcadère. — J. R.

L'ENVIRONNEMENT DANS LES DÉPARTEMENTS

VINGT ET UN départements disposent actuellement d'un bureau de l'environnement, alors que ceux-ci auraient dû être créés partout en application d'une circulaire de M. Robert Poujade de février 1972. C'est ce que révèle la réponse faite par M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie, à une question de M. Adolphe Chauvin, sénateur U.D.C.P. du Val-d'Oise (« Journal officiel » du 21 mai 1975).

Il est vrai que seize autres départements disposent d'une « cellule restreinte » et que quarante-quatre autres ont confié à un fonctionnaire d'un service existant déjà les tâches « environnement ». Le ministre indique que les préfets vont être invités à donner une « efficacité nouvelle » à ces bureaux départementaux de l'environnement qui, rappelons-le, devaient être ouverts au public dans chaque préfecture, recevoir les plaintes et suggestions de la population et transmettre les réponses des services.

Midi-Pyrénées

ÉNERGIES NOUVELLES

LE Midi-Pyrénées sera-t-il à l'avant-garde dans le développement des énergies nouvelles ? C'est une éventualité qui a paru séduisante à l'Union des groupements d'ingénieurs de la région Midi-Pyrénées (1), qui a tenu son congrès à Toulouse le 21 mai sur le thème : « Energie et lutte contre le gaspillage. » Ces mêmes ingénieurs avaient, il y a deux ans, organisé un premier colloque consacré à l'environnement. Cette fois, les congressistes ont reconnu que, grâce à son climat, à sa géologie et à ses activités agricoles, leur région était un terrain expérimental de premier ordre pour les applications de l'énergie éolienne, de la géothermie, de l'énergie solaire et même de la récupération du gaz méthane provenant de la décomposition des matières organiques.

Par contre, les ingénieurs se sont montrés très réservés su projets nucléaires touchan Sud-Ouest, M. Michel Cla adjoint de M. J.-P. Leca délégué aux économies de m res premières, a annoncé inventaire complet des dé industriels allait être lance marge du travail des cinq missions, il a été indiqué q centre de Toulouse serait ré aux piétons à partir du 28 Initiative qui a reçu une approbation parmi les con sistes. — L. A.

(1) 8, rue du Poids-de-l' 31000 Toulouse. Tél. : 21-42-77.

Picardie

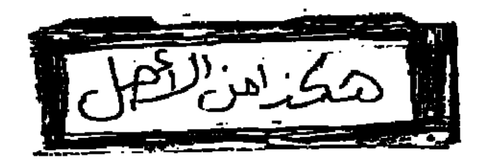
DEUX ANS POUR SAUVER LE VIMEU

DEUX ans pour sauve Vimeu. Tel est le déla se sont fixé les resp sables de la Picardie pour mettre à cette région situ l'extrême sud-ouest du dép ment de la Somme, à que kilomètres de la côte d'Opa d'Abbeville, de retrouver équilibre économique. La situ est difficile : 50 % des tra leurs sont en chômage partie

Le Vimeu compte, aujourd 10 000 salariés industriels rép dans 130 petites et moyennes treprises : des entreprises f liales se consacrent essenti ment à la serrurerie qui co 85 % du *marché national*, robinetterie qui assure 60 % marché national et, enfin, quincaillerie et à la métallu Depuis septembre 1974, la ré a donc subi, de plein fouet contrecoup de la mauvaise si tion du bâtiment en France. I remédier à cette situation, expérience originale va être tée : développer les possibi d'exportation de la région afi ne plus être tributaire du ma intérieur et moderniser la ges des entreprises existantes pou rendre plus dynamiques.

Un contrat de deux ans a signé entre les industriels ad rents à la convention Expansi Vimeu-Abbeville et la cham régionale de commerce et d'ind trie de Picardie. Un « M. Exp tation » et un « M. Gestion », t vaillant dans le cadre d' mission d'étude, devraient s'i taller prochainement à Abbev afin d'aider les entreprises difficulté ou désirant se réno

Le fonctionnement de c mission d'étude, qui sera opé tionnelle dans le courant de l' 1975, sera assuré pendant d ans par les crédits mis à la dis sition du préfet de région le délégué à l'aménagement territoire (120 000 F pour do mois), le ministère de l'indust (120 000 F pour douze mois) et l'établissement public régional Picardie (120 000 F). — J. P.



ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

AUGMENTATION DES IMPOTS LOCAUX DE 18 % ?

Le Conseil de Paris, réuni lundi 16 juin, a donné acte par 59 voix (Paris-Majorité et Paris-Avenir) contre 30 (groupes de gauche) à la communication du préfet sur le programme d'investissement pour l'année 1976. Le préfet prévoit un budget d'investissement de l'ordre de 920 millions à 925 millions de francs contre 898 millions en 1975, entraînant une augmentation des impôts locaux de 18 % pour 1976.

Plusieurs opérations engagées exigeront l'inscription de crédits importants : 75 millions pour la rénovation urbaine, 15 millions pour les acquisitions de terrains, 30 millions pour la rénovation des Halles, 60 millions pour l'avenue Vercingétorix et 23 millions pour l'aide à l'office d'H.L.M. de la Ville de Paris.

Au cours de la discussion qui a précédé le vote, les élus communistes et socialistes ont fait remarquer que les nouvelles autorisations de programmes pour 1976 (920 millions à 925 millions) ne représentaient qu'une augmentation de 4 % par rapport à 1975, pourcentage très inférieur à l'augmentation annuelle du coût des travaux et des prix des terrains.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DEMANDE DE NOUVELLES ÉTUDES POUR LE TRACÉ DE L'AUTOROUTE A-86.

M. Valéry Giscard d'Estaing vient de demander que des études supplémentaires soient faites au sujet du tracé de l'autoroute A 86, à l'ouest de la capitale. M. Xavier Gouyou-Beauchamps, porte-parole de l'Elysée, a déclaré ce mardi 17 juin : « Le président de la République a décidé de demander à l'administration, en liaison avec les élus locaux, de mettre à profit les délais qui nous séparent nécessairement de la possibilité de réalisation de l'ouvrage pour étudier de manière approfondie toutes les hypothèses de tracé, notamment celles qui, jusqu'ici, n'avaient fait l'objet que d'études sommaires. Il a demandé que, d'une manière générale, les mesures de protection des sites actuellement en vigueur dans cette zone soient maintenus. »

Paris

L'AMÉNAGEMENT DE LA VILLETTE

Un grand parc dans un quartier nouveau

Une nouvelle fois, le Conseil de Paris va ouvrir le dossier du domaine de La Villette, pris en charge par l'Etat après la fermeture des abattoirs, due notamment à un déficit de 120 millions de francs. Le préfet, dans une communication aux élus, précise les résultats de l'étude entreprise par M. Jean Serignan, commissaire à l'aménagement, chargé d'étudier l'utilisation des terrains, qui s'étendent sur 55 hectares. Est notamment proposée la création d'un vaste parc de loisirs de 15 hectares. Douze ans seront nécessaires pour mener à bien l'ensemble des travaux.

Le gouvernement a déjà annoncé que les sols ne seraient pas vendus au secteur privé, mais l'ensemble monumental du dix-neuvième siècle avec la grande halle de l'ancien marché aux bestiaux, la place de la Fontaine rendue aux piétons et les deux pavillons du Second Empire consacrés au théâtre, à la musique et au cinéma seront sauvegardés. Un parc de 15 hectares s'étalant autour des canaux sera créé. Face à l'entrée principale la grande salle (156 000 mètres carrés de plancher) accueillerait diverses manifestations culturelles ou sportives. Au sous-sol, quatre mille places de stationnement peuvent être aménagées.

Un quartier nouveau serait construit sur une superficie de 31 hectares. La hauteur des constructions ne devrait pas dépasser huit étages, soit 27 mètres, « *des exceptions, de douze étages, soit 37 mètres, ne pouvant, selon le préfet de Paris, avoir qu'un caractère ponctuel* » ; 50 000 mètres carrés seraient réservés aux équipements sociaux, scolaires et sportifs ; 6 hectares aux activités industrielles ; 50 000 mètres carrés aux bureaux. Il n'est pas prévu de centre commercial important.

L'aménagement du secteur de La Villette comprendra une première tranche de travaux d'une durée de six ans. Seront ainsi créés à la fin de cette période : le parc dans sa totalité ; dans la grande salle, 156 000 mètres carrés de planchers hors œuvre ; 1 400 logement ; 12 000 mètres carrés pour les équipements ; 47 000 mètres carrés pour les commerces et l'équipement hôtelier ; 65 000 mètres carrés pour les activités industrielles et 50 000 mètres carrés pour les bureaux. Pour l'architecture et l'agencement de ces divers programmes, un concours d'idées sera lancé. L'administration parisienne propose la création d'une zone d'aménagement (ZAC) sur le secteur de La Villette car « *l'aménageur devra disposer des moyens propres à garantir une coordination étroite de tous les programmes à entreprendre sur le secteur et assurer en temps utile les équipements publics d'accompagnement* ».

1 milliard de dépenses

Le préfet apporte enfin des précisions sur la situation financière de La Villette. Un milliard de francs ont déjà été engagés : compte tenu des frais de contentieux, de la charge des emprunts contractés par la société d'économie mixte pour l'aménagement de La Villette (SEMVI), des dépenses liées à la disparition des activités traditionnelles et à la sauvegarde des bâtiments existants; des acquisitions de terrains destinés aux espaces verts, de la démolition des bâtiments et de la libération des sols, et enfin des études menées par le commissaire à l'aménagement. Les subventions nécessaires pour les travaux futurs (parc, installations liées aux canaux, voirie, aires de stationnement, équipements, aménagement des sols) sont estimés à 400 millions. Les dépenses nouvelles « *devraient être couvertes soit par des emprunts amortissables sur les premières annuités de loyers, soit par des financements directs de l'Etat ou des collectivités locales* ».

JEAN PERRIN.

A PROPOS DE...

La campagne d'information «deux roues»

Attention, vélo...

« Deux roues, deux fois plus d'attention. » C'est sur ce thème que la délégation à la Sécurité routière organise, du 15 juin au 15 septembre, une campagne d'information sur la sécurité des « deux roues ». Annonces, radio, messages télévisés et affiches en ville comme en rase campagne vont inciter les usagers à porter le casque et à mieux s'éclairer la nuit.

Il s'agit de stopper l'hécatombe. En 1974, 3 700 « deux roues » dont 2 890 cyclistes et cyclomotoristes sont morts au cours d'accidents de la circulation. Les « deux roues » représentent 27 % des décès de la route. Au rythme actuel ont atteindra 33 % l'an prochain. La situation est aussi catastrophique chez nos voisins. La sécurité routière belge « déconseille » l'utilisation d'une bicyclette dans les agglomérations : c'est du suicide. En Grande-Bretagne, il est devenu deux fois plus dangereux de rouler à vélo qu'il y a dix ans.

Mais suffira-t-il aux cyclistes de se coiffer d'acier et d'aviver leurs feux de position pour ne plus se faire bousculer par les voitures et les poids lourds ? On peut en douter. Sur ce point, le cas des motards doit être nettement disjoint de celui des cyclistes et cyclomotoristes. Les premiers ont leur place sur la route, les derniers non. Ce qu'ils demandent c'est d'être séparés des machines roulant à 100 à l'heure. En un mot, des pistes cyclables. Les Hollandais ( ) ont 8 000 kilomètres, les Allemands 16 500, soit 10 % de la longueur de leur réseau routier.

Or nos onze millions de cyclistes ne disposent que de 1 000 kilomètres de parcours réservés. Une misère. Des pistes cyclables c'est ce que réclament aussi — et leurs manifestations se multiplient — les 3 millions de vélocipédistes belges comme les 13 millions d'honorables Britanniques qui roulent à vélo. Trois mille d'entre eux se sont justement rassemblés le dimanche 15 juin devant le célèbre 10 Downing Street pour remettre à M. Harold Wilson un cahier de doléances. Ce qu'ils veulent ? Exactement ce que souhaitent tous les « deux roues » du monde : des pistes et des parcs de stationnement et que les gouvernements cessent de consacrer tous leurs efforts et la quasi-totalité de leurs crédits à l'automobile. L'un des manifestants britanniques a fait remarquer que sur les mille sept cents fonctionnaires de son pays s'occupant des questions de circulation, on n'en comptait pas un seul se consacrant exclusivement à la circulation des cyclistes. Gageons qu'on n'en trouverait pas davantage en France.

L'exemple des États-Unis

Les rares bonnes nouvelles nous viennent — ô paradoxe — des Etats-Unis. La « petite reine » est en train d'y reconquérir son titre sans que les « tours » plus ou moins publicitaires y soient pour rien. Le spectacle d'un employé gagnant son bureau sur une authentique machine de course « made in France » n'étonne plus personne à New-York comme à Washington. L'Etat d'Oregon, quant à lui, prélève déjà une taxe de 1 % sur l'essence pour l'entretien des pistes cyclables. En effet, on a compris là-bas que le vélo est le seul moyen de transport vraiment économique et non polluant. Qu'il est aussi l'une des meilleures solutions au problème de la circulation dans le centre des villes et qu'en outre il est un instrument de santé.

A tous ces titres, le cyclisme est une activité dont l'encouragement devrait devenir une priorité nationale. Nous en sommes loin hélas ! Il n'est question, pour l'instant, que d'empêcher de mourir les quelques téméraires qui osent s'aventurer dans la marée automobile...

MARC AMBROISE-RENDU.

FAITS ET PROJETS

Environnement

FILET DE CAMOUFLAGE

Les écologistes empruntent aux militaires leurs techniques de camouflage. Le 9 juin, à La Turbie (Alpes-Maritimes), et pour la première fois en France, un filet de camouflage a été mis en place pour dissimuler les flancs d'une carrière béante : une entaille de 600 mètres de long et de 80 mètres de hauteur sur la route de Cap-d'Ail. Ce filet supporte un feuillage synthétique dans les tons vert et brun, dont les responsables nationaux du B.R.G.M. (Bureau de recherches géologiques et minières) se sont déclarés fort satisfaits.

Il donne immédiatement l'illusion d'une végétation et permet d'attendre la repousse de la parure naturelle qui devrait se développer sur une couche d'humus synthétique autocollant que l'on projettera sur les parois. A défaut, le filet masquera la montagne défigurée. — (Corresp.)

● POUR ACHETER DES FORETS. — Communes et départements désirant acheter des forêts ou des terrains à boiser pour assurer la protection de l'environnement et ouvrir au public des espaces naturels pourront recevoir désormais des subventions d'environ 20 % du montant de l'achat et des prêts complémentaires du Crédit agricole. C'est ce qui résulte d'une circulaire adressée par M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, à tous les préfets. Les forêts ainsi acquises seront gérées par l'Office national des forêts.

Pêche

● LEVEE DU « BLOCUS » A L'ILE D'YEU. — Le « blocus » organisé par les marins-pêcheurs de l'île d'Yeu (Vendée) a été levé mardi matin 17 juin. Le bateau qui assure la liaison entre Fromentine et l'île d'Yeu a repris la mer avec ses six cents passagers. Cette décision a été prise après que les îliens eurent obtenu l'assurance d'être reçus, à Nantes, par la direction de la conserverie Saupiquet, pour discuter de la réouverture de l'usine (*le Monde* du 17 juin).

Région parisienne

● M. BOSCHER REELU PRESIDENT DU DISTRICT. — Le conseil d'administration du District de la région parisienne, réuni le mardi 17 juin, a élu à nouveau M. Michel Boscher, député U.D.R. et maire d'Evry, président de l'assemblée. Le président et le bureau ont été reconduits jusqu'au 1er janvier 1976.

PRESSE

La crise au « Parisien libéré »

DÉMARCHE AUPRÈS DU PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Une délégation conduite par M. Fernand Lefort, sénateur et maire (comm.) de Saint-Ouen, assisté de M. Paul Sanchez, maire adjoint, et de Mme Paulette Faust, conseiller général de Saint-Ouen, de MM. Pierre Loiseau et Roger Lancry, du comité intersyndical du Livre parisien C.G.T., a rencontré M. Riolacci, préfet de la Seine-Saint-Denis, au sujet des conséquences du conflit du *Parisien libéré*.

La délégation a élevé une énergique protestation sur les méthodes utilisées par M. Amaury, directeur du quotidien, pour faire surveiller son entreprise de Saint-Ouen. Elle a dénoncé le « *soutien que le pouvoir lui apporte en mettant à sa disposition des forces de police* ».

En conséquence, la délégation en a demandé le retrait et a rappelé que « *les travailleurs en butte ne menaient leur action que pour l'ouverture de réelles négociations, seules susceptibles de mettre fin au conflit* ».

● *Le conseil national du Syndicat des journalistes français* (S.J.F.-C.F.D.T.), réuni le 14 juin, a réaffirmé sa solidarité avec les travailleurs du *Parisien libéré* et il a proposé aux autres syndicats, regroupés au sein de l'Union nationale des syndicats de journalistes (U.N.S.J.) d'appeler les journalistes à des arrêts de travail si les forces de l'ordre interviennent contre les travailleurs du *Parisien libéré*.

« *Les journalistes sont concernés par l'offensive menée par M. Amaury, avec le soutien du patronat, du pouvoir, contre les travailleurs de l'information* », ajoute la déclaration.

« *Le Syndicat des journalistes C.F.D.T., s'il reste résolu à obtenir pour les travailleurs du Livre C.F.D.T. les mêmes droits à l'embauche que ceux des camarades de la C.G.T., considère que le devoir qui s'impose aujourd'hui à la classe ouvrière et à ses organisations consiste à organiser la riposte unitaire au nouveau coup de force qui se prépare.* »

● *Le comité national de soutien des lecteurs* et amis du *Parisien libéré* (10, rue de la Bourse, 75002 Paris), dont le président est l'écrivain Michel de Saint-Pierre, « *constate avec inquiétude qu'un degré extrêmement grave vient d'être franchi dans l'escalade contre leur journal* ».

Rappelant les deux attentats et la mort de Bernard Cabanes, « *assassiné par des terroristes qui croyaient s'en prendre à son homonyme, rédacteur en chef du* Parisien libéré », le communiqué ajoute : « *A ce sujet, bien sûr, la Fédération du Livre C.G.T. parle de « provocation » et condamne ces deux crimes. Le comité en prend acte, mais estime cependant que, même si la C.G.T. n'y a pas participé, ces attentats sont la conséquence logique de l'escalade de haine et de violence qu'elle a déclenchée contre le* Parisien libéré *depuis des mois.* »

LES OBSÈQUES DE BERNARD CABANES AURONT LIEU JEUDI DANS L'HÉRAULT

Les obsèques de notre confrère Bernard Cabanes, rédacteur en chef à l'Agence France-Presse, décédé samedi des suites de l'attentat à la bombe commis à son domicile, auront lieu le jeudi 19 juin à 10 heures en la cathédrale Saint-Paul de Clermont-l'Hérault (Hérault), sa ville natale. Aucune cérémonie n'est prévue à Paris.

L'Agence France-Presse a publié le communiqué suivant : « *La direction et tous les services de l'Agence France-Presse ont été très sensibles à l'hommage rendu par l'ensemble de la presse française à son rédacteur en chef Bernard Cabanes. Ils remercient les directeurs, éditorialistes et journalistes de ces marques de sympathie confraternelle exprimées en cette pénible circonstance.* »

L'attentat

M. MARCELLIN : je justifie les écoutes téléphoniques.

Interviewé à propos de l'attentat qui a coûté la vie à Bernard Cabanes, rédacteur en chef de l'A.F.P., M. Raymond Marcellin, ancien ministre de l'intérieur, a indiqué qu'il était « *absolument impossible de donner le profil de l'auteur de cet attentat* ».

A une question sur les moyens d'empêcher les attentats politiques, M. Marcellin a répondu : « *Il n'y a pas de méthode infaillible, mais il y a des procédés. Il est certain que lorsqu'on entre dans une période de violence il faut être parfaitement informé. Il faut essayer de pénétrer dans ces milieux subversifs. Les indicateurs et tous les moyens d'information modernes doivent être utilisés. Je justifie les écoutes téléphoniques qui ont mauvaise presse en ce moment, mais qui peuvent être utilisées dans ces cas-là.* »

Le conflit au « Courrier du Val-de-Marne » pose le problème des « pigistes »

Après vingt et un jours de grève, l'intersyndicale S.N.J.-C.F.D.T. des journalistes-pigistes de l'hebdomadaire « le Courrier du Val-de-Marne » a décidé, le 16 juin, de reprendre le travail après signature d'un accord avec la direction. Depuis le 3 juin, « le Courrier » était empêché de paraître par le Syndicat du Livre. Les grévistes, qui demandaient à « être traités en journalistes dignes de ce nom », ont obtenu l'application de la convention collective du travail, une augmentation des rémunérations et le remboursement de certains frais professionnels.

Le Courrier du Val-de-Marne a été acheté en juin 1973 par la Société des journaux et de périodiques parisiens, filiale à 100 % de la société FEP, éditrice de *France-Soir*. Son chiffre de vente hebdomadaire est de huit mille à dix mille numéros grâce à ses trois éditions petit format tirées en offset. Il est diffusé par les Nouvelles Messageries de la presse parisienne et par abonnements (entre mille cinq cents et mille huit cents abonnés). Il est encore déficitaire. La rédaction, installée à La Varenne-Saint-Hilaire (Val-de-Marne), emploie, d'après la direction, trente-sept collaborateurs, dont quatre seulement sont salariés à plein temps. *Le Courrier* se consacre aux nouvelles locales.

Des rémunérations « au rabais »

Les responsables du *Courrier*, soucieux de ne pas alourdir son bilan financier par une embauche trop importante, n'en souhaitent pas moins « couvrir » une partie des quarante-sept communes du Val-de-Marne. Ils font donc appel à des pigistes : professeurs, secrétaires de mairie, élèves des écoles de journalisme, journalistes, etc. Les conflits n'ont pas manqué entre la direction et ces auxiliaires: retards dans les paiements des rémunérations, licenciement d'un journaliste pour cause de collaboration extérieure, rémunération médiocre des articles.

Au mois de mai dernier, la pression a été trop forte et le contentieux a éclaté au grand jour. Un petit noyau de rédacteurs occasionnels en a eu assez : « *Nous ne sommes que dix à détenir la carte de journalistes professionnels parce que nos rémunérations sont trop basses pour y avoir droit*, disent-ils. *Nous avons calculé que nous étions payés à 60 % du barème minimum de la presse parisienne. D'ailleurs, le système de rémunération est plutôt « pifométrique », environ 200 F la page. Nos revenus mensuels varient de 100 F à un peu plus de 2 000 F alors que nous sommes nombreux à consacrer la majeure partie de notre temps au* Courrier. »

Ni retraite, ni treizième mois, ni congés payés, ni remboursement des frais professionnels : un certain nombre d'entre eux ont décidé, le 15 mai dernier, de se syndiquer soit au Syndicat national des journalistes (S.N.J. autonome) soit au Syndicat des journalistes français (C.F.D.T.) et de présenter à la direction un cahier de revendications. Ils y demandent l'application de la loi Cressard, votée en juillet 1974, qui assimile les pigistes à des salariés.

Entre-temps, le S.N.J. avait avisé le directeur de la publication, le 19 mai, que M. Yves Talmont était considéré par lui comme son délégué syndical au sein de l'entreprise. Le 23 mai, le rédacteur en chef refuse la copie de M. Talmont pour le motif qu'il ne l'a pas prévenu à temps de son programme de la semaine et lui signifie la fin de sa collaboration pour retards répétés dans la remise des articles. Le 27 mai, une grève illimitée est votée.

La bouteille à l'encre

M. Dominique Ferry, directeur général de FEP, s'étonne qu'un aussi petit conflit fasse autant de bruit et surtout que le syndicat du Livre s'en mêle. « *C'est d'accord*, déclare-t-il, *M. Talmont ne sera pas licencié à condition qu'il se conforme aux règles de ponctualité en vigueur au* Courrier du Val-de-Marne. » L'application de la loi Cressard ? « *C'est la bouteille à l'encre. Elle ne dit rien. Par exemple, il n'existe pas de caisse de retraite où cotiser pour les pigistes.* » Les congés payés ? « *Ne sont-ils pas compris dans les piges ? Et puis qu'est-ce que les congés payés pour quelqu'un qui travaille sur une petite commune ?* » Il n'est pas question pour lui de salarier des rédacteurs qui doivent rester occasionnels : « *On est en train de parvenir au* Courrier *à une formule qui tienne économiquement debout, nous n'avons pas les moyens de payer des vrais journalistes à plein temps. Que fait la presse régionale à laquelle appartient notre hebdomadaire ? Elle emploie des secrétaires de mairies ou des clercs de notaire. S'il fallait que nous salarions à plein temps et à un niveau décent tous nos pigistes, il ne me resterait plus qu'à fermer ce journal.* »

Le conflit du *Courrier du Val-de-Marne* est donc bien né de l'ambiguïté du statut des pigistes et de celle de cette publication. Les dirigeants de FEP ont voulu en faire une excroissance banlieusarde de *France-Soir* tout en lui conservant le statut d'hebdomadaire régional. Ils ont adopté un style parisien, mais ont maintenu des rémunérations provinciales. Ils ont demandé à des non-professionnels un travail de professionnels. Aux portes de la capitale, ces anachronismes ne pouvaient durer très longtemps sans engendrer des heurts avec ceux qui se veulent des journalistes à part entière.

ALAIN FAUJAS.

ASSEMBLÉE DE LA RÉDACTION DU « FIGARO »

Une nouvelle assemblée générale de la rédaction du *Figaro* est convoquée pour ce mardi 17 juin après-midi. L'échéance donnée par les banques à M. Jean Prouvost pour vendre ses actions se situant fin juin et la candidature de M. Robert Hersant à leur rachat se confirmant, le bruit court que certains membres de l'« équipe Brisson », héritière de l'autorisation de paraître (composée de MM. Jacques de Lacretelle, Louis Gabriel-Robinet, Marcel Gabilly, Louis Chauvet et Michel P. Hamelet), ne seraient pas formellement opposés à cette solution.

L'assemblée générale de mardi devrait permettre aux journalistes du *Figaro* d'arrêter leur attitude dans l'hypothèse où M. Hersant deviendrait propriétaire du journal.

Signalons à ce propos que le conseil des présidents de la Fédération française des sociétés de journalistes, réuni le samedi 14 juin à Paris, « *demande à celles-ci et à leurs membres d'apporter un soutien actif à toutes les équipes rédactionnelles qui cherchent à faire reconnaître leurs droits dans les entreprises de presse et tout particulièrement en ce moment à celle du* Figaro *à l'occasion de la vente des actions de M. Jean Prouvost* ».

INSTITUT

Académie des sciences morales et politiques

ÉLECTION DU PROFESSEUR FRANÇOIS LHERMITTE

L'Académie des sciences morales et politiques a élu lundi le professeur François Lhermitte au siège précédemment occupé par Roger Millot. Elle a entendu ensuite la lecture, par le général Gambiez, des notices concernant Emile Girardeau et André Grandpierre.

[Né le 4 mars 1921 à Paris, M. François Lhermitte est un des maîtres de la physiologie du cerveau. Médecin des hôpitaux de Paris depuis 1954, chef du service de neurologie de l'hôpital de la Salpêtrière depuis 1960, professeur de neurologie et de neuropsychiatrie à la faculté de médecine de Paris depuis 1962, il a été membre du conseil d'administration de l'O.R.T.F. de 1972 à 1974, année où il est devenu membre du comité central du Rayonnement français.]

CARNET

Mariages

— Le docteur Alain Darondel, psychiatre des hôpitaux, et Arlette Deroubaix ont le plaisir de faire part de leur mariage célébré à Tourcoing le 17 juin 1975.
24, pavé Sainte-Barbe,
59126 Linselles.

— M. et Mme Jean-René Vivet,
M. et Mme Raymond Gardelle,
sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants
Frank et Geneviève.
La bénédiction nuptiale leur sera donnée le vendredi 20 juin à 11 h. 30, en l'église Sainte-Hélène, 102, rue du Ruisseau, Paris (18e).

Décès

HENRI LEBÈGUE

Mme Henry Lebègue, son épouse,
Françoise et Dominique Moyen,
Catherine et Didier Tocanne,
Agnès et Laurent Angliviel de La Beaumelle,
Thérèse et Jean-Loup Ménager,
Denis Lebègue, ses enfants ;
Cécile, Henri, Philippe Moyen, ses petits-enfants,
et toute la famille,
ont la douleur de vous faire part du décès de
M. Henry LEBEGUE,
avocat général honoraire
à la Cour de cassation,
commandeur
de la Légion d'honneur
survenu le 16 juin.
Le service religieux sera célébré le jeudi 19 juin, à 10 h. 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
32, rue Mazarine, 75006 Paris.

[Né à Rouen le 24 juillet 1899, M. Henri Lebègue a été procureur de la République à Fontainebleau (1930), substitut (1935), substitut général (1941), puis avocat général (1945) à Paris.
Délégué titulaire au directoire juridique du Conseil de contrôle à Berlin en 1946, puis directeur général de la justice de la zone d'occupation française en Allemagne, il devient, en 1949, conseiller du haut commissaire de la République pour les affaires judiciaires avant d'être nommé avocat général à la Cour de cassation.
Directeur de la gendarmerie et de la justice militaire au ministère des armées entre 1958 et 1960, il est ensuite réintégré dans ses fonctions à la Cour de cassation et prend sa retraite en 1970.]

DOCTEUR ANDRÉ SOULAS

Mme André Soulas,
M. et Mme Raymond Soulas, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Frédéric Pailliot, leurs enfants et petite-fille,
Mme Louis Soulas, ses enfants, petits-enfants et arrière-petite-fille,
M. et Mme René Bolloré, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme. Michel Bolloré, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Gwen-Aël Bolloré et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Cloteaux, leurs enfants et petite-fille,
Les familles Soulas et Taubé,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, muni des sacrements de l'Eglise, du
docteur André SOULAS,
commandeur
de la Légion d'honneur,
pieusement décédé le 15 juin 1975, dans sa quatre-vingt-cinquième année.
Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Honoré-d'Eylau (place Victor-Hugo), le mercredi 18 juin, à 10 h. 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.
184, avenue Victor-Hugo,
75116 Paris.

[Né le 5 avril 1891 à Viols-le-Fort (Hérault), le docteur André Soulas a fait ses études à la faculté de médecine de Montpellier, puis de Paris.
Assistant d'otorhinolaryngologie à l'hôpital Laënnec, il fit, en 1929, un séjour aux Etats-Unis, d'où il rapporta les méthodes d'endoscopie bronchique, qu'il contribua à perfectionner et à vulgariser, et dont il fut en France le pionnier. Ses travaux contribuèrent au diagnostic des affections broncho-pulmonaires, et l'amenèrent à présider la Société française de pathologie respiratoire.
Fondateur de la Société de broncho-œsophagologie et de gastroscopie de langue française, il publia en 1949, avec le professeur Mounier-Kuhn, le premier traité de bronchologie.]

— Mme Jean-Claude Allaire,
Jean-Marc Allaire,
Mme Lucien Allaire,
M. et Mme Jacques Allaire et leurs enfants,
Mme Lucien Chevrier,
Ses parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de
Jean-Claude R. ALLAIRE,
architecte D.P.L.G.,
urbaniste D.I.U.P.,
expert des Nations unies,
survenu le 15 juin, à l'âge de quarante-cinq ans.
Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Jean-de-Malte, à Aix-en-Provence, le mercredi 18 juin, à 16 h. 30.
Le Bosquet II,
29, avenue Jules-Ferry,
13100 Aix-en-Provence.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme veuve Ludovic M. FROMRICH,
née Judith Barrière,
De la part de
Sa fille, Mme Yane Fromrich,
Et de sa famille.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 13 juin 1975.
« Le Régina », boulevard de Cimiez, 06-Nice.

— Les familles Bellity,
Parents et alliés,
ont la grande douleur d'annoncer le décès de leur cher et regretté
Me MEYER BELLITY,
avocat au barreau de Tel-Aviv,
survenu en Israël.
Les obsèques ont eu lieu à Jérusalem, le dimanche 15 juin.
Cet avis tient lieu de faire-part.
11, rue Balfour,
Batyam (Israël).

— M. et Mme Jacques Mounier,
M. et Mme Daniel Mounier,
Toute la famille et leurs amis,
ont la tristesse de faire part du décès de
M. André MOUNIER,
expert industriel à Grenoble,
ingénieur A et M, I.E.G.,
survenu à Grenoble le 10 juin 1975.
Cet avis tient lieu de faire-part.
11, rue Thouin,
75005 Paris.
5, rue de Gentilly,
92120 Montrouge.

— Mme Georges Roskis,
Les docteurs Michel et Jacqueline Roskis et leur fils,
M. Edgar Roskis,
Les familles Solominski et Charbit,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Georges ROSKIS,
chef de service à l'Institut Appert,
chevalier
de l'ordre du Mérite agricole,
survenu le 14 juin 1975.
L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Bagneux, le 18 juin 1975, à 10 h. 45.

— Le Cercle des amis de France et Paul Voivenel et des Etudes voivenelliennes a le pénible devoir de faire part du décès du
docteur Paul VOIVENEL,
médecin, écrivain, philosophe
et sportif.
Les obsèques ont été célébrées à Capoulet-Junac, en Ariège, le mercredi 11 juin 1975.
« Nous n'emporterons dans la tombe que ce que nous aurons donné. »
(Paul Voivenel.).
Capoulet-Junac,
09400 Tarascon-sur-Ariège.

— Saint-Cyprien-Village.
La famille Vuillaume
a la douleur de faire part du décès de
M. Paul VUILLAUME,
commandeur de la Légion d'honneur,
médaillé de la Résistance,
gouverneur honoraire de la F.O.M.,
inspecteur général honoraire
du travail,
président honoraire du B.D.P.A.,
dans sa soixante-dix-neuvième année, le 9 juin.
Les obsèques ont eu lieu le 11 juin à Saint-Cyprien-Village.
23, rue Beaumarchais,
66200 Saint-Cyprien-Village.

Remerciements

— Mme André Boulogne,
Ses enfants,
Et toute la famille,
remercient vivement toutes les personnes qui leur ont manifesté leur sympathie lors du décès de
M. André BOULOGNE.

— M. Jean Diérick de Ten Hamme, très touché des nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées lors du décès de
Mme Jean DIERICK DE TEN HAMME,
prie toutes les personnes qui se sont associées à son deuil de trouver ici l'expression de ses vifs remerciemen
78490 Montfort-l'Amaury.

Anniversaires

— En ce 18 juin,
pour le troisième anniversaire de la mort de
M. Fernand BAILLY,
professeur agrégé d'allemand,
officier des Palmes académiques,
une pensée est demandée à tous ceux qui ont connu sa valeur pour honorer sa mémoire.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du* Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

Communications diverses

— Mirabelle Dors et Maurice Rapin signeront leur ouvrage « le Nombre dans l'art : les populations d'images » (Cheval d'Attaque, éditeur), le 18 juin 1975 à partir de 18 heures, à l'occasion du vernissage de l'exposition : « Ecart au réalisme » (Alfred Courmes, Mirabelle Dors, Maurice Rapin, Yak Rivais), au Ranelagh, 5, rue des Vignes, 75016 Paris.

— Le Front national des rapatriés des Hauts-de-Seine et des Yvelines tiendra son assemblée génrale, lundi 23 juin, à 20 h. 30, 83, boulevard Jean-Jaurès, à 92 Boulogne.

— L'Association des Amis d'Albert Bayet, présidée par M. Emilien Amaury, fait savoir que la cérémonie du souvenir qu'elle organise traditionnellement aura lieu le lundi 23 juin, à 10 heures, au cimetière Montparnasse, devant la tombe de l'ancien président de la Fédération nationale de la presse clandestine et de la Fédération nationale de la presse française.
Les amis de Jean Texcier, lui aussi ancien membre du bureau permanent de la Fédération nationale de la presse clandestine sous l'occupation, se réuniront ensuite sur la tombe, voisine, de celui qui fut un grand journaliste résistant.

Soutenances de thèses

— Mercredi 18 juin à 14 h. 30, université René-Descartes, salle Louis-Liard, M. Jea n Baechler : « Les suicides ».

— Mercredi 18 juin à 15 heures, université de la Sorbonne nouvelle, amphithéâtre A de l'Institut d'allemand (94, avenue des Grésillons, Asnières), M. Jean Janitza : « Programmation didactique de la grammaire allemande. Contribution à l'étude des conditions optimales de la transmission du savoir ».

A L'HOTEL DROUOT

Mercredi

EXPOSITION
de 11 heures à 18 heures

S. 8. - Lettres manuscrites autographes. — Mme Vidal-Mégret. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.

VENTES

S. 3. - Archives et documents Félix Lallement. Broderies pour Paul Poiret. Affiches Casino de Paris. Me Pillias, S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.
S. 4. - Meubles. Mme Ribault-Menetière, Marilo.
S. 6. - Prov. Coll. baronne Mac Key et divers. Objets d'art, meubles XVIIe. Tableaux anciens, argenterie, etc. — MM. Dillée, Antonini, Portier. Mme Ader, Picard, Tajan.
S. 7. - Beaux bijoux. Orfèvrerie anc. Argenterie moderne. Métal argenté. MM. de Fommervault, Monnaie. Mme Godeau, Solanet, Audap.
S. 10, Expos. 11-12 h. - Importants souvenirs historiques. Armes. M. R.-J. Charles. Mme Ader, Picard, Tajan, Me Peschetaau.
S. 13. - Ameublem. Mme Boisgirard.

RELIGION

Christianisme et marxisme

(Suite de la première page.)

Les chrétiens, certes, n'ont pas manqué d'élaborer des théologies, mais aucune ne saurait se poser comme la seule à être orthodoxe. Si l'Eglise romaine, pourtant la plus intransigeante, a recommandé le thomisme pendant des siècles, elle ne l'a jamais imposé aux fidèles et s'est reconnue en plusieurs théologies. Ce faisant, elle a encouragé l'intelligence de la foi qui débouche tout naturellement dans diverses synthèses, bien que dans ses actes de gouvernement elle se soit maintes fois comportée avec ostracisme. Jeu dangereux... Vingt siècles de traditions ecclésiastiques prouvent surabondamment que l'Eglise a dû souvent changer d'avis.

Pour toutes ces raisons il convient d'accueillir avec beaucoup d'esprit critique l'éventail des opinions concernant la compatibilité ou l'incompatibilité du marxisme et de la foi. Le noyau de la foi, plus encore que celui du marxisme, n'est pas facile à définir. On peut écrire à l'infini des commentaires du Credo, qui est déjà lui-même — en amont de la théologie — une première interprétation de la foi. Ce qui ne signifie évidemment pas que la foi puisse s'accommoder de n'importe quelle philosophie. La tâche d'un magistère est de prendre position, mais combien est-il risqué de parler à cet égard de décisions infaillibles ou irréformables ! Qui songerait aujourd'hui à excommunier un chrétien communiste ? On se réjouirait plutôt des efforts entrepris pour jeter des passerelles entre la foi et le marxisme.

Après avoir évoqué dans *le Monde* les positions de Roger Garaudy, des chrétiens socialistes et d'un prêtre communiste (*le Monde* des 26 avril, 13 et 22 mai), voici les points de vue de l'abbé Jacques Rollet, assistant à l'U.E.R. de théologie de l'Institut catholique de Paris, du Père Pierre Bigo, jésuite, spécialiste en études sociales en Amérique latine, et du Père François Biot, dominicain, directeur du centre Albert-le-Grand à l'Arbresle (Rhône) (1).

Pour le premier, la division de la société en classes est un « péché ». Celui-ci n'est pas dû à la mauvaise volonté de quelques individus, mais à un mode de production. Il existe une incompatibilité si radicale entre le service de Dieu et le service de l'argent que la pratique de la lutte des classes est inévitable. Dieu est celui qui renverse les puissants et rassasie les affamés.

Athée, Marx donne au prolétariat un caractère messianique et pense que la lutte des classes aboutira à une société sans classes et sans Etat. Pour le chrétien, le Sauveur de l'histoire n'est pas le prolétariat mais Jésus-Christ (2). La lutte pour la justice ne garantit pas l'instauration d'une société sans classes. *« Mais les Eglises peuvent et doivent s'engager aux côtés des opprimés avant qu'on puisse dire que tout mouvement révolutionnaire porte en lui l'athéisme. »* Toutefois, la politique, tout en demandant un engagement de toute la personne, est une réalité relative. La foi ne se réduit pas aux œuvres.

Mutilation de l'homme ?

Les efforts pour la libération sociale constituent un moment du processus de libération en Jésus-Christ. L'émancipation est l'immanence de la rédemption ; la rédemption est la transcendance de l'émancipation. La libération sociale ne saurait s'identifier à la libération en Jésus-Christ. La relation de l'homme à l'absolu déborde son rapport à la société. L'athéisme de Marx, élément important de sa pensée, aboutit à une mutilation de l'homme.

Le Père Bigo situe ainsi l'origine des difficultés du dialogue entre marxistes et chrétiens : la foi est destruction des fétiches et révélation du sens de l'existence dans l'adoration de l'Unique. En faisant du fétichisme de la marchandise une critique radicale, le marxisme rejoint le christianisme, mais par son athéisme il expose l'humanité à tous les risques d'un faux absolu et donc à de nouvelles servitudes.

Pour Marx, la conscience est conditionnée par l'être social. Il n'y a pas d'autre conscience que la conscience de classe. Elle se détermine strictement en termes de structure économique et donc politique. Mais, aux yeux de la foi, un conditionnement est une forme de la servitude de l'esprit. L'Evangile dénonce cette affirmation, notamment lorsqu'il parle du péché contre l'esprit. En fait, Marx confie au parti le droit de juger, donnant ainsi à celui-ci la dimension d'une Eglise dont les critères ne sont pas moraux, mais politiques. *« Notre moralité est entièrement subordonnée à l'intérêt du prolétariat et à la lutte des classes »* (Marx). Pour le chrétien, la dime[...] sion politique est essentielle à [...] conscience mais elle ne la défi[...] pas : c'est ici le point d'affront[...] ment le plus grave. Définir la vér[...] de l'information par la praxis ré[...] lutionnaire est inacceptable. On [...] voit pas quelle protection des lib[...] tés humaines pourrait engendrer [...] système qui, en faisant de la ré[...] lution le critère ultime de [...] conscience, en détruit le fondem[...] même. *« Lorsqu'on proteste con[...] les cruautés de Staline,* croit p[...] voir avancer le Père Bigo, *c'est [...] nom de principes qui sont étrang[...] au système. »*

Violence et mensonge

La logique du marxisme — c[...] du libéralisme aussi — remar[...] encore l'auteur, est une logique [...] violence. Or ainsi que l'a écrit [...] Jenitsyne, *« tout homme qui a ch[...] la violence comme moyen doit in[...] rablement choisir le mensc[...] comme règle ».*

Cet aperçu rapide de cert[...] passages des deux ouvrages pr[...] dents ne peut dispenser de [...] lire (3). Ils n'infirment d'ailleurs [...] la distinction désormais class[...] opérée par Paul VI en 1971 [...] des idéologies incompatibles [...] la foi et des mouvements histori[...] qui en découlent plus ou moin[...] auxquels un chrétien peut do[...] son accord, pourvu que soient [...] ves les valeurs spirituelles. (L[...] au cardinal Roy.) De bons au[...] estiment que seuls le marxisme [...] griste et le christianisme intég[...] sont compatibles.

Avec un bel optimisme, le [...] François Biot affirme au term[...] son livre *l'Evangile n'est pas ne[...]* *« Les mouvements de libération [...] tique (...) sont en harmonie [...] convergence avec la Résurre[...] espérée et attendue. Ils sont le[...] où l'espérance de la Résurre[...] peut prendre corps et devenir r[...] historique. Ils sont l'anticipatio[...] cramentelle — c'est-à-dire sign[...] réalité — de ce monde nouvea[...] de mort, il n'y aura plus, de p[...] de cris et de peine, il n'y [...] plus »* (Apocalypse XXI,4).

HENRI FESQUE

(1) *Libération sociale et chrétien* par Jacques Rollet. du Cerf, 222 pages, 38 F.
L'Eglise et la révolution du monde par Pierre Bigo. Edit. P[...] 284 pages, 41,40 F.
L'Evangile n'est pas neutre François Biot. Edit. Desclé[e de] Brouwer, 117 p., 25 F.
(2) Notons pour notre part [que] Jésus s'est identifié à tous les [mal]heureux : *« Ce que vous avez [fait] au plus petit d'entre les miens, à moi que vous l'avez fait. »* ([Mt] XXV, 40.)
(3) On lira avec profit l'a[rticle] de Jean Guichard dans le n[uméro] de *la Lettre* (68, rue de Baby[lone], 75007 Paris). Sous le titre *Un p[...] à refaire*, l'auteur, après avoir [ana]lysé et critiqué une étude de [...] Boisset, *la Théologie en procès à la critique marxiste*, ouvre [des] pistes nouvelles, non sans ég[ra]gner au passage les œuvres « [clas]siques » des pères Calvez et Costes.

LECTURES

Voici, à titre informatif, quelques-uns des nombreux ouvrages traitant des rapports entre christianisme et marxisme ou socialisme :

Eglise, lutte des classes et stratégies politiques, par Jean Guichard. Edit. du Cerf, 194 pages, 24 F.

Catholiques, un marxiste répond à vos questions, par Gilbert Mury. Edit du Pavillon, 62 pages, 5,10 F.

Chrétiens et communistes. Semaine de la pensée marxiste, 1972, collectif. Edit. sociales, 270 pages, 9 F.

Les Marxistes et l'Evolution du monde catholique, par R. Leroy, A. Casanova, A. Moine. Edit. sociales, 255 pages, 9 F.

Marxisme et christianisme, par J. Girardi, postfacé par R. Garaudy. Edit. Desclée, 315 pages, 21 F.

Dialogue avec le marxisme - Ecclesiam suam et *Vatican II*, par Philippe de la Trinité (appendice sur Teilhard de Chardin). Edit. du Cèdre, 180 pages, 18 F.

Chrétien marxiste, revue *Lumière et Vie*, no 117-118, 2, place Gailleton, 69002 Lyon. Collectif.

Articles divers dans la revue *Esprit*, nos 1 et 2 de 1974. 19, rue Jacob, 75006 Paris.

Les Figures marxistes de Jésus, numéro spécial de la revue *Jésus ?* Adresse : M. Pinchon, 27240 Damville.

DANS UNE INTERVIEW A L'A.F.P.

Le pluralisme des évêques ne peut être assim[ilé] à une attitude centriste

estime le cardinal Marty

Interrogé par l'A.F.P., le cardinal François Marty, archevêque de Paris, a répondu à une douzaine de questions.

« *Il est clair,* a-t-il dit notamment, *que l'évêque n'est pas un homme politique. (...) Ses interventions ne relèvent pas d'un pouvoir. Elles sont un témoignage évangélique.* »

Faisant allusion, implicitement, à la libre opinion de Philippe Warnier parue dans *le Monde* daté du 14 juin : « *La grande erreur de certains chrétiens d'état-major est d'appliquer à l'Eglise une grille d'analyse politique. Quand les évêques disent : « pluralisme », ils entendent : « centrisme ». Ces gens-là chaussent des lunettes noires et vous affirment que tout est noir, même si les maisons sont blanches. L'évangile et l'expérience ecclésiale permettent une analyse religieuse. Elle n'est pas sans lien avec les autres niveaux de l'expérience humaine. Elle ne s'y réduit pas.*

A une question sur la sexualité, l'archevêque de Paris a répondu : « *On donne maintenant la pilule à treize ans : qui peut assurer qu'une adolescente est vraiment libre aujourd'hui dans le domaine sexuel ? Admettons qu'elle soit débarrassée de « tabous » et de l'ignorance qui pesaient hier sur la sexualité. Aujourd'hui n'est-elle pas à l'évidence conditionnée — en sens inverse, cela va de soi — par l'érotisme ambiant ? Elle ne peut pas faire un choix réellement libre. Si libération sexuelle il y a, elle a été bien vite récupérée par tous ceux qui l'exploitent. C'est un conditionnement autrement redoutable.* »

A propos des « silencieux de l'Eglise », le cardinal Marty a déclaré : « *Ils représentent un courant dans l'Eglise de France. Ils font aussi beaucoup de bruit. (...) Ils participent d'ailleurs à diverses instances, telle la session pastorale de l'an dernier. [...] positif. Mais ils ont un tic [...] s'érigent volontiers en trib[unal] doctrinal, suspectant les au[tres,] jugeant sans appel que ceci [ou] cela est mauvais. Ne tenden[t-ils] pas à se constituer en Eg[lise] parallèle en organisant leur [pro]pre catéchèse ? Dans un dioc[èse,] l'enseignement religieux relève [de] l'évêque.* »

Sur le séminaire d'Ec[ône,] Mgr Marty a précisé : « *D'ab[ord] on ne formera pas des prê[tres] pour l'an 2000 avec des méth[odes] du XVIIIe siècle. Ce n'est [pas] sérieux. (...) Quant aux jeu[nes] qui sont à Ecône, ils courent [le] risque de s'enfermer dans [une] secte. Ils peuvent aussi s'enga[ger] dans un authentique service [de] l'Eglise. S'ils ont une pass[ion] pour l'évangile et une volo[nté] apostolique plus fortes que [le] goût pour la soutane et le la[tin,] je ne me fais pas de souci : [ils] seront les bienvenus dans les [sé]minaires de France ou de Ro[me.] permettez-moi de dire au pass[age] qu'il y a davantage de sémi[na]ristes à Paris qu'à Ecône.* »

Le Monde DE LA MÉDECINE

CANCER ET HORMONES

Les retombées cliniques des recherches fondamentales

Sur cent mille personnes, cent femmes développent chaque année un cancer du sein, et quinze hommes meurent d'un cancer de la prostate, tandis qu'un homme sur deux âgé de cinquante ans est atteint d'un adénome — tumeur bénigne — de la prostate.

L'influence des hormones sur le développement des cancers de ces deux glandes est connue depuis fort longtemps puisqu'elle fut découverte notamment par le professeur Lacassagne en 1930, et que c'est en 1940 que l'Américain Charles Huggins, qui obtint pour cela le prix Nobel en 1966, observa pour la première fois l'effet bénéfique de la castration et des œstrogènes sur le cancer de la prostate humaine.

Depuis, l'endocrinologie, et plus spécialement l'endocrinologie moléculaire, s'est considérablement développée, permettant d'appréhender les mécanismes qui président à l' « hormono-dépendance » de ces deux cancers et, partant, à l'hormonothérapie.

Deux symposiums internationaux tenus dernièrement, l'un à Nice, l'autre à Halsingborg (Suède), sur le cancer de la prostate, ont montré clairement l'importance de la recherche fondamentale en ce domaine et l'intérêt de l'articulation entre cette recherche et son application clinique, puisque des résultats récents ont déjà été mis en pratique *dans le domaine du diagnostic et du traitement de* ces affections. Comme l'a rappelé lors d'un entretien avec les journalistes le professeur Etienne Baulieu, qui vient d'être élu président du conseil scientifique de l'INSERM, « l'amélioration des survies et la « guérison » de ces cancers sont au prix d'un double effort clinique et de recherche, chacun pour son compte et en même temps dans la coordination et bientôt l'intégration ». Mais ces recherches et ces progrès sophistiqués ne doivent pas faire négliger pour autant des gestes simples qui ont fait la preuve de leur importance, comme la palpation du sein par le médecin généraliste ou la femme elle-même, une ou deux fois par an, ou pour les hommes de plus de quarante ans un toucher rectal une fois l'an.

MARTINE ALLAIN-REGNAULT.

TUMEURS DU SEIN

L'importance des récepteurs

DEPUIS le début de l'année, les centres anticancéreux de Villejuif, Lyon, Nice, Montpellier, et quelques grands laboratoires de la région parisienne, effectuent de nouveaux examens qui permettent de déterminer, avant tout traitement, si une femme atteinte d'un cancer du sein pourra réagir à une thérapeutique hormonale, et si celle-ci, qui nécessite l'ablation ou l'irradiation des ovaires, ou encore l'administration de doses massives d'hormones mâles ou d'antihormones femelles, vaut d'être tentée. Les dosages *subtils* que font ces quelques *laboratoires* sont une retombée *directe* des recherches fondamentales *sur les* récepteurs hormonaux.

En effet, alors qu'une femme sur vingt meurt d'un cancer du sein, et qu'une femme sur mille développe chaque année une tumeur mammaire, la preuve a été faite qu'un tiers de ces tumeurs voient leur évolution influencée bénéfiquement par un traitement endocrinologique draconien. Les résultats récents de l'endocrinologie moléculaire permettent d'éviter *d'administrer sans discernement* à toutes les femmes, cette thérapeutique dont seulement un tiers pourront réellement bénéficier : d'après les résultats des recherches de laboratoire, on sait maintenant que les tissus ne répondent aux hormones qu'en présence des *« récepteurs »* dont *certains, notamment* pour les glandes sexuelles, ont été identifiés. Les endocrinologistes ont, en conséquence, cherché à savoir s'il y avait, et en quelle quantité, des récepteurs des hormones dans les tumeurs du sein et, le cas échéant, dans leurs extensions ou métastases. Or, les observations ont montré que, dans environ 40 % des cas, les femmes atteintes d'une tumeur du sein présentent une quantité de récepteurs des œstrogènes inférieure à la limite jugée nécessaire pour permettre une réponse hormonale. Il est donc préférable, dans ce cas, de s'abstenir d'une thérapeutique endocrinienne traumatisante et inutile.

Dans les autres cas, des récepteurs d'œstrogènes ont été trouvés en quantité suffisante pour justifier le *traitement hormonal, et les résultats* récents des Américains Jensen (Chicago), Mac Guire (San Antonio) et d'une vingtaine de laboratoires internationaux coordonnés ont indiqué que 65 % de ces femmes répondent à des *traitements* hormonaux.

L'importance du dépistage

Ces résultats, bien que n'étant pas positifs à 100 %, permettent actuellement de déterminer assez précisément et assez précocement le lot de femmes atteintes d'une tumeur du sein sur lesquelles un traitement hormonal, qui peut être une castration ovarienne, vaut la peine d'être tentée. Les professeurs Baulieu et Lalanne (Nice) qui présentaient les résultats de ces travaux ont bien insisté sur le fait que ces progrès n'améliorent pas nécessairement le pronostic de ces cancers, mais permettent surtout d'en contrôler l'évolution, d'améliorer la qualité de la vie des femmes atteintes, et parfois de retarder l'échéance fatale.

D'ailleurs, pour être utiles, ces nouvelles données, immédiatement applicables en clinique, doivent aller de pair avec d'autres recherches portant sur le dépistage notamment. On sait, en effet, que le pronostic est meilleur si le traitement hormonal, lorsqu'il est justifié, peut être appliqué à un stade précoce, et c'est pourquoi la mammographie aux rayons X et la thermographie doivent être de plus en plus largement utilisées. D'autre part, beaucoup reste à connaître sur le *« curriculum hormonal »* des femmes qui n'est pas indifférent dans la prédisposition au cancer mammaire : on a pu, par exemple, montrer statistiquement que si la première grossesse survient avant dix-huit ans, les risques de cancers du sein sont nettement moindres que si le premier enfant est conçu après trente-cinq ans. D'autre part, la puberté très précoce *ou la ménopause* très tardive sont associées à un risque accru de cancer du *sein. Reste à comprendre exactement par quel mécanisme.*

D'autres recherches endocrinologiques sont en cours : le fait que toutes les femmes qui ont une quantité de récepteurs suffisante ne répondent pas également au traitement hormonal laisse entrevoir que le récepteur n'est sans doute qu'une étape, nécessaire, mais non suffisante à elle seule, de la réponse aux hormones. C'est pourquoi les recherches s'orientent maintenant vers la découverte de paramètres permettant de prévoir avec encore plus de finesse les chances de succès du traitement hormonal, par *exemple*, en recherchant la présence de récepteurs d'autres hormones, de la progestérone notamment.

D'autre part, il est clair maintenant qu'il n'y a aucun rapport entre les images histologiques des tumeurs, sur lesquelles biologistes et cliniciens discutent depuis longtemps, et le contenu de ces tumeurs en récepteurs « *ce qui,* a conclu le professeur Baulieu, *montre les nécessaires progrès à faire dans l'exploration paraclinique de nos malades* ».

PROSTATE

Distinguer l'hypertrophie bénigne et maligne

« *LES maladies de la prostate prennent place dans le contexte du vieillissement des hommes incluant le vieillissement hormonal* », ont déclaré les professeurs Baulieu et Robel (C.N.R.S., Villejuif). Les techniques modernes utilisant l'immunologie et les radio-isotopes permettent maintenant, de façon bien précise, de mesurer le taux de la testostérone (hormone mâle) qui décline régulièrement et de façon importante dans les dernières décennies de la vie, alors que de façon surprenante le taux des œstrogènes circulants (hormones féminisantes) augmente.

Si l'un et l'autre semblent soumis aux hormones, le cancer (malin) de la prostate et l'adénome (bénin) sont des maladies bien différentes, qu'aucune similitude ne lie, que ce soit sous l'angle épidémiologique, anatomo-pathologique ou biologique.

Androgènes et œstrogènes

Le cancer de la prostate atteint principalement les cellules épithéliales (glandulaires) qui sont directement sous l'influence des androgènes, alors que l'adénome affecte non seulement les cellules épithéliales, mais aussi le tissu de connection entre les éléments glandulaires qui comportent des cellules musculaires et des fibroblastes. Ce sont ces dernières cellules qui, hypertrophiées, entravent, de façon mécanique, le transit urinaire et imposent l'ablation chirurgicale de la prostate. Le contrôle hormonal du développement de ces cellules non glandulaires n'est pas connu, bien que les recherches progressent en ce domaine. La maladie, une fois installée, étant organisée de façon irréversible, le problème fondamental qui se pose pour l'adénome est de trouver des paramètres hormonaux précoces et le moyen de les contrecarrer de façon préventive avant que ne s'organise la tumeur bénigne pour laquelle l'ablation chirurgicale (parfois chimique) de la glande demeure la seule solution. Chez le chien, qui est le modèle expérimental le plus utilisé et chez l'homme, de nombreux résultats indiquent qu'il faut une stimulation prolongée des androgènes, probablement depuis le plus jeune âge, pour développer cette maladie qui survient au moment du déclin de ces hormones. Le rôle des œstrogènes ne doit pas être éliminé pour autant et, en particulier, leur influence sur les éléments musculaires du tissu de connection. « *Le futur, là encore, semble appartenir largement,* a déclaré le professeur Baulieu, *au contrôle rationalisé du terrain hormonal des sujets vieillissants.* »

Pour ce qui concerne le cancer de la prostate, l'influence des hormones est nettement mieux établie : la castration, la radiothérapie, la chimiothérapie, sont utilisées depuis fort longtemps *pour freiner l'évolution de cette* tumeur.

Doses massives et accidents

Le traitement par les œstrogènes, et notamment par le diéthylstilboestrol, permet de freiner la maladie qui, malheureusement et sans qu'on explique pourquoi, « échappe », au bout de quelques années, au contrôle hormonal. Les résultats encourageants obtenus par *l'Américain Charles Huggins* vers les années 50 avaient poussé les cliniciens, dix ans plus tard, à forcer la dose dans l'espoir d'obtenir de meilleurs résultats. Or ce fut le contraire : le pronostic du cancer de la prostate demeurait inchangé, mais sous le coup de massue des doses élevées d'œstrogènes (100 mg contre 3 à 5 auparavant) des accidents cardio-vasculaires se sont produits. Les congressistes de Halsingborg, cancérologues, endocrinologues, urologues et biologistes, se sont accordés *à reconnaître qu'il fallait,* d'une part, indiscutablement retourner aux faibles doses de 1950, qui donnent de meilleurs résultats sans trop d'effets secondaires, et, d'autre part, lutter contre la « *mode pernicieuse* » qui déclare les œstrogènes dangereux, privant des malades qui en auraient besoin d'un traitement qui n'entraîne pourtant pas de troubles graves au niveau de la féminisation et du métabolisme.

L'étude des récepteurs est ici beaucoup moins avancée que pour le cancer du sein et l'on ne sait pas encore identifier les récepteurs qui pourraient permettre de prévoir les réponses hormonales des organismes à des dérivés de la progestérone, à des anti-androgènes.

LA CHIRURGIE DE LA MAIN

Deux étapes fondamentales ont marqué l'avènement de l'espèce humaine : l'apparition du langage et la libération de la main qui, dès lors qu'elle n'était plus nécessaire à la statique du corps, voyait son rôle se développer considérablement.

Rôle moteur, d'abord, conférant à l'homme la liberté et la puissance de l'outil, fabriqué, puis utilisé.

Rôle sensoriel ensuite, puisque la main est l'organe du toucher et le véhicule de toute l'information sur la forme et la matière (stéréognosie).

La main, seul organe sensoriel qui se déplace à la rencontre du monde extérieur, collabore avec les autres systèmes sensoriels et, notamment, avec les yeux qu'elle peut d'ailleurs suppléer, comme c'est le cas chez les aveugles.

Il lui incombe, dans la connaissance et la maîtrise des objets, une double mission exercée au plan de la reconnaissance tactile par un processus de perception symbolique immédiate, globale, et de perception analytique plus détaillée.

Le fait que le membre supérieur se trouve impliqué dans l'immense majorité des actions humaines, sauf la fonction locomotrice, et le raffinement de son action complémentaire de la vue, de la parole et de la pensée expliquent sans doute l'importance du champ de représentation cérébral qui lui est réservé, importance qui grandit, comme l'a montré Leroi-Gourhan, à mesure que l'on s'élève dans l'échelle animale.

Source d'information, agent privilégié d'exécution, messager de la pensée, clef de l'autonomie humaine, la main est aussi particulièrement vulnérable parce qu'impliquée dans la quasi-totalité des démarches et des métiers.

Prothèse ou rêve chinois

LES accidents qui l'atteignent sont particulièrement nombreux, et c'est à tort qu'ils furent relégués par les chirurgiens dans le secteur d'une discipline mineure.

Organe original, exceptionnellement important dans la vie de relation, la main concentre dans une aire réduite des éléments très diversifiés et qu'il serait aberrant de traiter séparément comme ce fut longtemps le cas.

A la notion de réparation fruste d'une blessure a succédé aujourd'hui celle, plus ambitieuse, de restauration d'une fonction.

Et la chirurgie de la main est devenue peu à peu une spécialité, dont les adeptes sont unis par des sociétés et des groupes d'étude, et qui fait l'objet non seulement de colloques ou congrès scientifiques, mais, dans nombre de pays, d'institutions spécialisées où se conjuguent toutes les disciplines concernées.

En quelques années, ces groupes se sont vu confier l'enseignement de cette spécialité, que n'assuraient pas les universités. Leur action est coordonnée par une « Fédération internationale des sociétés de chirurgie de la main » *fondée en 1966 et que préside actuellement un Français, le professeur Raoul Tubiana.*

Dans les instituts consacrés au traitement de la main les recherches fondamentales se développent comme jamais auparavant, et les chirurgiens découvrent l'importance, en ce domaine comme dans bien d'autres, des sciences fondamentales, qui les conduisent de plus en plus à penser et à agir non en anatomistes, ou en menuisiers, mais en biologistes.

La connaissance de la neurophysiologie, du processus de cicatrisation des plaies, de la micro-anatomie des vaisseaux, des nerfs et des tendons suppose sur bien des points une révision profonde des attitudes thérapeutiques afin que soient mieux respectés non seulement l'architecture, mais aussi la fonction et le rythme de réparation de l'organe opéré.

Greffe de doigt au microscope

L'apparition récente des techniques de micro-chirurgie (ou chirurgie au microscope) appliquées à la traumatologie de la main ouvre la voie à des possibilités innombrables, et notamment aux réimplantations de doigts et de mains complètement amputés.

Ces techniques se sont essentiellement développées dans le Pacifique, notamment en Chine, en Australie et au Japon, et elles commencent seulement à diffuser aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Autriche.

Leur adoption nécessite la formation de plusieurs chirurgiens, étant donnée la longueur des interventions conduites en équipe, et la création d'un laboratoire de recherche où se déroule cette formation.

Bien que la France dispose d'un « Institut de la Main » *artisanal, elle ne comporte à l'heure actuelle aucun laboratoire de cette sorte et aucun centre de micro-chirurgie qui permette l'étude et l'enseignement de ces techniques. Les perspectives qu'ouvre leur application sont pourtant très importantes, car elles englobent, outre l'ensemble des réimplantations, le traitement des stérilités, celui des paralysies, toute la chirurgie des vaisseaux lymphatiques (traitement des œdèmes des membres inférieurs) et celle des nouveau-nés (voies biliaires et urinaires en particulier).*

L'importance sociale et la charge financière inhérentes aux accidents de la main justifient cependant que de grands efforts soient consentis en ce domaine, et sont garantes de leur rentabilité.

Le tiers des accidents du travail

Le tiers de tous les accidents du travail avec arrêt des occupations sont dus à des blessures de la main, qu'opèrent les chirurgiens à raison de plus de trois cent mille chaque année. Et le tiers de ces accidents impliquent une invalidité permanente. Chaque année, plus de sept millions de journées de travail sont perdues à la suite d'un accident de la main, et la main est en cause dans la moitié de tous les accidents concernant les travailleurs du bois, des cuirs et peaux, et du livre.

Ces accidents coûtent chaque année à la nation plusieurs dizaines de millions.

Le degré de récupération fonctionnelle de ces blessés de la main, récupération dont dépend bien souvent tout leur avenir professionnel, est directement lié à la compétence de ceux qui les ont soignés... C'est dire l'importance d'une diffusion très large des méthodes et des principes thérapeutiques applicables en la matière. Cette diffusion est censée se faire dans le cadre des services hospitaliers universitaires de chirurgie, d'orthopédie et de chirurgie réparatrice.

La faculté de médecine de Cochin-Port-Royal, à Paris, a passé, pour sa part, une convention d'enseignement avec le seul Institut de la main français. Faute de pouvoir trouver sa place en milieu hospitalier, comme il eût été souhaitable et légitime, ce dernier a été créé dans le cadre d'une clinique conventionnée (1), *sous la forme d'une association sans but lucratif.*

Dirigé par le professeur Raoul Tubiana, il est animé par une équipe médico-chirurgicale hautement spécialisée, et de nombreux chirurgiens français ou étrangers viennent y parfaire leur formation.

Grâce aux spécialistes australiens et aux chirurgiens français formés en Australie qui s'y trouvent actuellement, il serait possible d'y développer les techniques de micro-chirurgie (et donc d'engager des réimplantations) si le matériel nécessaire était disponible... ce qui n'est pas le cas.

Dans cette attente et à moins qu'un organisme public (pourquoi pas la Sécurité sociale ?) n'accorde de l'intérêt à ce problème et ne prenne en charge le coût relativement modique d'un microscope chirurgical, les amputés du travail continueront à pivoter dans leur prothèse... et à rêver chinois.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(1) 27, boulevard Victor-Hugo, 92 Neuilly-sur-Seine.

A LA SOCIÉTÉ DE THANATOLOGIE

Ecouter le malade

FAUT-IL ou non révéler à une personne atteinte de maladie réputée incurable sa mort prochaine ? Le faire, n'est-ce pas voler cette mort ? Adopter l'attitude opposée, n'est-ce pas déjà nier la vie ? Deux aspects de ce débat complexe furent abordés au cours de la dernière séance de la Société de thanatologie, qui s'est donné pour but d'étudier la mort sous tous ses aspects.

Le professeur Alain Laugier (Paris) devait tout d'abord livrer la substance de son expérience de radiothérapeute confronté quotidiennement à cette mort « superlative » qu'est la mort en cancérologie. Sollicité, tout comme le chimiothérapeute, au dernier stade de la maladie, souvent investi d'un pouvoir technico-charismatique, le radiothérapeute est aussi celui qui, paradoxalement, « abandonne » le malade (pour des raisons strictement techniques) à la solitude vingt à trente fois répétée des séances de rayons, longues parfois d'une dizaine de minutes. Etrange situation que celle d'un divan sans analyste, au seuil de ce que l'on soupçonne être l'issue fatale.

Que dire ? « *Dans les hôpitaux publics*, constate le professeur Laugier, *les membres de l'équipe médicale sont en général trop jeunes pour intégrer la question de la mort dans la relation thérapeutique.* »

Que faire, lorsque au « *malheur de la maladie initiale* » se surajoute, parfois jusqu'aux limites de l'absurde, « *tout état qu'il faut soigner* » ? Peut-on, au nom d'une volonté farouche mais purement médicale, « *voler au malade la dignité de sa mort en voulant à tout prix gagner un jour de plus* » ? Souvent, concède le professeur Laugier, le médecin est en deçà de ce dilemme, faute de « *connaître la mort de ses malades* ». Mais n'est-ce pas l'indice de sa grandeur que, aux parents d'un enfant cancéreux décédé s'interrogeant : « *Comment faites-vous pour y arriver ?* » de pouvoir répondre : « *Je n'y arrive pas* » ?

Reprenant la question : « *Faut-il ou ne faut-il pas révéler au malade le pronostic fatal ?* » le docteur Cyrille Koupernik, psychiatre, (Paris), évoqua les aspects sociologiques et juridiques de l'attitude médicale américaine qui consiste à révéler au malade la nature et la gravité de son mal. Pourquoi ne révèle-t-on pas au malade sa mort prochaine ? « *Pour ne pas se faire mal à soi-même* », assez souvent, mais aussi pour ne pas « condamner » le patient par une sentence de médecin-juge, et en faire un ennemi. Quels peuvent être les avantages d'une telle révélation ? Lui permettre toutes les « remises en ordre » morales, religieuses ou matérielles qui lui paraissent nécessaires, plus rarement lui donner accès à ce qu'il pressent être l'expérience extraordinaire du « mourir ».

Dire ? Ne pas dire ? Le débat est interminable. Peut-être vaut-il la peine de l'amorcer autrement, en s'arrêtant à cette proposition en apparence banale d'un auditeur : écouter le malade.

(*) Société de thanatologie, 45, rue des Saints-Pères, 75006 Paris.

CORRESPONDANCE

Le médecin devant la mort

La série d'articles que nous avons publiée sur le thème de la mort (« le Monde » des 6, 7, 8 et 10 mai 1975) nous a valu une abondante correspondance. Nous donnons ci-dessous des extraits des lettres reçues, et qui semblent, dans leur quasi totalité, confirmer l'éveil dans le public d'une conscience plus claire de l'impasse à laquelle conduit le double mythe de la toute-puissance technologique et du refus de la mort. Les médecins qui nous ont écrit partagent pour leur part et très largement les constats et les suggestions que proposaient ces articles.

Les divers colloques ou séminaires en cours de préparation sur les thèmes ainsi évoqués confirment que ceux-ci méritent une réflexion approfondie au sein non seulement du corps médical mais du public et de tout le collectif soignant.

Oui à l'euthanasie

Dans quelques mois, j'aurai quatre-vingt-dix ans ; comme on dit, un très bel âge. Malgré trois graves maladies survenues sur le tard, la première à soixante ans (septicémie consécutive à une ostéomyélite du fémur droit, plus de trente jours dans le coma, condamné par la science) : la seconde à soixante-dix-sept ans (crise d'urée : 4,52 grammes d'urée, dose mortelle, une deuxième fois condamné) : la troisième il y a deux ans (mycose pulmonaire due à l'excès nécessaire des antibiotiques). Malgré tous ces avatars, mon grand âge, certaines séquelles dues aux nombreuses opérations que j'ai subies, je suis resté un homme relativement jeune (...).

Je n'en demeure pas moins un farouche partisan de l'euthanasie.

Je considère que nous, les vieux, les malades, les souffrants, les désespérés pour qui la vie est devenue insupportable, comme les femmes qui viennent d'obtenir le droit d'avoir ou non des enfants, nous avons le droit de disposer de notre corps et de notre vie (...).

Ce que je souhaite, c'est qu'au lieu d'assurer notre survie à tout prix, alors que la mort serait une délivrance, les toubibs, au lieu de passer dans les salles en coup de vent, soient à leur tour chargés de veiller et de vivre parmi ces misérables existences ; il est probable qu'à leur contact ils changeraient rapidement d'opinion : c'est pour échapper à ces souffrances, à ces détresses, à ces drames, que je réclame, comme tant de vieux, qu'on nous permette de partir à notre heure, lorsque la vie n'a plus de sens pour nous, avant que nous ne devenions des êtres dégradés, à l'heure où la vie est trop lourde à supporter, au nom du droit à disposer de notre corps, comme les femmes.

M. BARBE,
Falaise.

Les moralistes chrétiens

Le docteur Escoffier-Lambiotte a certes le mérite de la franchise, quand elle écrit : « *Il appartient alors à la communauté tout entière de lever l'interdit et le tabou qui pèsent encore sur le suicide, d'admettre que chacun est maître de sa mort et d'autoriser que soient connus et accessibles les moyens, qui n'ont rien de très médical ni de très compliqué, qui permettent d'en finir avec la vie.* »

Il me semble que cette phrase résume assez clairement l'opinion de l'auteur et qu'elle éclaire bien l'ensemble de son exposé. Or il me faut dire que cette opinion se heurte à une position, fortement enracinée dans la pensée chrétienne, qui affirme, au contraire, que nul n'est maître de sa vie et de sa mort ni libre de choisir le moment de cette dernière.

Vais-je donc m'inscrire radicalement en faux contre les idées émises et l'action entreprise par le docteur Escoffier-Lambiotte ? Ce serait mal me comprendre. Je pense, en effet, comme je viens de l'écrire, qu'il y a beaucoup à faire pour changer nos mentalités, tant celle des médecins que celle de leurs clients, pour rendre à chacun un droit réel à une vie et à une mort pleinement humaines et décentes. Il est bien certain que la pratique actuelle dans certains milieux hospitaliers, qui semblent envisager comme une fin en soi la prolongation de la vie à préserver coûte que coûte, ne représente en aucune façon la pensée chrétienne en la matière. D'ailleurs, les moralistes chrétiens les plus valables ont toujours soutenu qu'il n'est aucunement prescrit sur le plan moral d'entretenir une vie par des moyens artificiels, dès lors qu'aucun espoir raisonnable de retour à une vie humaine normale n'est en vue.

Ecrire cela, c'est admettre de subordonner la décision à prendre en la matière à un jugement de bon sens de la part du médecin traitant et des familles. Cela montre bien que la défense du principe chrétien du respect des droits de Dieu sur la vie humaine ne peut en aucune façon se formuler comme un code de règles absolues, valables en tous les cas. Personnellement, je pense de plus en plus que le christianisme représente, sur la base de ses Ecritures sacrées et de la tradition, bien plus un esprit qu'un ensemble de règles codifiables. Ceci, pour qui veut bien le comprendre, n'en atténue nullement la valeur normative.

FRANÇOIS DELTOMBE,
Prêtre, Vienne (Autriche).

La déchéance ou le suicide

Quoique encore relativement jeune, je suis très handicapée par de l'arthrose et je souffre beaucoup. J'ai été opérée autant qu'on peut l'être.

Dans l'avenir, je redoute pardessus tout ces années de déchéance possible, soit que j'en sois consciente — et elles me sont intolérables, — soit qu'inconsciente elles soient imposées à ceux qui devront m'entourer.

Un jour, j'ai dit à mon médecin : « *...Il faut bien que vous sachiez que, handicapée comme je le suis, s'il m'arrivait un accident, soit vasculaire, soit de voiture (je ne me déplace qu'en 2 CV), un accident grave, dont on peut savoir qu'il entraînerait une dégradation mentale certaine ou une impotence fonctionnelle encore plus grande... il faut que vous sachiez que je me refuse à toute réanimation, que pour rien au monde je ne voudrais être un « tube digestif » sur un lit. J'ai d'ailleurs dans mes papiers une lettre en ce sens* ».

Eh oui ! tout le problème est là. Alors, que me reste-t-il ? Tout simplement le suicide.

Et parce qu'il y a incompréhension ou acharnement médical, je devrai, encore parfaitement lucide, par crainte d'un futur hypothétique, décider du moment et du moyen de me suicider, et le réaliser et le réussir, car, si je le rate, on me réanime, sans se dire qu'après tout « *elle est seule, elle a assez souffert... la vie a toujours une fin !...* ».

Je trouve cela très triste... aussi triste qu'une grossière erreur de diagnostic.

Mme L.

Un combat justifié

Je voudrais vous narrer l'histoire — partielle — d'un de mes malades, alors âgé de quatre-vingt-sept ans et que j'ai fait hospitaliser en 1973, à l'hôpital Tenon, dans le service du professeur Richet, en pleine crise d'urémie et état de quasi-coma. Avant de poursuivre plus avant, je précise que ce patient avait un passé médical assez chargé, dont un infarctus du myocarde et une intervention chirurgicale sur la prostate.

L'équipe de Tenon s'est bien battue, avec tout son arsenal de moyens et de matériels tout aussi sophistiqués sûrement qu'à l'hôpital du Kansas. Je ne veux pas entrer dans des détails trop spécialisés, mais je voudrais seulement préciser que ce charmant vieux monsieur (qui n'aurait pas dû sortir de son coma), a parfaitement survécu, après plusieurs semaines de soins permanents, intensifs et dévoués, de tout le corps médical et hospitalier (...). Actuellement, c'est un assez alerte vieillard de quatre-vingt-neuf ans qui, en compagnie de son épouse de quatre-vingt-six ans, continue à mener une vie paisible et aussi active que son âge le lui permet (...).

Dr THELOT,
Paris.

● RECTIFICATIF. — Dans l'article IV « *Du mythe technologique à la sagesse* », une erreur typographique nous a fait rappeler (note 4) l'article « 55 » du code de déontologie. Il s'agissait en effet de l'article 34, qui interdit au médecin de révéler à son patient un pronostic grave, ainsi que nous le rappelle le docteur Boudry, d'Etréaupont (Aisne).

L'acharnement thérapeutique

Je ne me résous pas à laisser passer vos articles du 23 janvier « *Le malade et le médecin devant la mort* » et « *Un praticien de Zurich est soutenu par ses pairs* » sans vous donner mon opinion. Ce n'est pas l'opinion d'un médecin, c'est l'opinion d'un homme âgé, menacé d'une mort assez prochaine, et qui l'accepte.

Cette opinion est la suivante : il est évident qu'on a le droit de laisser faire la nature et de permettre à un humain de mourir dans son lit, sans le cribler de piqûres, le barder d'aiguilles et de tuyaux, le martyriser souvent pour le prolonger de quelqu heures ou de quelques jours. Ap peler vie la non décompositi dans des conditions totaleme artificielles est un abus de la gage, et appeler euthanasie le f de mettre un terme à ces cond tions artificielles est une exte sion de sens scandaleuse. Le m decin de Zurich a cent fois r son et j'espère fermement tomb sur son pareil au moment de r mort. L' « *acharnement thérape tique* » est une plaie de no époque. Voilà, messieurs mon a de patient.

J. DE GOER DE HERVE
Romagnat (63).

Que de tabous, que de bastilles

Pour mon compte, j'approuve complètement les thèses développées — avec hauteur de vues, objectivité et humanité — et je ferai profit du « *Testament de vie* ».

Mais que de tabous et de bastilles à détruire pour y arriver.

Et les bastilles savent très bien exploiter les tabous...

Le mythe du médecin-thaumaturge est encore puissant.

Du « *Discours aux chirurgiens* », prononcé par Paul Valéry le 17 octobre 1938, j'extrais, parlant des progrès de la science dus à l'accroissement des moyens :

« Le savoir est désormais dominé par le pouvoir d'action.

C'est là un immense changement des idées et des valeurs. »

Et pour conclure :

« J'aurais dû me borner à vous dire que je vois dans la chirurgie moderne un des aspects les plus nobles et les plus passionnants de cette extraordinaire aventure la race humaine qui s'accélère semble s'exaspérer depuis quelq dizaines d'années.

» Si d'une part, nous dev constater dans les êtres et événements, les symptômes plus graves, je ne sais quels lires, quelles manifestations té niques, et quelles alternati rapides d'excitation et de rép sion, si l'on se sent trop souv le témoin des derniers mome d'une civilisation qui semble v loir finir dans le plus grand l des moyens de détruire et de détruire, *il est bon de se tour vers les hommes, qui retiennent des moyens techniq que ce qu'ils peuvent appliq au soulagement et au salut leurs semblables.* »

Vous êtes de ceux-là.

Il faudrait que vous sc nombreux, très nombreux...

ANDRE DOLLOT,
Le-Perreux-sur-Marn

Pour des cliniques de la douleur

Auteur d'un livre paru sous le titre *La mort a changé* (qui, il y a moins de dix ans, parut hardi), j'ai, depuis lors, lu avec attention les commentaires consacrés à ce sujet. Ceux du Dr Escoffier-Lambiotte m'ont paru particulièrement bien informés, et nuancés par une compréhension intelligente et sensible de tous les aspects du problème.

Des pays proches ont vu naître — notamment, sous la forme de « *cliniques de la douleur* » — des expériences intéressantes qui tentent de remplacer certaines pratiques barbares justement dénoncées par le Dr Escoffier-Lambiotte par des pratiques plus humaines. Pourquoi la France n'ap porterait-elle pas aussi — et pe être sous une forme originale sa contribution à un progrès sera sans doute considéré tard comme une des conqu majeures de l'humanité ?

Je souhaite que les articles Dr Escoffier-Lambiotte mobilis médecins, chercheurs et citoy pour une initiative pratique. Il m'appartient pas d'en appor ici le projet. Qu'on me perm seulement de dire à ceux qui, p sant comme moi, sont mieux q lifiés que moi pour agir : « *So de l'ombre ! Aidez à faire maintenant ce qui sera, en t cas, fait un jour !* »

ALFRED FABRE-LUC
Paris.

S'abstenir n'est pas abandonner

Le problème de la mort est intimement lié à celui de la douleur. La lente déchéance en est d'ailleurs une des variétés et qui finit par rendre la vie douloureuse elle-même.

L'acharnement aveugle à poursuivre des traitements pour maintenir des fonctions organiques isolées restera la conduite médicale la plus fréquente aussi lo temps que la façon d'agir p aider à mourir ne sera pas en gnée. L'abstention thérapeuti sera toujours ressentie comme échec sinon comme une fa S'abstenir de « réanimation » n' pas équivalent à abandonner, b au contraire.

Pr LASSNE
Paris.

Le mourant et sa famille

Un garçon de dix-sept ans, souffrant d'une affection rénale incurable, se savait condamné comme ses parents le savaient également. Quand la fin s'approcha, son père a refusé sa permission à une intervention chirurgicale proposée par des médecins qui n'aurait pas prolongé sa vie au-delà de quelques jours. Le malade avait demandé à son père : « Papa, ne me laisse pas opérer, laisse-moi mourir sans souffrance. »

Le père, habitant à près de 200 kilomètres de Lyon, était venu pour être près de son fils à la fin.

Quand le fils a été dans le coma, on ne l'a pas laissé dans sa chambre où le père pouvait rester à côté de lui (et qui sait combien un malade, même apparemment inconscient, se rend compte de la présence d'un être cher à côté de lui ?) Transporté en salle de « soins intensifs » il a été ramené à une conscience douloureuse de l'existence, mais rien n'était prévu pour la présence des parents près de lui. Nous avons passé, son père et moi, des heures dans un petit bureau de médecins à côté de cette salle, ayant le droit de temps à autre, de revêtir une blouse et de pénétrer à côté du malade. A un certain moment, c'est moi-même, entendant du couloir appeler « *Papa* », qui suis allé dire au père d'aller à côté du malade qui était conscient, et seul. Quelques instants plus tard, on a prié le père de sortir « *pendant les soins* ». J'étais assez indignée pour rappeler à un jeune interne que si c'était son devoir de soigner des malades il n'avait pas le droit de les faire souffrir, ni de les faire mourir deux fois.

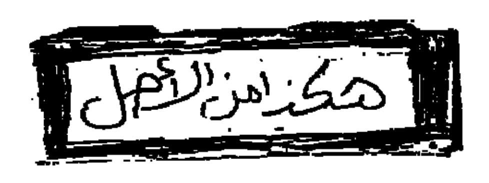
Ne pourrait-on pas, dans les cas où *tout le monde*, sans exception, reconnaît que le cas est désespéré, laisser mourir les malades dans une chambre entourés par leur famille, et non dans ces salles remplies d'appareils, d'u apparente inhumanité terrible. aucune place, même pas u chaise, n'est prévue pour un p rent qui veut rester, assister tout son amour le départ d' être aimé de ce monde ? En dé de la bonté et de la sympat montrées au père par des inf mières, aides-soignantes et certains médecins compréhensi le fait d'être tenu à distance d' malade qu'ils sont sur le point perdre, peut être, pour des p rents, presque insupportable.

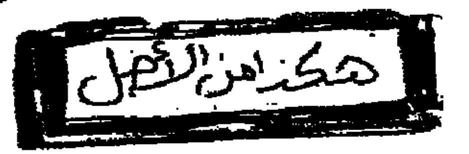
Mme BOYER
Lyon.

* * *

Nous avons reçu d'autre pa une lettre de Mme Simonne F bien, auteur du livre « Messieu les médecins, rendez-nous not mort » *qui nous demande rétablir l'intégralité du texte s Georges Pompidou dont no avions seulement cité des extrait*

(...) S'il (Georges Pompidou n'avait, *lui aussi*, été intoxiqu *comme nous tous*, par votre co ception (je m'adresse aux m decins) qu'il devait se battre jus qu'au bout contre la mort, *et p là même, se contraindre à assu mer aussi longtemps que possib les énormes responsabilités de s charge*, peut-être aurait-il jug plus digne encore, *dès 1972, épo que à laquelle il a appris qu' était gravement atteint*, de pense d'abord à la France — *lui qui pensait tant !* — et de profite de sa lucidité, *jusqu'alors plein et entière*, pour arbitrer, dans l mesure où il l'aurait pu, l'électio du nouveau président de la République. Et en tous les cas afi d'éviter que son état, à u moment ou un autre, ne risqu de paralyser son pouvoir de décision ce qui à notre époque représente un immense danger.





A NEW-YORK

Grèves dans les hôpitaux et responsabilité médicale

Au début du mois de juin, certains hôpitaux privés de New-York appartenant surtout à des associations non commerciales et ne faisant pas de bénéfices), où d'habitude plus de 90 % de lits sont toujours occupés, restaient à demi vides. Leurs salles d'opérations, normalement occupées du matin jusqu'au soir, n'acceptaient que des interventions d'urgence. Par contre, les hôpitaux municipaux ou gouvernementaux avaient encore plus de travail que d'ordinaire. Les médecins de New-York faisaient la grève du zèle pour protester contre la nouvelle loi sur la négligence médicale, votée récemment à New-York. Ce problème de négligence a pris récemment une très grande place dans la vie de presque *tous* les citoyens américains, et la controverse à laquelle participent les médecins, les avocats, les compagnies d'assuranses, les syndicats, et, bien sûr, les hommes politiques est devenue ce qu'on appelle ici « a big issue » (un sujet important), commenté sans cesse dans la presse, la radio, la télévision.

AUTREFOIS, les procès intentés aux médecins par leurs malades étaient rares. Mais actuellement plus de vingt mille cas sont enregistrés chaque année, et, bien que beaucoup soient résolus à l'amiable, le nombre des procès ne cesse de croître, de même qu'augmentent les indemnités accordées aux victimes de négligences. En 1974, deux tiers des procès se sont terminés au profit des médecins. Mais dans le tiers restant les indemnités accordées étaient impressionnantes : plusieurs fois 1 million de dollars et même plus.

La compagnie d'assurances qui garantit les médecins de New-York selon des tarifs variant de 776 dollars par an (pour un psychanalyste) à plus de 14 000 dollars (56 000 francs) (pour un chirurgien, un orthopédiste ou un anesthésiste) a annoncé qu'à partir du 1er juillet 1975 ces tarifs seront presque doublés.

Devant l'opposition des médecins de New-York, la compagnie a fait savoir qu'elle n'assumerait plus ce type d'assurance. L'Etat de New-York a, dès lors, adopté une nouvelle loi qui, sans introduire des réformes visant à résoudre l'ensemble de ce problème extrêmement complexe, se limite surtout à créer une nouvelle compagnie d'assurances — un « pool » des différentes compagnies — qui pourrait couvrir tous les médecins de l'Etat à un taux d'environ 10 % plus élevé que le prix actuel. Mais la plupart des médecins de New-York, surtout ceux pratiquant dans les quartiers populaires et qui gagnent infiniment moins que ceux de Manhattan, dont le revenu annuel est estimé au-dessus de 100 000 dollars et souvent encore beaucoup plus, ont refusé cette augmentation.

Le gouverneur de l'Etat de New-York, M. Hugh Carey, s'étant refusé à toute négociation avec les délégués représentant l'Association médicale de New-York, la grève du zèle fut décidée à partir du 1er juin. Mais il est devenu rapidement évident que cette grève était tout autre chose qu'un succès. Les médecins « *riches* » ne l'ont pas toujours respectée et les hôpitaux concernés ont vu leurs recettes diminuer rapidement. Certains même furent menacés de faillite et la plupart ont dû mettre au chômage temporaire une partie du personnel subalterne, provoquant mécontentement et menaces de grève. Par contre, les hôpitaux municipaux étaient débordés, les médecins travaillant dans ces établissements étant assurés par leur intermédiaire.

Avocats et indicateurs

Finalement, on se mit d'accord sur un compromis : les médecins ont suspendu la grève. Le gouverneur Carey a nommé une commission d'enquête, composée de plusieurs médecins, de membres de la législature et de juristes, qui doit en janvier 1976 recommander des modifications de la loi au sujet de la responsabilité médicale. Les médecins exigent d'abord que la loi précise exactement ce qui doit être tenu pour « négligence médicale ».

Actuellement, les médecins qui risquent le plus sont ceux qui innovent le plus, surtout dans les interventions chirurgicales. Par contre, les autres médecins ont tendance à vouloir se protéger à l'avance. Ils prescrivent à leurs malades beaucoup d'examens parfaitement inutiles, comme par exemple des radiographies abusives. Tout cela augmente considérablement le coût du traitement.

En outre, les médecins veulent imposer une limite légale aux honoraires des avocats qui représentent les anciens malades dans les procès de négligence. Selon les médecins, la prolifération des procès en question est due surtout aux nombreux avocats qui proposent aux anciens malades (il *paraît* que pour les trouver ils se servent d'un réseau d'indicateurs) de mener leur procès gratuitement, mais en se réservant le droit de percevoir de 30 à 50 % de l'indemnité finale.

Les avocats, bien sûr, démentent cette assertion et disent que, les procès étant très longs et très coûteux, un « arrangement » pareil offre à la plupart des anciens malades qui se jugent victimes de médecins négligents ou malhonnêtes la seule chance d'obtenir des indemnités.

New-York n'est pas le seul endroit aux Etats-Unis où le problème de la responsabilité médicale soit devenu aussi aigu. Récemment, les médecins de Los Angeles et de San-Francisco se sont mis en grève pour la même raison, et l'Etat de Californie a adopté une nouvelle loi. Dans les autres villes des Etats-Unis, le problème est également devenu critique, et les solutions proposées trouvent chacune leurs partisans et leurs adversaires déterminés.

PHILIPPE BEN.

UN CONGRÈS DE DIÉTÉTIQUE A MARSEILLE

L'éducation nutritionnelle doit commencer dès la naissance

Délaissant la biochimie alimentaire, les Seizièmes Journées nationales de diététique, qui ont eu lieu à la faculté de médecine de Marseille récemment, avaient pour thème un sujet social : « La diététicienne, son rôle dans l'éducation sanitaire du bien portant et du malade. » Ces journées, organisées par l'équipe du professeur Jean Vague, chef de clinique endocrinologique du C.H.U. la Timone, avaient réuni près de sept cents participants venus de toute la France, mais aussi de Belgique, des Pays-Bas, du Canada, qui ont pu comparer leurs expériences.

UNE constatation et ses causes ont dominé les deux jours de débat. Aussi bien en milieu hospitalier, où l'on dénombre en moyenne une diététicienne pour deux cent cinquante malades (il en faudrait au minimum une pour cent), que dans les collectivités de bien portants, la France manque de spécialistes en diététique.

Retrouver le « bon » instinct alimentaire

Or l'homme est le seul animal terrestre qui ait perdu l'instinct alimentaire lui permettant de discerner ce qui est favorable ou non à sa santé. Il vit d'habitudes et se forge, dès l'enfance, son profil futur d'adulte, dans la mesure où « *nous sommes ce que nous mangeons* ». D'où la nécessité de commencer cette éducation nutritionnelle dès la petite enfance (et même avant en l'organisant pour la femme enceinte).

Cette éducation entre dans le cadre d'une véritable médecine préventive. La diététique est la médecine de l'homme en bonne santé, et l'homme sain se conditionne dès l'enfance. C'est pourquoi les journées nationales se sont achevées sur l'adoption d'un voeu qui sera transmis aux ministères intéressés. Il concerne trois millions d'écoliers français, et souhaite, en se référant aux textes de loi sur l'hygiène alimentaire et à la nutrition de l'écolier, l'accélération de la mise en place, dans chaque département, d'un vétérinaire-inspecteur des collectivités scolaires et la mise en place d'un conseiller technique alimentaire (diététicienne spécialisée), qui serait rattaché à la direction de l'action sanitaire et sociale, chargé de diffuser aux collectivités scolaires l'éducation alimentaire.

Il a été souhaité que les programmes scolaires s'enrichissent, dès l'école primaire, d'un chapitre traitant de façon vivante de la nutrition humaine. Pour coordonner les actions du vétérinaire-inspecteur et du conseiller technique et établir des liaisons aux niveaux préfectoral, rectoral et municipal, il sera souhaitable que chaque recteur d'académie soit assisté d'un délégué académique pour les restaurants d'enfants, comme c'est le cas dans l'académie de Lyon.

« *Pour cela*, a souligné le professeur Vague dans sa conclusion, *il est indispensable que s'opère une collaboration étroite entre le ministère de la santé et les universités, le premier assumant la partie technique, les secondes se chargeant de l'aspect pédagogique.* »

JEAN CONTRUCCI.

ACTUALITÉ SCIENTIFIQUE

L'action de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche

Exploiter les bonnes idées des chercheurs au niveau régional et international

Profitant de la deuxième Semaine internationale de l'innovation, qui s'est tenue à Paris, l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche, l'Anvar, a présenté un bilan de son activité en 1974.

Créée en 1968, l'Anvar a la mission ingrate de prospecter les laboratoires scientifiques et techniques à la recherche d'idées susceptibles d'aboutir à un produit industriel ou à un procédé commercial. Une fois l'idée trouvée, il faut y intéresser un industriel. Cette chasse aux idées nouvelles et cette mise en relation des laboratoires et des entreprises se font avec des moyens réduits : soixante-deux personnes à temps plein ou à temps partiel et un budget qui, en 1974, a atteint 31,4 millions de francs.

Depuis six ans, l'Anvar a examiné sept mille six cents dossiers, dont mille sept cent trente-quatre pendant la seule année 1974. Ces dernières années, l'Anvar a surtout tenté de développer son action régionale en France et une action internationale.

DECOUVRIR, sélectionner de bonnes idées, puis apporter son concours juridique et financier pour que ces propositions d'innovation se matérialisent en un produit commercialisable, telles sont les tâches de l'Anvar. L'agence reçoit des dossiers aussi bien des laboratoires publics et privés que des inventeurs isolés, et coopère assez souvent soit avec la délégation à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.), soit avec l'une des trois sociétés françaises de capital-risque pour financer le développement et les essais d'une technique, d'un appareil... Récemment, elle a fait porter son action plus particulièrement dans le domaine de l'énergie — pompes et maisons solaires, — dans le domaine des transports urbains — système de petites cabines VEC, — dans le domaine agro-alimentaire — fabrication de fromage par ultrafiltration du lait.

Des revenus de licences encore limités

Une fois le dossier retenu, l'Anvar prend, ou non, un brevet, selon que la protection de l'invention est possible ou souhaitable. A la fin de 1974, l'Anvar détenait 1 157 brevets protégeant 839 inventions en France. Assez souvent, la protection d'une invention est recherchée dans divers pays étrangers (surtout les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne et le Japon) ; 437 inventions étaient ainsi couvertes par 2 580 brevets étrangers au 31 décembre 1974. Mais la mission de l'Anvar ne s'arrête pas là. L'agence doit aussi diffuser ces inventions dans l'industrie et aider à leur exploitation, en concédant notamment des licences. Dans son portefeuille, l'Anar, à la fin de 1974, possédait 530 licences d'exploitation, dont 96 avaient été concédées au cours des douze derniers mois, correspondant à 485 inventions. Il existe 403 entreprises licenciées de l'Anvar en France, et 50 à l'étranger. Les revenus de licences, 7,9 millions de francs en 1974, représentent un quart du budget de l'Anvar, le reste venant de sa dotation en capital et d'une contribution de l'Etat.

Ce ne sont évidemment pas tant les grandes sociétés — qui ont les moyens financiers et juridiques de protéger leurs idées — que les petites et moyennes entreprises qui s'adressent à l'Anvar. De même, les grands organismes publics de recherche ont souvent un service analogue à l'Anvar. Mais ils sont parfois mal placés pour protéger une idée pouvant avoir des applications dans un domaine qui n'est pas de leur compétence. Ils peuvent alors se tourner vers l'Anvar.

Un secteur public plus novateur

Depuis 1970, on constate que le nombre des dossiers déposés à l'Anvar par les laboratoires publics n'augmente pas, surtout celui des dossiers venant du Centre national de la recherche scientifique (149 en 1974 contre 157 en 1970), et que celui des dossiers issus des universités a même franchement diminué (68 en 1974 contre 111 en 1970). Ce sont surtout les petites et moyennes entreprises (P.M.E.) qui s'adressent à l'agence (167 dossiers en 1974 contre 676 en 1970). En revanche, le secteur public a de bien meilleures idées que le secteur privé, puisque en 1974, 74 % de ses dossiers ont été pris en charge (83 % pour le C.N.R.S. et 68 % pour les universités), tandis que seulement 19 % des dossiers des P.M.E. sont retenus, 5 % dans les grandes entreprises et 3 % pour les inventeurs indépendants.

Depuis 1972, l'Anvar a d'ailleurs conclu un accord de coopération avec le C.N.R.S. ; l'agence se charge de découvrir les bonnes idées des chercheurs, et le C.N.R.S. l'aide à financer des opérations de développement. Ce fonds C.N.R.S.-Anvar était de 1,74 million en 1973 et sert à développer une dizaine d'inventions chaque année. En 1971, l'Institut national de la recherche agronomique a aussi confié à l'Anvar la mission de valoriser ses résultats de recherche.

L'Anvar n'a pas le droit d'exploiter elle-même les résultats de la recherche. Elle doit donc tenter de mettre en contact le plus rapidement possible inventeur et industriel. Ainsi a-t-elle créé deux bulletins d'information. Le Sicanvar (Service d'information confidentiel de l'Anvar), informe directement un certain nombre d'industriels des sujets susceptibles de les intéresser, en fonction d'un profil d'entreprise dressé à l'avance. Une revue trimestrielle, le *Marché de l'innovation*, présente en outre une centaine d'inventions françaises ou étrangères.

Mais c'est surtout au niveau régional et international que l'Anvar a tenté de développer son action. L'Anvar a désormais dix-huit correspondants en province, qui coopèrent avec les autres agents régionaux de la D.G.R.S.T. et du ministère de l'industrie (quand ce ne sont pas les mêmes personnes) pour détecter les inventions locales, procéder à une première sélection avant d'envoyer les dossiers à l'Anvar, puis, dans certains cas, pour trouver dans la région un industriel intéressé par l'idée retenue, quand le marché visé n'est pas international. C'est ainsi que sont nés les conseils de valorisation de la recherche et de l'innovation (Covar-Innov) regroupant, au niveau régional, délégués de l'Anvar, universitaires, industriels... qui trient et mettent en valeur les inventions locales.

Au niveau international, l'Anvar a passé plusieurs accords avec des organismes qui lui ressemblent, par exemple au Japon ou dans les pays d'Europe occidentale ou d'Europe de l'Est. Ces accords prévoient un échange des dossiers jugés intéressants. L'Anvar peut aider ainsi un industriel français à acquérir une licence étrangère dans de bonnes conditions ou à vendre des licences à l'étranger.

DOMINIQUE VERGUÈSE.

Une piètre image de marque

LE Français se fait une piètre idée des capacités d'innovation de l'industrie nationale, et une aussi piètre idée de la qualité des produits industriels vendus sur le marché. C'est ce dont témoignent les résultats d'une enquête faite par l'IFOP pour le ministère de l'industrie et de la recherche, l'Association nationale de la recherche technique (A.N.R.T.) et la délégation générale à l'information. Encore ces résultats, qui montrent que le citoyen ne se fait plus d'illusions quand bien même il reste consommateur, n'ont-ils pas tous été diffusés.

La mise sur le marché de produits nouveaux ne correspond que pour 24 % des Français à leurs besoins réels ; 73 % des citoyens estiment qu'en fait les produits nouveaux correspondent à des besoins artificiellement créés, et 44 % que les produits fabriqués baissent de qualité (32 % estiment que la qualité se maintient).

Cette vision du monde industrialisé, pour le moins sans illusion, est à tempérer par des résultats quelque peu contradictoires obtenus pour d'autres questions. Si le produit nouveau répond à un besoin artificiel, 51 % des Français sont d'avis que l'industrie est néanmoins poussée vers l'innovation par les exigences du consommateur, 50 % par la recherche du profit, 46 % par l'imagination des techniciens et 72 %, par concurrence internationale ; 50 % des personnes interrogées pensent d'ailleurs que l'innovation profite autant aux salariés qu'aux patrons, et 35 % surtout aux patrons.

La peur de l'avenir et de l'emprise technologique sur le mode de vie est très forte : 72 % des personnes interrogées estiment que l'évolution technique crée un cadre de vie mettant en danger la vie de la prochaine génération, et 77 % que la vie moderne transforme les hommes en robots.

A ce stade également apparaît une nouvelle contradiction dans les réponses qui reflète bien l'attitude ambiguë de l'opinion publique à l'égard de la science et de la technique, jugées responsables de la dégradation du cadre et du style de la vie moderne, mais considérées aussi comme un recours certain pour améliorer la situation présente — 57 % des personnes interrogées pensent par exemple que les progrès de la technique permettront d'améliorer les conditions de travail, 52 % qu'ils feront progresser le niveau de vie, 43 % qu'ils aideront à surmonter la crise de l'énergie, 52 % qu'ils permettront de développer les pays neufs. Peu de citoyens se font d'illusions sur les conséquences de la technique sur l'environnement : 44 % estiment que la technologie ne permet pas de préserver la nature, 53 % qu'elle ne permet pas de vivre en harmonie avec elle, 51 % qu'elle ne permet pas de réduire les risques de guerre, 68 % qu'elle rend la vie moins poétique, et 52 % qu'elle ne diminue pas le chômage.

L'innovation se voit assigner des objectifs prioritaires : d'abord, réduire les gaspillages de toute nature pour 80 % des personnes interrogées, ensuite exploiter les nouvelles sources d'énergie (48 %), améliorer les conditions de travail (47 %) et protéger la nature (43 %). La prolongation de la vie humaine n'apparaît prioritaire que pour 14 % des réponses.

Le Français pense pourtant que son pays est peu novateur ; les Etats-Unis sont, pour 77 % des personnes interrogées, plus novateurs que la France, le Japon pour 73 %, l'Allemagne de l'Ouest pour 60 %, l'U.R.S.S. pour 41 % et la Suède pour 31 %. La France apparaît seulement un peu plus novatrice que la Chine, l'Iran, la Grande-Bretagne et le Brésil. Enfin, aux yeux de 71 % des Français, estiment difficile de créer sa propre entreprise en France, et 34 % souhaiteraient beaucoup ou assez pouvoir le faire.

Deux plongées-record : — 326 mètres, mer du Labrador

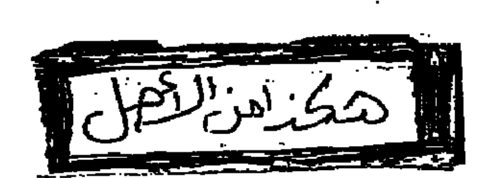
Les 5 et 6 juin derniers, deux équipes de trois plongeurs de la COMEX (Compagnie maritime d'expertises) ont « reconnecté » pour le compte de la B.P. une tête de puits par 326 mètres de profondeur dans les eaux froides (+ 2 °C) de la mer du Labrador. Il s'agit là d'un record : jamais, jusqu'à présent, des hommes n'étaient descendus travailler sur des fonds marins aussi profonds. Les opérations de reconnexion ont nécessité deux plongées d'une heure, trois hommes ayant participé à chacune d'entr elles.

La tête de puits avait dû être abandonnée en septembre 1974, car une tempête avait endommagé le « riser », un gros tuyau reliant la tête de puits au navire de forage (le Havdrill*) et à l'intérieur duquel tournent les tiges et circulent les boues indispensables aux opérations de forage et à la sécurité de celles-ci. C'est depuis le* Havdrill *qu'ont été menées les opérations de reconnexion de la tête du puits.*

***

Quatre plongeurs du GISMER (Groupe d'intervention sous la mer) de la marine nationale viennent de descendre, eux aussi, à des profondeurs frôlant ou dépassant les 300 mètres. L'expérience a été menée au large de Monaco depuis le Triton*, un bâtiment spécialement conçu pour l'intervention et l'expérimentation sous-marines et avec la participation du* Griffon*, un petit sous-marin triplace d'une douzaine de tonnes. Elle a commencé le 11 juin. Depuis lors, les quatre sous-officiers mariniers vivent dans les caissons-vie du* Triton *sous une pression de 25 bars (équivalant à la profondeur de 250 mètres). Trois plongées ont déjà eu lieu : le 13 juin, à 277 mètres ; le 14, à 298 mètres, et le 15, à 307 mètres. La décompression finale aura lieu du 17 au 24 juin et durera un peu plus de sept jours.*

L'expérience de la marine nationale a pour but de tester l'ensemble du système « Triton-Griffon ». Les interventions sous la mer d'une marine de guerre sont, la plupart du temps, liées à un accident. Il faut donc retrouver l'« objet » perdu, le positionner par rapport à la surface et, éventuellement, faire intervenir des plongeurs dans les délais les plus courts. Le Griffon *est chargé des deux premières phases. Ensuite il retransmet au* Triton *les indications nécessaires pour que le bâtiment de surface se rapproche de l'« objet » sur lequel les plongeurs devront intervenir. Descendus par cloche-ascenseur (à laquelle même sortis en pleine eau ils restent reliés par les « ombilicaux » qui leur fournissent le mélange respiratoire, la lumière, l'énergie...), les plongeurs ne peuvent, en effet, s'éloigner de celle-ci de plus de 10 mètres. — Y. R.*



RADIO-TÉLÉVISION

— Vu —

FEMMES POUR RIRE

On sortait, lundi, du « Cinéma pour rire » de TF 1. On venait de revoir Laurel et Hardy consacrés. On s'était bien amusé et c'est encore tout réjoui qu'on s'est invité au dîner donné ensuite par André Halimi. Un dîner bavard, un dîner de femmes. Après un film muet, un film d'hommes. Rien de plus normal, de plus attendu. Il y avait là Odette Laure, Anne-Marie Carrière et Marthe Mercadier qu'on connaissait, et Amarande qu'on ne connaissait pas forcément. Tout en dévorant de bon appétit, elles donnaient, de bonne grâce, la menue monnaie des grosses coupures agitées par leur amphitryon du genre : la nature profonde du comique, c'est quoi ? Vivre en phallocratie, c'est comment ? etc.

Le comique, c'est viril, c'est satanique. Les femmes qui font rire font peur aux hommes. La femme gaie trouve preneur, pas la femme drôle. La femme fragile se vend bien, la femme forte reste en stock. La phallocratie, tant mieux, tant pis. N'exercent-elles pas toutes un métier ? Un métier d'hommes. D'hommes ? Allons donc ! Les comédiens, les grands, les petits, sont égoïstes, coquets, narcissiques, de vraies bonnes femmes. Vivre avec ? Merci bien. Où trouver un rôle à sa taille, à ses mesures ? Au lit. Les actrices heureuses sont des actrices aimées par des auteurs féconds. Des noms ! Des noms ! Yvonne Printemps et Sacha Guitry, Jeanne Sourza et Raymond Souplex, Jacqueline Gauthier et André Roussin.

Et le cinéma porno ? C'est triste, c'est sale, c'est envahissant. Jouer, même habillées, dans des films déshabillés, on le leur avait proposé, elles avaient refusé. Oh ! elles ne s'en vantaient pas ! A leur âge, dénigrer un genre qui n'est plus de votre âge, c'est s'attirer des remarques désobligeantes.

On souriait encore qu'on ne s'amusait plus. On suivait mi-attendri, mi-inquiet, ces propos sans originalité et sans acrimonie, ces échanges d'un entrain un peu factice, un peu forcé et d'un courage insoupçonné. On lisait en filigrane au coin de ces lèvres peintes, de ces yeux faits, la difficulté d'être. Et de paraître. Osciller au gré des éclairages autour d'une quarantaine incertaine ; ne pas déplaire à la ville, plaire à la scène ; gagner et vivre sa vie ; faire rire, pas pitié ; c'est dur. A talent et surtout à intelligence égale, c'est dix fois plus dur pour une femme que pour un homme.

Ces femmes-là, on les avait rejointes dans l'euphorie condescendante d'un début de soirée marqué par le génie de Laurel et Hardy. On les quittait l'humeur changée, l'humeur tournée, ni bonne ni mauvaise, complices.

CLAUDE SARRAUTE.

TRIBUNES ET DÉBATS

MARDI 17 JUIN

— *MM. Aymar Achille-Fould*, secrétaire d'Etat aux P.T.T., et *André Labarrère*, député, et maire socialiste de Pau, débattent de *l'avenir de l'Aquitaine* sur Radio-Monte-Carlo, à 19 heures.

— *M. André Henry*, secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale, répond aux questions d'Etienne Mougeotte sur Europe I, à 19 h. 20.

— *La Cimade*, exprime son opinion à la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

— *La condition ouvrière* est le thème du débat des « dossiers de l'écran », avec Mmes Nauleau, femme d'ouvrier agricole, et Dasle, femme de mineur, MM. Faciot, ouvrier métallurgiste, Simonowicz, commis d'entreprise, et Kouck, directeur du personnel d'une entreprise de mécani[que] générale, etc., sur Antenne [2] vers 22 heures.

MERCREDI 18 JUIN

— Obéissance ou résista[nce] est le sujet du magazine « Le p[oint] sur l'A 2 », consacré à l'anni[ver]saire du 18 juin 1940, a[vec] *MM. Pierre Lefranc, Lucien N[eu]wirth, Henri Noguères* [et] *Me Isorni*, sur Antenne 2, 21 h. 20.

LES PROGRAMMES

« Le Monde » publie tous l[es] samedis, numéro daté du dimanch[e-]lundi, un supplément radio-télé[vision] avec les programmes comple[ts] de la semaine.

MARDI 17 JUIN

● **CHAINE 1 : TF 1**

20 h. 35 Les animaux du monde.
21 h. Jeu : Le blanc et le noir.
21 h. 50 Emission littéraire : Pleine page.
22 h. 35 TF 1 dernière.

● **CHAINE II (couleur) : A 2**

20 h. 35 Les dossiers de l'écran.
La vie professionnelle de Jacques M. (28 ans), OP 1 dans une usine de Grenoble.
23 h. 15 Journal de l'A 2.

● **CHAINE III (couleur) : FR 3**

20 h. Connaissance : La vie sauvage.
20 h. 30 Western, film policier, aventure : « Pendez-les haut et court », de T. Post (1968), avec C. Eastwood, I. Stevens, Ed. Begley.
Un homme, rescapé d'un lynchage, dev[ient] assistant-shérif d'une ville du Nouv[eau-] Mexique. Tout en traquant les hors-la-lo[i], cherche à se venger.
22 h. 20 FR 3 Actualités.

● **FRANCE-CULTURE**

20 h., Dialogues. Emissions de R. Pillaudin, enregistré[e en] public : « Que pourrait être la ville de l'an 2000 », [avec] Paul Granet et Jean Marcilleau ; 21 h. 15, Musique de [notre] temps, de G. Léon : Guy Reibel ;

● **FRANCE-MUSIQUE**

19 h. 30 (S.), En direct de Toulouse : musique dans la v[ille] ; 21 h. (S.), Récital donné à la chapelle des Carmélites [de] Toulouse avec le concours d'A. Skitri, théorbe, luth baroq[ue] : « Diverses suites pour théorbe » (R. de Visée), « Prélude mesuré et fantaisie en sol » (Weichenberger), « Fantaisi[e] et pour luth baroque » (Weiss), « Suite en sol » (Ba[ch]).

MERCREDI 18 JUIN

● **CHAINE 1 : TF 1**

17 h. 45 Spécial IT 1 : Auschwitz.
Retransmission, en direct, de la cérémonie donnée sur les lieux du « camp de la mort » en présence de M. Valéry Giscard d'Estaing.
20 h. 30 Soirée polonaise.
A l'occasion du séjour en Pologne du président de la République, un voyage en deux étapes dans la patrie de Chopin : du cinéma (deux contes fantastiques, d'A. Zulawski et de S. Skorowski) et un spectacle chorégraphique (« les Biches », de F. Poulenc, mention spéciale au Festival de Montreux 1975).
22 h. 35 TF 1 dernière.

● **CHAINE II (couleur) : A 2**

20 h. 35 Série : Le Justicier. Les Frères ennemis.
21 h. 30 Le point sur l'A 2.
L'anniversaire du 18 juin (débat).
22 h. 20 Sports sur l'A 2.
22 h. 50 Journal de l'A 2.

● **CHAINE III (couleur) : FR 3**

20 h. 30 Histoire du cinéma (cycle le cinéma et le romanesque) :
« Rebecca », d'A. Hitchcock (1940), avec L. Olivier, J. Fontaine, G. Sand[ers], J. Anderson, N. Bruce (N.).
Une jeune fille d'origine modeste fait [un] mariage d'amour avec un aristocrate angl[ais]. Elle découvre qu'il est obsédé par [le] souvenir de sa première femme, Rebe[cca], morte dans un accident, et qui semb[lait] avoir toutes les perfections. Mais la m[ort] de Rebecca cache un secret.
22 h. 35 FR 3 Actualités.

● **FRANCE-CULTURE**

20 h., Relecture, par H. Juin : Jules Vallès (réalisa[tion] J. Rollin-Weisz) ; 21 h. 30, Musique de chambre : « Trio n° [...] en fa majeur » (Haydn), par le Trio Esterhazy. — Mélo[dies] interprétées par Anita Nobel, Rainer Gepp, piano : « Lo[rsque Louise] a brûlé les lettres de son amant infidèle », « Dans un boi[s] », « la Violette » (Mozart) ; « Myrten », « Lied der Suleik[a] », « Die blume der ergebung », « Er ist's » (Schuman[n]) ; « Quatuor n° 1, opus 7 » (Bartok), par le Quatuor Parren[in].

● **FRANCE-MUSIQUE**

19 h. 30 (S.), Journal de Musique dans la ville par J. Vallois ;

21 h. (S.), Concert par l'Ensemble vocal de Toulo[use], Direction A. Bourdon : « Quatre motets pour le temps [de] Noël » (Poulenc), « Trois chansons » (Ravel), « Liebeslied[er] walzer pour chœurs, solistes et piano à quatre mains » (Brahms). Œuvres de Bertrand, Mauduit, Gastoldi, Jannequ[in]

ARTS ET SPECTACLES

Festivals

Au Théâtre des Nations de Varsovie

« LA NUIT DES ROIS », d'Ingmar Bergman

Parce qu'on pensait la formule épuisée, parce que le public s'était lassé, parce que Paris n'en voulait plus, on avait cru le Théâtre des Nations mort et enterré..., mais c'est un véritable coup de jeunesse qu'il a reçu cette année, grâce à l'effort de l'Institut international du théâtre de Pologne, en renaissant de ses cendres pour devenir itinérant puisqu'il a été décidé qu'il irait désormais de capitale en capitale, au gré du désir et de la bonne volonté de chacun des pays membres de l'I.I.T.

La Nuit des rois, de Shakespeare, dans la mise en scène d'Ingmar Bergman par le Théâtre royal de Stockholm, était le premier « événement » du festival très attendu. Et le public du Théâtre Polski lui a fait un véritable triomphe !

Créé en mars dernier, le spectacle ne peut ni être daté, ni étiqueté, ni classé dans une des tendances esthétiques contemporaines. Il échappe à la mode, il échappe au temps ; seul subsiste un bonheur de jouer, un histrionisme supérieur qui permet de donner une unité à cette « nuit des fous », de passer tout naturellement du ton lyrique, mélancolique, au burlesque le plus osé, le plus paillard. Cette histoire d'amour romanesque, entrecoupée de scènes de bouffonnerie, est dominée par un destin ironique qui sépare les frères jumeaux, mélange les sexes, égare les protagonistes eux-mêmes sur le sens de leur passion. Les spectateurs, eux, savent d'emblée ce que le duc Orsino ne sait pas, c'est-à-dire qu'il est amoureux de son page Césarion-Viola, une jeune fille qui l'aime en secret et qui s'est déguisée en homme pour être près de lui. Le duc croit aimer Olivia, la belle comtesse malheureuse qui a décidé de se retirer du monde... et qui tombe amoureuse du page déguisé. L'amour, sentiment étrange et incompréhensible, finit par triompher lorsque chacun des protagonistes accepte de s'abandonner consciemment aux forces inconnues qui le poussent et qui mêlent le spirituel et l'absurde, la hardiesse et la retenue, la raison et la déraison. Bibi Anderson, dans le rôle de Viola, est un androgyne parfait, ambigu et audacieux, prêt à semer tous les troubles de l'amour lors de sa rencontre avec la comtesse.

En contrepoint d'un chassé-croisé d'amoureux, le rôle de comique a été poussé à sa plus grande force par Ingmar Bergman, qui prête au trio des « fous » une truculence vraie qui est en fait la révolte de tous les instincts : Messire Tobie (Ulf Joahanson), énorme Falstaff, incarne l'amour de la boisson et de la chair ; Sir André, pathétique reflet du duc amoureux de la comtesse, ressemble à une vieille dame anglaise toute mauve (Sven Lindberg). Le bouffon, enfin, qui est le bouffon le plus compliqué de Shakespeare (Ingmar Khellson), incarne le burlesque et le mélancolique. Tous trois sont agrippés autour de Maria, la suivante d'Olivia, catalysant tous leurs désirs.

Enfin, dans son rôle de Malvolio, Jan-Olof Strandberg — qui doit prendre cet été la direction du Théâtre royal suédois — est certainement le plus étonnant : intendant de grande maison, qui prend sa tâche trop au sérieux et veut imposer les règles de la bienséance et de l'ordre, au prix même de sa liberté ; dans son cachot il atteint le tragique.

Le miracle du travail de Bergman réside dans son côté conventionnel, sans âge pourrait-on dire, une Comédie-Française idéale. Le metteur en scène, au lieu de se mettre en avant, de prouver ses théories, s'est effacé derrière une équipe de comédiens extraordinaires (il est vrai qu'il a pour s'exprimer un autre moyen à sa disposition, le cinéma).

Toute la pièce semble construite autour des comédiens. Et si la convention triomphe, c'est dans ce qu'elle a de meilleur. Prochain événement de ce Théâtre des Nations de Varsovie, Il Campiello, de Goldoni, dans la mise en scène de Giorgio Strehler, dimanche.

NICOLE ZAND.

AU THÉATRE DES NATIONS

Baroque polonais et abstraction allemande

On sait bien que l'aigle polonais regarde vers l'Ouest. On sait aussi que, depuis trente ans, la très catholique Pologne est engagée dans la voie du socialisme. Son théâtre tout entier vit de cette oscillation entre une thématique de l'élan et une ironie dialectique à l'affût des métamorphoses de l'histoire, conjuguant à l'infini les imparfaits de la dérision et du paradoxe.

Au Théâtre des nations, certains spectacles semblent même figurer les extrêmes entre lesquels se déroule l'imaginaire polonais. Lorsque le Mossoviet offre aux Varsoviens la dramatisation d'un poème de Tvardovski, *Vassili Terkine*, on peut bien penser que la chanson leur en est familière : quelques bouleaux, un fusil, un accordéon ; pathétiques et drôles, des comédiens célèbrent l'héroïsme du soldat soviétique. Mais, lorsque le Göteborg Stadsteater présente le *Gustave III* de Strindberg en assortissant curieusement une tragédie du siècle des lumières d'une dramaturgie élisabéthaine, comment ne pas voir ce que peut signifier *ici* cette légende d'un roi artiste et demi-fou, qui prétend inventer la révolution de son peuple et imposer l'histoire comme un tour de magie : triomphe de l'acteur (Sven Wallter) et triomphe de l'individu au moment même de l'effondrement de ses illusions.

Et si le meilleur spectacle présenté par les Polonais eux-mêmes n'était autre que la « rencontre » organisée par Grotowski dans la salle de bal, ruine en construction du château royal ? Sous des voûtes de thermes romains, avec l'échappée sur la Vistule et le jaune de l'après-midi, à travers la fumée épaisse des cigarettes, l'homme de Wroclaw, comme un Christ parmi ses disciples, prêche une foule d'adolescents : sur le para-théâtre, sur l'enracinement, sur le don total de soi...

***

D'une autre manière, le théâtre polonais fournit au moins trois spectacles chargés de ses plus intimes obsessions. Quoi de moins italiens, en effet, que le *Dante* de Szajna ? De l'œuvre allégorique médiéval, il tire une somptueuse théâtralisation plastique, qui pourrait bien s'appeler (comme cette fameuse exposition des tableaux *de Szajna en 1967*) : Epitaphes et apothéoses.

Par un plan incliné, qui des balcons mène à la scène, Charon, non plus Virgile, conduit à l'Enfer un Dante chargé d'assumer l'histoire du monde, entre le vice et la sainteté, la douleur et la joie, la foi et la hantise du néant. Autre Christ qui, dans la musique de Penderecki et de savants effets de lumière psychédélique, se fraye un *chemin parmi* les Madeleines tordues de désir et de désespoir, tandis que Judas sème des pièces d'or, que Sisyphe roule ses monstrueuses baudruches et qu'un beau diable enduit d'argent se balance au trapèze au-dessus de l'extravagante kermesse... Lorsque survient l'image du Paradis, il est trop tard pour oublier l'atroce sonorité des crécelles : les blanches jeunes femmes porteuses de bassines d'eau pure ressemblent bien plus à des infirmières qu'à des anges, et Dante au terme de son Golgotha, se souvient seulement qu'on ne guérit pas d'avoir eu vingt ans à Auschwitz.

*C'est un autre délire que déchiffre le jeune metteur en scène Grzegorzewski dans le *Bloomesalem* que lui a inspiré l'épisode XV *(Circé)* de l'*Ulysse* de Joyce : simple et foisonnante conjonction des phantasmes de Léopold Bloom et de Stephan Dedalus, égarés dans le bordel de Mlle Cohen et y tenant d'interminables élucubrations philosophico-alcooliques, au bout desquelles tombe en miettes le monde creux des apparences. A n'en pas *douter*, la *fantaisie* polonaise s'en est donné à cœur joie avec la violence irlandaise.

A peine installés dans leurs fauteuils, les spectateurs se voient littéralement emballés sous une tente, à l'intérieur de laquelle ils épouseront au plus près l'angoisse. Des chants, des murmures frémissent de partout, dont on ignore la source. Plus tard, l'action se poursuit dans le foyer, dans le vestiaire ; le public se promène, intercepte les discours qui se croisent, les images les plus saugrenues jaillies de l'ombre ; et, finalement, les portes du théâtre s'ouvrent sur la nuit varsovienne, les acteurs disparaissent : entre deux lumières crues, passants et spectateurs se contemplent, également hébétés...

***

Aux antipodes d'un théâtre si tumultueux, si occupé par « *les explosions pressenties de la scène vide* », se situe l'entreprise d'implication du public que mène Wajda dans l'*Affaire Danton* (de Stanislawa Przybyszewska, à peu près inconnue, morte vers 1930).

Il n'est que trop clair qu'autant qu'à la Révolution française Wajda s'intéresse ici à la République de Pologne, à celle de l'entre-deux-guerres et à celle d'aujourd'hui. Souplesse de Danton, rigueur de Robespierre, où placer le salut ? D'une longue pièce de discours, Wajda sait tirer un parti rigoureux. Le public, ici, occupe les gradins qui entourent le tribunal révolutionnaire, le public, peuple et juge de dernière instance. *A la lumière des bougies*, qui peut aussi être celle échappée d'un soupirail, les grands hommes s'affrontent en groupes, d'une beauté plastique inouïe, sans la moindre concession aux effets. La tragédie, fort nettement, est ici celle de la parole étalée, et le théâtre de Wajda, de très loyale manière, s'avoue, à la suite de Stanislavski, un théâtre pour acteurs exceptionnels, mis au service d'une cause, liés ensemble par leur jeu, déterminés par un système précis de dépendance. La faute en est peut-être à la longueur du texte (polonais) de Przybyszewska, on ne peut toutefois s'empêcher de penser qu'il s'agit ici d'excellente télévision, plutôt que d'excellent théâtre.

Ce théâtre « clair, net, bruyant et proche, dont rêve Wajda, c'est le Deutsches Theater qui en a donné à Varsovie le meilleur exemple, avec *Gloire et mort de Joachim Murieta*, sur un poème dramatique de Pablo Neruda, à qui le putsch de 1974 et la mort du poète rendent aujourd'hui toute son intensité ; pièce-cantilène sur l'aventure de malheureux Chiliens attirés au siècle dernier en Californie par l'appât d'une vie meilleure, et qui, avec la misère et la mort, y découvrent aussi la rébellion et ses promesses.

Ici, le socialisme d'accord avec lui-même vise loin et frappe juste : rien d'inutile, aucune concession à l'américano-latinisme dans cette mise en scène de Klaus Erforth et Alexander Stillmark, interprétée par de jeunes comédiens de l'Ecole nationale d'art dramatique de Berlin. Dans une grande salle rectangulaire, dépouillée de tout ornement, les spectateurs sont assis à terre, au centre, et l'action *théâtrale se déroule autour d'eux*, en plusieurs « stations », où la politique moderne retrouve le « mystère » médiéval. Dans une nuit trouée d'éclairs, les groupes et non les individus s'opposent en masses homogènes, se poursuivent, s'isolent, dans un rythme qui ne tombe jamais. D'une part, le monstre de l'Amérique, étrange statue de la Liberté, coiffée d'un haut-de-forme, dissimulée sous un voile noir, dont les pans cachent et vomissent le crime : Américains tour à tour cow-boys et médecins, porteurs de masques rigides et menaçants. D'autre part, *les « Chiliens »*, masqués aussi, mais de masques souples, ombres ocrées, d'où ressortent des yeux immenses ; un voile blanc de parachute les habille ensemble, et ce voile (invention du scénographe Ezio Toffoluti) est aussi tout le décor, navire, lavoir, maison qui s'effondre, horizon, repli de l'humiliation et drapeau de la révolte. Par lui, la course des Chiliens en colère s'envole *vers l'épique* et la *douleur* des femmes rejoint la majesté des frises grecques.

Tout ici, mais naturellement, appelle la musique : à peine celle des guitares chiliennes ou des cuivres américains, mais celles des battements de mains, des piétinements sourds, du halètement de la peur, du cri noir de la mort et du jaillissement clair des rires. C'est par une rigueur toute mathématique que le Deutsches atteint, avec ce *Murieta*, le plus haut lyrisme. Par lui, le poème de Neruda est celui de toute la terre, de toutes les terres humiliées. Par la force de leur engagement, par leur mépris des modes, par l'efficace pureté de leurs images, ces jeunes gens de Berlin auront sans doute incarné à Varsovie l'honneur du théâtre.

BERNARD RAFFALLI.

Culture

LES DIFFICULTÉS DE LA DÉCENTRALISATION DRAMATIQUE

• NORD : création d'un office régional

De nos correspondants

Lille. — Dix-huit villes du Nord — les plus importantes, si l'on excepte Roubaix, Cambrai, Maubeuge — viennent de décider — à l'initiative de M. Pierre Mauroy (P.S.), député, maire de Lille, et président du conseil général — la création d'un office culturel régional, qui devrait être mis en place au mois de septembre.

L'office réglerait et coordonnerait la programmation de l'orchestre régional, du Centre dramatique du Nord et du Théâtre populaire des Flandres, que les villes financeraient en partie, dans la mesure où elles accueilleraient spectacles et concerts. Cette action sera sans doute assez longue à organiser, en raison des particularismes locaux. C'est en tout cas la première fois que les problèmes de l'art dramatique dans le Nord sont posés à cette échelle, et que la région accepte le principe d'une aide globale et suivie.

La création de l'office est d'autant plus importante que les contrats des animateurs de la décentralisation dramatique, prenant effet ce mois-ci, ne sont pas encore signés et que ni Gildas Bourdet (nouveau directeur du Centre dramatique du Nord) ni Cyril Robichez (directeur du Théâtre populaire des Flandres ne savent quel sera le montant de leurs subventions. Les nouvelles institutions régionales ont *entamé un dialogue* avec M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture La région accepte d'apporter sa quote-part, mais souhaite que les deux troupes soient traitées à égalité. Pour l'instant, il est prévu que le C.D.N. reçoive un crédit de 1 500 000 francs contre 400 000 à 500 000 francs pour le T.P.F.

L'assemblé régionale envisage cependant, tout en se réservant la possibilité de rétablir un certain équilibre, de signer un accord de trois ans avec l'Etat et les deux centres. Il serait alors demandé à Gildas Bourdet et à Cyril Robichez de coordonner leurs efforts.

• LORRAINE : manifestation pour le T.P.L.

Nancy. — Le Théâtre populaire de Lorraine appelle à une manifestation pour « la liberté de la création théâtrale » le 25 juin, à 17 h. 30, à l'esplanade, à Metz. Un défilé sera suivi d'un meeting et d'une représentation des *Ciseaux d'Anastasie*.

Cette manifestation pour dire « non à l'étouffement du T.P.L. » a le soutien des organisations syndicales C.G.T., C.F.D.T., FEN, UNEF, des partis de gauche (P.C.F., P.S. et P.S.U.), des associations culturelles et familiales (A.P.F., M.J.C., Ligue de l'enseignement), des organisations syndicales du spectacle (Fédération nationale du spectacle, Syndicat français des acteurs, Action pour le jeune théâtre, Syndicat national des directeurs d'entreprises d'action culturelle et du Syndicat national des employés techniques et administratifs du spectacle) et d'élus de la région lorraine.

La direction du T.P.L. indique qu'elle est contrainte de réduire ses effectifs de dix-sept à quatre salariés et d'arrêter ses activités de création pour de longs mois.

« *Nous sommes dans cette situation parce que nos pièces sont liées aux réalités régionales et que notre répertoire déplaît aux puissances d'argent. Le public lorrain est frappé dans son droit à la culture.* »

Le T.P.L. revendique l'obtention de statut de centre dramatique (promis par le secrétariat d'Etat à la culture en septembre 1974) et, dans l'immédiat, il espère une subvention de rattrapage de 400 000 francs, ainsi qu'une autre de 100 000 francs prévue dans une convention conclue avec la ville de Metz. M. Jacques Chambaz, député communiste de Paris, a déposé une question écrite au secrétaire d'Etat à la culture pour lui demander « *s'il compte ou non respecter ses engagements* ».

PINTILIE REVIENT AU THÉATRE DE LA VILLE

Quatre cent vingt représentations sont prévues pour la prochaine saison du Théâtre de la Ville, qui s'ouvrira le 30 septembre.

Zoo, de Vercors, mis en scène par Jean Mercure, sera donné du 5 novembre au 4 février ; *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, de Jean Giraudoux, mis en scène par Jean Mercure, du 12 novembre au 31 décembre ; *l'Echange*, de Paul Claudel, mis en scène par Anne Delbée, du 9 janvier au 12 mars ; *Biedermann et les incendiaires*, de Max Frisch, mis en scène par Lucian Pintilie (dont on a vu *la Mouette* cette saison), du 17 février au 30 avril ; *les Cruxifixions de saint Barthélemy*, de Claude Prin, mis en scène par Denis Llorca, clôtureront les spectacles dramatiques.

La danse sera représentée par Paul Taylor et sa compagnie de ballets, du 30 septembre au 12 octobre ; le ballet Rambert, du 18 au 29 mai ; le Tanz Forum de Cologne, les 1er et 2 juin, et le ballet de l'Opéra de Hambourg, du 15 au 27 juin. Il y aura aussi des variétés, des spectacles folkloriques et des concerts de musique, avec Alexis Weissenberg, Arturo Benedetti Michelangeli, Arthur Grumiaux, Maurice Gendron, Teresa Berganza, Olivier Messiaen, Yvonne Loriod, le Quatuor Amadeus. Selon le directeur, Jean Mercure, la saison qui s'achève a été suivie à un taux de fréquentation de 80 %.

Cinéma

« VILLA LES DUNES »

*L'été, les vacances, en Charente-*Maritime, près de Royan. Quelques couples, amis, sont installés dans deux villas voisines. Ce film est le compte-rendu de leurs distractions. Madeleine Hartmann, philosophe, professeur à Vincennes, l'a réalisé, pendant une période de vacances justement, avec de petits moyens, une petite équipe. C'est un film en 16 millimètres noir et blanc, avec prise de son direct, qui ne relève pas du cinéma spectacle mais qui a reçu le grand prix de la critique au Festival de Dinard, en 1974.

Les personnages de *Villa les Dunes* sont des bourgeois, cadres et intellectuels, comme on en voit beaucoup dans le cinéma français contemporain. Mais ici, ils sont saisis, filmés, dans la réalité d'un comportement qui ne doit rien à un travail dramatique de scénariste, à une mise en scène et à la caractérisation d'acteurs connus. On croit voir s'animer, on croit entendre parler, les « frustrés » de Claire Bretécher (qui a dessiné l'affiche du film). Il ne s'agit pourtant pas de caricatures. Madeleine *Hartmann a tourné avec des amis* qui jouent — à peine — certaines situations, qui se sont prêtés à sa méthode d'observation. Qu'ils soient deux, trois, quatre ou tous ensemble, Madeleine Hartmann *montre* presque toujours ces personnages en plan général, dans leur environnement. Il n'y a aucune analyse psychologique mais une réalité ethnographique.

On fait le marché, on prend l'apéritif, on va se baigner, on se dore au soleil, on joue au bridge, on fait une « virée » dans une boîte avec piscine, une « fête » dans un restaurant, une croisière jusqu'à La Rochelle, un pique-nique dans les dunes avec les enfants (qui, eux, n'ont presque pas d'existence) Un adultère s'accomplit, monotone.

La caméra de Madeleine Hartmann garde une distance objective. Ce qu'elle a vu aurait pu inspirer vingt sketches à Jacques Tati pour de nouvelles *Vacances de monsieur Hulot*. Mais l'art comique ou satirique n'intervient pas. Nous sommes en face d'un constat de civilisation. Chez Tati, on riait des autres. Impossible ici. Toute une partie de la société française doit se reconnaître dans ce groupe. Ces gens, matériellement à l'aise, consomment des vacances, parce que le temps en est venu, parce que leur mode de vie commande de le faire. Ils satisfont, apparemment heureux, à des rites, *à des règles fausses et* cela *jusque dans leurs conversations*. Loisirs et liberté... Il ne se passe rien et personne n'est maître de quoi que ce soit. Madeleine Hartmann constate la « mystification contemporaine ». C'est très fort.

JACQUES SICLIER.

★ Olympic-Entrepôt.

AUDIO-VISUEL

● *M. Jean-Claude Perier*, conseiller d'Etat, vient d'être nommé par le gouvernement à la présidence de la commission chargée d'apprécier la qualité des programmes de radio et de télévision. La commission a pour objet d'établir une notation des sociétés de programmes de radio et de télévision, cette notation ayant une incidence sur la répartition de la redevance. La composition de cette commission sera fixée dans les prochains jours.

Rappelons que M. Jean-Claude Perier, ancien directeur de la gendarmerie nationale, a été le vice-président de la commission de répartition des personnels de l'O.R.T.F. l'automne dernier.

CALENDRIER DES CONCERTS

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Faust.
Opéra-Studio, 20 h. 30 : Ensemble national folklorique du Mali.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Monsieur Le Trouhadec saisi par la débauche.
Chaillot, salle Gémier, 20 h. 30 : Hamlet (voir aussi Théâtre de la Cité internationale).
Théâtre de l'Est parisien, 20 h. (cinéma) : Shazdeh Ehtedjab ; Hauptlehrer Hofer (Quinzaine des réalisateurs du Festival de Cannes).

Les salles municipales

Nouveau Carré, 21 h. : Dimitri, clown ; 20 h. : Cirque Gruss ; 21 h. : Roger Siffer.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Leonide Kogan ; 20 h. 30 : Ballets Félix Blaska.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Tube.
Biothéâtre, 21 h. : Andromaque.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête, 20 h. 45 : Dommage qu'elle soit une putain. — Théâtre de Liberté, 20 h. 30 : le Cercle de craie caucasien.
Centre culturel américain, 21 h. : les Choéphores.
Charles-de-Rochefort, 20 h. 45 : Plus on est de fous, plus on rit.
Comédie des Champs-Elysées, 21 h. : Viens chez moi, j'habite chez une copine.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : La golden est souvent farineuse ; 22 h. : Elle, elle et elle.
Daunou, 21 h. : Monsieur Masure.
Ecole normale supérieure, 20 h. 30 : l'Histoire merveilleuse de Karamalzaman et Boudour.
Espace Cardin, 21 h. : Pilobolus Dance Theater.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : le Fléau des mers.
Galerie 55, 21 h. : On purge bébé ; Bonjour, monsieur Courteline.
Gymnase, 20 h. 30 : le Saut du lit.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : les Branquignols.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Ce soir on fait les poubelles ; 22 h. 15 : Sade.
Mathurins, 21 h. : Ballet populaire de l'Inde.
Michodière, 16 h. 30, 18 h. 30 et 20 h. 30 : Hommage à Pierre Fresnay (films).
Moderne, 21 h. : les Nonnes.
Mouffetard, 20 h. 30 : Jeunes Barbares d'aujourd'hui.

Mardi 17 juin

Le Palace, grande salle, 21 h. : Athanase. — Petite salle, 18 h. 30 : Trois passagers clandestins.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Récamier, 20 h. 30 : le Balcon. — Petite salle, 22 h. 30 : Molly Bloom.
Renaissance, 21 h. : Luxe.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Croque-Monsieur.
Tertre, 20 h. 30 : Corruption au palais de justice.
Théâtre Campagne-Première, 19 h. : le Cracheur de phrases ; 20 h. : le Presse-Purée ; 21 h. 30 : Musique folklorique martienne.
Théâtre de la Cité internationale, la Resserre, 21 h. : Van Gogh, le suicidé de la société. — La Galerie, 21 h. : la Nuit du 28 septembre. — Grand Théâtre, 21 h. : C'est pitié qu'elle soit une putain.
Théâtre Essaïon, 20 h. 30 : l'Ecole des femmes ; 22 h. 30 : le Petit Chaperon rouge.
Théâtre Fou, 21 h. : Perseverare diabolicum est.
Théâtre Oblique, 21 h. : Rodogune.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Ainsi parlait Zarathoustra. — Petite salle, 20 h. 30 : Pas moi ; la Dernière bande.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : Ah bon !

Les théâtres de banlieue

Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : Claude Nougaro, Baden Powel, Teca et Ricardo.
Créteil, faculté, 18 h. 30 : G. Fumet, flûte, et R. Maldonado, guitare.
Le Vésinet, Centre des arts et loisirs, 21 h. : Golden Gate Quartet.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : l'Opossum.
Viroflay, église Notre-Dame-du-Chêne, 20 h. 45 : Chorale Stéphane Caillat.
Sucy-en-Brie, gymnase Montaleau, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Les autres c'est moi, mais moi c'est qui ? ; 21 h. 30 : Théâtre de Carouge-Genève ; 23 h. : Libido et Cie.
Au Vrai Chic parisien, 20 h. 30 : Philippe Val et Patrick Font ; 22 h. 15 : Sainte Jeanne du Larzac.
Bar du Marais, 22 h. 30 : Jacques Villeret.
Café d'Edgar, 20 h. : Maïakovsky ; 21 h. : Sylvie Joly.
Café de la Gare, 22 h. : les Semelles de la nuit.
Le Fanal, 21 h. et 22 h. 30 : Monsieur Barnett.
Le Jour-de-Fête, 22 h. : Michel Truffaut ; 23 h. : Jean Mauzac ; 24 h. : Christian Mousset.
Petit Casino, 21 h. 15 : la Rentrée de Greta Garbo ; 22 h. 45 : l'Affaire du clip de la reine d'Angleterre.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Jean Bois ; 22 h. 15 : P. et M. Jolivet ; 23 h. 15 : Y. Dautin et Renaud.
Le Splendid, 20 h. 30 : Ma tête est malade ; 22 h. 30 : J' vais craquer.
La Vieille-Grille, 21 h. 30 : Y en aura pas pour tout le monde.

Les concerts

Esplanade de la Défense, Puteaux, 12 h. et 17 h. : Musique dans la rue (jazz et percussions).
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Leonide Kogan, violon (Beethoven, Brahms, Prokofiev, Gershwin).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Alexis Weissenberg, piano (Bach).
Salle Gaveau, 20 h. 30 : Jean-Marie Fournier, piano (Brahms, Schumann, Debussy).
Palais de la Découverte, 21 h. : Quatuor Parrenin (hommage à Flammarion).
Eglise Saint-Nicolas-des-Champs, 21 h. : la Grande Ecurie et la Chambre du roy, dir. J.-C. Malgloire (Vivaldi, Purcell, Bach, Haendel).

Les cabarets

Alcazar, 23 h. : Paris-Broadway.
L'Ange-Bleu, 23 h. : Spectacle de Jean-Marie Rivière.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue.
Kiss me, 22 h. : Bons baisers de Paris.
Lido, 23 h. 30 et 0 h. 45 : Grand je[u]
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q... N[...]
Moulin-Rouge, 22 h. : Festival.

Festival du Marais

Hôtel d'Aumont, 21 h. 15 : Mozartement vôtre (théâtre).
Hôtel de Donon, 21 h. : Dracula.
Hôtel de Maries, 18 h. et 21 h. : Marionnettes chinoises.
Hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : Arna et Gaël ; 22 h. : Jacques Leguay.
Hôtel de Lamoignon, 21 h. : Grou[pe] Crèche.
Hôtel Carnavalet, 21 h. 15 : Jea[n]-Claude Pennetier, piano (Moss[...], Schoenberg, Haydn, Webern, Sch[u]bert).

Les comédies musicales

Cour Carrée, 20 h. 45 : la Belle [au] bois dormant (ballet de l'Opéra).
Châtelet, 20 h. 30 : Valses de Vien[ne].

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : l'Année de la frime.
Dix-Heures, 22 h. : Persiflons.

Le music-hall

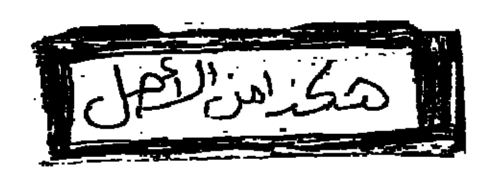
Bobino, 21 h. : Zizi-Croquettes.
Casino de Paris, 20 h. 45 : Revue Roland Petit.
Elysée-Montmartre, 20 h. 45 : [...] toire d'oser.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime la folie.
Olympia, 21 h. 30 : Brazil Maravi[lha].

La danse

Voir Opéra-Studio, Théâtre de [la] Ville, Espace Cardin, Mathurins, Festival du Louvre.
Palais des sports, 20 h. 45 : The A[lvin] Ailey City Center Dance Theat[er].

Le jazz

Mouffetard, 22 h. : Bernard L[...] et Percussion Experience.



SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : l'Evadé de l'enfer, de W. Lesiewcz ; 18 h. 30 : le Bandit, d'A. Lattuada ; 20 h. 30 : l'Ombre, de Wajda ; 22 h. 30 : les Maudits, de R. Clément.

Les exclusivités

L'AGRESSION (Fr.) ** : Marignan, 8e (359-92-82) ; Impérial, 2e (742-75-52) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Trois Murat, 16e (288-99-75).
AGUIRRE LA COLERE DE DIEU (All.), v.o. : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
ALICE N'EST PLUS ICI (A.), v.o. : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Mistral, 14e (734-20-70).
ALLONSANFAN (It.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marais, 4e (278-47-86) ; Elysée - Lincoln, 8e (359-36-14) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98).
ALOISE (Fr.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
ANTHOLOGIE DU PLAISIR (A.) (**), v.o. : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18) ; Jean-Renoir, 9e (874-40-75) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Liberté-Club, 12e (343-01-59) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
LA BALADE SAUVAGE (A.), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-87) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; jusqu'au 12 : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
BELLADONNA (Jap.), v.o. : La Clef, 5e (337-90-90) ; Cinoches de Saint-Germain, 6e (633-10-82).
CE CHER VICTOR (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-04-22) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Les Nations, 12e (343-04-67) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Victor - Hugo, 16e (727-49-75).
LA CLEPSYDRE (Pol.), v.o. : Le Seine, 5e (325-92-46), à 20 h. et 22 h. 15.
DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86). H. sp.
EMILIENNE (Fr.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Images, 18e (522-47-94) ; Omnia, 2e (231-39-36) ; Gaumont - Opéra, 9e (073-95-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
FOUS DE VIVRE (Ang.), v.o. : 14-Juillet, 11e (700-51-13) ; à 17 h. et 20 h. 30.
FRANKENSTEIN JUNIOR (A.), v.o. : Marignan, 8e (359-93-83), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
v.f. : Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Templiers, 4e (272-94-56).
LA GUERRE DES MOMIES (Chil.), v.o. : La Clef, 5e (337-90-90).
LE HAREM (It.), v.o. : Studio-Médicis, 5e (633-25-97) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
HISTOIRE DE WAHARI (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 14 h. 15 et 16 h.
L'IRIS ROUGE (Fr.) : Studio-Alpha, 5e (033-39-47) : Plaza, 8e (073-74-55).
IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A.), v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71).
ILS ONT COMBATTU POUR LA PATRIE (Sov., v.o.) : Gaumont - Bosquet, 7e (551-44-11).
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Balzac, 8e (359-52-70).
LE JARDIN QUI BASCULE (Fr.) : Pagode, 7e (551-12-15).
LE JARDIN DE TANTE ISABELLE (Mex., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
KAFR KASSEM (Lib., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13) ; Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
LILY AIME-MOI (Fr.) : Concorde 8e (359-92-84) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LES ORDRES (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) : 14-Juillet, 11e (700-51-13).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
PEUR SUR LA VILLE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Bretagne, 6e (222-57-97) : Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Royal-Passy, 16e (527-41-16).
QUE LA FETE COMMENCE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42) ; Cinoches de Saint - Germain, 6e (633-10-82).
SPECIALE PREMIERE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
SECTION SPECIALE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio-Galande, 5e.
TOMMY (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Publicis-Saint - Germain, 6e (222-72-80) : Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Max - Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Lux-Bastille, 11e (343-79-17) ; Boul-Mich, 5e (033-48-29).
LA TRAQUE (Fr.) : Les Nation, 12e (343-04-67) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Caravelle, 18e (387-50-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27).
TRAVAIL OCCASIONNEL D'UNE ESCLAVE (All., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).
TREMBLEMENT DE TERRE (A., v.f.) : Gaumont - Théâtre, 2e (231-33-16) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16).
TROP, C'EST TROP (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38).
UN DIVORCE HEUREUX (Fr.) : Trois Murat, 16e (288-99-75) ; version sous-titrée angl. : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
VIOLENCE ET PASSION (It., v. angl.) : Mayfair, 16e (525-27-06) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Saint - Lazare - Pasquier, 8e (387-56-16) ; Templiers, 3e (272-94-56).
VIVRE A BONNEUIL (Fr.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13), à 15 h. 15, 18 h. 45 et 22 h. 15.

Les films nouveaux

DIVINE, film français de Dominique Delouche, avec Danielle Darrieux : Biarritz, 8e (359-42-33) ; Bonaparte, 6e (326-12-12).
CLAUDINE, film américain de John Berry, avec Diahann Caroll, James Earl Jones et L.H. Jacobs ; v.o. : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Quintette, 5e (033-35-40).
LA CAGE, film français de P. Granier-Deferre, avec Lino Ventura et Ingrid Thulin : U.G.C. - Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; Telstar, 13e (331-06-19) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41).
LENNY, film américain de Bob Fosse, avec Dustin Hoffman et Valérie Perrine : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
VILLA LES DUNES, film français de *Madeleine Hartmann* : Olympic - Entrepôt, 14e (783-67-42).
UNE ANGLAISE ROMANTIQUE, film anglais de Joseph Losey, avec Glenda Jackson et Michael Caine, v.o. : Concorde, 8e (359-92-84) ; Cluny - Palace, 5e (033-07-76) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; v.f. : Gaumont - Lumière, 9e (770-84-64) ; Montparnasse-Pathé, 6e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'ANTECHRIST, film italien de Alberto de Martino, avec Carla Gravina et Mel Ferrer, v.f. : Maine Rive gauche, 14e 567106-96) ; Galaxie, 13e (580-76-86) ; Grand-Pavois, 15e (531-44-58) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25) ; Marivaux, 2e (742-83-90) ; George-V, 8e (225-41-46) ; *Passy, 16e* (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount - Orléans, 14e (580-03-75).
DR JEKYLL ET SISTER HYDE, film anglais de Roy Ward Barker, avec Ralph Bates et Gerald Sim, v.o. : Styx, 5e (633-08-40) ; Elysées - Point - Show, 8e (225-67-29).
L'INTREPIDE, film français de J. Girault, avec L. Velle et Cl. Auger : Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Caravelle, 18e (387-50-70) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

POLICE

LA JOURNÉE D'ACTION DU 17 JUIN

La Fédération syndicale de la préfecture de police met l'accent sur deux revendications essentielles: formation professionnelle et conditions de travail

La Fédération syndicale des personnels de la préfecture de police organise, ce mardi 17 juin, une journée d'action pour appuyer l'ensemble de ses revendications. Depuis le début de la matinée, des délégations de toutes les sections du syndicat se succèdent à la préfecture de police, boulevard du Palais, à Paris (4e), où elles déposent une résolution demandant au gouvernement *« qu'il donne suite aux engagements du ministre de l'intérieur en leur apportant les crédits nécessaires — dès 1976 — au budget du ministère, notamment en matière de formation professionnelle, de logement social, sur les lieux de travail, sur la titularisation des agents féminins, sur les conditions statutaires et de travail, et sur l'attribution d'une indemnité de maintenance dans le ressort du secrétariat général pour l'administration de la police de Paris »*. La résolution de la F.S.P.P. exprime aussi *« le mécontentement de ses mandants sur la détérioration du pouvoir d'achat des traitements et des retraites en raison de la hausse des prix »*.

Une délégation d'une cinquantaine de grévistes du « *Parisien libéré* » avait tenu à manifester sa solidarité avec les policiers. Elle s'est dispersée sans incident, après l'intervention d'un fonctionnaire de la préfecture. A ce propos, il faut rappeler que la Fédération syndicale des personnes de la préfecture de police avait souhaité que les forces de police n'interviennent pas contre les grévistes du « *Parisien libéré* » (*le Monde* du 12 juin).

La F.S.P.P. reprend donc, sous une forme différente, l'action engagée les 10 et 11 décembre dernier par la signature, par neuf mille policiers parisiens, d'une pétition demandant à l'administration l'ouverture de négociations sur les principaux sujets de préoccupation du moment. Le ministère de l'intérieur avait, au début de l'année, accepté de jouer la carte de la concertation avec les principaux syndicats de la profession en redonnant son activité au comité technique paritaire de la police nationale, en sommeil depuis 1970. Les principales revendications de la F.S.P.P. — amélioration de la formation, titularisation des agents féminins, logement des fonctionnaires, fonctionnement des institutions sociales — devenaient autant de thèmes de réflexion pour les groupes de travail du C.T.P. chargés de formuler des propositions au ministre. Mieux, la F.S.P.P. elle-même — du fait de sa présence au sein de la Fédération autonome des syndicats de police — était appelée à participer de manière directe à ces travaux, dont les premières conclusions devraient être connues d'ici à la fin du mois.

Si le syndicat parisien reprend l'offensive sans attendre le terme des négociations — alors que la fédération autonome demande encore à ses syndicats d'attendre pour se prononcer que soient connues les grandes lignes du budget, — c'est que ses dirigeants ont, semble-t-il, découvert que le temps joue contre eux. Démobilisés au nom de la concertation après les journées de décembre, beaucoup d'adhérents ont été déçus de voir les discussions s'enliser dans un formalisme juridique. Certains ont même préféré quitter un syndicat jugé trop patient et trop conciliant avec l'administration.

Le malaise de la base pourrait encore s'aggraver pour peu que les décisions que prendra M. Poniatowski, au vu des conclusions des travaux du C.T.P., ne correspondent pas aux espoirs des syndicats. Des rumeurs circulent déjà à propos de l'austérité budgétaire souhaitée par le ministère des finances. Or, la plupart dse améliorations demandées par les syndicats nécessitent des crédits relativement importants (locaux et instructeurs nécessaires pour accroître le délai de formation des policiers, indemnité spéciale d'affectation en région parisienne que la F.S.P.P. voudrait voir fixée à 400 francs par mois, etc.).

En cas de refus de l'administration de satisfaire certaines revendications — ou même en cas de temporisation — les états-majors syndicaux porteraient certainement, aux yeux des adhérents, une lourde part de responsabilité. Pour échapper à ce piège, la F.S.P.P. a préféré prendre les devants. — J. Sn.

ANCIENS COMBATTANTS

LA COMMÉMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940

M. Jacques Chirac présidera la cérémonie en hommage aux fusillés du Mont-Valérien

En l'absence de M. Valéry Giscard d'Estaing, qui se rendra, le 18 juin, au camp d'Auschwitz, c'est M. Jacques Chirac, premier ministre, qui présidera la cérémonie commémorant l'appel historique du général de Gaulle du 18 juin 1940, à 19 heures, au Mont-Valérien.

Une heure auparavant, à 18 heures, les anciens des Forces françaises libres assisteront, ainsi que l'Association nationale des médaillés de la Résistance française, à la ranimation de la flamme à l'Arc de triomphe.

Enfin, le 22 juin, M. Jacques Chirac présidera au camp du Struthof les cérémonies célébrées à l'occasion du trentième anniversaire de la libération des camps de concentration.

***

Quatorze personnalités (1) viennent d'annoncer la création d'un comité national pour la célébration du 8 mai (2) *« afin de donner l'ampleur nécessaire à cette commémoration de la victoire des peuples libres sur le nazisme et le fascisme et pour protester contre l'inadmissible suppression de la cérémonie officielle »*. Ces personnalités ont adressé une lettre à M. Valéry Giscard d'Estaing, lettre dans laquelle les signataires écrivent notamment, à propos de la suppression des manifestations du 8 mai : *« Cette décision discriminatoire, si elle devait être maintenue, prendrait la signification d'un outrage à l'égard des anciens combattants de 1939-1945, et des victimes des nazis. Ce qui est encore plus grave, elle s'affirmerait comme un acte de complaisance à l'égard du fascisme international, qui n'a pas désarmé, et d'indulgence à l'égard de ceux qui, en France, se sont faits et risquent de se faire encore, ses complices.*

» En ce qui nous concerne, monsieur le Président, quelle que soit votre décision, nous ferons tout le nécessaire pour que la victoire des peuples libres contre le nazisme demeure dignement commémorée comme toujours en France. »

Rappelons qu'un Comité national des gaullistes pour le 8 mai a déjà été créé (*le Monde* du 31 mai) et que parmi ses membres figurent déjà le général Angenot, M. Jacques Debû-Bridel et M. Louis Vallon (3).

De son côté, Mme Marie-Elisa Cohen, présidente de l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie (4), a adressé au président de la République une lettre dans laquelle elle indique notamment : *« Les membres de notre Amicale ont été blessés profondément par la décision que vous avez prise de ne plus commémorer désormais officiellement le 8 mai et m'ont chargée de vous l'exprimer respectueusement. Ils pensent que l'appliquer trait à l'encontre du sentiment non seulement des anciens résistants et déportés, mais aussi de la majorité de la population. »*

Enfin, douze autres déportés, dont Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier, ont adressé une lettre au président de la République, dans laquelle ils écrivent notamment : *« Survenant après votre détermination qui tend à rayer de l'histoire les crimes nazis, et à jeter le voile de l'oubli sur le sacrifice de millions d'hommes et de femmes, votre présence en ce haut lieu d'Auschwitz prend la signification d'une dualité d'attitude insupportable qui suscite notre indignation. »*

(1) Il s'agit de huit compagnons de la Libération : MM. Claude Bourdet, Jean Cassou, Jean Mairey, Maurice Kaouza, Christian Pineau, Rol-Tanguy, Alain Savary et André Dewavrin, dit Passy, et de six autres personnalités de la Résistance : MM. Jacques Debû-Bridel, ancien membre du C.N.R., le général Angenot, ancien chef d'état-major des Forces françaises libres, Alexandre Glasberg, Marcel Paul, ancien ministre, Louis Vallon, ancien membre du cabinet du général de Gaulle, Pierre Villon, membre fondateur du C.N.R.

(2) Siège provisoire : M. Jacques Debû-Bridel, 15, rue des Barres, 75004 Paris.

(3) Chez M. Robert Clop, 8, rue du Docteur-Serres, 30100 Alès.

(4) 10, rue Leroux, 75116 Paris.

JUSTICE

Après l'ouverture d'une information contre X... à Grenoble

Une nouvelle affaire de fausses factures ?

Grenoble. — Le capital de la société des Ciments Vicat — troisième producteur français de ciment — a-t-il été en partie détourné à des fins personnelles ?

L'enquête judiciaire, qui a débuté voici deux mois, ne permet pas encore de le dire. L'information ouverte pour abus de biens sociaux, à la demande du parquet, et confiée à M. Daniel Farge, juge d'instruction, est d'ailleurs dirigée — comme souvent en pareil cas — contre X...

De notre correspondant

L'affaire a commencé par l'envoi d'une lettre de dénonciation datée du 13 janvier 1975 et adressée à six des treize administrateurs de la société ; elle était signée *« un groupe d'actionnaires »*. Qu'importe, en fait, si le texte émanait vraiment des porteurs d'actions. Les auteurs indiquaient surtout qu'ils ne pouvaient *« plus tolérer que la situation continue à se dégrader et que les fonds de la société soient détournés à des fins personnelles »*. La lettre s'accompagnait d'une note d'information dénonçant l'établissement de fausses factures et mettant notamment en cause deux sociétés satellites : Augereau et Hoche, toutes deux constituées sous la forme de société anonyme.

Muni d'une commission rogatoire délivrée par le juge d'instruction, le service régional de police judiciaire — et plus précisément la section financière du détachement de Grenoble — déclenchait, dans la matinée du 18 avril dernier, des opérations de contrôle dans les bureaux administratifs des deux sociétés. La tâche des deux officiers de police judiciaire était facilitée par la disposition des locaux : si les sièges administratifs de ces sociétés sont différents — 30, boulevard Gambetta, à Grenoble, pour Augereau, et 36, rue Lesdiguières, pour Hoche, — ils se trouvent, en fait, dans un même immeuble d'angle, au même étage et communiquent entre eux.

Au cours des perquisitions, les fonctionnaires de police ont saisi des livres comptables, des bilans d'exploitation et des liasses de factures, originaux et doubles. Trois jours plus tard, ils avaient communication des registres sociaux, ces livres de bord des sociétés où sont notamment indiquées les modifications de capital.

L'étude des documents saisis révèle que les factures présentées par la société Augereau à la société Vicat font apparaître — pour l'année 1974 seulement — une majoration de 5 millions de francs par rapport au coût réel des travaux effectués. Il convient toutefois de signaler que ceux qui sont parvenus à dégager ces super-bénéfices « hors exploitation » ont réservé depuis lors à la société Vicat 1 million à 2 millions de francs considérés comme *« avance sur travaux »*.

La technique utilisée consiste ici dans la modification des caractéristiques — longueur, volume, poids — des ouvrages effectivement réalisés par Augereau pour le compte de la société Vicat. Or, Augereau, qui a en premier lieu pour objet *« l'étude et la réalisation de tous travaux de génie civil » (...)* a construit deux des quatre plus récentes usines de production de ciment Vicat (Xeuilley, près de Nancy, et La Grave-de-Peille, aux environs de Nice).

Pour comprendre l'intérêt de l'opération, il faut connaître la composition du capital des sociétés considérées. La société Augereau, créée sous la forme d'une S.A.R.L. au mois de juillet 1969, transformée en S.A. au mois de février 1973, a été constituée au départ avec un capital de 100 000 francs apporté à 90 % par la famille Merceron-Vicat : André Merceron-Vicat, actuel président-directeur général de la S.A. Ciments Vicat, son épouse, leurs quatre enfants, Jacques, actuel directeur général de Vicat, sa femme, Robert, Isabelle, Claude et le mari de celle-ci, M. Michel de Lavergnolle, les deux autres actionnaires étant M. Jean Chaix, directeur financier de la sosiété Vicat, et M. Henri Rascol, administrateur de société (1).

Remise en ordre

Dans ces conditions, la famille Merceron-Vicat ne devait pas se trouver embarrassée pour faire valoir ses décisions dans les réunions du conseil d'administration.

Or, que constate-t-on dans le court passé de cette société ? Qu'elle a procédé, par incorporation des bénéfices, à trois augmentations de capital, faisant passer celui-ci de 100 000 francs à 1 million de francs en 1971, à 4 millions en 1972 et à 7 millions en 1974. Naturellement, ces opérations ont donné lieu chaque fois à la création de parts ou d'actions distribuées gratuitemen[t] aux associés. En cinq ans, le[s] actionnaires ont donc vu leu[r] capital nominal croître de spec[taculaire] façon. Telle associée qu[i] avait placé 30 000 francs en 19[..] a pu voir sa mise atteindr[e] 2 625 000 francs à la fin de l'an[née] 1974.

Aujourd'hui, certes, le capi[tal] de la société Augereau n'est pl[us] réparti de la même façon. Qu[a]rante-neuf mille des soixante-d[ix] mille actions ont été revendu[es] — au prix de souscription — [à] la société Béton-Travaux, u[ne] filiale de Vicat. L'opération aur[ait] été enregistrée au 31 janvier 19[75], soit quelques jours après l'app[a]rition de la lettre anonyme da[ns] les mains de certains admini[s]trateurs.

La société des Ciments Vi[cat] n'a donc — jusqu'en janvier de[r]nier — jamais eu le moind[re] intérêt dans la société Augere[au] contrôlée par les Merceron-Vic[at]. On conçoit alors clairement qu[els] avantages substantiels pouvai[ent] retirer les actionnaires de [la] seconde en gonflant artificiel[le]ment les résultats d'exploitati[on]. On l'imagine d'autant plus ai[sé]ment si l'on sait que la fam[ille] Merceron-Vicat ne détient p[lus] aujourd'hui qu'une faible pa[rt] du capital de la société mère.

Les absorptions réalisées [au] cours des dernières années (Ci[]ments de Voreppe, Ciments de Porte de France, notamment), elles ont contribué à éten[dre] l'empire des Ciments Vicat, [ont] en même temps fait fondre [la] représentativité de la famille [au] sein du capital de la soci[été] Vicat au point que les cinquan[te-]six mille cinq cents actions dé[te]nues par André, sa femme et le[urs] quatre enfants et regroupées d[ans] la SOPARFI (Société de part[ici]pation financière), chargée de [la] gestion du portefeuille famil[ial] ne représenteraient plus gu[ère] que 12 % du capital de la soci[été] anonyme.

Pour ce qui concerne la soci[été] Hoche, il semble que la situat[ion] ne soit pas aussi contestable. N[ée] en 1970 de l'éclatement de [la] société CEPECA, la société Hoc[he] était chargée de l'étude et [de] l'exécution de tous travaux [pu]blics et privés comportant l'e[m]ploi de ciment. Elle assurait, [en] particulier, l'exploitation de c[ar]rières et le transport des ma[té]riaux. Fournisseur privilégié [de] Vicat, la société Hoche a, se[m]ble-t-il, retiré de la situat[ion] d'importants bénéfices dont [té]moignent les comptes d'expl[oi]tation et aussi l'augmentation [de] capital réalisée le 3 septem[bre] 1974 par l'incorporation de 2 m[il]lions de francs de *« réserves »*. Or, il apparaît que la soci[été] Hoche est également aux ma[ins] de la famille Merceron-Vicat po[ur] 75 % environ.

Les dirigeants de la soci[été] Vicat ont tenté de minimiser [la] gravité des faits. Aux memb[res] du conseil d'administration [qui] sollicitaient des explications, [ils] ont fait donner des garanties p[ar] les commissaires aux comptes.

Si, lors de la dernière réuni[on] du comité central d'entreprise, [à] la fin du mois de mai, M. Jacq[ues] Merceron-Vicat a fait allusion [à] l' « affaire », il l'a fait avec bea[u]coup de discrétion, qualifiant se[u]lement les rumeurs de « calom[]nies » et demandant au perso[n]nel de l'aider à faire face à u[ne] campagne qui, selon lui, n['a] d'autre objectif que de nuire à [la] Société des ciments Vicat.

L'information judiciaire ne pe[r]mettra peut-être pas de tirer to[us] les fils des nombreuses société[s] gravitant autour de la S.A. C[i]ments Vicat, mais sans doute [le] comité central d'entreprise et [le] conseil d'administration ont-i[ls] désormais plus à exiger qu['à] écouter, plus à agir qu'à subir.

BERNARD ELIE.

[Au cours de la conversation télé[]phonique que nous avons eue av[ec] M. Jacques Merceron-Vicat, le lun[di] 2 juin, afin d'obtenir un rendez-[]vous, le directeur général de [la] S.A. ciments Vicat nous a dé[]claré tout ignorer des perquisition[s] effectuées le 18 avril et de l'infor[]mation judiciaire ouverte au cabine[t] de M. Farge. Proposant de « se ren[]seigner » et de nous rappeler dan[s] les jours suivants, M. Jacques Mer[]ceron-Vicat ne s'était toujours pa[s] manifesté à la date du 16 juin.]

(1) M. Henri Rascol, dont le nom apparaît en qualité d'administrateur dans plusieurs sociétés du groupe, est décédé le 11 février 1975, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

● *Les quatre enfants d'Armand Rohart*, reconnu coupable du meurtre de son épouse, viennent de commencer une grève de la faim, parallèlement à celle qu'observe leur père, détenu à la centrale de Melun.

Les trois fils et la fille d'Armand Rohart entendent ainsi soutenir la demande en révision du procès que leur père a adressée au ministre de la justice ; ils sont installés depuis le lundi matin 16 juin dans une pièce proche de la salle paroissiale de l'église réformée de Melun qui a été mise à leur disposition.

SPORTS

OMNISPORTS

Une proposition de loi des parlementaires communistes pour le développement de l'éducation physique

Le groupe communiste de l'Assemblée nationale a déposé le 4 juin une proposition de loi tendant au développement de l'éducation physique et du sport. Cette initiative ne représente pas une réaction au projet de loi sur le développement du sport présenté par le gouvernement, a rappelé M. Guy Hermier, membre du bureau politique, au cours d'un déjeuner-débat qui a eu lieu vendredi 13 juin (1). Ce n'est pas, en effet, le premier texte législatif présenté par le parti communiste ; celui-ci ne fait ici que rappeler ses positions.

Les grands axes de la nouvelle proposition concernent l'aspect socio-culturel des sports, de la compétition et le sport de haut niveau, ainsi que le rôle décisif joué par l'Etat. Les communistes insistent également sur la nécessaire et totale indépendance des milieux sportifs : *« Indépendance administrative, financière et d'organisation »*. Si les clubs et les fédérations bénéficient de l'aide de l'Etat sans discrimination, *« la gestion des subventions est laissée à l'initiative de ces groupements, et le contrôle ne s'exerce qu'a* posteriori ».

Le parti communiste français estime que les possibilités de satisfaire les besoins en matière de sport existent actuellement et que *« la situation n'est pas fatale »*. Mais la réalisation de leur proposition suppose un changement profond des structures économiques, sociales et politiques. En ce sens, le parti communiste reste fidèle à ses affirmations selon lesquelles il n'y a pas de solution à la crise du sport en dehors d'une solution d'ensemble.

Il n'en propose pas moins un troisième loi-programme d'équipement sportif et la mise en plan d'urgence ayant pour base le doublement du budget de la jeunesse et des sports, le rattachement de l'éducation physique au ministère de l'éducation nationale et le recrutement en trois ans de neuf mille enseignants supplémentaires. Il réclame enfin la réalisation effective de la chantier d'une quatrième loi *« élaborée démocratiquement et correspondant réellement aux besoins »*. — F. S.

(1) Un autre débat aura lieu, le vendredi 20 juin à 20 h. 30, salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche (Paris-9e), sous la présidence de M. Guy Hermier.

FOOTBALL

Le professionnalisme expérimenté au Dynamo de Kiev

De notre correspondant

Moscou. — L'Union soviétique s'apprête-t-elle à reconnaître le professionnalisme ? On peut se le demander, à la lumière d'une expérience actuellement en cours à Kiev. Cette expérience, dont la presse soviétique ne dit pas un mot, pourrait en effet constituer une remise en cause du sacro-saint principe de l'amateurisme, que l'on aime tant ici opposer à « l'esprit mercantile » du sport bourgeois.

De quoi s'agit-il ? Tout simplement de la création de la première équipe professionnelle de football. Cette expérience — car il ne s'agit officiellement que de cela — a été tentée avec la meilleure équipe du pays, Dynamo de Kiev, qui fournit ses meilleurs éléments à la sélection nationale de l'U.R.S.S. Dorénavant, chaque membre de l'équipe va pouvoir se consacrer entièrement au football, grâce à un salaire extrêmement élevé : entre 900 et 1 200 roubles par mois. Rappelons, pour se faire une idée de la somme, que le salaire moyen se situe en Union soviétique aux environs de 140 roubles par mois.

Aucune prime ne s'ajoutera au salaire, qui pourra en revanche être réduit en cas de faute grave des joueurs. L'équipe de Kiev sera financée essentiellement par les recettes de ses matches. La capitale de l'Ukraine, en effet, est une des rares villes de l'U.R.S.S. où le football n'a pas perdu de son prestige. Chaque match auquel participe l'équipe Dynamo attire environ soixante-dix mille personnes, alors qu'il est fréquent à Moscou, par exemple, de voir des stades emplis seulement aux trois quarts.

L'expérience tentée à Kiev — et qui risque, si elle est poursuivie, de poser quelques problèmes au moment des Jeux olympiques, car Dynamo fournit également un bon nombre de membres de l'équipe olympique, — s'explique par la volonté des responsable sportifs soviétiques de réagir devant les faibles résultats obtenus par les footballeurs soviétiques sur la scène internationale. Il s'agit également de redorer le blason du football à l'intérieur du pays et de tenir compte d'un grand nombre de scandales qui ont terni la chronique sportive ces derniers mois. Tous ces scandales s'expliquaient par le refus des autorités de revenir sur le principe de l'amateurisme et se traduisaient par l'octroi aux joueurs d'un ou même de plusieurs emplois fictifs, de primes considérables et d'avantages exorbitants (voiture, logement, etc., etc.).

Reste à savoir quelles conclusions seront tirées de l'expérience en cours. Sera-t-elle en particulier abandonnée au nom de l'idéologie ou, au contraire, étendue à d'autres sports au nom du « réalisme » ?

JACQUES AMALRIC.

CYCLISME

Francesco Moser : un nouveau Gimondi ?

Dernière épreuve par étapes organisée en France avant le Tour, le Grand Prix du *Midi libre* s'est terminé, dimanche 15 juin, à Decazeville, par la victoire du jeune Italien Francesco Moser (vingt-quatre ans), déjà classé deuxième une semaine auparavant du Critérium du *Dauphiné libéré*. Ce coureur brillant et relativement complet, dont le frère Aldo avait remporté le Grand Prix des Nations en 1959, représente aujourd'hui l'avenir du cyclisme transalpin. Son ensemble de qualités physiques, auxquelles il ajoute le sens de la course et la maîtrise, lui permet de s'affirmer sur les terrains les plus divers. Bon grimpeur et descendeur remarquable, sprinter efficace de surcroît, il a contenu les attaques de Zoetemelk dans le massif des Cévennes, réalisant une performance significative sur un parcours parfaitement adapté à la compétition en raison de sa variété.

Cet athlète de talent, qui rappelle Felice Gimondi, n'a pas actuellement son équivalent au sein de l'effectif français. Il sera intéressant de le suivre dans le Tour de France, auquel il participera pour la première fois.

A l'issue du *Midi libre*, deux directeurs sportifs français, Maurice de Muer et Louis Caput, ont complété leur équipe en fonction de la grande épreuve. La première, l'équipe Peugeot, réunira notamment Bernard Thévenet, Jean-Pierre Danguillaume et Jacques Esclassan. La seconde (GAN-Mercier) sera formée autour de Joop Zoetemelk, Georges Talbourdet et... Raymond Poulidor.

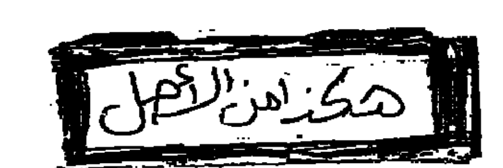
J. A.

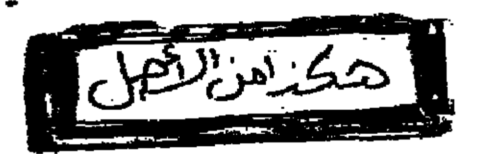
ATHLÉTISME

Prévue les 4 et 5 juillet

LA RENCONTRE UNION SOVIÉTIQUE - ÉTATS-UNIS EST ANNULÉE

L'Amateur Athletic Union (A.A.U.), confédération omnisports américaine, a annoncé lundi 16 juin que la rencontre Union soviétique-Etats-Unis qui devait avoir lieu les 4 et 5 juillet à Kiev était annulée en raison de *« diverses violations de contrat effectuées par la Confédération des sports d'Union soviétique »*. L'une de ces violations est le refus d'accorder à l'A.A.U. le bénéfice des droits de retransmission télévisée de la rencontre qui devaient financer le voyage de l'équipe américaine.





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,63
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	65,00	75,89

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

STE INDUSTRIELLE 65KM OUEST PARIS

MEMBRE D'UN GROUPE INTERNATIONAL (6.000 personnes en FRANCE) rech. pr résider sur place (villa fournie)

DIRECTEUR DES RELATIONS SOCIALES USINE (800personnes)

Rattaché au D.G. des Usines et assisté d'un Chef de personnel pour la Gestion, RESPONSABLE DE TOUTE LA FONCTION PERSONNEL et plus particulièrement des RELATIONS SOCIALES.

HOMME DE CONTACT

- DEJA RESPONSABLE DE RELATIONS SOCIALES actives en USINE de 500 à 2000 personnes : Sinon s'abstenir.
- EXPERIENCE Gestion de Personnel ds le cadre d'UN GROUPE INTERNATIONAL très appréciée.
- Sens de l'humain et goût des contacts sociaux.

DISCRETION ABSOLUE. Lettre manuscr., CV détaillé, rémunération et photo ss réf. 3235 à

SC sélection conseil
6, PLACE DU MARECHAL JUIN, 75017 PARIS

LES LABORATOIRES UPJOHN recherchent pour leur Usine du VAUDREUIL (27100)

DIRECTEUR DES LABORATOIRES DE CONTRÔLE

Ce poste implique :

- *Diplôme de pharmacien*
- *Une expérience de 5 ans dans l'Industrie pharmaceutique à un poste similaire.*
- *Anglais indispensable.*

Envoyer curriculum-vitae et photo ainsi que prétentions au :
Service du Personnel
Parc Industriel d'Incarville
27100 LE VAUDREUIL

Upjohn

GROUPEMENT INDUSTRIEL INTERPROFESSIONNEL PICARDIE

recherche

CONSEILLER EN GESTION
DE HAUT NIVEAU

MISSION :

- *Rechercher avec les Chefs d'entreprises (dominante P.M.I.) des solutions aux difficultés conjoncturelles, établir et suivre l'application de plans de développement à moyen terme ;*
- *Promouvoir les produits et rechercher de nouveaux débouchés ;*
- *Perfectionner les dirigeants à la gestion ;*
- *Lancer des actions concertées inter-entreprises.*

CONSEILLER EXPORTATION
DE HAUT NIVEAU

MISSION :

- *Rechercher les opportunités d'actions à l'export;*
- *Mettre en place des services export au sein des entreprises ;*
- *Concevoir, organiser et exécuter des opérations à l'étranger.*

PROFIL :

- *Pratique approfondie de la gestion d'entreprises à un niveau de responsabilités élevé (direction ou conseil) et du commerce international pour le 2e poste.*
- *Formation supérieure.*
- *Aptitude aux contacts, au travail en équipe, et esprit de méthode.*
- *Capacités d'initiatives et d'action.*

RÉMUNÉRATION 80.000/100.000 F
Résidence Abbeville ou éventuellement Amiens
Adresser C.V. lettre manuscrite et photo à :
***CRCI PICARDIE** 36, rue des Otages, 80000 AMIENS.*

---

sarel



APPAREILLAGE ELECTRIQUE
Nous sommes leader en France dans la construction d'armoires et coffrets électriques (Tôle et Plastique).
Nous avons d'autres activités encore.
Notre effectif total approche 500 personnes et nous offrons (à proximité de STRASBOURG) un poste de

DIRECTEUR TECHNIQUE

L'Ingénieur mécanicien ou électro-mécanicien appelé à prendre cette responsabilité a réalisé par son expérience la synthèse des rôles techniques (BE + méthode + production). Ensuite il s'est orienté vers la gestion (ICG apprécié). Nous lui offrons en plus de développer des produits nouveaux parce qu'à l'esthétique et à la qualité de notre fabrication nous joignons le souci de conformer le matériel aux besoins de l'évolution technique. L'amélioration permanente de l'outil de production est un autre volet des responsabilités.
Une expérience «tôlerie» est vivement souhaitée.
La connaissance de l'allemand est indispensable.
Ecrire avec C.V. détaillé + photo sous réf. 2077 à :

43, r. de la Brèche aux Loups 75012 PARIS ou 20, av. de la Paix 67000 STRASBOURG **managing**

PROVENCE - COTE D'AZUR

industrie alimentaire nationale
recherche

CHEF DES SERVICES COMPTABLES

Il est demandé :

- 30 ans minimum ;
- une formation grandes écoles commerciales ;
- une connaissance approfondie des mécanismes comptables, fiscaux, financiers ;
- un animateur qui sache déléguer aussi bien que former.

Il sera tenu compte, dans la rémunération, de l'expérience et des responsabilités présentées par le candidat.

La discrétion est totale. Le candidat peut signaler à l'annonceur les sociétés qui ne doivent pas recevoir sa candidature.

Si vous êtes intéressé, écrivez à n° 12.632, CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra, Paris (1er), avec curric. vitae détaillé, photo et prétentions.



emplois internationaux

NOTRE LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE recherche pour son département Exportation

un médecin

responsable du secteur Amérique Latine

Afin d'assurer le développement clinique, scientifique et promotionnel de nos produits, il est indispensable qu'il soit parfaitement introduit dans les pays d'Amérique Latine.

La préférence sera donnée à un candidat ayant une bonne connaissance de l'Industrie Pharmaceutique.

Le poste de travail se situe en région parisienne, mais les déplacements fréquents exigent une grande disponibilité.

Envoyer dossier de candidature (C.V. et lettre manuscrite) sous réf. 139 à

engey conseil
12, boulevard Jean Mermoz - 92200 Neuilly

---

comptabilité
KINSHASA

Professionnels de la comptabilité (niveau DECS), vous avez exercé dans des cabinets d'expertise ou des sociétés fiduciaires. Vous aimez l'Afrique ou vous souhaitez la découvrir.

Nous vous proposons de rejoindre l'équipe de consultants qui assiste un important organisme d'état zaïrois (27.000 personnes).

Vous aurez à prendre en main l'organisation des services financiers, à améliorer les procédures et méthodes de comptabilisation, à poursuivre la mise en place d'un système de Gestion Comptable moderne et automatisé (IBM 370/145).

La tâche est lourde mais passionnante. Les conditions offertes sont exceptionnelles. Outre les avantages matériels sur place, elles comportent une grande partie du salaire en devises financée par un organisme financier international.

Les postes sont à pourvoir immédiatement. Prenez contact très rapidement avec les Conseils en recrutement d'EUREQUIP par téléphone (970.44.31 - 78.00) ou mieux par lettre, sous réf. 20.144/M.



EUREQUIP
19, rue Yves du Manoir, B.P. 30
92420 Vaucresson

Importante Société de Bâtiment appartenant à un des premiers groupes de T.P. recherche pour ses directions régionales de TOURS et NANCY

RESPONSABLES ADMINISTRATIFS

adjoints aux directeurs de régions

Leurs responsabilités s'exerceront dans tous les domaines administratifs de la région au sein d'une organisation décentralisée et notamment : comptables, sociaux, juridiques, trésorerie, informatique.

Les candidats seront diplômés d'une école supérieure de Commerce ou justifiant d'une formation équivalente.

- Un D.E.C.S. sera très apprécié.
- Une expérience d'au moins 5 ans est exigée.

Adresser C.V. détaillé, réf. et prétentions
FEREM - Direction du Personnel
102, rue Amelot - 75541 Paris cédex 11.

Pierre Lichau s.a.

LA DELEGATION NORD DE

SODETEG ENGINEERING

implantée au cœur de la ville nouvelle de Lille recherche

INGÉNIEUR CHARGÉ D'AFFAIRES

pour l'Exportation - 30 ans minimum
(Industrie - Immobilier - Agro-Alimentaire)

CE POSTE NECESSITE :

- Une expérience acquise de préférence en entreprise :
  - Lancement d'opérations clés en main ;
  - Missions à l'étranger (suivi de réalisation).
- Des qualités :
  - D'animateur et de contact ;
  - De gestionnaire et d'organisateur ;
  - De technicien généraliste ;
  - D'adaptabilité.

Bonne connaissance de l'anglais indispensable

Envoyer C.V., photo et prétentions à
SODETEG - ENGINEERING
Sac Postal 16 - 59659 VILLENEUVE-D'ASCQ.

Pour promouvoir en **ITALIE**, la vente des produits **Terraillon**

APPAREIL DE PESAGE DOMESTIQUE

nous recherchons un

CHEF des VENTES

Après une période de formation de quelques mois en France, il assumera l'ensemble des responsabilités commerciales de notre filiale en Italie.

Nous souhaitons confier ce poste à un homme pouvant justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans la vente de produits appartenant à un secteur similaire. C'est un vendeur qui doit diriger une équipe d'une dizaine de représentants et trois chefs de régions. Il est bilingue, français-italien, le lieu de travail est TURIN. Déplacements fréquents en France.

Pour ce poste, les possibilités de carrière sont réelles pour un candidat qui saura démontrer sa valeur commerciale.

Si vous êtes intéressé, écrivez avec C.V., photo, prétentions salaire à No 11686 CONTESSE Publ. 20, av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra votre dossier à TERRAILLON SRL. Discrétion totale assurée.

Très importante Société de filature en Afrique du Nord située dans un grand centre touristique bien équipé recherche

DIRECTEUR TECHNIQUE

INGENIEUR E.N.S.A.I.T., E.S.F.T.E., E.S.I.T.M., I.T.R.

5 à 10 ans expérience de fabrication en filature.

MISSION :

- Organisation et gestion de la fabricat. d'une unité moderne de filature coton et synthétiq. de plusieurs dizaines de milliers de broches (plusieurs centaines d'ouvriers) ;
- Supervision de l'encadrem. ;
- Collaboration avec services commerciaux et clients pour mise au point produits.

Poste d'avenir stable.
Contrat intéressant.
Voiture de fonction.

Adresser C.V. détaillé à

SELETEC
Conseil en recrutement.
67009 STRASBOURG CEDEX,
sous référence 611.

Importante Société recherche (Proche-Orient)

TECHNICO-CCIAL

(niveau B.T.S. ccial). Expér. souh. dans service approvision. mécanique et électricité.
ANGLAIS EXIGE.
Ecrire avec C.V. et prétentions à MINET *Publicité*, n° 40.452, 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 PARIS, qui transmettra.

Rech. pour période 1er-30 juillet h. ou f. parfait. bilingue franç.-angl., très dynamiq. et posséd. sér. expér. animation groupes de jeunes pour poste comport. import. respons. Lieu de trav. : Comté du Sussex (Angleterre). Perm. de cond. indisp. 260-06-71.

Bureau d'études à vocation internationale recherche

HYDROLOGUE

ayt une expérience de quelques années dans le domaine des ressources en eaux superficielles et souterraines et dans celui du dimensionnement du débouché des ouvrages d'art routiers. L'ingénieur retenu sera disponible pour des missions de toutes durées outre-mer. Angl. indisp. — Les candidats peuvent écrire (C.V. + photo + sal.) à Publipress sous référence 475 / 718, 31, boulevard Bonne-Nouvelle, 75082 PARIS CEDEX 02.

Organisme parapublic à vocation internationale recherche

INGENIEUR CONTROLE DE TRAVAUX

confiés à l'entreprise.
Ce poste conviendrait à un ingénieur topographe ou à un ingénieur ayant une bonne connaissance de la topographie. Séjour long. durée en Afr. noire francophone. Les candid. intéres. peuvent écr. (C.V. + photo + sal.) à Publipress, ss référ. 427/718, 31, boulevard Bonne-Nouvelle, 75082 PARIS CEDEX 02.

Filiale française d'un important groupe papetier finlandais rech. jne collaborateur diplômé école de commerce, anglais parlé et écrit pour gestion de clientèle. Stages en Finlande prévus. Rémunérat. à débattre. Adr. lettre candidat. av. C.V. à FINAPAR, 18 bis, rue d'Anjou, 75008 Paris.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ PRODUITS ALIMENTAIRES
Région EST

recherche son

DIRECTEUR DES VENTES

rattaché directement au Directeur Commercial

Chargé :

- De l'organisation, animation et rentabilisation de l'équipe de vente (90 pers.) ;
- Des contacts de haut niveau avec les Centrales et Groupements d'Achats.

Le candidat retenu devra avoir :

- 35 ans minimum ;
- Une formation niveau d'Etudes supérieures ;
- Une expérience de plusieurs années dans l'animation de la distribution ;
- Une bonne maîtrise de l'anglais parlé et si possible de l'allemand.

Larges possibilités d'évolution de carrière pour un candidat ambitieux ayant d'excellents rapports humains.
Rémunération en fonction de l'expérience acquise et des résultats précédemment obtenus.

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions avec lettre manuscrite à O.S.I.C., 47, rue Berger, 75001 Paris, chargé du recrutement.

ORGANISME NATIONAL
recherche
pour son centre pilote de
ROUEN

UN INGENIEUR T.P. ou génie civil

même débutant

Pour organiser et effectuer des études de la recherche appliquée dans les domaines des fondations et de la mécanique des sols.

Adresser C.V. manuscrit détaillé, photo, sous réf. TC 36, au C.E.T.E. DE ROUEN
SERVICE RECRUTEMENT
B.P. 247 GRAND QUEVILLY 76120

Pierre Lichau s.a.

économiste transports
KINSHASA

Pour animer une cellule économique chargée de la planification des investissements routiers ($ 40 millions annuels) et des études économiques relatives aux transports routiers, flux de trafic et factibilité, l'Office des Routes du Zaïre recherche un économiste de très haut niveau.

Le statut est celui d'Expert O.N.U. avec les avantages et privilèges afférents. Le poste est à pourvoir rapidement.

Les candidats retenus pourront rencontrer à PARIS en juillet M. BAUDOIN, X 51, Directeur Général de l'Office des Routes.

Écrire sous référence 10.147/M à :



EUREQUIP
19, rue Yves du Manoir, B.P. 30
92420 Vaucresson

LES EMPLOIS INTERNATIONAUX

Le Monde *présente cette rubrique dans ses pages d'annonces le lundi et le mardi.*

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

Région ORLEANS

Importante Société Industrielle recherche pour l'un de ses centres

INGENIEUR A et M

ou équivalent

- Il a la responsabilité de la sous-traitance des matériels (pièces primaires, sous-ensembles ou équipements). Il assure le suivi technique, le respect des délais et la coordination de la sous-traitance avec les autres services de la Société.
- Il convient pour ce poste d'avoir plusieurs années d'expérience de la fabrication et des négociations fournisseurs-clients

Adressez C.V. manuscrit et prétentions à
PARFRANCE sous n° 3188
4, rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra

---

futur **chef de publicité**
Montauban **70.000**

chargé des contacts avec les agences de Publicité, de la rédaction de la documentation, des activités promotionnelles et du Service Relations Publiques. Bouyer, spécialiste du matériel électro-acoustique recherche H ou F, 3 ans d'expérience, parlant anglais. *Libre rapidement.*

Réponse et discrétion assurées à tte lettre man. + CV + photo + rém. adressée ss réf. C/3707/B à Mme Butterlin.

bernard Julhiet psycom
93, av. Ch.-de-Gaulle - 92200 Neuilly

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	65,00	75,89
L'IMMOBILIER Achat-Vente-Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	28,00	26,85

offres d'emploi

SAFT Groupe C.G.E.

DEPARTEMENT GENERATEURS SPECIAUX

vous propose à ROMAINVILLE (93)

le poste :

INGENIEUR développement asservissements

VOTRE MISSION :
- vous établirez les avants-projets de systèmes de régulation, de certains générateurs électrochimiques,
- vous définirez et mènerez les études de développement.

POUR REUSSIR, VOUS DEVEZ AVOIR :
- une formation d'ingénieur-mécanicien, diplômé d'une grande école,
- une spécialisation et une expérience professionnelle confirmée dans le domaine des asservissements et des automatismes,
- la pratique courante de l'anglais.

Si vous êtes intéressé, adressez-nous votre candid. sous réf. S 1-S, en mentionnant la rém. souhaitée



DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES
119, rue du Prés-Wilson
92300-LEVALLOIS-PERRET

Contesse



emplois régionaux

150.000 Fr.+ DIRECTEUR COMMERCIAL

Nous sommes une industrie mécanique de biens d'Equipement
140.000.000F de C.A. - 65% à l'export

FONCTION :
- *Elaborer objectif et programme du Marketing et des ventes,*
- *planifier, coordonner, animer et diriger les services et moyens de cette direction dans le sens d'un volume accru.*

Résidence : PAYS DE LOIRE

■ Anglais indispensable.

Pour une réponse rapide adresser C.V. détaillé + photo sous référence 687 à engey conseil
12, boulevard Jean Mermoz - 92200 Neuilly

Société de Presse Spécialisée
Leader sur son marché

recherche

UN ANALYSTE PROGRAMMEUR

Chef du service administratif

Dans le cadre de sa décentralisation à ORLEANS notre société recherche un Collaborateur ayant :

— une bonne expérience dans l'informatique de gestion ;
— l'envie de participer à notre expansion ;
— la capacité de diriger une équipe chargée de la gestion des abonnés ;
— le désir de mettre en place après analyse un système informatique autonome.

Ce poste convient à un candidat ayant le sens de l'autorité, un bon esprit d'analyse et un dynamisme certain.

Envoyer curr. vitae et photo avec prétentions à :
INTER CONSEILS Pté Réf. 675
58, rue Perronet - 92523 NEUILLY-SUR-SEINE.

ENTREPRISE BORDELAISE
recherche

ADJOINT AU CHEF DU PERSONNEL

Agé 30 ans min., il sera particulièrement chargé des questions de sélection, embauche, formation, promotion.
Il est souhaitable qu'ayant acquis une expérience de plusieurs années dans la fonction « personnel », il ait le sens de la psychologie industrielle, des relations humaines et un bon esprit d'équipe.
Adresser C.V. manuscrit, photo, références et prétentions à :
Service Personnel – SUD-OUEST
8, rue de Cheverus, 33000 BORDEAUX.

Société Industrielle 1.200 pers. fabriquant revêtements d'étanchéité pour bâtiment

recherche

JEUNE DIRECTEUR DE FABRICATION

A.M., E.N.S.I. ou similaire.
2 ans expérience industrielle au minimum.

pr l'une de ses usines proche de Louviers (27), envir. 45 person.
MISSION :
Gestion technique et économique de l'unité de fabrication.
Liaison technico-commerciale avec la clientèle régionale.

Poste d'avenir stable.

Adresser C.V. détaillé à

SELETEC
Conseil en Recrutement,
67000 STRASBOURG CEDEX,
sous référence 609.

G.S.I.-C.E.G. INFORMATIQUE
Blois et Chartres
recherche
de suite, pr emploi temporaire renouvelable de mois en mois
PROGRAMMEURS sous DOS
Ecr. au 26, r. Vincent-Chevard, 28007 CHARTRES, ou téléph. à Chartres, M. Kerbiguet 21-63-97 ; à Blois, M. Douay 78-42-90.

Impt Cabinet Fiscal et Juridique ch. pour région Sud-Ouest :

COLLABORATEURS

de tr. haut niveau, ayt plusieurs années d'expérience ds un cabinet ou ds l'administrat. fiscale. Rémunérat. en fonction des compétenc. Ecr. av. C.V. s/nº 17.942
J.R.P. 39, rue de l'Arcvade, Paris-8e, qui - trans.

Pour lui confier l'analyse des dossiers et les relations directes avec ses clients, un cabinet juridique de BORDEAUX recherche pour septembre

COLLABORATEUR

28 ans minimum
Ayant formation juridique et expérience règlement accidents corporels ou serv. contentieux d'assurances.

Envoyer C.V., prétentions, sous référence 2367
SEREP 82, bd Malesherbes, PARIS (8e).

ECOLE DE FRANÇAIS

pour étrangers Nice ch. PROFESSEUR COMPETENT, expér. audio-visuel. V.I.F. exigée. Plein temps. Poste permanent. Ecrire HAVAS NICE 0600.

etap membre de l'ANCTRE

IMPORTANT GROUPE CHARPENTES MÉTALLIQUES ET BATIMENTS INDUSTRIELS
recherche pour
ÊTRE RATTACHÉ AU P.-D.G.

DIRECTEUR ACHATS-APPRO

CAPABLE DE NÉGOCIER A UN NIVEAU ÉLEVÉ ET DE GÉRER UN C.A. ACHATS D'ENVIRON 100 MILLIONS DE FRANCS.
Ce poste peut convenir à candidat très confirmé, ayant une solide expérience achats (en particulier de produits sidérurgiques) et si possible connaissant le domaine bâtiments industriels.

POSTE : VILLE TOURAINE.
Ecrire sous référence IP 566 CM.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE - FILIALE GROUPE SUISSE - LEADER MONDIAL DANS SA BRANCHE (BIENS D'ÉQUIPEMENT DESTINÉS A SECTEURS TRÈS VARIÉS)
Banlieue Immédiate Ouest Paris
OFFRE, DANS LE CADRE DE SON EXPANSION CONTINUE, DEUX POSTES DE

CADRES NÉGOCIATIONS TECHNIQUES ET COMMERCIALES

• l'un de ces postes concerne
UNE CLIENTÈLE GRANDES ADMINISTRATIONS
et requiert une bonne formation générale (technique ou commerciale), 3 à 5 ans d'expérience vente biens d'équipement, des qualités de contact et d'initiative.
Ecrire sous référence LS 568 AM.

• l'autre poste concerne
UNE CLIENTÈLE INDUSTRIELLE
et requiert une formation technique de base (B.T.S. ou équiv., bonnes connaissances en électricité), 2 à 3 ans d'expérience technico-commerciale, des qualités de vendeur et d'esprit d'équipe.
Ecrire sous référence MT 569 AM.

GROUPE FRANÇAIS RECHERCHE POUR UNE DE SES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES (C.A. : 30 MILLIONS) - BANLIEUE IMMÉDIATE NORD PARIS.

RESPONSABLE COMPTABLE CONFIRMÉ

En collaboration avec le chef comptable du groupe et en utilisant les moyens informatiques communs, il assumera la responsabilité
DE L'ENSEMBLE DES PROBLÈMES COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ
(compt. générale, analytique, budgétaire, trésorerie, bilans).
Ce poste conviendrait à un candidat expérimenté, DECS ou équiv. ayant qualités d'initiative et habitude de travailler avec l'informatique.

Ecrire sous référence KR 567 AM.

MOULINEX
recherche

CADRE COMPTABLE CHEF DE SERVICE

DECS, Prél. ou niveau équivalent, ayant minimum 2 à 3 ans d'expérience, capable d'assumer responsabilités :
- centralisation comptabilité fournisseurs,
- suivi des investissements et des crédits fournisseurs,
- participation à l'élaboration de nouveaux cahiers des charges pour l'informatique.

SITUATION INTÉRESSANTE ET AVENIR
POSTE : PORT EST PARIS (BAGNOLET).

Ecrire sous référence FM 563 CM.

GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS (SECTEUR MÉCANIQUE : MAINTENANCE) - SIÈGE PARIS - FILIALES PROVINCE (550 PERSONNES - C.A. 80 MILLIONS)
RECHERCHE POUR ÊTRE RATTACHÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL A PARIS

RESPONSABLE MARKETING ET NÉGOCIATIONS AVEC COMMETTANTS

Il s'agit :
- d'étudier les marchés pour promouvoir des activités nouvelles ;
- d'assister les directeurs d'établissements pour l'étude et la réalisation de leur programme commercial et la gestion de leurs approvisionnements ;
- de négocier avec les constructeurs de matériels dont le groupe assure la vente et l'après-vente ;
- de former le personnel des filiales chargé de la vente et de la gestion des stocks.

Ce poste peut convenir à un cadre grande école (ingénieur ou école commerciale) ayant acquis une expérience commerciale dans secteurs matériels industriels (moteurs, T.P., manutention, pétrole, mécanique) témoignant de solides qualités d'analyste, de contact et d'imagination.

Ecrire sous référence GN 564 AM.

GROUPE LIMAGRAIN
INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE
CLERMONT-FERRAND - RECHERCHE

ASSISTANT ÉTUDES DE MARCHÉS

Ce poste peut convenir à candidat (H. ou F.), formation supérieure (ESC ou équivalent), débutant ou ayant quelques années d'expérience commerciale.

CET ASSISTANT FERA PARTIE D'UNE ÉQUIPE D'ÉTUDES ET TRAVAILLERA SUR LE PLAN FRANÇAIS ET INTERNATIONAL.
Connaissance de l'anglais souhaitée.

Ecrire sous référence HO 565 AM.

etap 4 rue Massenet 75016 PARIS
discrétion absolue

95.000 fr.+ chef de zone EXPORT

Nous vendons nos matériels d'équipement mécanique pour 70% à l'export avec une forte progression.

ZONE :
- Afrique francophone zone franç.,
- Amérique du Sud et Centrale de langue espagnole,
- Antilles.

BASE : Paris - 50% déplacements

La qualité de l'expérience dans la vente et la maîtrise de la négociation seront les critères dominants.

Adresser C.V. détaillé + photo sous réf. 13.467 à
s.n.p.m PETITES ANNONCES

Pour son département
MARKETING EUROPE,
la filiale leader d'un très important
HOLDING ALIMENTAIRE
Région Paris Ouest recherche urgent

CHEF DE PRODUITS NOUVEAUX

- Il doit avoir une expérience Marketing dans les biens de grande consommation et dans les nouveaux produits si possible, avec le sens du technique et de la gestion prévisionnelle.
- L'esprit créatif et novateur, il doit élargir la gamme des produits existants et trouver de nouveaux débouchés au sein d'une équipe Marketing dynamique.

Ecrire avec C.V. détaillé et prétentions sous réf. 778/M à:

guillon sélection
23, AV. DE LIVRY - 93340 LE RAINCY

BOUYGUES

ingénieurs grandes écoles

P. et C. - CENTRALE - T.P. - MINES - A.M.

De nombreuses possibilités de carrière s'ouvrent à vous dans notre Groupe dans les domaines :
- BATIMENT.
- CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES.
- GENIE CIVIL.
- TRAVAUX OFFSHORE.

Trois voies principales s'ouvrent à vous :
- Le chantier
- Les Etudes techniques
- Les missions commerciales.

Les postes à pourvoir se situent :
à Paris - Dans les principales villes de Province et à l'Etranger (Afrique - Moyen Orient).

Nous avons chargé SVP. de vous informer plus complètement sur ces différentes possibilités et d'organiser le rendez-vous au cours duquel nous rechercherons ensemble l'orientation la plus favorable pour vous.

Information Carrière SVP.11.11

Appelez SVP. 11 11
Service Information-Carrière
de 9 h. à 18 h. Référence : 613.

DIRECTEUR INDUSTRIEL

220.000 + - PARIS

Président Directeur Général d'un groupe électromécanique français, leader et performant dans sa branche (grandes séries, chiffre d'affaires supérieur au milliard de francs, 4 usines), souhaitant développer un nouveau programme d'activités, je cherche à m'adjoindre un Directeur Industriel.

Je suis prêt à lui créer, à partir de son expérience, un poste à sa mesure.

Homme de grand caractère, d'au moins 40 ans, il sera ingénieur Grande Ecole, déjà très au fait des problèmes d'industrialisation, de créativité et de management d'unités de fabrication, représentant plusieurs milliers de personnes.

L'examen attentif des candidatures implique que vous *m'adressiez dans les plus brefs délais* un dossier spécifique avec photo récente duquel devront ressortir tout particulièrement les éléments qui devraient me permettre ensuite de décider rapidement des premiers entretiens.

Je garantis la plus totale discrétion.

Ecrire à PUBLIVAL n° M 6031
70 rue du Point du Jour - 92100 Boulogne qui transmettra.

Chef des approvisionnements

80 000 F - PARIS

Une société française filiale d'une société américaine spécialisée dans la commercialisation et distribution de matériel de reproduction crée le poste de Chef des Approvisionnements.
Dépendant directement du Directeur Financier et supervisant 5 personnes le candidat sera chargé de développer une véritable politique des approvisionnements et de mettre en place les procédures adéquates en vue d'assurer une gestion efficace des services suivants :
- Prévision et négociation des Achats internes et externes
- Stockage et transport
- Contrôle du stock pièces détachées.

Il assistera le directeur financier dans la mécanisation de la gestion des stocks.
Agé de 30 ans minimum, le candidat aura une expérience d'au moins 5 ans acquise dans les domaines des approvisionnements et de la gestion de stock. La connaissance de la langue anglaise et de l'informatique seront des atouts supplémentaires.



Réf. A 1 801
Adresser C.V. détaillé, en spécifiant la référence, à G.-C. FULCONIS, Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15. Discrétion absolue.

IMPORTANTE ENTREPRISE

Z.I. CLAMART

recherche
pour son service Informatique équipé d'un I.B.M. 370 sous DOS/VS

Analyste organique

confirmé

Au sein d'une équipe animée par un Chef de projet, il se verra confier la responsabilité technique de la réalisation d'applications de gestion.

Il devra être capable d'assurer :
— le découpage organique des applications,
— la rédaction des dossiers d'analyse et de programmation,
— le suivi des programmeurs,
— la mise en place de l'exploitation.

D'un niveau I.U.T., le candidat devra justifier d'une réelle expérience de l'analyse organique et d'une parfaite maîtrise du COBOL-ANS (connaiss. de GAP II et ASSEMBLEUR appréciée)

Adresser C.V. et photo en mentionnant sur l'enveloppe la référence 1721 à
ORGANISATION ET PUBLICITE
2, rue Marengo, 75001 PARIS, qui transmettra.

Société du Groupe
TECHNIP
GUIGUES S.A.
spécialisée dans le domaine du
traitement des eaux
et de la protection de l'environnement
recherche pour son bureau parisien (en création)

ingénieur délégué

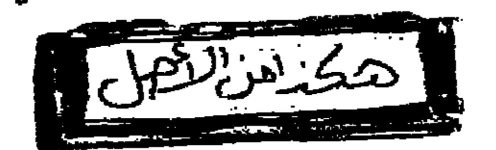
ANGLAIS

Formation Centrale, A et M ou équivalent, ayant l'expérience de l'étude, de la construction ou de la vente d'ensembles industriels pour lui confier la responsabilité de la représenter auprès de ses clients et de développer sa collaboration avec ses partenaires.

Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par Information-Carrière SVP 11-11 de 9 h à 18 h qui donnera un rendez-vous aux candidats intéressés.

Information Carrière SVP.11.11

Référence 512
37, rue du Général Foy
75008 Paris.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat-Vente-Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

offres d'emploi

Pour faire face au développement de ses activités notamment dans les pays en voie d'industrialisation

Le Centre Européen de Formation Permanente

EUROFORM® recherche

des FORMATEURS

(Niveaux : ingénieur, ingénieur principal, ingénieur en chef, diplômés grandes écoles de préférence) ayant au moins 3 ans d'expérience en milieu industriel.

MISSIONS :

- *Analyser les besoins de formation à partir d'études de postes ;*
- *Concevoir et réaliser des programmes de formation théorique et pratique ;*
- *Organiser, lancer et contrôler des stages de formation longue durée ;*
- *Former des formateurs, etc....*

des ANIMATEURS de Formation

(Niveau : Technicien dans une spécialité de base : Chimie, mécanique, électrotechnique, thermodynamique, construction métallique etc.)

MISSIONS :

- *Participer à l'élaboration de programmes de formation générale et technique ;*
- *Animer des stages longue durée de formation théorique (en salle) et pratique (en atelier-école et "sur le tas").*

Possibilité de missions de plusieurs mois à l'étranger. Priorité sera donnée aux candidats ayant une expérience de la formation professionnelle dans les pays en voie de développement. La rémunération, intéressante, est fonction du niveau du candidat, ainsi que du lieu et de la durée d'expatriation.

Adresser curriculum-vitae au :
CENTRE EUROPEEN
DE FORMATION PERMANENTE
6, rue Greuze - 75116 PARIS

IMPTE SOCIETE SPECIALISEE DANS LA VENTE DE MACHINES-OUTILS ET D'OUTILLAGE

recherche

DIRECTEUR RÉGIONAL DES VENTES

— Formation CENTRALE A. et M. ou similaire ;
— Connaissance indispensable des machines outils et procédés d'usinage moderne et de l'anglais (allemand apprécié) ;
— Grande expérience personnelle de la vente de biens d'équipements techniques ;
— Sens de l'animation et du commandement ;
— Qualités d'analyse, d'organisation et de gestion.

MISSION :

DANS LE DOMAINE MACHINES-OUTILS sous le contrôle du Directeur de division, réaliser les objectifs de vente et assurer un développement ambitieux du secteur (rég. parisienne et Centre-Ouest - 21 départements), qui représente 30 millions de livraisons annuelles.

Ce poste comporte le suivi personnel des affaires et des clients importants, l'animation et le contrôle d'un réseau de 7 Représentants, la gestion complète de certaines catégories de machines (achats, stocks, facturation, contrôle des prix et des marges) au travers d'une section d'administration commerciale autonome, les études et recherches nécessaires à la progression de la région.

Lieu de travail : PARIS ou proche banlieue.

Déplacements assez fréquents.
Perspectives intéressantes à terme en cas de réussite.

Envoyer C.V. man., photo et prét., ss n° 350 à : LEVI TOURNAY, 5, cité Pigalle, 75009 Paris, qui tr.

UN ORGANISME FINANCIER
Dimension Internationale

recherche pour son département Organisation et Informatique un

ORGANISATEUR INFORMATICIEN

de haut niveau — 80/100.000 F

Il sera chargé de l'élaboration des plans et des budgets informatiques des services, et prendra la responsabilité et le contrôle de la *réalisation de certains projets importants.*

Le candidat recherché, âgé d'au moins 28 ans diplômé d'une Grande École, devra posséder des qualités de contact humain, d'imagination, de méthodes, et une solide expérience de la direction de grands projets d'Organisation et d'Informatique, si possible dans le cadre de la BANQUE OU DE L'ASSURANCE

Adresser un C.V. détaillé en rappelant la référence : AR 552 et le poste (Organisateur Informaticien). Discrétion absolue strictement garantie.

EGS

CONSEIL EN RECRUTEMENT — *19 RUE DE LA PAIX 75002 PARIS TEL. 073.21.05*

Conseil en Formation
spécialisé dans la Distribution
recherche

animateur consultant

pour concevoir et animer au sein d'une équipe des programmes et des sessions de Formation aux problèmes de gestion

- homme ou femme 30 ans minimum
- formation supérieure
- aptitude pédagogique
- expérience similaire de la fonction vivement souhaitée

Pour informations compl. écrire sous réf. 2.103 F

ORES — Groupe BOSSARD
ORES-CFF
23, rue des Mathurins
75008 PARIS

---

offres d'emploi

IMPORTANTE SOCIETE DE CONSTRUCTION MECANIQUE ET ELECTRIQUE

ACHATS : 400 MF/an. Siège Proche Banlieue Paris (92)
OFFRE à INGENIEUR diplômé Grde Ecole : E.C.P., Mines...
l'OPPORTUNITE D'UN POSTE (création) d'

ATTACHE A LA DIRECTION DES ACHATS

Cet HOMME d'ETAT-MAJOR (polyvalent : gestion-organisation-technique-commercial) aura UNE POSITION FONCTIONNELLE (coordination entre des sections ACHATS et tous les Services utilisateurs de la Sté) qui devrait le préparer à occuper à terme un POSTE HIERARCHIQUE IMPORTANT.

- EXPERIENCE (au moins 4/5 ans) acquise de préf. en DIRECTION ACHATS d'une Sté INDUSTRIELLE IMPORTANTE. Cabinet d'organisation ou études économiques également appréciés.
- ESPRIT DE SYNTHESE, clair et concis. Sens de l'efficacité et de la rentabilité. TEMPERAMENT DE CHEF.

GARANTIE DE DISCRETION ABSOLUE
Lettre manuscrite, CV détaillé, rémunération et phot. (ret.) ss réf. 3232 à

SC sélection conseil
6, PLACE DU MARECHAL JUIN, 75017 PARIS

CE
LUMMUS

Groupe multinational d'engineering
Pétrole-Pétrochimie-Energie
6000 personnes dans 15 pays
recherche pour sa Société Française - PARIS.

process sales engineer

Agés de 30 ans au moins, d'un très haut niveau de formation et ayant la double expérience du process pétrolier et pétrochimique et de l'action commerciale, pour prendre en main certains de nos créneaux de développement.

Pour ce poste, la maîtrise de la langue Anglaise est indispensable et les opportunités de promotion liées à la possibilité de poursuivre une carrière internationale.

Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par *Information-Carrière* SVP 11-11 de 9 h à 18 h qui donnera un rendez-vous aux candidats intéressés.

Information Carrière SVP.11.11

Référence 609
37, rue du Général Foy 75008 Paris.

PUISSANT GROUPE METALLURGIQUE
LEADER SUR SON MARCHE
EFFECTIF : 6000 PERSONNES

Crée le poste de

CHEF du SERVICE DEVELOPPEMENT RESSOURCES HUMAINES

Responsable de la mise en oeuvre des politiques de gestion actuelle (recrutement, affectation) et prévisionnelle (formation, plans de carrière) pour les cadres de l'ensemble de la Société.

Ce poste permettra à un jeune cadre diplômé d'Etudes Supérieures de confirmer une expérience de cinq années minimum, acquise dans la fonction personnel en matière de recrutement et de formation.

Possibilité de développement de carrière au niveau international.

Nous vous prions d'écrire, sous réf. 529, à :

centor — 13bis, rue Henri Monnier 75009 PARIS

---

chef de production

Paris 85 000 F

Une société française d'équipements industriels (C.A. 180 millions) recherche pour l'une de ses unités spécialisée dans les domaines tubes flexibles spéciaux et matériels "hyperfréquence" (120 personnes) un ingénieur, AM de préférence, pour prendre en charge *la production sous l'autorité du directeur de l'usine.*

Il faut 35 ans au moins et une expérience de responsabilité en production et en gestion de la production.

Adresser lettre de candidature avec la rémunération souhaitée sous réf. 73 M à Organisation & Publicité 2, rue de Marengo 75001 Paris, qui transmettra.

La filiale d'un groupe multinational
secteur AGRO-ALIMENTAIRE

recherche pour SENLIS (60)

son JEUNE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dépendant directement du PDG, il sera responsable de la comptabilité générale, des finances, de la trésorerie, du contrôle budgétaire et des procédures administratives.

Ce poste conviendrait à un jeune cadre âgé de 27 ans minimum et ayant 4 ans de pratique du Financial Management et d'une formation ESSEC (option finance - comptabilité), SUP de Co, Sc Eco... etc...

Le salaire sera en rapport avec le niveau de compétence demandé et la connaissance de la langue anglaise est indispensable.

Adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions sous réf. 13.468 à

s.n.p.m PERRET ASSOCIES
100, avenue Charles de Gaulle
92522 NEUILLY S/SEINE

Vous êtes Secrétaire, vous aimez les contacts, vous désirez une situation évolutive

ADC PARIS — *6, rue brey 75017 PARIS*

Métro Etoile
offre poste

ASSISTANTE DE FORMATION en SECRÉTARIAT

Gestion du secrétariat du département, animation de stages après mise au courant.
Poste stable à pourvoir rapidement. Salaire fixe. 13e mois. 5 semaines de congés. Vacances 1975 assurées.
Ecrire ou téléphoner 380-51-23 pour rendez-vous

Michèle ROCHE
RESPONSABLE DU DEPARTEMENT ADMINISTRATION-SECRETARIAT

IMPORT. COMPAGNIE INTERNATIONALE
BANLIEUE SUD

recherche pour fonctions
ÉTUDE et CONTROLE

CADRE FINANCIER

30 ANS MINIMUM - FORMATION GRANDE ECOLE COMMERCIALE ou ASSIMILEE
Expérience confirmée, comptabilité et fiscalité. Anglais indispensable.
Possibilité développement de carrière intéressant.

Adresser C.V. et prétentions sous No 12.845, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

THOMSON-CSF

DIVISION TÉLÉCOMMUNICATIONS
recherche :

UN CHEF DE SERVICE Après-Vente

POUR UN DE SES DÉPARTEMENTS

Expérience de l'industrie dans le domaine de l'électronique professionnelle ou semi-professionnelle.

Adresser curr. vitae et prétentions à M. GALLAIS - Service du Personnel, 16, rue du Fossé-Blanc - 92232 GENNEVILLIERS.

---

offres d'emploi

PERNOD

propose une carrière au sein de sa

direction commerciale

Nous possédons une force de vente puissante, organisée en directions régionales décentralisées et un département marketing travaillant en liaison étroite avec cette force de vente.

Nous souhaitons recruter un spécialiste confirmé de la commercialisation des produits de grande consommation.

Après une période d'intégration de 2 à 3 mois nous lui proposerons de prendre auprès du DIRECTEUR DU MARKETING la responsabilité de notre équipe de chefs de produits et de la mise en oeuvre de nos plans de marketing à court et moyen terme.

Dans la perspective d'une évolution à un haut niveau, au sein de notre direction commerciale, le plan de carrière du candidat retenu devrait l'amener ensuite à assumer des responsabilités opérationnelles complètes de DIRECTEUR REGIONAL.

Le poste exige :

- une expérience de plusieurs années du marketing de produits de grande consommation l'ayant si possible amené au niveau de chef de groupe de produits,
- au minimum une pratique éprouvée du contact avec une force de vente ; de préférence une expérience vécue de l'animation de vendeurs au sein des différentes formes de distribution,
- une formation supérieure (commerciale ou de gestion).

Adresser CV, photo et prétentions à :
PERNOD, Direction des Relations Humaines,
120, avenue Maréchal Foch, 94000 Créteil.

plein emploi

PARIS — 80.000 F par an ou +

Chef des Services Comptables

Comptabilité Générale et de Gestion

Société française de courtage maritime (achat, vente et affrètement de navires), une des toutes premières au plan international et en pleine expansion, cherche un homme de confiance pour donner une nouvelle dimension au poste de chef de ses services comptables.

Outre les tâches normales que suppose le bon fonctionnement de la comptabilité générale, il s'agit d'établir une comptabilité de gestion prévisionnelle et de faire fonctionner le contrôle budgétaire.

Ce poste implique l'animation d'une équipe de collaborateurs compétents.
Ces fonctions conviennent à un candidat, 35 ans minimum, de formation supérieure en comptabilité *(DECS ou niveau équivalent) ayant déjà* organisé et adapté des systèmes comptables et utilisé couramment l'informatique.

La connaissance de la langue anglaise serait appréciée. Elle n'est toutefois pas indispensable.

Il sera proposé une rémunération élevée à un candidat de valeur et d'expérience.

sélé CEGOS — garantit toute discrétion à l'étude de votre dossier. Adr. lettre man., C.V. détaillé sous réf. M. 75.180, 33, quai Gallieni, 92153 SURESNES.

PRÉFECTURE
DES HAUTS DE SEINE
recherche pour sa
Direction de l'Équipement

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

capable de prendre la responsabilité d'un projet.

Il est demandé :

- un niveau de formation supérieure,
- ingénieur MIAGE et/ou DES économie,
- une expérience réelle de 2 ans minimum dans un poste de responsabilités équivalent,
- des qualités humaines ; diplomatie, dynamisme, bon sens.

Lieu de travail : Boulogne-Billancourt.

Adresser candidature à

ORGAMATIC
126, bd Auguste Blanqui,
75013 Paris, ou tél. 336.41.22.

---

ingénieur cadre technico-commercial

Responsable ligne de produits : redresseurs, convertisseurs, onduleurs.

Pour avoir des informations sur ce poste, envoyez uniquement enveloppe à votre nom. Nous vous retournerons une information détaillée sur la société, le poste et les produits.

Cabinet Alain H. PRENANT
20, avenue Talma - 78600 Maisons-Laffitte

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30.00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

BOUYGUES

GRANDS TRAVAUX FRANCE ET ETRANGER

Notre Groupe connaît une croissance rapide et ordonnée qui a amené notre chiffre d'affaires à 2 milliards de francs. Nous couvrons aujourd'hui tous les domaines du bâtiment et des travaux - publics avec une dimension internationale. C'est en particulier pour nos marchés de l'étranger que nous recherchons des :

ingénieurs débutants *Aux ingénieurs aimant l'action, nous proposons de participer à la direction globale d'un ouvrage (la technique, la gestion, les hommes). L'expérience du chantier — base de notre activité — vous permettra d'accéder à des responsabilités autonomes.*

ingénieurs confirmés *nous vous proposons une nouvelle dimension professionnelle sur des chantiers tels que :*

Le Port Pétrolier du Havre, le Gazoduc du Lac Léman, les Centrales Nucléaires du Bugey, le stade olympique de Téhéran, la Ville nouvelle de Shiraz...

Enfin, nous recherchons quelques hommes qui soient de **véritables «patrons» de grands chantiers,** *ou qui soient prêts à le devenir. Le développement et la diversité de nos activités nous permettent de garantir des perspectives d'évolution vraiment intéressantes dans les secteurs :* bâtiment, génie-civil, ouvrages d'art, constructions industrielles, travaux routiers, offshore.
Une certaine pratique de l'anglais est un atout.
Nous préférons que vous écriviez à Max VERMOTE —Directeur du Personnel de BOUYGUES— 381 Avenue du Général de Gaulle 92140 CLAMART



THOMSON-CSF

DIVISION SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES
SECTEUR TRAFIC ROUTIER

recherche

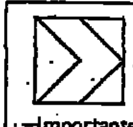
INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

Ayant bonne expérience industrielle et commerciale pour négociations contrats et suivi d'affaires avec grandes administrations, dans le domaine de la régulation électronique du trafic routier et urbain.

Capable de s'intégrer à une équipe en expansion. Dynamisme commercial indispensable. Goût des contacts humains. Anglais indispensable et possibilité de perfectionnement.

Possibilité de prendre à terme la responsabilité d'un des secteurs d'activités du domaine.

Envoyer C.V. manuscrit et photo au Service du Personnel, 1, rue des Mathurins. — 92 - BAGNEUX.



PRIMISTERES
FELIX POTIN

—Importante Société de distribution alimentaire, 3500 personnes —

recherche

1 ADJOINT AU DIRECTEUR DU PERSONNEL

âgé d'au moins 35 ans, licencié en Droit, expérience professionnelle étendue acquise dans le poste de Chef du personnel ou Adjoint.
Forte motivation pour les relations humaines, négociateur.
Préférence sera donnée au candidat connaissant le secteur de la distribution.
Envoyer C.V. manuscrit, photo et prét. à :
PRIMISTERES - Direction du Personnel
B.P. 29, 93120 La Courneuve

---

chef comptable

70 000 F

Une société française (C.A. 30 M, 75 personnes), spécialisée dans la commercialisation d'équipement médico-chirurgical, souhaite confier la direction de son service comptable qui comprend 4 personnes à un jeune chef comptable âgé d'au moins 28 ans, possédant une formation du type DECS et ayant dirigé un service de comptabilité générale. Il participera à l'établissement des états comptables (compte d'exploitation et bilan), préparera la paie, contrôlera les déclarations sociales et fiscales, suivra la trésorerie et sera en relation avec les banques. Il veillera au respect des règles administratives concernant les importations et les marchés traités avec l'Etat.

Dans un premier temps, le poste est à pourvoir à PARIS 8e, mais cette société se décentralisant, il faut pouvoir résider à CHARTRES courant 1976.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la réf. 2283/M (à mentionner sur l'enveloppe).
La secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF SELECTION
1, rue Danton - 75006 Paris *(Membre de l'ANCERP)*

La filiale française d'une importan[te] Société Américaine dont la branc[he] d'activité concerne les matériaux [de] construction et d'isolation crée la fonction de

DIRECTEUR des RELATIONS HUMAIN[ES]

Responsable de l'élaboration, l'ajustement [et] l'application de la politique humaine [de] l'entreprise, le titulaire prendra en cha[rge] l'ensemble de la fonction personnel et aura [en] permanence une mission d'assistance et [de] conseil auprès des directeurs des cinq uni[tés] de production implantées en France.

Ce cadre, de 33 ans minimum, maîtris[era] les différents aspects de la fonction et pos[sé]dera une expérience confirmée de direction [du] personnel acquise en milieu industriel.

Nous vous remercions d'écrire, sous réf. 525

centor 13 bis, rue Henri Monnier 75009 - PARIS

Importante Société Aéronautique
recherche un

INGENIEUR RESPONSABLE - SYSTEME

Il est responsable d'une équipe de 4 ingénieurs, il participe à la conception système et au développement de projets importants.
- Il conviendrait pour ce poste d'avoir une expérience d'environ 8 ans en informatique embarquée, militaire de préférence.
- Un profil de carrière, comprenant une expérience HARDWARE chez un constructeur par exemple (unités centrales - accès mémoire - unités d'échanges) et une expérience SOFTWARE sur petites machines (assembleur - temps réel) serait particulièrement adapté pour le poste.
- La pratique courante de l'anglais est indispensable en raison de contacts et déplacements à l'étranger.

Adresser C.V. lettre manuscrite à
PARFRANCE P.A. sous n° 4105
4, rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra

CLOISONS AMOVIBLES INDUSTRIALISEES

offre une situation évolutive et vivante à un jeune diplômé d'une école supérieure de commerce (ou ingénieur + IAE par exemple) ayant au moins 2 ans d'expérience (entreprise de bâtiment de préférence). Le candidat que nous recherchons sera le

responsable du bureau d'etudes commerciales et d'analyse de gestion

Il analysera toutes les informations centralisées par le bureau d'études commerciales, pour en communiquer une synthèse opératoire aux responsables de la vente. Il assurera le suivi de l'évolution des affaires en analysant la gestion des contrats de travaux en cours. A la fois analyste et gestionnaire, il saura aussi s'impliquer dans le management quotidien avec un sens profond du contact. Il aura au moins de bonnes notions d'anglais.

Ecrivez nous directement, en joignant un C.V. détaillé :

HAUSERMAN
43, Rue de la Brèche aux Loups
75012 PARIS

IMPORTANT GROUPE CONSTRUCTIONS AÉRONAUTIQUES

recherche
pour unités de production
BANLIEUE OUEST

MÉDECIN du TRAVAIL

(TEMPS COMPLET)
Titulaire C.E.S. médecine du travail

Rattaché à une Direction des Relations Humaines pratiquant une politique du Personnel audacieuse en étroite liaison avec la direction générale, ce poste, bien rémunéré, offre la possibilité d'études prospectives notamment en matière de médecine préventive et d'amélioration des conditions de travail.

Adr. lettre, C.V., photo et prétentions, n° 12.131, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

ADJOINT DIRECTEUR

pour usine 80 kms OUEST PARIS

(300 personnes)
fabriquant outillage mécanique

Ce poste conviendrait à un **Ingénieur A.M. ou équivalent**, âgé de 30 ans minimum, ayant une expérience professionnelle acquise de préférence dans la mécanique, capable d'assumer des responsabilités.

Connaissances de l'allemand nécessaires.

Adr. C.V. et prétentions sous référ. 2366

SEREP 82, Bd Malesherbes 75008 - PARIS

IMPTE SOCIÉTÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
Proche banlieue SUD-OUEST

recherche

INGÉNIEUR
Position II ou III A

Connaissant les problèmes de commutations de message

Adresser C.V., prétentions et photo à n° 12.470, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

Entreprise à vocation de
« General Contractor »
faisant partie des premiers Groupes de constructions français,
recherche un

Ingénieur d'affaires

Expérience ENGINEERING.

- Sur des projets d'importance internationale, il aura d'abord des missions à caractère commercial :
  — recherche de marchés, études, remise de prix ;
  — la réalisation avec les responsables techniques et financiers.
- L'HOMME : c'est un Ingénieur, de préférence bilingue, ayant 5 à 10 ans d'expérience dans l'Engineering et parvenu à la maîtrise globale de constructions industrielles clés en main.

Ecrire avec photo et prétentions sous référence 1732 à
ORGANISATION ET PUBLICITÉ
2, rue Marengo, 75001 PARIS, qui transm.

Dans le cadre de ses activités matières premières chimiques, un groupe international

recherche

UN VENDEUR

Basé à PARIS

Il sera chargé de vendre à une clientèle industrielle des produits chimiques du groupe.

Nos préférences vont à un homme de 28 ans minimum, ayant une bonne expérience de la vente de produits similaires.

Merci d'envoyer C.V., prétentions et photo à :
N° 98.504 PUBLICITE ROGER BLEY,
101, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

Impertante Société
Centre de Paris
recherche

PREPARATEUR D'APPLICATIONS

responsable préparation technique et fonc[tionnelle] des applications devant êtr[e] effectuées dans Centre Traitement d[e] l'Informatique, Ayant connaissance appli[cation] de gestion et connaissance du JCL et un langage programmation.

Environ 2 ans d'expérience dans poste similaire.
Bonnes connaissances d'anglais.

Ecr. avec C.V., n° 13.115, Contesse Publ., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

FOREX NEPTUNE

PREMIÈRE ENTREPRISE MONDIALE DE FORAGE PÉTROLIER

jeune ingénieur d'études

Equipements de forage

MONTROUGE — ANGLAIS SOUHAITE

Ce poste implique une formation A.M. ou équivalent et une expérience de l'engineering d'au moins trois années.

Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par Information-Carrière SVP 11-11 de 9 h à 18 h qui donnera un rendez-vous aux candidats intéressés.

Information Carrière SVP.11.11

Référence 615
37, rue du Général Foy
75008 Paris.

CISI COMPAGNIE INTERNATIONALE DE SERVICES EN INFORMATIQUE

recherche

Chefs de projet
(Applications de gestion)

diplômés de l'enseignement supérieur.
Plusieurs années d'expérience indispensables dans le domaine des applications de gestion.
Ils appliquent des méthodes modernes d'analyse et respectent les contraintes du coût et de délai sur lesquels ils s'engagent.
Capables d'assumer l'organisation et la direction d'équipes non permanentes, ils doivent avoir le sens des relations humaines.
Écrire avec C.V. et prétentions à CISI, 35, bd Brune, 75680 PARIS - Cedex 14 ou téléphoner 842-60-00.

Emplois et Carrières

BANQUE PRIVÉE
recherche

ACTUAIRE

Diplômé de l'institut des actuaires français. Plusieurs années d'expérience, Banques, Compagnies d'Assurances, Caisses de Retraite.

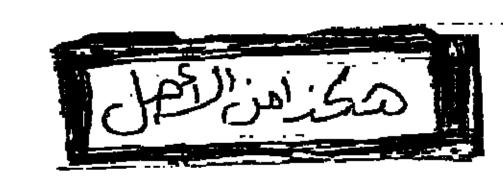
Adresser C.V. et prétentions à SWEERTS, B.P. 259, 75424 Paris Cédex 09, sous n° 1.518, qui transm.

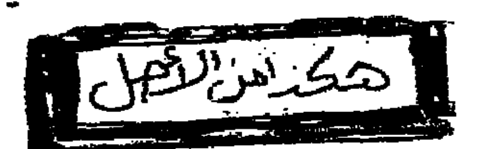
RESPONSABLE administratif et comptable

Le Directeur Général d'une Société dynamique (100 personnes)
recherche
un collaborateur, 30 ans min., alliant
- rigueur pour prendre en charge les services administratifs et comptables
- souplesse pour les dépasser et participer pleinement à la gestion de l'entreprise.

Lieu de travail : ST MAUR (94)
Pour obtenir inf. compl. écrire sous référence 6127 A à

egor 5, rue Meyerbeer 75009 Paris





offres d'emploi

EXPANSIAL

Recherche pour Société Nationale des Industries de la Cellulose

ingénieurs

- Papetier-Spécialiste en cellulose — Réf. 1874
- Fabrication-Papier-carton — Réf. 1875
- Etudes-Transformation papier-carton — Réf. 1877
- Mécanicien-Entretien matériel et gestion pièces de rechange — Réf. 1884
- Electricien-Entretien matériel et gestion pièces de rechange — Réf. 1888

Pour tous ces postes, il est exigé une solide formation et une expérience confirmée dans des postes similaires.

Salaire selon compétence. Nombreux avantages sociaux.

Adresser c.v. détaillé sous référence correspondante à :
EXPANSIAL : 6 R. Halévy 75009 Paris
2, Pl. de l'Albertine Bruxelles 1000

Le Président-Directeur Général
d'une très Importante Société du secteur tertiaire
recherche
pour son secrétariat particulier

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

DE HAUT NIVEAU

ayant :
— au minimum 30 ans ;
— une très bonne formation de base ;
— une expérience de plusieurs années d'un Secrétariat de Direction (avec pratique de la sténo-dactylo) ;
— une excellente présentation.

Quartier SAINT-LAZARE - Restaurant d'entreprise - 5 X 8 - Nombreux avantages sociaux.

Adr. lettre man., C.V. dét., photo et prét. nº 974, PUBLICITES REUNIES 112, bd Voltaire. — PARIS (11e), qui transmettra.

Compagnie de Transports Aériens (Orly)
recherche

ELECTRONICIEN Haute Qualification

- spécialiste équipements de téléinformatique
- travail varié sur sites
- maintenance et contrôle sous-traitance
- déplacements brefs en France

Nombreux avantages sociaux assurés

Envoyer C.V. et lettres à PARFRANCE P.A. sous nº 4102
4 rue Robert Estienne 75008 Paris.
qui transmettra

Importante Société - 8500 personnes - recherche

JURISTE DEBUTANT(E) option DROIT des AFFAIRES

Les candidats (Hommes dégagés O.M. ou Femmes), seront obligatoirement licenciés en DROIT.
Le diplôme IAE serait apprécié.

Adresser CV sous référence 9442 à Axial Publicité, 91, Faubourg St-Honoré 75008 Paris qui transmettra.

Importante Société Textile

recherche
POUR CREATION DE POSTE

DIRECTEUR EXPORTATION

Formation Ecole de Commerce
Age minimum : 35 ans.

Expérience minimum 5 années dans le commerce international textile (filés et tissus coton).

Envoyer C.V. à nº 8.700, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS-9e, qui transm.

IMPT GROUPE INTERNATIONAL DE SERVICES cherche pour sa filiale française
« Département NETTOYAGE INDUSTRIEL »
(l'un des tout premiers sur le marché national)

PUBLIC RELATIONS

- attaché directement au P.D.G., il doit être très introduit dans l'industrie et le commerce ;
- capable de négocier à haut niveau.

REMUNERATION TRES IMPORTANTE EN FONCTION DES RESULTATS.

Ecrire avec C.V. détaillé et photo sous réf. 358, EVI-TOURNAY, 5, cité Pigalle, 75009 Paris, q. tr.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

recherche

H.E.C. - E.S.S.E.C. - D.E.S. SC. ÉCO

ou équivalent

Le jeune candidat devra avoir de préférence une expérience immobilière et commerciale acquise dans le secteur banque, promotion ou agence immobilière.

Le poste à pourvoir est à vocation essentiellement commerciale.

Ecrire avec C.V. et photo à : C.E.T.P., nº 230, 23, r. de Constantinople, 75008 PARIS, qui transm.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ PIÈCES MOTEUR

possédant succursales multiples
recherche
pour siège BOBIGNY

CHEF SERVICE APPROVISIONNEMENT

Cadre, 35 ans minimum, solide expérience gestion stocks et aptitudes au commandement demandées.

Env. C.V. man., photo et prétentions à SWEERTS, B.P. 269 - 75424 PARIS CEDEX 09, sous nº 1.522.

PARIS

L'EQUIPE DIRIGEANTE D'UN IMPORTANT CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

dans quartier animé (16e Arr.) regroupant dans le même ensemble immobilier plusieurs foyers sociaux et centres d'activités culturelles et artistiques cherche à s'adjoindre un

RESPONSABLE CREATIF et DYNAMIQUE

RESPONSABILITES :
- Gestion et contrôle de Comptable : charges communes, entretien et sécurité, prestations de services, location de salles et de parkings
- Contacts permanents avec les responsables et les utilisateurs
- Politique générale d'animation et d'information.

La préférence sera donnée à une personnalité de 35 ans min., ayant fait la preuve par ses réalisations antérieures de compétences de gestion et d'animation transposables dans un milieu exigeant diplomatie, ouverture et créativité.

- Position Cadre
- Possibilités de secrétariat offertes à épouse (adjoindre C.V.)
- *Logement de fonction.*

Adresser C.V. détaillé, photo et prétent. sous référ. 121.618

Centre de Psychologie Appliquée
30, rue de Mogador
75009 PARIS
qui est chargé du recrutement.

Gérant d'immeubles (9e) rech. COMPTABLE expérim. Conn. informat. indispensab. Poste av. responsab. et d'aven. Ecr. Serv. nº 49 B.P. du Musée 75062 Paris, Cedex 02, qui tr.

GROUPE IMPORTANT engage immédiatement pour *Levallois*, *Mº Anatole-France*

COMPTABLES 2e ECH. CONFIRMEES

Age minimum 25 ans
Comptabilité générale, Déclarations fiscales et para-fiscales.

AIDES-COMPTABLES CONFIRMEES

Tél. : 758-12-20 Poste 418

ATESMA 36, rue M.-Ange (16e)
288-11-11 - 224-66-88
RECH. PR PLACES EN FIXE
AIDES - COMPTABLES CONFIRMEES

Cie Réassurance pl. Opéra rech. comptable pr travaux audit-interne. 25 ans mini., expér. 3 ans mini. Envoy. c.-v. et prétentions, C.T.R., 13, rue Louis-le-Grand, Paris-2e. Réf. C. 001.

Recherchons

INGÉNIEUR

SUP. ELEC. TELECOMM. (ou équivalent)

Préférence quelques années d'expérience pour traiter études technico-économiques. Notions informatique appréciées

Adresser C.V. et prétentions à M. MOULON 38, rue du Général-Leclerc. 92131 Issy-les-Moulineaux.

ETABLISSEMENT PUBLIC à Caractère Industriel recherche pour :

— Etudes technico-économiques commerciales ;
— Mise en place, gestion et suivi des contrats d'études économiques ;
— Gestion et organisation des programmes de recherche.

JEUNE ECONOMISTE

ECOLE TYPE I.E.P. (économie financière + licence sciences économiques ou formation ingénieur complétée par études économiques), ayant une ou deux années d'expérience ou débutant actif et motivé par l'innovation, la prospective, les méthodes de planification et les activités scientifiques et techniques.

Ecrire avec C.V. détaillé à : nº 12.631, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

FILIALE D'UN GROUPE FINANCIER PARA-PUBLIC très important crée un poste à PARIS

de PROGRAMMEUR SYSTEME

De formation I.U.T. informatique, ce technicien possède une expérience de 2 à 4 ans. La diversité de ses travaux exige une maîtrise du COBOL et de l'ASSEMBLEUR.
Une très bonne connaissance des matériels et systèmes IBM 360/370 DOS-VS et N.C.R. CENTURY 200 (HBS ICL souhaitée également).
Le travail s'effectue au sein d'une jeune équipe.

Il implique de fréquents déplacements et contacts avec les utilisateurs.

Adr. rapidement C.V. dét. et prét. à nº 12.655, Contesse Pub., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

VENDEUR SPECIALISTE

ARTICLES SPORT

Se présenter ALLEN, 42, rue Etienne-Marcel (2e).

BANQUE PRIVEE

affiliée à un groupe d'importance nationale,

recherche

pour suivre et développer sa clientèle de particuliers et commerçants à

PARIS

JEUNES ATTACHES COMMERCIAUX

— Expérience bancaire 2 à 3 ans souhaitée.
— Niveau bac ou B.P. de banque exigé.

Envoyer C.V. manuscrit, photo d'identité et prétentions à : B. P. 243-09, 75425 PARIS Cedex 09, réf. C.B. 64.

SECRÉTAIRE TRILINGUE ALLEMAND

ANGLAIS

Gestion exportation avec initiatives. Mise en place septembre.

Env. C.V. manusc. et prét. à QUIET S.A. Z.I. 77500 CHELLES.

IMPORT. SOC. SPECIALISEE DANS LA VENTE MACHINES-OUTILS
recherche

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Formation :
Diplômé Enseignement supérieur, école de mécanique, bne expérience des machin.-outils et des procédés d'usinage moderne, machine transfert, grosse mécanique et commande numérique.

Allemand parlé indispensable. Esprit d'analyse et goût des contacts humains.

Ce poste comporte la responsabilité de promouvoir et de vendre des machines-outils importées de haute technicité et implique d'entretenir les relations avec les constructeurs, d'établir les devis et d'apporter son aide au réseau commercial.

Lieu de travail : PARIS. Déplacements fréquents.

Envoyer C. V. manuscrit et prétentions sous référence 354, Lévi-Tournay, 5, cité Pigalle, 75009 PARIS, qui transmettra.

Important comité d'entreprise, *recherche*

SOUS-BIBLIOTHECAIRE

titulaire du C.A.F.B.

Libéré O.M.
poste permanent à Paris.

Adresser C.V. et références à Havas Contact, 156, bd Haussmann, 75008 Paris nº 45.522.

Recherche

MENAGE

bne entente, bne présentation. HOMME : service de table, *bon bricoleur, bon jardinier*, permis VL. FEMME : sacht cuisiner, tenir intérieur. Références contrôlées pr maison de campagne, logés et meublés. Rég. Nord Paris, pl. stab. pour de longues années. Tél. pour prendre R.-vs : 203-71-48.

CENTRE DE RECHERCHES SUD-EST recrute

CHIMISTE ORGANICIEN

1er ou 2e ECHELON pour synthèse de produits chimiques fins.
Envoyer C.V. détaillé à : Nº 23.093 P.A. SVP, 37, rue Général-Foy, 75008 Paris.

Importante Société recherche pour son siège à Paris

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

Age : 25 ans minimum.
— Excellentes connaissances en mécanique.
— I.U.T. - B.T.S.
— Anglais ou allemand apprécié.
— Situation d'avenir pour candidat dynamique.
— Travail passionnant dans équipe jeune.

Envoyer C.V., photo, prétentions au nº 8.785 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ETABLISSEMENT DE CREDIT PARIS recherche pour SERVICE CONTENTIEUX

REDACTEUR JURIDIQUE

ayant DEUG en DROIT, *CAPACITE, DUT - Juridique*. Libéré O. M.

Stage de format. assuré (notamment format. pratique à l'analyse financière).

Avantages de la profession bancaire.

Env. C.V. nº 13.004 Contesse P., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Recherchons pour notre Département Informatique à BOBIGNY

PROGRAMMEUR

Formation IUT ou équivalent. Connaissance Cobol et assembleurs, télétraitement apprécié. Envoyer C.V. manusc., photo et prétentions à SWEERTS BP/269, 75424 PARIS Céd. 09 s/nº 1.521.

Pour gestion de Personnel recherchons

CADRE ADMINISTRATIF

Connaiss. droit du travail, convent. collect. métallurgie. Poste à pourvoir Paris-8e. Envoyer Curriculum-Vitae à : MINET Publ. Nº 40.462, 40, rue Olivier-de-Serres, PARIS-15e, qui transmettra.

P.M.E. en pleine expansion en France et sur les marchés étrangers proche banlieue SUD PARIS recherche

UN INGENIEUR

Minimum 30 a. Posséd. bne exp. en automatisme et asservissement pr lui conf. responsabilités très diversifiées
— Etudes et fabrication ;
— Développement des filiales étrangères ;
— Anglais courant demandé.
Envoy. c.-v. manuscr. + photo à RISSE B.P. 21 Morangis 91420.

Importante Sté prestat. serv. en progression crée le poste d'agent commercial

HOMME DE HAUT NIVEAU

18 ans expér. minim., apte à la négociat. d'une clientèle nouvelle et au suivi des contrats existants. Env. c.-v. détail. + photo + prétent. à STE SEVIP, 12, rue du Mont-Tabor, Paris-1er.

ORGANISME DE TOURISME recherche pr Paris

RESPONSABLE ADMINISTRATIF

pr bur. relations av. l'étranger pouvant assurer :
— Secrétariat trilingue (allemand-anglais) ;
— Rédaction du courrier allemand ;
— Renseignem. téléphoniques.
— Tenue de planing ;
— Notions de comptabilité.
Libre de ste. Avant. sociaux, restaur. d'entrepr. Adr. c.-v. dét. + prét. + photo (ret.) à nº 8 729 Publipress, 31, bd Bonne-Nouvelle 75082 Paris Cédex 02.

Je dirige UNE AGENCE DE PUBLICITE ET D'EDITIONS

Je cherche UN JEUNE PUBLICITAIRE

capable de devenir mon bras droit. Si vous vous en sentez l'étoffe et si vous avez au minimum 3 à 4 ans d'expérience,

Téléphonez à Mme MARTIGNAC 523-14-40
ou envoyez votre C.V. au : 7, rue du Faubourg-Montmartre, 75009 PARIS.

CLINIQUE CHANZY rech. INFIRMIERES D.E. AIDES SOIGNANTES CAP 30, bd Chanzy, Montreuil-s/Bois.

URGENT BANQUE 8e Recherche employée de bureau connaiss. dactylo. Discr. assurée Envoyer C.V., sous le nº70.677, à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e), qui trans.

Cinéma St-André-des-Arts rech. OUVREUSES temps complet, même débutantes. Tél. 326-48-18, jeudi 19 juin, de 15 h à 18 h.

CONSEIL

EN RECRUTEMENT DE CADRES

recherche pour compléter petite équipe performante (Paris-17e)

Psychologue

Diplômé (e), ayant SOLIDE expérience sélection de cadres. Entreprise et/ou Cabinet (débutants s'abstenir). MI-TEMPS ou temps plein.

DISCRETION D'USAGE. Pour contact rapide, écrire sous référence 830.334 à REGIE Presse 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

IMPRIMERIE RENOMMÉE

spécialisée dans L'EDITION PUBLICITAIRE
PARIS, recherche

ATTACHÉ COMMERCIAL

Jeune, dynamique, connaissant bien les métiers graphiques pour suivre clientèle existante et prospecter nouveaux clients.

Rémunération attrayante pour candidat de valeur.

Adresser C.V. et photo à nº 13 101, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

1er GROUPE DE PRESSE INDUSTRIEL ET TECHNIQUE cherche CHARGE D'ETUDES, PROMOTION MARKETING H.E.C. - ESSEC - SUP. DE CO. Libre rapidement. Ayant 1 ou 2 ans expérience étude de marché, promotion. Adr. C.V., lettre manuscrite et prétentions : M. Michel Abelin, 142, rue Montmartre, PARIS-2e.

IMPTE SOCIETE DE MATERIEL FERROVIAIRE recherche pour bureau d'études de Paris-La Défense

UN JEUNE INGENIEUR

Ayt qques années d'expérience en mécanique générale
Anglais souhaité-
Libre rapidement

Env. curr. vitae dét. et lettre man., nº 13.029, CONTESSE P., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

GROUPE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION recherche pour son département BETON prêt à l'emploi

CHEF DU SERVICE MATERIEL

- Ingénieur A.M. ou équivalent, 35 ans minim., pr assurer :
  — La supervision fonctionnelle, l'animation et l'assistance techniq. des Ets de province,
  — L'étude des implantations nouvelles,
  — La gestion administrative du parc,
  — La préparation des développements futurs.
- Une expérience incontestable dans tous ces domaines est absolument nécessaire.

— Le poste nécessite des déplacements en province, une bonne connaissance de l'anglais sera appréciée.
— Lieu de travail proche banlieue SUD de PARIS.

Env. C.V., prétent., et photo, à nº 12 952, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

MASSER PARIS sélectionne COLLABORATEURS CCIAUX Minimum 25 ans

Possédant une bonne expérience de la vente, mais les débutants ambitieux sont acceptés. Nous souhaitons des hommes dynamiques, tendus vers la réussite, aspirant à la promotion et exigeant de larges responsabilités. - Notre métier s'inscrit dans le Bâtiment (neuf) et fait appel aux techniques de l'isolation et de l'électricité. Nous mettons à votre disposition notre formation, un véhicule et les départements : 77 SUD - 95.
Nous offrons un salaire motivant basé sur un fixe, des commissions et des primes. Les candidats résideront dans le département de travail et posséderont le téléphone.
Env. C.V. et photo à : J.-P. TERENTI, 23, av. du Cdt-Barré, 91170 VIRY-CHATILLON. Sous référence DC/F.

GERANT SYNDIC d'immeubles dem. ASSISTANT (E) expérim. Ecr. av. sér. réf. et prétent. : nº T 071197 REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, q.t.

Organisme de formation professionnelle dans les transports comportant plusieurs établiss. recherche pour compléter son équipe de gestion prévisionnelle et de contrôle budgétaire

UN ASSISTANT DE GESTION

débutant, licencié Sc. économiq. option gestion.
Position cadre début.
Lieu de travail : Puteaux.
13e mois. Horaires souples. Mutuelle, Restaurant entreprise. Adres. C.V. et prétent. A.F.T., serv. du person., Tour Horizon, 53-54, quai National, 92806 PUTEAUX.

CENTRE RENE-HUGUENIN 5, rue Gaston-Latouche, 92 - Saint-Cloud, recherche

INFIRMIERES D.E.

Salaire début 2.670 F ; si 2 ans ancienneté 2.850 F. 40 h. sem. + prime 7,50 % possib. Logem. célibat. Ecr. ou tél. pour r.-vs 602-38-58, poste 315.

IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE rech. pour son établissement de

SAINT-MAUR (94)

SECRETAIRE DE DIRECTION

de formation de base B.T.S. *ou équivalent.*

Il lui sera demandé d'assurer le secrétariat complet (à dominante technique) d'un directeur de production.

Esprit méthodique et sens de l'initiative indispensables.

Bonne pratique (surtout écrite) de l'anglais souhaitée.

Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétentions à nº 12.573, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

Ecole nvelle rech. Profs maths et angl., préf. Hm. dynamiq., enthousiastes, min. 2/3 a. expér. Tél. : 824-49-98

SOCIETE DE PRESSE quart. OPERA - PALAIS-ROYAL recherche pour sa Direction Générale

SECRETAIRE

Excellente sténodactylo, réelle expérience du secrétariat. Connaissance souh. des secteurs : Administration, Politique, Presse. Horaires chargés (48 h. p sem.) mais avantages divers. Position cadre après période probatoire. Ecr. S.G.P., 13, av. de l'Opéra, Paris-1er, ou TEL. 260-32-32.

Impte Sté prod. chimiq. industr. rech. son futur DIRECTEUR-général adjoint. 32 ans minim. Form. HEC-Sup. de Co. Parfait bil. anglais. Excell. gestionn. De préf. tr. b. connais. chimie. CENAF Sélection France 7, rue Chabanais, PARIS (2e). Tél. : RIC. 98-39 et 27-46.

demandes d'emploi

SI VOUS RECHERCHEZ UN

DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ITALIE

— Nous vous proposons un élément de grande valeur ;
— Plusieurs années de Direction générale d'une FILIALE D'UN TRES IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS ;
— 45 ans ;
— Références bancaires, professionnelles et personnelles de PREMIER ORDRE.

Faire proposition à MAB PUBLICITE (nº 0303), 61, rue de Malte, 75541 PARIS CEDEX 11, qui tr.

Célibataire 26 ans - Expérience de la vente U.S.A., CANADA, JAPON, AFRIQUE - Langues Anglaise et Espagnole écrites et parlées couramment, CHERCHE SITUATION

VENDEUR INTERNATIONAL

Accepte toute affectation à l'étranger.
Libre immédiatement - Téléphoner (à Paris) :

945-68-47

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

LICENCE EN DROIT + I.A.E.

27 ans, Anglais - Expérience administrat. juridique, financière, crédit, export, cherche poste d'avenir PARIS ET BANLIEUE, libre rapidement.

Ecrire sous nº 12.889 à CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui transm.

CADRE SUPÉRIEUR GESTIONNAIRE

49 ans - C.P.G. - I.C.G.

Expérience acquise au sein d'entr. multinationales. Comptabilité générale et analytique, coûts industriels. Audit. Budget. Contrôle de gestion. Tableau de bord. Trésorerie. Financement. Import-Export. Fiscalité. Droit des sociétés.
Références professionnelles et morales de premier ordre. Recherche collaboration étroite avec dirigeant moyenne entreprise ou Direction Administrative et Financière.

Ecrire No 9.221, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

CADRE financ. compt. gestion, crédits PME, 36 a., exp. inform. Banq., Et. financier, ch. situat. Ecr. à 3.611, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

SECRETAIRE DE DIRECTION Bilingue angl., connaissant espagnol et italien, sens contacts haut niveau, aimant méthodes, initiatives, responsabilités, ch. situation stable, diversifiée. Ecr. à 71.897, CONTESSE P., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

DECORATRICE, 8 ans expér. architecture intérieure, création *plans, descriptifs, devis*, contacts clients, conduite chantiers ch. poste à respons. Normand, 55, r. de Ménilmontant 75020.

PARIS. Cadre fém., 40 a., exp.

RESPONSAB. SERVICE GEST. GROUPE IMMOBILIER

rech. situation poste confiance, rémunérat. intéress. Banl. excl. Ecr. à 3.569, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ASSISTANTE DIRECTION COMMERC. ADMINISTRAT. cadre, 38 ans, exp. responsab., fac. adapt., con. ang. Paris exc. Ecr. à 3.570, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 25 a., dég. O. M. D.E.S. sciences écon., 2 a. d'expér. comme chargé d'études écon., ch. emploi similaire. Ecr. nº 3.602 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CHEF SERVICE. Audit. interne consolidation, réglementation financière, 12 ANS EXPER. ds cabinet international audit. externe, groupe franç., groupe anglo-saxon, recherche POSTE ENCADREMENT, DIRECTION FINANCIERE dans groupe français important. Téléphone : 736-36-27.

DIRECTION DE S.A.V CHEF DE PARC

ENGINS DE TERRASSEMENT

Formation supérieure (43 ans), angl., portug., espagnol courant, exp. Afr. noire, Am. Sud, pays socialistes. Engins à pneus et chenilles, cat. AC-PH. Richier, groupes électrogènes, mat. de carrière et forestier, Perkins Baudoin. Camions Deutz, Mercedes, Berliet. Ayt assumé successivement direction gestion et réparation parcs import., puis direction serv. apr.-vte à l'étr. (CA 35.000.000 de 5 a/3 a.), ch. sit. en rap. étranger ou France. Ecrire nº 830.333 Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

Projeteur compositeur bâtiment dipl. commis architecte, élève ing. C.N.A.M., expér. et référ. sér. ds domaines div. dynam., sens relat. humaines, 10 a. exp. T.C.E., ch. sit. à respons. ds l'entreprise bât. ou bur. étude. Ecr. Régie-Presse nº T. 71168, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

X - 35 ans

Études et Recherches en Statistique, Économie, Sciences humaines.
Bon rédacteur, Anglais courant
cherche :
Travail d'Etudes appliquées ou plus concret.
Préférence marquée pour la province ou l'étranger (missions ou séjours de plus longue durée).
Ecrire nº 3.615, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

J. H., 22 a., lib. O. M., bac. philo, lettres angl., italien, espagn. D.U.T. techniq. ccial *début. rech. empl. ccial sauf* porte-à-porte. Ecrire : Raynaud, 42, bd Gorbella, 06100 NICE.

MEDECIN DU TRAVAIL

expérimenté cherche poste PARIS ou BANLIEUE à temps partiel, service autonome de préférence, inter sinon.

Ecr. nº 3.619, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

TRADUCTEUR D'ARABE

مترجم لغة عربية

Place stable ou autres proposit. Téléph. 007-26-31.

De formation supérieure

(MATHEMATIQUES)

JEUNE HOMME 27 ANS après 2 ans d'expérience dans une société pétrolière et ayant assumé responsabilités : organisation, gestion et participation lancement de systèmes mécanisés. cherche à Paris ou *région paris. situation permettant de s'intégrer à une équipe* de Direction.
Ecr. à 6.971, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

FRANÇAISE CELIBATAIRE 26 ans, actuellement SECRETAIRE CORRESPONDANC. ALLEM., FRANÇAIS, ANGL. en *R.F.A.*, recherche emploi équivalent, préférence région *Midi-Côte d'Azur*, Rhône-Alpes.

Raybaud, 4132 Kamp-Lintfort, R. F. A., Neuendickstr. 9.

J. F., 28 a., 1 a. U.S.A. lic. ang. dip. russe, sc. po. exp. journaliste organ., dyn., ch. sit. *stab. relat. publ. Mlle Coligny*, 19, r. Morard, 75014 Paris.

---

50 ans, bonne présentation, excell. éducat., ancienne secrétaire de direction, diplômée esthéticienne, ch. empl. gouvernante chez monsieur ou dame seuls ou ménage sans enfants. Ecr. nº 3.608 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ESPAGNE. Cadre sup. ccial Français, 40 a., résident (6 a.) rech. situat. direction pour implantation ou développem. Tél. 950-00-98 ou 954-83-36.

Cadre vente efficace disponible de suite pour responsabilité organisation, animation, relance réseau ccial pour moyenne entreprise Paris ou moitié Sud de la France. Domicile actuel Paris. Ecr. HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, Paris-8e, sous réf. 63.822.

INGENIEUR
43 ans - ICAM - ISMCM - ECE
17 ans expérience
GRANDES et MOYENNES ENTREPRISES
recherche
RESPONSABILITE NIVEAU DIRECTION
dans PME ou PMI
Métallurgie, bâtiment, transport.
Région indifférente.
Ecr. Nº 3.596 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Sec. dir. trad. ang.-esp. Haut niv. + réf., 29 a., lib. 1er juil. 40.000 F a. min. Poss. voyages. Ecr. Nº 3.599 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. Fme dactylo connaissant magnétophone ch. empl. bureau Libre rapid. Ecr. 65515 PRESS, 31, bd Bne-Nouvelle, Paris-2e.

J. Fme, dynam. fin. 3e cycle histoire mod. not. de droit, ital. courant, angl. moy., ch. poste collaboratrice de recherche dans presse, édit. ou auprès de particuliers. Tél. 885-14-36.

J. F., secrétaire direction, 32 a., assistance technique cadre, 14 ans expér. bâtim. Format. continue. Désireuse quitter Paris ch. situation à responsabilités entre Rennes, Caen, Chartres, Le Mans. 3.500 x 13. Ecr. Nº T. 071.273, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

J. F., 26 ans, licence Angl., Ital., expér. secrétar., cherche empl. galerie art ou antiquité pour juillet. Etud. ttes propos. pour empl. stable. Tél. 344-50-81, soir. 631-18-46.

H. 34 a., inst. spéc. CAEI, gde exp. anim. art. form. adult., ch. empl. direct. étab. ou resp Paris banl. N.-O. 959-25-44, apr. 17 h.

H. 23 a., 5 a. expér. bancaire B.P. de banque. Etud. A.M. éco. ch. sit. ds banque ou sect. privé Paris ou province indifférent. Ecr. nº 3.601 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F. BTS Interprét. « Accueil ». Brevet interprète trilina. : franç., angl., allem. Diplômée Ecole des Cadres, dactylo, exp. guide-interpr., libre immédiat., cherche situation stable Paris ou banl. Saint-Lazare. 970-32-01.

Lui, 25 ans, DUT électronique (1 an exp.) ; Elle, 23 ans, DUT informatique (3 ans expérience dans société de service) cherchent postes ds pays étranger. Bonne connaissance anglais. Ecr. nº 3 618 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Juriste H, 35 a. Lic. droit privé, 10 a. exp. ds éts crédit, connais. dt constr. ch. poste ds serv. jurid. promot. immob. ou sect. banc. Cadre 55 000. Ecr. Mlle Richert, 10, rue Robert-Fleury, 75015 qui transmettra.

INGENIEUR (E.N.S.T.) lic. es sciences, 38 ans expérience
— Labo et bureau d'études analog et numérique ;
— Commercial ;
— Système.
Cherche situat. région Rennes. Domicile Rennes pr août 1975. Ecr. nº 3 622 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Dame américaine ch. travail intér. en France. Paris franç., norvég., allem., grec. Institutrice franç., caissier de banque 7 ans; payeur 1 an. Rép. S. Moe, Bay Center, Wa. 98527 U.S.A.

H. 27 ans. Maîtrise maths. 3 ans exp. informatique, ch. poste analyste. Spécialiste temps réel, bases de données et statistiques. Région Paris. Ecr. nº 3 609 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F. 25 a., licence droit privé, 3 000 F mens., libre 1-10-1975 ch. emploi. Ecrire nº T 071229 Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

CHEF OU PERSONNEL 44 a., posséd. 14 a. exp. indust. maîtrisant part. l'ensemble de la fonction, rech. poste simil. ou Direction de Personnel. Paris ou banl. Ouest. Ecr. Nº 12.938, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	84,00	89,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,88

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

L'immobilier

exclusivités

appartements vente

Paris

PARC MONCEAU
2 P., 85 M² Conviendr. ARTISTE
Gd standing. - 526-94-18 / 04-68.

16e DAUPHINE - Gd appart. 9 p. à rénover, 340 m2. Prix 1.250.000 F. - LAB. 13-69.

5e près rue Mouffetard
Ds immeuble neuf gd standing Studios et 2 pièces Rentabilité garantie par contrat 8 % net. Tél. 033-61-67 - LACHAL S.A.

MARAIS Ds Hôtel particulier XVIIe siècle
Splendide 4 p., cuis., bains, wc, en duplex, exposé sud. 742-83-11 / 87-66

R. des Ecoles - Idéal placement STUD. et DUPLEX, tt confort. PX EXCEPT. 548-65-80.

« Résidence Monsieur-le-Prince » 48, rue MONSIEUR-LE-PRINCE
Appts à vdre STUD., 2-3-4 P.
rén., caract. Prox. Luxembourg Vis. Appt témoin tous les jours, et samedi sur rendez-vous, de 10 h à 17 h - 633-14-51.

PARIS XVIe
angle bd Murat et rue Daumier
A vendre Appts 2-3 P. Libres et occupés
Imm. refait à neuf avec ascens. Vis. s/pl. ts les jours, 14-18 h : 1, R. DAUMIER - PARIS 16e

TRES GRANDE CLASSE
APPARTEM. DUPLEX 268 m2 12e et 13e étages. vue extraordinaire s/Paris Sud 123 m² terrasse, 60 m² jardin. Conviend. P.-D.G., profess. libérale ou artiste. Prix 1.000.000 F. Téléph. : 766-24-18, l'après-midi.

MONTPARNASSE
ATELIER ARTISTE + 2 PCES cuis. s. bs, w.-c., Px 280.000 F. SENEZE - 331-41-76

SAINT-JACQUES
Propriét. vend duplex caractère, tt cft, av. jardin. Tél. 723-37-01.

FACE SQUARE
STUDIOS DUPLEX de 75.000 F à 135.000 F. 34, r. E.-LEVEL. Tél. 627-78-84.

Mo PTE-DE-VERSAILLES
Im. stdg, p. de t., impecc., salon s. à m., chbre, tt cft, 75m2 sur jardin, ss vis-à-vis, 4e ét., asc., 305.000, fac., 15-18 h., lun.-mar., 14, rue LACRETELLE. 579-84-39.

Près Foch très lux. appt. 290m2, sompt. récept., 4 ch. parfait état + 4 ch. de serv. Tél. 4 postes, possib. profess. libérale. Affaire exceptionnelle. Tél. : 723-71-44.

BUTTE-MONTMARTRE GRENIER 100m2. T. 227-75-68.

MONTPARNASSE
Imm. p. de t., ascenseur, 2 et 3 p., avant ou après travaux. Tél. : SAB. 85-86, le matin.

TROCADERO
Duplex 150m2, 9e et 10e étage. Bel. terras., gd liv., 2 ch, 2 bns, ch. de serv., gar. T. : 224-00-10.

BUTTE-AUX-CAILLES, b. mais. 6/7 p. + atelier dans jardin, ét. impecc., beaucoup de charme. ALGRAIN, 285-00-59 et 285-09-54

VAUGIRARD Prop. vd 2 p. neuf 1975, 52 m² + B., sud, grand stdg. Px int. 256-61-61, p. 5.172.

RESIDENCE « ARMOR » 33, r. Pelport, PARIS 75020. petit IMMEUBLE NEUF LIVRAISON MARS 76 Dix 3 pièces, tout confort. prix exemple, 58m2 : 256.600 F. 67m2 : 296.100 F. Prix fermes et définitifs. T. : 824-76-47.

Près Saint-Sulpice. ODE. 42-70, 110m2, 2 séjours, 3 chambres, 2 bains, ascenseur, caractère.

CŒUR MONTPAR. A REN. pt 2 p., pt px. DAN. 63-98 ap. 16 h.

Région parisienne

PARLY 2 Gd luxe, 4-5 pièces Valeur 740.000 F Vendu urgt 540.000 F. Situation exceptionnelle. - Tél. 954-68-08.

BOULOGNE, métro, maison 6/7 p. av. agréable jardin. ALGRAIN, 285-00-59 et 285-09-54.

Vincennes, av. Paris, 5 p. 170m2 chbre serv. tout conft, très bel imm. pierre de taille, 256-13-29.

PARLY 2 Exceptionnel Urgt 4 pces type 2, S.-O. Prix sacrifié 238.000 F. Valeur neuf 320.000 F. 954-68-08.

bureaux bureaux

HERON BUILDING MONTPARNASSE

20.000 m2 de bureaux à louer disponibles début 1975
18 étages de bureaux modernes et fonctionnels dans le dernier né des quartiers d'affaires de Paris

Richard Ellis 17, rue de la Baume, 75008 Paris. Tél. : 225-27-80/359-29-93 +

PARIS XIe. Location 350 F le m2 ou vente. Immeuble de 3.500m2 entièr. rénové et équipé. Libre. 225-66-10.

NEUILLY
Bureaux de standing à louer à partir de 148 m2. Richard Ellis : 225-27-80. M. REYE.

MONTREUIL
BUREAUX NEUFS 5.000 m2 DIVISIBLES en lots de 500m2 et 355m2. 330 F LE M2 ANNUEL. IMINCO. Tél. : 256-35-50.

locations non meublées

Offre

Plaine MONCEAU 325 M2 ATELIER d'artiste, duplex, 3 chambres, 2 sanitaires, 2 chambres service. 5.500 F. - ANJ. 90-73.

PUTEAUX, GD STUDIO 50M2, pr. gare, 5 min. St-Lazare, terrasse, 6e, dernier ét., tout conft, 720 + charges. Tél. : 258-42-39.

Ppaire loue direct. à particul. 5, rue du Helder. Tél. : 523-21-73.

PORT-ROYAL, grand standing, petit studio sur jardin, tt conft, 590 F + charges. T. 337-49-59.

AVENUE DE SEGUR, très bel imm. gd stdg. Bail 6 ans 150m2. Vue imprenable, + 2 chbres de bonne. 4.500 F. Tél. : 337-88-14.

MONTMORENCY villa 9 pièces, sal. de bns, gar., jardin, 2.200 F. Tél. : (45) 96-50-10.

Demande

ING. ch. sans agence 4 à 6 p. Versailles ou env. T. 950-36-70.

appartem. achat

Recherche Paris-15e, 7e arrond., pr bons clients, appts ttes surf. et immeubles. PAIEMT COMP. Ecrire Jean-Feuillade, 5, r. A.-Bartholdi (5e). Tél. : 579-39-27.

Achetons en TUNISIE tous biens immobiliers, appartements, villas, terrains. Tél. : 742-87-66 et 742-03-11.

locaux commerciaux

MARX-DORMOY : 2.000M2 Immeuble commerc. entièr. libre à louer sans pas-de-porte. 140 F LE M2. Ecrire no 75.158 I.P.F., 12, rue de l'Isly, (8e).

A céder droit au bail appart. à usage ccial, 100m2, avenue des Champs-Elysées f. av. George-V. Tél. : 684-76-36.

villégiatures

ANTIBES villa meublée à louer. Juillet-août-sept. Tél. : 34-03-26.

pavillons

Parc SAINT-MAUR RER Marne CHATENAY près VERRIERES. Pav. 6 p., neuf, grand séjour, 320.000 à 360.000. Tél. : 202-20-04.

ENGHIEN, 5 min. de la gare, calme, soleil, jdin 1.000m2, maison 8 p. 200m2 habitables + ss-sol + dépendances, 550.000 F., avec 110.000 F cpt. T. 989-31-74.

propriétés

78 HOUDAN Magnifique propriété
280 m2 habitables, grand parc, piscine, dépendances. 550.000 F. Tél. 627-02-64.

LIGUGE, 8 km cent. POITIERS, mais. bourg., ancien., dite « le Château », entièr. rénovée 1962. Part. ét., parc 15.000 m² clos vx et jeunes arbres. vast. dépend. Log. gard. T. mat. jus. 13 h. (49) 43-11-53. Paillat BP Ligugé 86240.

MOUGINS (Le Guillet) vds MAS AUTHENTIQUE restauré. Résid. source, ruisseau. Vendu sous valeur. Lorraine Agence, 43, bd Albert-Ier Antibes. T. (93) 34-44-68.

ETANG à vendre sur terrain boisé possibilité construire. Tél. : 58. CERDON-DU-LOIRET Par GIEN.

DROME, rég. Crest, ferme et moulin sur 4 ha, 200.000 F. Fermette sur 1,7 ha, 165.000 F. Bord village, maison de 8 p., parc 1.600m2, Prix : 260.000 F. Ag. Hervé, BP 86 26400 CREST. Tél. : (75) 75-09-00.

LAGNY magnif. ppté 14.000m2, mais. 10 p. + dépend., gar. 5 v. ALGRAIN, 285-00-59 et 285-09-54.

30 km de Paris par autor. Ouest, prox. gare, villa neuve 7 pces, 2 s. de bs, cuis. amén., tr. beau site, jdin boisé 950m2, 430.000 F. Tél. GRAVEY : 965-69-59.

EXCEPTIONNEL ENGHIEN à rénov. villa 7 p. + 1 de 45m2. Sur parc 2.000m2, très calme, résidentiel. Prix : 730.000 F, av. 146.000 F compt. T. 989-31-74.

terrains

Centre OZOIR vd terr. 5.300m2. Conv. clinique, mais. repos ou résidence. Téléph. : 028-20-87. M. FERRIERE.

villas

VESINET Résidentiel 3' R.E.R.
Gd séjour, 5 ch. Parc 1.200 m2. A.P.C. - 976-38-98

CANNES très près centre ville LUX. MAS 10 p. tr. gd conft, vue mer, jdin ombragé. Tr. rare DOTZLER 54, r. Antibes Cannes.

viagers

16e VERDURE, calme. Villa Montmorency. H. P. 8 p. tt cft, jardin, terrasse, garage. Occup. 1 T. 73 ans. 620.000 F+3.500 F. F. CRUZ 8, rue La Boétie 265-68-98

appartements vente

Paris

13e - GOBELINS
Immeuble neuf, tout confort : beau 5 P., 110 m², tél., cave, 2 emplacements voit. sous-sol. SEICAP. — Tél. : OPE. 73-45.

94, FG POISSONNIERE
Im. neuf. Livrais. immédiate. STUDIO 40 m2 - 200 000 F. STUDIO 25 m2 - 100 000 F. FRANK ARTHUR - 924-07-69.

G|I|R|P|A
LE SPECIALISTE DE LA BELLE RENOVATION
Pour personnes aimant le beau caractère original, 2e, plein centre vieux Paris
STUDIOS 2 - 3 PIECES
Mezzanines en duplex. Grand confort STANDING LIVRAISON IMMEDIATE. 325-25-25-56-78.

GRENIER
AMENAGE EN DUPLEX AVEC TERRASSE. BAL. 62-85.

SUR CHAMP-DE-MARS
UNIQUE APPARTEMENT DE 225 M2. Gde classe, plein Sud. JARDIN PRIVE 160 m2 + 1/2 sous-sol 80 m². Exclusiv. FRANK ARTHUR. — 924-07-69.

CARDINAL-LEMOINE
PRES BD SAINT-GERMAIN
Dans immeuble P. de T. de caractère, propriétaire vend studio, tout confort, état neuf, rue et cour-jardin. Tél. : 723-38-74.

BASTILLE
Propriét. vend ds bel immeuble ravalé, tapis escalier STUDIO, entrée, kitch., bains, wc, placard, moquet. Jamais habité. URG. BAS PRIX 77.500 F Crédit possible IDEAL PLACEMT Locat. assur. 12 % + plus-value MARC KLEIN - ELY. 73-18

4e ARR. Imm. p. de t. 64. Balc. Terras. Vue s/jard. 3 p. 90m² Poss. park. 425.000 F. 272-68-17.

TOLBIAC près METRO
Imm. nf. Charm. 3 pièces, 8e ét. Cuis. lux. équipée, tél., parking. FRANK ARTHUR - 924-07-69

16e AV. KENNEDY - Sompt. appt 300 m², gde récept., s. à m., 4 ch., 2 bns, 2 ch. serv. Boiseries, décorat. - 567-22-88.

Mo EXELMANS Bon immeub. Chauff. centr.
STUDIO, entrée, cab. toil., wc. 25, rue Parent-de-Rosan Mardi, mercredi, 14 à 17 h 30.

TROCADERO Bel immeuble pier. de taille
6 p., 165 m2, balc., tt cft, étage élevé, 2 ch. service. 850.000 F. GILER S.A. 59, av. d'Iéna Tél. 260-34-88

7e Mo BAC. Très bel imm. tt cft. Gd appart. insonorisé, soleil. Exc. distrib. 9 pièces à rénover, 2 chbres pers. Mercredi, jeudi, 14 h 30 à 17 h 30 : 248 BIS, BD. ST-GERMAIN

Près BUTTES-CHAUMONT
B. imm. p. de t. 19, RUE MEYNADIER Liv. dble + 3 chbres, ent., cuis., bs, wc, chff. cent. (poss. park.). Px 285.000. Mardi-merc., 14-18 h.

TROCADERO Luxueux 2 Pces 6e étage. Prix élevé justifié. - 260-22-26 ou 260-34-88 - ZANNETTACCI.

Vends direct. 89, BD MURAT 5 P. + dépend. 600.000 F, facil. poss. Me voir s/place mardi-mercredi, 16-20 h.

Mo SAINT-MICHEL STUDIO 28 m2
3e ét. Tél. Confort. - 331-81-11.

HENRI-IV Poutres et style
Ent. 2 p., cuis., bns. Sur rue. 3e ETAGE - SOLEIL - IMPEC. 90.000 + mens. — VOL. 58-70.

LUXEMBOURG (Pr.) SOL. 39-10
Dble liv. 3 chbr. 105 m2. 1er ét. Tout conft à ref. Bel immeuble pierre de taille - Prix 425.000 F.

MONTMARTRE. Appt 2 Pces, confort : 110.000 F. - 387-45-24.

GLACIERE, plein ciel, 88 M2, balcon-terrasse, asc., tél., état rare : 350.000 F. — ODE. 73-37.

Quai BOURBON, élégant 78 m², S/GDE COUR NOBLE, au SUD. Poss. 38 m² en plus. RIC. 02-44.

ALESIA, résid., bel immeuble, 3 P., cuis., bns, 5e ét. ss asc. Prix à déb. Degeve, SEG. 53-37.

PARC MONTSOURIS - PRES 145 m², bel imm. p. de t., 7 P., tt cft, balc. + serv. 589-49-34.

14e, Part. vd 2 appts pouvant communic., 1o) 1 magnif. 3 P., 5 fenêtr., pl. Sud, équip. nf, chf. centr. indiv., cheminée, gren., construc. Px 320.000 F. 2o) 2 P., cuis. sur jardin. Px 105.000 F. Tél. : 331-35-48, de 14 à 20 h.

Ve - JARDIN DES PLANTES Propr. vd 4 P., calme, tt conft. Téléphone : 336-02-37.

G|I|R|P|A
UN PROPRIETAIRE A VOTRE SERVICE
AFFAIRES EXCEPTIONNELL. VIIe - 28 m. rue de Sèvres A SAISIR : murs de commerce. Baux 3, 6, 9, 11 % rapport (frais compr.). 325-25-25 - 56-78.

16e, DUPLEX, 75 M2, gd séj. + chb. CACHET EXCEPTIONN. TEL. 430.000 F. Tél. : 704-88-18.

Mo RASPAIL. Dble liv. + 3 ch., cuis., bains, confort, 2e étage. Téléphone : 325-36-82.

GAMBETTA. Ds imm. tt conft, asc., chff. centr., v.-o., dble liv. + chb., cuis., bns, entr., cave. Beaucoup de charme. Etat nf. Px 155.000. Tél. prop. 567-50-35.

VAUGIRARD. Immeuble neuf : 2 P. s/rue, tt conft, plein Sud. MARTIN, Dr en droit. 742-99-09.

EXELMANS. Immeuble P. de T. standing, gd 3 Pièces. tt conft. MARTIN, Dr en droit. 742-99-09.

VIIe - RUE DE LILLE
Ds hôtel partic., 6-7 P., 250 m², serv., park., travaux à prévoir. 1.050.000 F.— Tél. : 325-46-55.

Bd St-Germain (Mo Maubert), bel imm., liv. dble + ch. 60 m², cuis. équip., S. de B., nombrx rangem. Téléphone : 531-51-10.

16e, R. DES SABLONS, 3 P., S. bns, cuis., 5e ét. ss ascens. Tél. 190.000 F. — PAS. 71-29.

R. ST-JACQUES. Dans imm. P. de T., ravalé, magnif. studio, 42 m², tél., gd cft. — 326-47-82.

HALLES
Propriétaire vend ds bel imm. 18e siècle, rénové, — STUDIOS décorés, loggias, tt cft, 30 m² : 108.000 F ; — SEJ. + 2 chbres, LOGGIA, tt cft, 60 m² : 240.000 F. Vis. mardi, mercredi, 13-16 h., RUE DUSSOUBS, No 17. Téléphone : 553-64-67.

Pont Austerlitz, P. de T., ravis., ét. élevé/asc., b. 4 P., cuis., wc, S. de B., balc., chff. central + 1 ch. serv. 330.000 F. 344-71-97.

POISSONNIERE. Immeub. stdg, ét. élevé, refait neuf, superbe appart. 145 m² + 32 m² balc. av. 10 portes-fenêtres, plein soleil, peut profess. lib., poss. + 1 ch. serv. S/R.-V. BNCIC, 359-46-75.

113, RUE CAULAINCOURT
Imm. P. de T., asc., 2 et 4 P., 3 P., libr. et occup. Prop. s/pl., mardi, mercr., jdi, 14/17 h. 30.

XVe - POUR CONNAISSEURS
Je vends directement : GRAND GRENIER (état brut), plein soleil, grosses possibilités pour personne compétente en travaux. Propriétaire : 325-56-78.

CARREF. BUCCI, ST-A.-ARTS, LUX. GREN, duplex. 85 M2. SOLEIL. ODE. 42-70. CALME.

BOUCICAUT. Part. vend 95 m², magnif. appt d'angle, imm 1910, 4 P., cuis. équip., bs, asc.-desc. 480.000 F. Téléphone : 828-81-65.

Région parisienne

BOULOGNE Près église
Immeuble anc. rénové, 100 m2. Charm. 3/4 pièces sur rue. Calme et jardin. Bains. Tél. FRANK ARTHUR — 924-07-69.

VERSAILLES Bel appt
6 P. 125 m2. Ds imm. XVIIIe. Cft + 2 chbr. serv. Gar. Terras. 35 m2 - TRES CALME. Téléph. propriétaire : 951-48-02.

NEUILLY. Part à Part. vend : 4 PIECES, confort, 110 m², Prix intéressant. Téléphone 359-73-78.

Boulogne, prox. Auteuil, P. à P., 3 P., impec., 70 m², gde cuis., S. de B., wc, tt cft, gar., imm. réc. Stdg. 603-98-19. ap. 19 h. ou sam.

Bois-d'Arcy, Part. vd appt 2 P., cave, park., ds pet. rés. calme, soleil. Téléph. DEMURGER : 335-38-88 H. B., 460-13-87, soir.

Part. vd dir. F 4, gd stdg, Fontenay-s/Bois, 5 min. train et autobus, occup., 145.000 F + CF. Ecr. no 3.612, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

PARC MAISONS-LAFFITTE
5 min. gare, Mais. plain-pied, Pierre de Bretagne, 145 m², 5 P., 2 TEL., grande cheminée, parc arborisé 1.800 m² : 1.000.000 F. A DEBATTRE. Tél. 728-09-76.

FONTENAY-AUX-ROSES
Près Mo, appt 5/6 P., 130 m² + magnif. terrasse 48 m², expos. Sud et Ouest, au 6e et dernier étage, séj. 48 m², cuisine 20 m², gar. en s/sol, neuf, 622.000 F. EFIMO : 660-45-96.

Direct. par propriétaire
NEUILLY - ST-JAMES
IMMEUBLE GD STANDING
Pl. soleil, tr. belle entrée, Living double 1 chambre, s. de bns. Cuis. entièrement aménagée. Gd balcon sur splendide H. P. Vue imprenable. Parking. Px à débattre si réalisation de suite. Sur place : 64, rue de Longchamp, 3e étage face, mardi, mercredi de 14 h. à 18 heures.

Etranger

Esp. Benidorm, stud., gde terr., cuis., bs, wc, tt mblé, park., 2 pisc., jard. enft. imp. mer. com. imp. 40.000 F. BAYLE, 1, rue Ponant, 83 Port-Grimaud.

appartements occupés

PL. PANTHEON
Prop. vdent ds imm. tt cft Appts occupés 2-3 et 4 pces. Tél. 723-38-53.

XVIe - TROCADERO
Bel immeuble entièrement rénové, occupées, 2 Pces dépend. Téléphone : 622-16-98. P. 26.

ILE SAINT-LOUIS. - Original PETIT DUPLEX, s. de b., cuis., parf. état, 165.000 F. - 704-88-18.

PALAIS-ROYAL
Dans imm. grand STANDING, DUPLEX, 6e/7e ét., ASCENS. Téléphone : DID. 98-54.

constructions neuves

A 200 mètres de la gare de : VANVES - MALAKOFF à 6 minutes gare Montparnasse proximité futur Mo début 1976 LA RESIDENCE MIRABEAU, 117, rue Paul-Vaillant-Couturier.
92 - MALAKOFF
STUDIOS AU 3 PIECES
Livraison octobre 1975. PRIX FERMES ET DEFINIT. CONSTRUCT. TR. SOIGNEE. Appt tém. sam., dim., 10-12 h., ldi, mercr., sam., dim., 14 h. 30-18 heures. Téléphones 742-28-97.

92 - VANVES
41, RUE JEAN-BLEUZEN
Studio ou 2 Pièces, 48 m2 JARDIN PRIVE. Sur R.-V à : 359-69-28 ou 736-33-21.

appartem. achat

ACHETE URGENT COMPTANT Chambre bne, Paris. 873-20-67.

Achète urgent rive gche, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e. 1 à 2 pièces, paiement comptant chez notaire. Téléph. 873-23-55.

FONCTIONNAIRE UNESCO rech. 2/3 p. rive gauche ou 16e. Tél. 528-29-62, h. repas.

locations meublées

Offre

MARAIS - 4e. Propriétaire loue studio 30 m², tout confort, loyer mensuel 800 F. — Téléphoner : 325-07-21, de 9 hres à 12 hres.

Demande

Recherche Paris 7e, près rue St-Guillaume, CHBRE MEUBLEE, avec douche, pour étudiant rentrée octobre, avec ou sans petit déjeuner. — Ecrire avec dist. BONRCHOT, 66, rue Serpenoise, 57000 METZ.

locations non meublées

Offre

XVIIe MALESHERBES
Très beau 7 pièces décoré, tél. 3.000 F + charges. — 924-92-45.

16e PORTE DAUPHINE
Studio 45m², grand confort, tél. 1.400 F + charges. LAB. 45-52.

Fontenay-sous-Bois, except. lum. habit., studio 55 m² + terrasse 45 m² conft, cave, verdure, vue panoramiq. Px élevé. 876-45-34.

BD BERTHIER. Petit imm., 7 p., bourgeois ou prof., refait neuf. 5.000 F. — TEL. 366-45-29.

12e. B. 5 pces, tél., tout confort. 1.800 F + charges. — 292-07-77.

1er. Mo LOUVRE. STUDIO, cuis., bns, chauf. centr., téléph. 720 F charges compr. 236-27-42.

Demande

Particulier cherche à louer à l'année PROPRIETE gd stand., 4 chambres minim., grand parc, tennis et piscine souhaités. Région Ouest par autoroute 60 km. maximum. — 727 - 88 - 17.

immeubles

ASSUREUR ch. ples. immeub. P. de T., Paris seulem. Faire offres : 51-BRICE, 43, av. de Suffren, Paris-7e. - 734-29-84.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Pl. centre R.E.R. Imm. occup. 330 m², pet. jard. A SAISIR. 520.000 F - 285-38-96. - S.I.R., 9, rue Joubert, Paris (9e).

MARAIS Face Musée nation. d'arts mod.
Libre. Im. 2.000 m2 bur. et ccial, entier ou lots 80, 125, 250 m2, ss-sol+R.-de-CH. 600 m2, chff central, asc., façade 37 m. Tél. : 247-13-47.

villas

LA CELLE-SAINT-CLOUD
Belle villa sur terrain 1.140 m², récept. av. gdes baies vitrées, 4 chambres, 2 bains, cuis. équ., 2 garages, tt confort, 750.000 F. Tél. : 969-62-00, le matin.

COTE D'AZUR
A vendre Boulouris 500 mètres plage, villa moderne, neuve, 4 Pièces, avec
PISCINE PRIVEE
Vue sur mer, gdes terrasses, beaux arbres. Livr. immédiate. CIGIM, 42, parc Aiguebonne, 83700 St-Raphaël - (94) 95-28-94.

locaux industriels

TRAPPES LUMIERE A LOUER

25.000 m² d'entrepôts divisibles et adaptables à partir de 600 m²

AVANTAGES

- Zone industrielle de Trappes
- Desserte directe par l'Autoroute de l'Ouest
- Raccordement FER
- Nouvelle formule locative "mesure industrielle" surface selon vos besoins, modifications réalisables
- Entièrement aménagés avec Bureaux
- Livraison clés en main Automne 1975

Renseignements
SEPRIM
85, avenue de Saint-Cloud - 78000 VERSAILLES
Tél. 950.30.28

DM/ZLN2

bureaux

CHATOU
Bureaux 190 m², total. indép., en rez-de-ch. Entièrem. instal. Tél. Tout confort. 260 F le m2. 924-24-87 et 227-61-52.

Propr. vd en tte propr. bur., 121, r. La Fayette, 100 m. gare Nord. Rens. 526-54-78, 203-59-54.

NEUILLY
Propriét. loue 1 ou plus. bur. immeuble neuf. Tél. 758-12-40.

A louer NEUILLY, r. Perronet, bureaux 122 m², Tél. Mme MAIRET, 637-45-60.

A louer 8e, quart. Haussmann-La Boétie, bel appart. amén. en burx, 163 m², ent. rénov., 5 lign. tél., tt équ. Loyer très intéres. 754-88-88 (Mlle Durand).

Locations sans pas-de-porte 1 à 20 BUREAUX, tous quart. A.M. 293-45-55 + 522-19-10.

8e PROPRIETAIRE loue 1 ou plusieurs burx, refait neuf. — Tél. : 720-05-89.

A LOUER
A LA COURNEUVE
BUREAUX.
Téléphone : 260-42-90 + 44-90.

KLEBER-BOISSIERE
BUREAUX MODERNES TOUT EQUIPES A SERVICES COMPLETS
Standardistes, hôtesses trilingu., Télex, salle de conférences. Garage assuré.
LOC. HERSA : 553-59-11.

locaux commerciaux

COLOMBES - Boutique avec appartement ds pavillon récent, tout confort. Facilités. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

hôtels-partic.

MARAIS. Secteur de sauvegarde. Tr. bel H.P. 17e, en gde partie restauré. Vue sur jard., à vdre en total. ou en 3 appts. PASTEYER - 266-35-84. L'Antiquaire en Immeubles.

NEUILLY/SAINT-JAMES
Très bel hôtel particulier avec petit jardin. - 300 M2 HABIT. Etat parfait. Vastes réceptions et atelier artiste. 5/6 chambres. Nombreux sanitaires. CLAUDE ACHARD - 637-14-56.

8e ETOILE - H.P. 600 m², 14 p., terrasse, partie commerc. 4 500 000 F - Exclusivité D. Chevalier et Cie - 265-22-57.

fonds de commerce

Hôtel 40 chamb., 2 ét. NN avec bar-caveau, possibilité extension, affaire saine. Prix intéressant. Ecrire 100.370, Agence HAVAS STRASBOURG.

pavillons

PARC MAISONS-LAFFITTE
Tr. beau pav. récent, 8-9 p., surface habit. 200 m², grand jardin, garage. - EUR. 05-55.

Lig. Sceaux. Pr. gare BOURG-LA-REINE, maison partic., 8 PIECES, jardin, garage. Cabinet DORMION - 924-12-04.

VERSAILLES (15') - Magnif. MAIS. 98 m2, 3/4 P. Cft. S/colline et ds verd. 1.100 m2. Prix : 295.000 F — 950-14-60.

maisons de campagne

PART. à PART. ach. mais. maxi. 80 km. Paris, 4/5 p., jardin, garage. Ecr. à 6.978, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

VALLEE DU LOIR
Mais. bourg. 30 k. Angers, 3 p. r.-de-ch., 2 ch. étg., s. bs, él., T.égoût, salle ds bât. cour, gar. jard. dev., gd pot. der. Forêt, chasse, pêche. Prix 105.000 F. Tél. : 366-07-19.

GRECE - PILION. Maison à restaurer, vue sur mer, jardin. Prix 100 000 F. Téléphone : 222-23-23.

Vds B. A. Annot 90 km Nice, 700 m. alt. mais. anc., cft, tr. b. vue, cave voûtée, pierres et gr. salle rez-ch. sur. et étage : 4 p., s. de bs, cuis., jardin 6 ares, hangar. Rauscher, chem. Argenton, 04 ANNOT.

terrains

TERRAIN 5 ha. bord de mer, Languedoc, 300 m. sable fin, très beau terrain entièrement clôturé arbres, villa tout confort, 4 pièces, convient placement ou village de vacances. Prime. Subvention Etat 1 million de francs et prêt avantageux. Crédit hôtelier. Location ou vente. Ecrire HAVAS, 34-MONTPELLIER - no 10.347.

Part. vend 2.500 m2 terrain, bord de Seine, 100 m. de berge. Tél. 720-10-30 et 63-84.

Propriétaire vend près NATION, 200 m INNO 10 M. Métro. PERMIS de SURELEVATION DE 2 ETAGES, 325-56-78.

fermettes

EXCEP. ARDECHE. Vds ferme typ. av. bergerie Très belle vue. - 150.000 F Tél. à partir de 18 h. 531-29-33.

viagers

JASMIN. Hôtel particulier 8 p., parfait état, jardin 300 m², garage, occupé 2 têtes 82-78 ans. 900.000 compt. + rte 2.700 F/m. FONCIAL, 266-32-35.

NEUILLY-ST-JAMES. Lib. appt 3 p. + ch. dom. 100 m². Compt. + 2.300 rente. LODEL, 700-00-99.

Ach. viagers ou nue-propriété Discrétion VERNEL 526-01-50 4, pl. Estienne-d'Orves, Paris-9e.

NEUILLY Occupé 1 Tête 78 ans
Splend. 6 pièces, classe except. 3 sanit., 3 chbres serv. Garage. Imm gd stand. Compt. + Rente 3.900 F mensuel VERNEL 526-01-50

LIBRE 20e stud. tout confort, 2 têt. 72-74 ans. cpt. 25.000 F. rente 1.200 F mens. 870-85-80.

capitaux ou proposit. com.

GROUPE FINANCIER INTERNATIONAL recherche PARTICIPATION OPERATIONS EXPORTATION
INTERFINA BOX 908 1211 - GENEVE 1 CH.

FABRICANTS DE KETCHUP ! Désirons entrer en contact le plus tôt possible avec société de conserves pouvant fabriquer du ketchup. Cherchons coopération avec fabricant approprié pour lancer nouveauté mondiale. Adr. réponse (urgent) à JAN SJOBERG A/B P.O. Box 50025, S-40052 Gothenburg 50 Sweden.

Prêts hypothécaires 12,5-14 %. PERRIER, 32, rue Damiette, 91-Gif-sur-Yvette. 907-43-57.

propriété

TRES BELLE MAIS. Ile-de-France, sud Paris truct. 65, 3.600 m². Vue nable. 800.000 F - 6

4 km de LA ROCHE-SU vends, cause santé, dom 35 a. 22, maison 8 p., wc, dép., 3 bât. matér 400 veaux, conviendrai prof. libérale. Prox. bel env. Prix int. Tél. après 20 h. 30. JOSUE, 85000 Mouilleron-le-C

Part. vend propriété delais, 14 ha., avec vignes et possibilité 2 ha., maison, chais, dépend., vin produit bordeaux supérieur, c Castillon. Tél. 605-3

140 km. autoroute sud. tourée ruisseau à truites et préfab. sur île prés attenants par pa Prix 25.000 F. Me Dec notaire, 89300 JOIG

MARLY-LE-ROI
Propriété de caract. av PARC 4.500 m². 1) Tr. belle maison a 375 m² habitables. ment qualité ra 2) Maison du 18e siè 250 m² habitable 3) Maison de gar Cabinet TRICOIRE - Claude ACHARD -

COTE D'AZUR, MOUG de classe, livg, salon, bns. 2.000 m². Piscine, prix justifié. BOURSE DE LA CONSTRUCTIO d'Antibes, Cannes. (93

VAUCRESSON - Sple s/700 m2, 2 belle cuis. 2 burx. 4 c s. d'eau + PAVILL. Prix 1.350.000 F —

VALLEE CHEVREUSE Jolie MA 150 m2 habit. 5 P. S/ 2.500 m2. Tr. calme. Prix 525.000 F —

38 km OUEST. Pr. Demeure Caractère, 8 p, pr., d BEAU PARC 5.50
LARGIER
Demander BERNARD DUSSA 32, bd Malesherbes. A

PERIGORD
Maison ancienne, sé poutres apparentes, 4 ch. + dépend. avec ron, COMMANDERIE S, à M., salon, chem très appar. + 4 gdes possib. d'aménagem. - gardien + dépend., pa din 5 ha environ, b partie par une ri J.-G. PINET. — LAE

ST-AYGULF pré- St-1
TR. BELLE PPTE, par chemin privé, sur terrain décoré par p. rocail et puits. Séjou 5 chbres av. cab. toil. 2 s. de bs, gde cuis., débarras, cave. Garag Chauff. central mazou. Avec pavill. gard. 4 w.-c., douche et chff. c Prix 1.300.000 F à Gros crédit poss. Ecr. M. GAUNET, 4, r. A. 93350 Le Bourget. Tél. et sur place (94) 4

MANOIR normand, sur (Orne), 10 P., cft, parc GUILBART, notaire Tél. (34) 27-80-

villégiatu

A louer petite berg campag. St-Paul-de- Juil.-août-sept. co cple + 1. Tél. 522-7

Part. loue juillet, ao maison campagne 110 aut. Ouest, bordure Senonches, calme, tt Jardin. Tél. : 331-7

A louer juillet et sept. de campagne (cuis., sé sal. bains) en pleine boisée, 10 mn mer. Douarnenez. Le Pag Grannec, OAST 29 Châteaulin. Tél. :

Loue Studio Nice Pro 3 pers. Juil. 1.200, sept. Duthion, 4, r. Hitar, Tou

A louer juillet-août-sep appartement Biarritz standing, plein centre plage). Tél. 16-63 - 04- 16-56 - 84-22-55.

Pour Juillet 33-Andernos-Bassin d'A P/P loue villa tt cft. boisé, gd séj., 2 ch., cu d'eau., w.-c., gar. Tél. 19 h. : 781-94-57.

Loue authent. Roulottes attelées rand. Prover J. MOYNE, 84320 Entr Tél. (90) 81-00-35 et (90)

Location août MARINA DES ANGES apparten 4 pièces cuis., 2 s. de gd standing. Lux. meu place port bateau 11 S'adr. RIBON AVOCAT, Aude, AIX-EN-PROVEN

pensions

Recom. hôtel pens., demi gd cft., calme, jard., q résident. 149, bd Malesh

traductions

Offre

Sté trad. offre traductio français vers vietnamien. trad. lang. mat. vietnami SPECIAL. PHARMACEUT Ecr. No 8.805 « le Monde » 5, r. des Italiens, 75427 Pa

autos-vente

Concessionnaire Porsche vend avec garantie constru 1 Porsche 911 (type Jubil 1975. Radio stéréo. 1.000 km non immatriculé 2 Volswagen-Porsche 2 1973. Ecr. pour renseignem et prix : 20, rue du Ti 59200 TOURCOING.

occasions

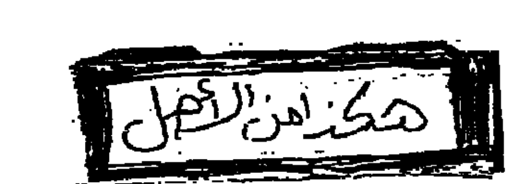
Achat très cher, tous bij brillants, argenterie. PERRO 4, Chaussée-d'Antin. OPE 77, av. Victor-Hugo. ETOI

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone du lundi au vendredi de 8 h. 30 à 18 h. 30 au

233.44.31

pour tous renseignements : **233.44.21**

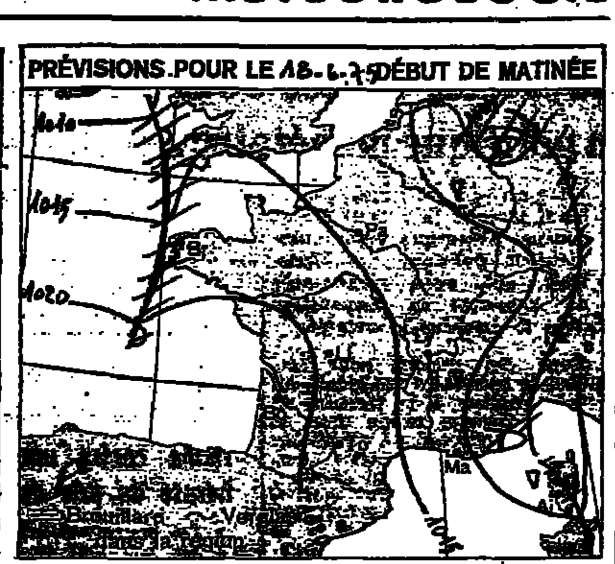
Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.



MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 17-6-75 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 18-6-75 DÉBUT DE MATINÉE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses ⟨ orages ➡ Sens de la marche des fronts
Front chaud ▲▲ Front froid ▲▲▲ Front occlus

Évolution probable du temps en France entre le mardi 17 juin à 0 heure et le mercredi 18 juin à 24 heures :

Une crête anticyclonique, prolongeant les hautes pressions des Açores, atteindra la France au cours de la période envisagée. Une amélioration se développera ainsi sur l'ensemble de notre pays, les nuages restant toutefois plus abondants vers le Nord-Ouest et le Nord, en bordure du courant perturbé océanique qui circule autour de ces hautes pressions.

Mercredi 18 juin, à l'exception de quelques averses des Alpes à la Corse et de quelques brumes dans le Centre et le Sud-Ouest, il fera beau le matin dans la plupart des régions. Au cours de la journée, le ciel sera passagèrement très nuageux sur les régions situées au nord de la Loire, où les vents s'orienteront au secteur ouest et se renforceront un peu. Quelques pluies faibles sont possibles, en particulier sur les côtes de la Manche. Ailleurs, de belles éclaircies prédomineront, entraînant une hausse assez sensible des températures maximales. Les vents seront faibles, sauf dans le Midi méditerranéen, où ils resteront assez forts, de secteur nord-ouest.

Mardi 17 juin, à 7 heures, la *pression atmosphérique* réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 006,6 millibars, soit 755 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 16 juin ; le second, le minimum de la nuit du 16 au 17) : Ajaccio, 24 et 14 degrés ; Biarritz, 18 et 12 ; Bordeaux, 20 et 13 ; Brest, 16 et 8 ; Caen, 17 et 9 ; Cherbourg, 16 et 8 ; Clermont-Ferrand, 18 et 10 ; Dijon, 19 et 10 ; Grenoble, 16 et 8 ; Lille, 19 et 10 ; Lyon, 18 et 10 ; Marseille, 21 et 15 ; Nancy, 19 et 10 ; Nantes, 19 et 10 ; Nice, 22 et 15 ; Paris-Le Bourget, 20 et 10 ; Pau, 18 et 9 ; Perpignan, 19 et 12 ; Rennes, 18 et 10 ; Strasbourg, 18 et 10 ; Tours, 18 et 11 ; Toulouse, 20 et 9 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 18 et 5 degrés ; Athènes, 29 et 22 ; Bonn, 19 et 5 ; Bruxelles, 19 et 11 ; Le Caire, 34 et 21 ; Iles Canaries, 24 et 19 ; Copenhague, 13 et 5 ; Genève, 16 et 8 ; Lisbonne, 21 et 12 ; Londres, 17 et 10 ; Madrid, 22 et 10 ; Moscou, 24 et 17 ; New-York, 24 et 19 ; Palma-de-Majorque, 23 et 15 ; Rome, 27 et 20 ; Stockholm, 15 et 12 ; Téhéran, 32 et 20.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* des 16 et 17 juin 1975 :

UN DECRET :

● Portant création de sept postes de secrétaire adjoint à la section de commerce du conseil de prud'hommes de Paris.

UN ARRETE :

● Modifiant la liste des services *hospitaliers de chirurgie visés* aux articles 2, 3 et 7 de l'arrêté du 16 octobre 1972 relatif au certificat d'études spéciales de chirurgie générale.

Visites, conférences

MERCREDI 18 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — *Caisse nationale des monuments historiques*. 14 h. 45, entrée place de la Sorbonne, Mme Saint-Girons : « Exposition Palladio à la chapelle de la Sorbonne ». — 15 h., façade, Mme Allaz : « Notre-Dame de Paris ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Garnier-Ahlberg : « Hôtel de Sully ». — *15 h., 25, rue de l'Yvette*, Mme Legregeois : « A Auteuil, atelier-musée du sculpteur Henri Bouchard ». — 15 h. 30, hall gauche du château, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 21 h., marches église Saint-Gervais : « Le Marais illuminé ».

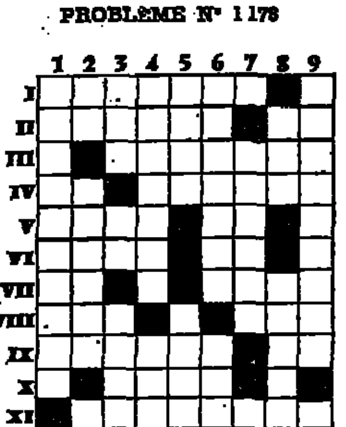
Réunion des musées nationaux, 10 h. 30 et 15 h., musée du Louvre : « Visite des chefs-d'œuvre des collections » (français et anglais).

14 h. 30, 7, rue de Jouy : « Le quartier de Saint-Paul ». — 15 h. 15, 88, rue Denfert-Rochereau : « Trésors de la rue Denfert-Rochereau » (Art et Histoire). — 15 h., métro Cardinal-Lemoine : « Les jardins, rénovation du quartier Mouffetard, Saint-Médard » (A travers Paris).

CONFERENCES. — 15 h. 45, Maison de l'Amérique latine : « Portrait-souvenir de Marcel Proust » (Société des amis de Marcel Proust et des amis de Combray). — 19 h. 30, Club 13, 15, avenue Hoche : « Ile de la Réunion : Que reste-t-il des colonies ». — 20 h. 30, 26, rue Bergère, M. Jacques Duchemin-Baryosher : « La Kabbalah ou tradition cosmique » (L'Homme et la Connaissance). — 16 h., Maison de la documentation, 29, quai Voltaire : « Québec, une autre Amérique ». — 19 h., Aquarius, 54, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, M. Gérard Nizet : « Exercices, orientations et critères de travail dans l'enseignement de Peter Deunov ». — 20 h., 12, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève : « Scientologie. Philosophie religieuse appliquée. Méthode de libération spirituelle et cours d'efficacité personnelle » (Eglise de Scientology de France) (entrée libre). — 20 h. 15, hôtel des ingénieurs des Arts et *Métiers, 9 bis, avenue d'Iéna, M. Yves* Diénal : « Exposé et séance de psychanalyse. La manie dépressive. L'inertie ».

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 1 178



HORIZONTALEMENT

I. La source de bien des mots. — II. Est peu sérieux ; S'entend souvent à Alger. — III. Effet à endosser. — IV. Se mirait dans le Nil ; Permettent d'avoir de jolis traits. — V. Réduit en parcelles ; Symbole chimique. — VI. Agent de publicité ; Abréviation. — VII. Désigne un Grand de ce monde ; Port français. — VIII. Prive le passeur de son gagne-pain ; Possessif. — IX. Euphorbes ; Ne pas se laisser dépérir (épelé). — X. Grands dans l'histoire, petits dans l'intimité. — XI. Ne compromet donc pas la grâce.

VERTICALEMENT

1. Ont de bonnes dents. — 2. Attire des gazelles altérées ; Mécontents. — 3. Abréviation ; Finit par ne plus manger que sur l'herbe ; Il en est question dans *Werther*. — 4. Emirent certains cris ; Pas tout à fait long. — 5. Vit dans la corruption ; Justifie chez certains le désir d'avoir un garçon. — 6. Ecartent les lèvres ; Orientation. — 7. Charmeurs nés. — 8. Génie ; Au bas d'une colonne. — 9. Rendirent poli.

Solution du problème n° 1 177

Horizontalement

I. Chevelure. — II. Hiver ; Rat. — III. Al ; Nèpe. — IV. Naseau ; Es. — V. Soirées. — VI. Verrues. — VII. ENE ; Ru. — VIII. Sisteron. — IX. Suret. — X. Adam (eut deux fils) ; Emet. — XI. Saignée.

Verticalement

1. Chansons ; As. — 2. Hi ! AO ; Ioda. — 3. Evasives ; Al. — 4. Vélèrent ; MG. — 5. Er ; Aérées. — 6. Nuer ; Ruée. — 7. Ure ; Su ; Orme. — 8. Râpé ; Ernée. — 9. Etés ; Su ; TTC.

GUY BROUTY.

Éducation

● *La Fédération nationale des associations d'élèves en grandes écoles (FNAGE)* recherche des chambres susceptibles d'être louées à des étudiants à Paris ou dans la région parisienne.

★ FNAGE, 18, rue Dauphine, 75006 Paris, tél. : 326-07-43.

● *L'Institut universitaire de technologie de Saint-Denis-I* (université de Paris-XIII) organise, à partir de novembre 1975, un stage d'un an à temps plein préparant au diplôme universitaire de technologie de génie mécanique.

★ Renseignements : I.U.T., 2, rue de la Liberté, 93206 Saint-Denis, tél. : 243-33-81, poste 32.

● *Examen d'entrée à l'université pour les non-bacheliers.* — L'université de Paris-VII organise d'octobre 1975 à juin 1976 une année de préparation à cet examen. *Inscription avant le 11 juillet.*

★ Renseignements : Service d'éducation permanente de Paris-VII, 2, place Jussieu, 75221 Paris Cedex 05, tél. : 336-25-25, poste 51-23.

● *Le concours d'entrée à l'Ecole supérieure de commerce de Paris*, réservé aux diplômés de l'enseignement supérieur, aura lieu le 18 septembre. Ce concours est ouvert aux titulaires d'un diplôme d'études universitaires générales, d'un diplôme universitaire de technologie, aux élèves ayant achevé avec succès la deuxième année d'un institut d'études politiques et aux diplômés de l'Académie commerciale internationale. Inscriptions du 15 juillet au 1er septembre.

★ E.S.C.P., 79, avenue de la République, 75011 Paris, tél. : 355-42-22.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines aux conditions suivantes :

FRANCE :
- Quinze jours .... 20 F
- Trois semaines .... 26 F
- Un mois .... 34 F

ETRANGER (voie ordinaire) :
- Quinze jours .... 27 F
- Trois semaines .... 38 F
- Un mois .... 56 F

EUROPE (avion) :
- Quinze jours .... 43 F
- Trois semaines .... 58 F
- Un mois .... 81 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés, et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre accompagnés du règlement correspondant une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207 - 23

ABONNEMENTS
3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE - D.O.M. - T.O.M. - EX-COMMUNAUTE (sauf Algérie)
90 F 160 F 232 F 300 F

TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE
144 F 273 F 402 F 530 F

ETRANGER par messageries
- BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE
115 F 210 F 307 F 400 F

II. — TUNISIE
125 F 231 F 337 F 440 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

loterie nationale

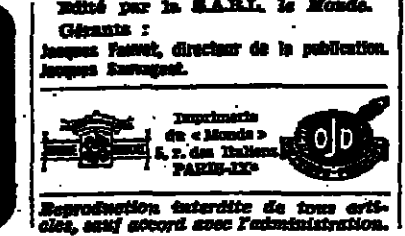
Liste officielle des sommes à payer, tous cumuls compris aux billets entiers

Terminaison	Finales et numéros	Groupes	Sommes à payer F.
1	63 681	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	75 471	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
	58 461	groupe 2	1 000 000
		autres groupes	50 000
2	962	tous groupes	300
	002	tous groupes	500
	682	tous groupes	1 000
	772	tous groupes	1 000
	58 462	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	63 682	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	4 832	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
	6 302	groupe 2	10 000
		autres groupes	2 000
	7 002	groupe 4	30 500
		autres groupes	2 500
	75 472	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
3	3	tous groupes	100
	43	tous groupes	300
	63	tous groupes	300
	053	tous groupes	400
	58 463	groupe 2	5 300
		autres groupes	1 300
	63 683	groupe 2	5 100
		autres groupes	1 100
	75 473	groupe 4	10 100
		autres groupes	2 100
4	94	tous groupes	200
	584	tous groupes	300
	914	tous groupes	300
	604	tous groupes	2 000
	58 464	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	63 684	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	75 474	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
5	025	tous groupes	300
	9 185	groupe 3	5 000
		autres groupes	1 000
	9 655	groupe 4	5 000
		autres groupes	1 000
	58 465	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	63 685	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	75 475	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
6	826	tous groupes	300
	806	tous groupes	300
	1 256	groupe 1	5 000
		autres groupes	1 000
6	58 466	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	63 686	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	1 386	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
	75 476	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
7	17	tous groupes	200
	557	tous groupes	300
	58 467	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	63 687	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	5 687	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
	75 477	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
8	908	tous groupes	300
	58 468	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	75 478	groupe 4	10 000
		autres groupes	2 000
	63 688	groupe 2	1 500 000
		autres groupes	50 000
9	9	tous groupes	100
	209	tous groupes	400
	2 009	groupe 3	5 100
		autres groupes	1 100
	2 479	groupe 3	5 100
		autres groupes	1 100
	58 469	groupe 2	5 100
		autres groupes	1 100
	63 689	groupe 2	5 100
		autres groupes	1 100
	75 479	groupe 4	10 100
		autres groupes	2 100
0	80	tous groupes	200
	540	tous groupes	500
	58 480	groupe 2	5 000
		autres groupes	1 000
	63 680	groupe 2	5 200
		autres groupes	1 200
	75 470	groupe 4	2 000 000
		autres groupes	200 000

Liste établie par le Secrétariat Général de la Loterie Nationale

Tranche du VENDREDI 13
TIRAGE DU 16 JUIN 1975
75 — PROCHAIN TIRAGE LE 18 JUIN 1975 à PARIS (8ème) 20 rue La Boétie — 29e

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

LA VIE ÉCONOMIQUE

MONNAIES ET CHANGES

ANNONCÉE POUR LE 10 JUILLET

La rentrée du franc dans le «serpent» n'efface pas toutes les divergences entre Paris et ses partenaires

Luxembourg (Communautés européennes). — La France annoncera très prochainement (avant le 10 juillet) son intention de rallier officiellement le « serpent monétaire européen ». M. Jean-Pierre Fourcade, ministre français de l'économie et des finances, s'estime en effet satisfait des réponses que les pays du « serpent » ont apportées à ses propositions d'assouplissement des règles du flottement conjoint des monnaies. La sourde lutte qui oppose la France au « club des Cinq » (Allemagne, Benelux, Danemark) n'en est pas pour autant terminée. Prochain enjeu : l'association du franc suisse au « serpent ».

De notre correspondant

Les ministres des finances des Neuf, réunis le 16 juin à Luxembourg, ont été informés par leur collègue belge, M. Willy De Clercq, des résultats de l'entrevue qui s'est déroulée dans la matinée entre les ministres des pays de la C.E.E. restés fidèles à l'accord de change européen et le représentant français. Au cours de cette entrevue, les « Cinq » ont fait connaître leurs réponses aux trois suggestions émises en mai dernier par M. Fourcade afin d'améliorer le fonctionnement du régime de change européen :

● PARTAGE PLUS EQUITABLE DU COUT DES INTERVENTIONS. — Actuellement, le pays à « monnaie faible » est seul tenu d'intervenir afin d'empêcher que l'écart de change à l'égard de la monnaie la plus appréciée du « serpent » ne dépasse le seuil fatidique de 2,25 %. C'est sur lui que repose la défense de l'accord de change européen. La France hostile à cette conception a suggéré que l'on évite, autant que faire se peut, l'apparition d'écarts de 2,25 % entre les cours de deux monnaies participant à l'accord. Comment cela ? En demandant aux pays à monnaie forte de lutter contre une trop grande appréciation de leur monnaie, grâce à des interventions « préventives ». Les « Cinq » ont accepté cette suggestion en précisant, toutefois, que cette nouvelle règle ne serait appliquée qu'au coup par coup, de manière pragmatique.

● ASSOUPLISSEMENT DES CONDITIONS DE CREDIT. — La défense de l'accord de change européen contraint les pays à monnaie forte à intervenir sur leur propre marché pour le compte des pays à monnaie faible. Ces interventions donnent lieu, selon les règles actuelles, à des remboursements du pays à monnaie dépréciée au terme de trent jours fin de mois. Ce délai est jugé trop bref par la France, qui a demandé avec succès sa prolongation. Les « Cinq » consentent en effet à allonger de trois mois le crédit actuel. Ils posent cependant deux conditions : l'encours des crédits sera plafonné (en fonction des quotats des Etats membres dans le mécanisme communautaire de soutien monétaire à court terme) ; un même Etat ne pourra pas être en permanence débiteur pendant plus de six mois. Par ailleurs les « Cinq » sont d'accord avec la proposition française d'exclure provisoirement l'or des règlements intra-communautaires.

● LE NIVEAU COMMUNAUTAIRE DU DOLLAR. — L'accord de change européen mis au point lorsque les parités fixes étaient encore de rigueur ne prévoit aucune disposition commune à l'égard du dollar. Une telle situation est malsaine. A défaut d'obtenir la coopération des Etats-Unis, la France a demandé à ses partenaires de tenter de déterminer un niveau communautaire du dollar. Les « Cinq » ont répondu d'une manière pour le moins circonspecte : reconnaissant l'inconvénient constitué par les fluctuations journalières du dollar, ils ne s'estiment pas en mesure de fixer un niveau européen de la monnaie américaine. Ils sont d'accord toutefois pour intensifier leurs constultations sur ce sujet.

Le franc suisse pomme de discorde

Au total, les concessions des « Cinq » aux thèses françaises sont prudentes, soigneusement assorties de conditions. M. Fourcade estime, pour sa part, qu'elles sont satisfaisantes. Les vues à long terme de la France et de la plupart des pays du « serpent » demeurent cependant largement divergentes. M. Fourcade, soutenu dans une certaine mesure par la Commission européenne, poursuit une démarche politique. Son objectif premier est de faire en sorte que tous les pays de la Communauté participent à un mécanisme de change qui demeure *« la pièce essentielle »* de la construction monétaire de la C.E.E.

Les « Cinq », en revanche, mais surtout l'Allemagne et les Pays-Bas, se soucient avant tout d'efficacité. Ils ne veulent admettre dans leur club que les pays, communautaires ou non, offrant le maximum de garanties pour la poursuite d'une coopération monétaire dont ils veulent conserver l'exemplarité.

Cette divergence de vues entre la France et les « Cinq » risque de rebondir dans un proche avenir. A Luxembourg, en effet, il a été beaucoup question du franc suisse. Le ministre français a confirmé en termes très nets à ses collègues qu'il s'opposait pour l'instant à toute association de la monnaie helvétique au « serpent ». Pour lui, l'entrée du franc suisse dans le « serpent » ne doit pas compromettre un éventuel retour au bercail de la lire et de la livre. Allemands et Néerlandais, en revanche, ont du mal à dissimuler leur empressement d'associer le franc suisse à leur entreprise.

La querelle sur le franc suisse se poursuit donc avant même que la France ait rallié l'accord de change européen. Elle pourrait resurgir le 10 juillet lorsque les « Cinq » donneront, en marge de la réunion du conseil des ministres des finances de la C.E.E., leur feu vert définitif à l'entrée officielle du franc dans le « serpent ». En attendant, le franc français continuera de demeurer *de facto* dans le « serpent ».

Signalons enfin que les représentants de l'Italie et de l'Irlade ont fait savoir qu'ils désiraient bénéficier du mécanisme d'emprunt communautaire. Ce mécanisme (au total 3 milliards de dollars d'intérêts compris) a été mis en place au début de cette année en vue d'assurer un recyclage ordonné des pétrodollars dans la Communauté. La demande italienne et la demande irlandaise ne sont toutefois pas officielles. Les spéculations vont bon train sur leur montant. Chiffres les plus fréquemment cités : 300 millions de dollars pour l'Italie (somme apparemment modeste) ; 200 millions de dollars pour l'Irlande.

(Intérim.)

Sur le marché des changes

LA CHUTE DE LA LIVRE SE POURSUIT LÉGER REPLI DE LA LIRE

La chute de la livre se poursuit inexorablement sur les marchés des changes : son taux moyen de dévaluation par rapport à décembre 1971 a battu mardi tous ses records avec 26,7 % sur l'annonce du maintien de la grève des cheminots britanniques. Le cours du sterling est tombé à Paris au plus bas niveau jamais enregistré : 9,82 F, et menace de glisser en dessous de 9 F. Le dollar a encore légèrement fléchi, le franc étant moins recherché. Quant à la lire italienne, elle n'a perdu que peu de terrain sur le résultat des élections dans la péninsule, s'inscrivant, sur la place de Paris, à 0,638 F contre 0,640 F.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	4 3/4	5 3/4	3 3/4	4 3/4	0	1
1 mois	5 1/8	5 5/8	4 1/4	4 3/4	1 7/8	2 3/8
3 mois	5 5/8	6 1/8	4 1/4	4 3/4	2 7/8	3 3/8
6 mois	6 1/2	7	4 1/2	5	4 1/4	4 3/4

Le « Wall Street Journal » critique la politique monétaire des États-Unis

Dans un éditorial publié lundi 16 juin, le « Wall Street Journal » critique vigoureusement la politique des Etats-Unis, qu'il rend responsable de l'absence de coopération dans le domaine monétaire.

L'une des raisons pour lesquelles le secrétaire américain au Trésor s'oppose à la fixation de taux de change réside dans le fait que la volonté de maintenir un tel système n'existe pas, observe le quotidien qui ajoute : *« Ceci est peut-être vrai, mais il nous semble que c'est surtout aux Etats-Unis en général et à la trésorerie américaine en particulier que manque ce consensus indispensable.*

» Un grand pas pourrait être fait, ajoute le journal, *en liant simplement la valeur du dollar à celle du mark, non pas au moyen d'opérations de support massives mais en adaptant les politiques monétaires. C'est semble-t-il ce que les pays européens ont proposé la semaine dernière, et ce que les Etats-Unis ont refusé.*

» Nous estimons également, écrit encore le « Wall Street Journal », *que si un nouveau système de taux de change fixes s'effondrait, le principal responsable serait les Etats-Unis.*

» A la lumière de ce que vient de connaître l'économie mondiale au cours des dernières années, il apparaît que le moment de défendre un système de taux flottants est passé depuis longtemps », conclut le « Wall Street Journal ».

● LES PAYS EXPORTATEURS DE PETROLE ont investi environ 2 milliards de dollars (8 milliards de francs) aux Etats-Unis durant les quatre premiers mois de l'année, a indiqué, le 16 juin, le secrétaire adjoint admèricain au Trésor, M. Gerald Parsky. En 1974, le total des investissements effectués outre-Atlantique par ces pays s'élevait à environ 11 milliards de dollars (44 milliards de francs) et atteindrait cette année 9 milliards de dollars (36 milliards de francs). — *(A.P.)*

ÉNERGIE

M. W. SIMON : les États-Unis doivent adopter une position ferme contre une nouvelle hausse du prix du pétrole.

« Le gouvernement américain n'a pas fait tout ce qu'il fallait pour s'opposer aux fortes augmentations de prix du pétrole », a déclaré à un groupe de journalistes le 16 juin M. William Simon, secrétaire d'Etat au Trésor.

« Au sein du gouvernement, certains pensent que nous n'avons pas adopté une attitude active en ne nous opposant pas violemment aux hausses de prix décidées par l'OPEP, et, de toute évidence, je suis de ceux-là », a poursuivi M. Simon, qui a également indiqué qu'il entendait demander avec insistance au président Ford d'adopter une position ferme contre une nouvelle hausse des prix du pétrole mondial à l'automne prochain.

M. W. Simon considère qu'une telle hausse est *« totalement dépourvue de justification économique et qu'elle affecterait le taux de croissance des pays industrialisés. J'estime qu'il faudrait une baisse* (du pétrole) *et non une hausse »*. — *(A.P., A.F.P.)*

● *Le principe d'une devise unique* a été décidé par les instituts d'émission de Koweït, de Bahrein, de Qatar et de l'Union des émirats arabes, a indiqué M. John Scott, directeur de la banque centrale de l'U.E.A., dans une interview publiée lundi par le quotidien d'Abou-Dhabi. La nouvelle monnaie serait fondée sur les droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international ou sur une « corbeille » de monnaies, et non sur le dollar ou la livre sterling.

A L'ÉTRANGER

En Suisse

VERS UN AMÉNAGEMENT DU SECRET BANCAIRE

Le président de la Confédé[ra]tion helvétique, M. Pierre Gra[ber] a condamné les abus du se[cret] bancaire, dans la déclaration [sur] la politique étrangère de la Su[isse] qu'il a faite lundi 16 juin dev[ant] le conseil national (Cham[bre] basse).

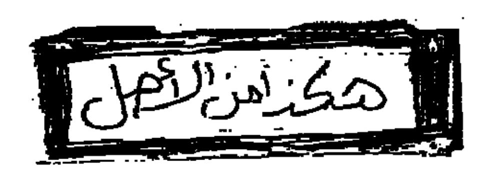
Parlant de l'image que l'on fait de la Suisse dans les pays [en] voie de développement, M. Pi[erre] Graber a affirmé : *« Les abus [du] secret bancaire nous font un [tort] certain. Ils ont des implicat[ions] qu'on ne saurait sous-estimer [pour] la politique étrangère helvéti[que] et ils alimentent de sur[croît] toute une série de mythes [que] les campagnes d'explication [les] mieux conçues ne parvienne[nt pas à] rectifier. »*

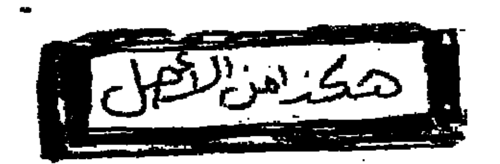
Les propos de M. Gra[ber], remarquent les observateurs, [cor]roborent dans une certa[ine] mesure les informations don[nées] lundi 16 juin par l'un [des] correspondants à Berne du [quo]tidien de Lausanne *24 He[ures]*. Selon ces informations, le Co[nseil] fédéral envisagerait actuelle[ment] un allégement du secret banc[aire] tandis que la Banque nati[onale] suisse étudierait la suppre[ssion] des comptes bancaires numé[rotés].

24 Heures cite à ce propo[s une] déclaration récente du cons[eiller] fédéral Georges-André Chev[allaz], chef du département (minis[tère]) des finances, devant une [com]mission parlementaire :

« Je ne vous cache pas, [a dit] M. Chevallaz, que, dans nos [dis]cussions avec les Français e[t les] Allemands, le problème d[e la] fiscalité suisse et de sa [trop] grande tolérance a été posé. [Nous] aurons de la peine à négocie[r des] accords monétaires si nou[s ne] prenons pas, dans un délai [pro]che, des mesures plus sé[vères] pour faire régner une cer[taine] honnêteté fiscale. »

C'est *« une manière comm[e une] autre*, commente le correspon[dant] de *24 Heures*, *de reconnaît[re le] tort que peut causer le s[ecret] bancaire »*. — *(A.F.P.)*





LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Pourquoi la crise

II. — UN PROGRAMME D'ACTION

par JACQUES RUEFF

Dans un premier article (« le Monde » du 18 juin), Jacques Rueff a identifié [le] système monétaire aberrant [co]mme la cause de l'inflation [da]ns tout le monde occidental, [in]flation qui, à son tour, a [en]gendré la récession. Le [mê]me système monétaire avait [ét]é tristement à l'œuvre après [la] première guerre mondiale [et] s'était dissout dans la cata[st]rophe de la grande dépres[si]on. Mais la collectivité des [pr]incipaux Etats de l'Occident [es]t en mesure de mettre un [te]rme au mal qui la mine.

[U]ne action d'ensemble ne sera [poss]ible que si la totalité des gou[ver]nements de l'Occident — y [com]pris *celui* des *Etats-Unis* — [est] convaincue que l'inconvertibi[lité] monétaire généralisée, telle [qu'e]lle existe depuis le [15] août 1971, est génératrice [d'in]flation et, *a contrario*, que le [réta]blissement simultané de la [con]vertibilité des principales mon[nai]es de l'Occident, y compris le [dol]lar, mettrait presque immédia[tem]ent un terme à l'inflation qui [s]évit.

[C]'est de cette double affirma[tio]n qu'il faut en premier lieu [con]vaincre les gouvernements ap[pel]és à participer à l'action d'as[sai]nissement indispensable.

[J]e ne puis douter que saisis [d'u]n dossier systématiquement [éta]bli, consciemment défendu par [de]s experts eux-mêmes sincère[me]nt convaincus, ces gouverne[me]nts ne pourraient manquer de [rec]onnaître la validité de la poli[tiq]ue qui est ici proposée et d'y [ap]porter une participation active, [co]ndition de son efficacité.

L'objection qui sera immédiate[m]ent opposée à *toute politique* [te]ndant au rétablissement de la [co]nvertibilité monétaire portera [su]r l'insuffisance des ressources [p]ropres à l'assurer et à la dé[fe]ndre.

C'est pour parer à cette insuf[fi]sance que l'on a inventé la [m]onnaie supplétive que consti[tu]ent les « *droits* de tirage spé[ci]aux ». Mais le caractère dis[cré]tionnaire de la création [des]dits droits, l'absence de tout [crit]ère indiscutable des besoins [qu'i]ls [comblent] et surtout l'impossibi[lité] politique de parer aux [con]voitises qu'ils éveilleront, per[me]ttent d'affirmer que tout sys[tèm]e de convertibilité fondé sur [les] droit de tirage spéciaux ne [ré]ussira pas à mettre un terme [à] l'inflation, mais, bien au [co]ntraire, la maintiendra et en [am]plifiera le *développement*.

Mon opinion sur ce point a été [ex]primée de façon lapidaire par [u]n jeune maître des sciences éco[no]miques dans les termes sui[va]nts : « *Une condition fonda[m]entale pour que soit rétabli un [co]ntrôle efficace de l'économie [m]ondiale est que l'on ne diffère [pa]s plus longtemps la définition [et] la mise en place d'un système [m]onétaire international exerçant [de]s contraintes effectives sur les [liq]uidites internationales* » (1).

Il est évident que les droits [de] tirage spéciaux ne satisfont pas cette exigence.

Des ressources latentes

Si la convertibilité est néces[sai]re et si elle ne peut être vala[ble]ment fondée sur l'utilisation [de]s droits de *tirage spéciaux*, elle [ne] peut l'être que sur l'or et sur [le]s devises effectivement conver[tib]les en or.

Ceci étant, il n'est pas vrai que [les] ressources nécessaires au réta[bli]ssement d'une convertibilité [du]rable fassent défaut. Elles exis[te]nt, mais elles sont dissimulées [da]ns la sous-évaluation générali[sé]e des avoirs métalliques de [l'O]ccident, décomptés arbitraire[me]nt sur la base de 42,22 dollars [l'o]nce, alors que le prix du marché [éta]it *le 27 mai d'environ 172 dol[la]rs*, soit quatre fois plus.

Seules les réserves d'or de la [Fr]ance sont évaluées dans le bilan [de] l'institut d'émission à une va[le]ur plus proche de leur valeur [ré]elle car, depuis le 9 janvier 1975, [ell]es sont décomptées au prix de [17]0,4 dollars l'once.

Au cours de 42,22 dollars l'once, les réserves d'or des principaux pays d'Occident membres du Fonds monétaire international représentent 43 milliards de dollars.

Au cours de 170,4 dollars l'once, elles s'élèveraient à 173,5 milliards de dollars.

Pareille réserve permettrait de rétablir, sans aucun risque, du soir au matin, la convertibilité des 200 ou 300 milliards de dollars qui, considérés globalement, constituent les liquidités de l'Occident (exactement 224 milliards de dollars pour les seules réserves des pays membres du F.M.I.).

Au surplus, la valeur des avoirs métalliques dépendra du cours nouveau auquel l'or sera décompté dans les réserves des banques d'émission. Ce cours devra être systématiquement calculé, au vu de tous les faits de la cause au moment où il sera choisi, *compte* tenu notamment de la charge à laquelle chacun des pays intéressés pourrait être appelé à faire face, étant entendu qu'en fait pareille charge ne représenterait jamais qu'une fraction limitée des soldes dont, en régime de convertibilité, la banque d'émission serait débitrice.

Cependant on ne peut manquer d'observer que les réserves latentes qu'actualiserait la réévaluation des stocks métalliques pourraient être *inéquitablement réparties*. Pour répondre à pareille crainte, j'ai indiqué depuis longtemps que des prêts pourraient être consentis par les Etats trop pourvus en faveur des pays moins favorisés. Je suis convaincu, en particulier, que, dans le cadre d'une solidarité restaurée, pareils prêts seraient très largement offerts aux Etats-Unis, débiteurs d'un montant exceptionnellement élevé de balances dollars ou eurodollars, et dont l'encaisse métallique a été très grandement réduite, en poids et en valeur, par les charges que leur a imposées jusqu'au 15 août 1971 la convertibilité du dollar.

Les moyens de la convertibilité ayant été ainsi obtenus il resterait à éviter que la dégradation antérieure pût réapparaître par l'accumulation graduelle de nouvelles balances - *dollars*, eurodollars ou euromonnaie. Pour parer à ce danger, une convention internationale entre tous les Etats de l'Occident est indispensable. Elle devrait écarter une fois pour toutes la possibilité pour les banques d'émission de créer sans limite de la monnaie contre devises étrangères *non convertibles*. Autrement dit, elle les obligerait, conformément à la règle traditionnelle de l'étalon-or, à n'émettre la monnaie nationale — sous réserve de leurs besoins de trésorerie courants — que contre or et créances libellées en monnaie nationale ou en devises étrangères convertibles en or, à l'exclusion de toutes créances libellées en monnaies étrangères inconvertibles.

Si pareil régime était rétabli, les mécanismes de régulation monétaire tendraient à nouveau à assurer l'équilibre des balances de paiements — avec une précision et une efficacité que d'innombrables précédents permettent de garantir.

Qu'on ne dise pas que le retour à la convertibilité bloquerait les mécanismes de recyclage, indispensables *notamment* au règlement des charges issues de l'augmentation du prix du pétrole. Bien au contraire, pareille suppression rétablirait de larges marchés monétaires et financiers, où les règlements s'accompliraient par des transferts réels au lieu de transferts fictifs issus du système des monnaies de réserve.

Qu'on ne dise pas non plus que les Etats-Unis refuseraient leur consentement à une convention interdisant la création de monnaies non *américaines contre dollars*. Pareil consentement n'est en aucune façon nécessaire. Les Etats-Unis n'ont aucune responsabilité dans l'établissement du système mortel des monnaies de réserve : ils ne l'ont jamais demandé. Ce sont les pays non américains et eux seuls qui, de leur propre initiative et par une aberration qui fera l'étonnement et le scandale des générations futures, ont donné à leurs banques d'émission respectives, par *modification* de *leur* loi monétaire, la faculté d'émettre sans limite de la monnaie contre devises étrangères non convertibles.

C'est donc aux pays non américains et à eux seuls qu'il appartient de convenir, sans que le consentement des Etats-Unis soit nécessaire, l'abrogation du régime démentiel des monnaies de réserve.

Cependant, faute de croire à la possibilité de rallier les Etats-Unis à une politique tendant au rétablissement d'un système monétaire international efficace, les principaux Etats européens ont entrepris l'établissement d'une convertibilité purement européenne.

Leurs efforts ont abouti à la création du « serpent », étroit canal à l'intérieur duquel les parités des monnaies européennes entre elles devraient être maintenues.

Certes *l'objectif* ainsi dessiné est opportun et désirable. Mais pour qu'il puisse être atteint de façon durable, il faut que les taux d'inflation ne divergent pas exagérément entre les pays associés. Or pareil résultat ne peut être durablement obtenu que par la mise en œuvre d'une convertibilité régionale inconditionnelle, non par la politique de crédit discrétionnaire pratiquée à ce jour par les banques d'émission.

En outre, l'existence du « serpent » n'est concevable que si la constellation des monnaies qui y sont associées fluctue librement relativement au dollar. Or toute baisse importante du dollar menacera *grandement le commerce* extérieur des pays non américains. Elle conduira inévitablement, si elle dure, à des mesures de protection contre les exportations américaines, tels les contingents d'importation de trop célèbre mémoire, et au foisonnement de mesures de contrôle analogues à celles qui ont marqué la période 1930-1932. En même temps, elle exposera l'Occident aux grandes migrations de capitaux auxquelles aucun système monétaire ne peut *longtemps résister*.

Je suis convaincu que tout système de convertibilité régionale, si désirable qu'en lui-même il puisse paraître, restera précaire tant qu'il n'englobera pas la majorité des grands Etats de l'Occident et, notamment, le plus puissant d'entre eux : les Etats-Unis.

L'argument social

Reste le dernier et le plus *insurmontable obstacle* au rétablissement d'une convertibilité occidentale : l'affirmation quasi indiscutée que, pour des raisons sociales décisives, les gouvernements de l'Occident n'accepteront jamais plus de soumettre le rythme de leurs activités économiques et leurs politiques de développement à la tutelle de l'or.

J'ai sur ce point une certitude : le rétablissement d'une convertibilité métallique effective, à un prix de l'or adéquat, bien loin de *comporter un risque de ralentissement* économique, suscitera immédiatement, dans le monde tout entier, une puissante vague de prospérité, de sécurité et de bien-être.

La première conséquence de la maîtrise de l'inflation sera une baisse très profonde et durable des taux d'intérêt à long terme. On verra disparaître, presque immédiatement, les taux aberrants qui ajoutent à la rémunération normale des capitaux une prime propre à couvrir la dépréciation prévue du capital pendant qu'il est investi.

La diminution des taux d'intérêt à long terme suscitera une véritable explosion d'investissements, sans commune mesure avec les pauvres programmes nourris d'une inflation monétaire *que l'on cherche malgré tout* à limiter.

L'explosion d'investissements entraînera immédiatement une réduction massive, voire une totale disparition, du chômage.

Elle provoquera des augmentations de productivité, génératrices d'augmentations saines et durables des rémunérations, lesquelles se substitueront aux majorations de salaires arrachées par la grève contre les exigences de *l'équilibre financier* des entreprises.

En même temps, les cours des actions et obligations connaîtront une véritable envolée sur les marchés *financiers*. *Elle augmentera* immensément les possibilités de financement, donc, à due concurrence, les facultés d'investissement.

La fin de l'inflation rendra un sens à la prévision économique, génératrice des entreprises à long terme ; elle fera renaître le sens de l'épargne, elle rendra aux populations un avenir auquel actuellement elles ont presque cessé de *croire*.

La crise qui entraîne l'Occident vers l'abîme est le produit d'erreurs qui peuvent être corrigées. Puissent-elles l'être avant que nos structures politiques aient sombré dans des transformations irréversibles, où nos populations, pour leur plus grand malheur, perdraient leur bien-être, leur indépendance et leur liberté.

Je sais que la solution qui vient d'être exposée paraîtra naïve à de nombreux lecteurs, parce que, *jusqu'à ce jour, les Etats-Unis* n'en veulent pas et que, avec eux, de nombreux pays se refusent à l'envisager. Je sais aussi que la répétition des arguments qui la justifient irritera ceux qui en ont trouvé souvent sous ma plume la présentation.

J'accepte cependant ces disgrâces, considérant que la vérité, lorsqu'elle n'est pas contestable, et tant qu'elle n'est pas reconnue et admise, doit être indéfiniment répétée.

Je supplie mes amis américains, ainsi que tous les hommes d'Etat qui tiennent dans leurs mains l'avenir de l'Europe et du monde, de rechercher objectivement s'il est une autre solution pratique et efficace. C'est d'ailleurs celle par laquelle le président Roosevelt a ouvert, le 30 janvier 1934, le processus de reconstitution monétaire en faisant passer le prix officiel de l'or de 20,79 dollars l'once, niveau auquel il était demeuré depuis 1834, à 35 dollars l'once.

J'ai la certitude que la solution que je recommande sera finalement mise en œuvre, car il n'en est pas d'autre d'efficacité immédiate et certaine. Mais j'ai la certitude aussi que, si les errements présents continuent, l'excès du mal imposera, comme en 1935, après beaucoup de souffrances et de graves désastres économiques et financiers, les remèdes propres à le guérir.

C'est dans l'espoir de raccourcir les unes et d'écarter les autres que je me fais, une fois de plus, l'interprète, attristé mais convaincu, d'une solution dont je sais, avec certitude, que dépen*dent entièrement la prospérité*, la durée et même tout l'avenir de l'Occident.

Puisse-t-elle être mise en œuvre avant qu'il soit trop tard.

FIN

(Copyright Opera Mundi, Jacques Rueff et le Monde.*)*

(1) Thierry de Montbrial : *Mé[moi]re sur la crise de l'énergie*. [Co]ngrès des économistes de langue [fra]nçaise. 20-22 mai 1974, Bordeaux [-] Paris.

AFFAIRES

1974 a été difficile pour le Crédit agricole

L'activité du Crédit agricole a été nettement moins soutenue en *1974* qu'en *1973*, en raison de la faiblesse de la collecte de l'épargne et de l'encadrement du crédit.

Le total du bilan s'est établi à 187,7 milliards de francs, au premier rang du système bancaire français devant la B.N.P. (158,7 milliards de francs), mais sa progression de 14 % a été la plus faible de ces cinq dernières années. L'excédent du compte d'exploitation est resté, néanmoins, très légèrement supérieur à celui de 1973 avec 446 millions de francs.

« *C'est un résultat très convenable par rapport à ceux des autres établissements bancaires* », a souligné M. Lallement, nouveau directeur général de la Caisse nationale du *Crédit agricole*, qui vient de succéder à M. Jacques Mayoux.

« *En période d'inflation*, a-t-il ajouté, *le Crédit agricole ne réussit pas ses performances habituelles dans la collecte de l'épargne* », la politique de taux bas habituellement suivi ne l'incitent pas à rechercher une épargne chère (contrairement aux autres). C'est pourquoi sa part dans la collecte de l'épargne nationale a été la plus basse depuis 1971 avec 16 milliards de francs. Les taux de certains placements, comme les bons à cinq ans, ont été moins favorables que ceux des livrets A des caisses d'épargne, et surtout la baisse du revenu agricole a touché l'essentiel des six millions de déposants, bien que le Crédit agricole soit devenu, par ailleurs, la première banque du monde ouvrier avec 1,5 million de comptes.

Du fait de l'encadrement quantitatif, les prêts accordés n'ont progressé que de 14,5 % contre 18 % pour les autres établissements qui ont pu bénéficier de *conditions spéciales : mobilisation* des créances à l'exportation et avances en devises. Du coup, le Crédit agricole annonce la création d'un département international.

L'agriculture n'en a pas moins continué à bénéficier d'un traitement privilégié (+ 20 %), les taux n'ayant progressé, du 1er août 1972 à fin 1974 que de 3,3 % contre 6,3 % pour les autres établissements.

Interrogé enfin sur ses intentions vis-à-vis du problème posé par la situation de Lesieur, M. Lallement a prudemment déclaré qu' « *il serait anormal que son établissement se désintéresse du sort de la deuxième entreprise agro-alimentaire française, notamment en raison de ses intérêts dans les aliments du bétail, en association avec la société américaine Cargill* ».

Aux États-Unis

I.B.M. ET COMSAT NE MONOPOLISERONT PAS LES TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR SATELLITES

Les deux compagnies américaines International Business Machines (IBM) et Communication Satellite Corp. (COMSAT) ont annoncé le 13 juin que la filiale commune pour l'exploitation des satellites de télécommunications aux Etats-Unis qu'elles envisagent de créer serait ouverte à d'autres sociétés.

Elles se plient aussi aux injonctions de la Commission fédérale des *communications (F.C.C.). Celle-ci* avait manifesté, au mois de mars, son opposition au projet initial d'I.B.M. et de COMSAT parce qu'il ne laissait pas de place dans cette filiale à d'autres firmes. La F.F.C. craignait que les deux sociétés ne dominent le domaine des télécommunications par satellite aux Etats-Unis et ne paralysent toute concurrence en raison du rôle de premier plan que chacune d'entre elles joue, l'une sur le marché des ordinateurs et l'autre sur celui des télécommunications internationales par satellites. COMSAT et I.B.M. proposent donc maintenant de créer une filiale dans laquelle aucun des partenaires ne détiendra moins de 19 % ou plus de 49 %.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONFLITS ET REVENDICATIONS

APRÈS LES INCIDENTS DE CHANTILLY

Le syndicat des lads C.G.T. demande la signature d'une convention collective

Après les incidents qui avaient provoqué l'annulation de la réunion hippique prévue à Chantilly (Oise) dimanche 15 juin, le syndicat C.G.T. des lads a réuni, lundi 16 juin, une conférence de presse au siège de la Fédération C.G.T. de l'agriculture, 40, rue de Château-d'Eau, Paris (10e).

En préalable, les responsables du syndicat ont affirmé que deux d'entre eux avaient été menacés de licenciement. M. Serge Lorusso, secrétaire général du syndicat, a indiqué que, *« se présentant pour prendre son travail lundi matin, à 4 h. 45, il avait été purement et simplement chassé par l'entraîneur qui l'emploie, M. Henri Van de Poele »*.

M. Serge Lorusse indiquait ce mardi 17 juin que son licenciement lui avait été confirmé officiellement par son employeur. Quant à M. Bernard Géhin, secrétaire du mouvement, il a fait savoir *« qu'on l'avait averti, au moment de son départ en vacances, lundi 16 juin, qu'il allait recevoir une lettre recommandée de licenciement »*.

Pour les délégués syndicaux des lads C.G.T., la responsabilité des incidents de Chantilly incombe au ministère de l'agriculture *« pour non-respect des engagements pris* in extremis *avant le grand prix du Jockey-Club du 8 juin dernier, engagements qui prévoyaient la signature de la convention collective avant le 15 juin »*. Cette responsabilité est imputée également aux dirigeants des sociétés de courses, *« qui n'ont pas voulu prendre pleinement leurs responsabilités, et aux entraîneurs eux-mêmes, qui, manifestement, dans leur ensemble, ont, par leur intransigeance, obligé les lads à exprimer leur mécontentement »*.

La fédération C.G.T. de l'agriculture et son syndicat des lads devaient également se déclarer prêts *« à reprendre à tout moment les négociations et à signer la convention collective. Ils sont disposés à rencontrer dans les meilleurs délais la délégation « employeurs » en présence des représentants du ministère et des dirigeants des sociétés de courses »*. Mais les délégués syndicaux des lads C.G.T. n'ont pas exclu, *« faute d'accord, une extension du mouvement revendicatif aux courses de trot »*.

Dans un communiqué publié lundi 16 juin, l'Association des propriétaires de chevaux de courses au galop et l'Union indépendante des propriétaires de chevaux de courses au galop *« déplorent les graves incidents qui ont eu lieu à Chantilly au cours du prix de Diane. »*.

Après la décision prise d'arrêter provisoirement les courses de galop dans la région parisienne, ces deux associations *« demandent instamment que la reprise n'ait lieu que lorsque toutes les garanties seront données pour assurer la protection du public, des jockeys, du personnel des écuries et des chevaux »*.

Enfin, M. Hubert d'Aillières, président du Syndicat des entraîneurs de galop, a déclaré, lundi 16 juin, dans une interview accordée à Europe 1, que, *« dans l'état actuel de choses, il était difficilement possible de satisfaire totalement les derniers points litigieux des revendications déposées par les lads de Chantilly »*. M. d'Aillières a ajouté : *« Certains propriétaires supportent aujourd'hui très difficilement la charge des prix de pension déjà élevés de leurs chevaux et un accroissement subit de ceux-ci — conséquence inévitable des revendications — les conduirait sans doute à restreindre, voire à supprimer leurs écuries de courses. »*

Dans l'immédiat et en attendant ces négociations, la Société sportive d'encouragement a décidé l'annulation des réunions de galop prévues ces mardi 17 juin à Saint-Cloud et mercredi 18 juin à Chantilly.

LES BOUCHERIES PARISIENNES SERONT FERMÉES MERCREDI 18 JUIN DANS L'APRÈS-MIDI

Les bouchers de Paris et de la région parisienne fermeront leur boutique, mercredi après-midi 18 juin, pour soutenir deux de leurs confrères traduits en correctionnelle pour des contraventions (datant de mai 1974 et de janvier 1975) à la réglementation sur les prix de la viande. La Fédération parisienne de la boucherie, qui invite les commerçants et artisans à se joindre aux bouchers, mercredi à 13 heures, devant le Palais de justice, souligne que le système de taxation actuelle des prix, en vigueur depuis octobre 1963 et maintes fois remis à jour, est inadéquat, puisque basé sur le prix d'achat des carcasses entières, alors que souvent les bouchers achètent plutôt des quartiers « arrière » (bifteck et morceaux à rôtir) que des quartiers « avant », moins chers.

Dans un communiqué, la Fédération *« s'élève contre les sanctions prises à l'égard de leurs collègues qui sont condamnés à des amendes et traduits devant les tribunaux pour avoir eu le courage de pratiquer à la vente des prix correspondant à leurs prix d'achat, selon les règles les plus élémentaires du commerce »*.

Selon la Fédération, il y a encore quatre cents bouchers qui attendent de comparaître en correctionnelle.

Le soutien des épiciers

De son côté, le Syndicat de l'épicerie française dénonce dans un communiqué l'*« hypocrisie »* de la réglementation des prix et des marges appliquée au commerce de la boucherie, se déclare *« solidaire des victimes de la répression gouvernementale »* et apporte son soutien aux bouchers traduits en correctionnelle.

EMPLOI

Nouvelles propositions du C.N.P.F. pour le chômage partiel

L'indemnité minimale serait portée à 7 francs l'heure et à 50 % du salaire au-delà

Le C.N.P.F. a présenté de nouvelles et importantes propositions au cours de sa deuxième rencontre, lundi 16 juin, avec les syndicats, sur la réforme des indemnités qui sont versées en cas de chômage partiel.

Cinq améliorations ont été proposées par le patronat :

● L'INDEMNISATION MINIMALE, qui est actuellement de 6 F (3,50 F à la charge de l'entreprise et 2,50 F à la charge de l'État), passera à 7 F, soit 98 % du SMIC, après versement des cotisations (SMIC net) ;

● CETTE INDEMNISATION MINIMALE SERA INDEXÉE SUR LE SMIC ;

● L'INDEMNISATION SERA ÉGALE À 50 % du salaire perdu pour tous les travailleurs dont le revenu est supérieur au double du SMIC, alors que, jusqu'à présent, l'allocation était forfaitaire, c'est-à-dire ne tenant pas compte du salaire. Cette garantie est accordée même si l'État n'augmente pas sa contribution, alors que, à la première rencontre, le C.N.P.F. avait demandé que, selon la durée du chômage partiel, l'aide publique varie de 2,50 F à 4,50 F (*le Monde* daté 15-16 juin).

● LA GARANTIE DE 50 % DU SALAIRE n'est plus plafonnée à 6 700 F par mois, comme le patronat l'avait envisagé au départ. Désormais, aucun plafond ne sera fixé ;

● LA DURÉE MAXIMALE pendant laquelle sera assurée l'indemnisation est portée de trois cent vingt heures par an à quatre cent soixante-dix heures, c'est-à-dire alignée sur la période que retient l'État pour le versement de l'aide publique.

Ces nouvelles propositions se rapprochent des revendications syndicales, puisque la C.G.T. et la C.F.D.T. réclamaient une indemnité égale au SMIC.

À l'issue de la deuxième rencontre, qui a duré six heures, la C.G.T. a cependant fait état d'un préjugé défavorable, et la C.F.D.T. s'est déclarée réservée, tout en reconnaissant que le nouveau projet comportait des *« éléments positifs »*. Lors de la séance de rédaction d'un texte définitif, vendredi 20 juin, F.O., la C.G.C. et, vraisemblablement, la C.F.T.C. — qui va consulter ses instances — devraient signer le nouvel accord sur le chômage partiel. Celui-ci concernerait quelque trois cent soixante mille personnes.

SYNDICATS

LA FEN A RENCONTRÉ F.O. PUIS LA C.F.D.T.

Les dirigeants de la FEN ont successivement rencontré, le 16 juin, des délégations de F.O., puis de la C.F.D.T. Dans les deux cas, les syndicalistes sont convenus de se revoir régulièrement. Toutefois, les objectifs communs diffèrent selon les rencontres.

Le communiqué de MM. Henry et Bergeron souligne les dangers multiples que le conflit de l'imprimerie parisienne *« comporte pour l'avenir des libertés syndicales et démocratiques »* et *« le rôle capital du mouvement syndical pour le maintien et le développement de la démocratie »*.

MM. Henry et Maire, de leur côté, refusent de *« prendre leur parti des divergences des derniers mois »*. Ils *« vont rechercher les conditions d'une action commune contre la politique d'austérité »*.

CORRESPONDANCE

Le congrès de la C.S.F.

À la suite de l'article de notre correspondant de Dijon sur le congrès de la Confédération syndicale des familles (le Monde *daté du 20 mai), M. Viot, président de cette organisation, nous écrit pour contester qu'il y ait eu vote bloqué de la résolution générale d'orientation.*

Dans le cadre de la préparation de notre congrès, écrit M. Viot, le Conseil confédéral avait décidé que le projet de texte de cette résolution ferait l'objet d'une navette entre le plan national et les unions départementales et donnerait ainsi à celles-ci toutes possibilités de contributions, dans un délai suffisant pour leur permettre l'étude au niveau de leurs collectifs militants. Cette méthode a été largement appréciée et pratiquée par les unions départementales C.S.F. qui nous on[t fait] parvenir, en temps utile, [...] huit amendements au pr[ojet]. projet de résolution : ces a[men]dements étaient intégrés d[ans le] texte de résolution générale [pré]senté au congrès de Dijon.

Saisi par une union dé[parte]mentale d'une demande d[e dis]jonction, pour le vote, du [para]graphe concernant l'UNA[F —] institution de la représen[tation] familiale, — j'ai soumis [cette] proposition au congrès q[ui l'a] repoussée à une très [large] majorité.

Lors du débat avant t[...] l'orientation de la confédé[ration] et précédant le vote de la [réso]lution générale, j'ai accepté [en] tant que rapporteur — les [propo]sitions de plusieurs unions [dépar]tementales qui précisaien[t cer]tains points de notre pens[ée. En] revanche, j'ai refusé les q[uelques] autres qui m'apparaissaien[t vou]loir traduire une autre [orien]tation.

[Le compte rendu de notre [corres]pondant ne faisait aucune [allusion] à la préparation du congrès [de la] C.S.F., non plus qu'à l'év[entuelle] disjonction d'un paragraphe [...] tion sur l'UNAF, mais b[ien au] congrès lui-même et au fait [que le] vote sur les amendements à [la réso]lution générale, présentés d[ans les] délais prescrits et confirmés [le ma]tin même du congrès, a été [refusé] par la direction de la C.S.F. [M. Viot] l'admet d'ailleurs implicitem[ent à la] fin de sa lettre, puisqu'il re[connaît] avoir « refusé » quelques [amende]ments. Selon nos informati[ons, les] amendements en question, a[u nom]bre d'une dizaine, émana[nt de] plusieurs unions départemen[tales,] portaient sur l'avenir du [syndica]lisme familial, le contenu d[u syndica]lisme auquel se réfère la C.[S.F., ses] rapports avec les groupemen[ts fami]liaux les plus proches d'e[lle, son] programme d'action, ses c[hoix en] matière de croissance ou d[e fisca]lité... Aucun de ces amendem[ents n'a] été soumis au vote du cong[rès, qui] a été appelé à voter, bloc[, la] résolution présentée par la d[irection.] Cette procédure est proba[blement,] d'ailleurs, à l'origine d'une [partie] des votes hostiles ou des abs[tentions] qui ont été exprimés lors du [...]

SÉCURITÉ SOCIALE

LES DENTISTES ACCEPTENT DE SIGNER UNE CONVENTION

L'assemblée générale de la Confédération nationale des syndicats dentaires — qui, selon son président, regroupe seize mille dentistes sur un effectif de vingt mille exerçant sous la forme libérale — a approuvé, le 15 juin, le texte d'une convention nationale avec les caisses d'assurance-maladie. Ce texte, qui fixe pour la première fois au niveau national les rapports entre cette profession et la Sécurité sociale, selon une formule assez proche de celle qui est déjà appliquée aux médecins, prévoit aussi pour les assurés un meilleur remboursement des frais grâce à une revalorisation des honoraires, notamment pour les prothèses (« le Monde » du 28 janvier et du 12 février).

La Confédération a cependant précisé qu'elle ne signerait cette convention qu'après avoir obtenu du gouvernement des garanties sur les trois points suivants : agrément des majorations d'honoraires ; abrogation par la loi du système des conventions départementales et des adhésions individuelles ; réforme de la fiscalité.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉ[S]

ÉLECTRICITÉ DE FRA[NCE]

EMPRUNT 5 % 196[1]
ÉCHÉANCE OPTIONNE[LLE]
AU GRÉ DES PORTEU[RS]

Electricité de France a é[mis en] janvier 1961 un emprunt re[présenté] par des obligations de 250 F [portant] intérêt au taux nominal de [...]

Ces titres sont remboursab[les avec] primes en 30 ans, par tirage [au sort] tous les ans d'une des 30 [séries] égales composant l'emprunt.

Les porteurs peuvent obte[nir par] anticipation le remboursem[ent de] leurs titres le 25 janvier 1976 à condition de les avoir dé[posés à] l'une des caisses désignées [...] Caisse nationale de l'éner[gie six] mois au moins à l'avance, [soit le] 25 juillet 1975 au plus tard.

Il est apparu de l'intérêt d[es por]teurs de reporter cette date [limite] de dépôt des titres. C'est po[urquoi] Electricité de France vient d[e déci]der, avec l'accord du minis[tre de] l'économie et des finances, d[e reporter] au 25 septembre 1975 cette [date] limite de dépôt des titres.

ING. C. OLIVETTI ET [C.]

Société par actions
au capital de Lit. 60 000 00[0 000]
entièrement versé.
Siège social à IVREA (Ital[ie])
via Jervis 77.

Convocation de l'Assemblée ordinaire

MM. les actionnaires sont c[onvo]qués en assemblée ordinair[e au] siège social, à Ivrea, le 28 jui[n] à 10 heures, et éventuellemen[t en] seconde convocation le 30 juin [au] même lieu, même heure, pour [délibérer] sur l'ordre du jour suiv[ant :]

1) Rapport du conseil d'adm[inis]tration et des commissaires [aux] comptes sur l'exercice clos le 3[1 dé]cembre 1974.

2) Approbation du bilan et [des] comptes de profits et pertes [au 31] décembre 1974.

3) Nomination d'un admini[stra]teur (article 2386 du C.C., 1er [ali]néa).

Le conseil d'administrati[on.]

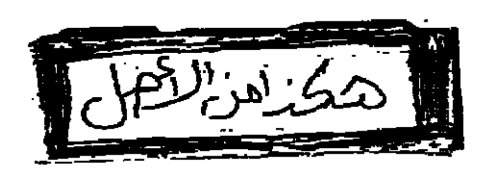


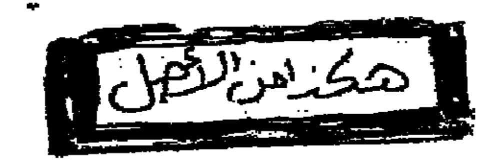
LABORATOI[RES] ROGER BELL[ON]

Réunie le 12 juin 1975, sous [la] présidence de M. Jean Gir[...] l'assemblée générale a approuvé [les] comptes de l'exercice clos le 31 [dé]cembre 1974, d'une durée excepti[on]nelle de seize mois, se soldant [par] un bénéfice net de F 10 881 000.

Le dividende a été fixé à F 1[2,60] par action, ce qui, compte tenu [de] l'avoir fiscal de F 6,30, donne [un] revenu global de F 18,90.

L'assemblée a ratifié la nomina[tion] comme administrateur de [M.] Alain du Breil en remplacement [de] M. Darrois, décédé, et nommé [ad]ministrateur M. Nico Dassas.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
16 JUIN

Marché plus résistant

[M]algré la persistance d'un faible [volu]me d'échanges, le marché [s'est] montré un peu plus résistant.

[Le]s banques sont restées assez [fermes] (Eurofrance, Cofimer, [C.C.]F., U.C.B., C.F.B., Crédit fon[cier et] immobilier), de même que [les] pétroles (Aquitaine, C.F.P.). [La] construction électrique a [été] mieux orientée, de même que [les] sociétés succursalistes et une [peti]te sélection de valeurs — une [vingta]ine au total — ont même pro[gres]sé. Ailleurs, les pertes, qui ont [été] enregistrées, n'ont pas excédé [un] point dans la majorité des cas. [...]. le coup de frein à la baisse [a ét]é assez net, ainsi qu'en témoi[gne] l'indice Cappeliez qui à 13 h 15 [n'a]ccusait qu'un recul de 4,80 [poin]ts à 794,37.

[L]a tenue du marché a quelque [peu] déçu les opérateurs qui [tab]laient sur une résistance plus [acce]ntuée, après la timide reprise [de] Wall-Street, l'élection du Ha[...] et les bons résultats du [co]mmerce extérieur en mai. Mais [la] persistance de la récession en [Eur]ope et l'arrêt prévisible de la [bai]sse des taux d'intérêt à Paris [res]tent des facteurs dépressifs.

[...]vance de Prétabail, O.P.F.I.-[Pari]bas, Crédit foncier de France, [...] investissements, Bouygues, [...].I.V., Prénatal, Cit-Alcatel, [...]f.-Labinal, Leroy Somer.

[R]epli de B.S.N., Mumm, Peu[geo]t, Générale de fonderie, Kali, [...]les de Luzenac, Presses de la [Cit]é, Galeries Lafayette, Paris-[Fra]nce, S.A.T., Bellon, Pierrefitte-[...]by, Dollfus-Mieg.

[L']or s'est encore un peu tassé. [Le] lingot a perdu 60 F à 21 800 F, [le] kilo en barre 110 F à 21 740 F [et] le napoléon 3 F à 235,10 F. Le [vol]ume d'affaires a augmenté : [...]41 millions de francs contre [...]20 millions.

Aux valeurs étrangères, reprise [de]s américaines et des pétroles [in]ternationaux. Ailleurs, la ten[da]nce est restée lourde.

Taux du marché monétaire

Effets privés.... .... 7 3/4 %

LONDRES

Nouveau repli

La chute du sterling déprime le marché. Mardi, à l'ouverture, les valeurs industrielles poursuivent leur repli. Tassement des banques et des assurances, mais légers progrès des pétroles et des mines d'or. Aux fonds d'État, les emprunts à long terme perdent des fractions.

OR (ouverture) dollars : 163 25 contre 164 ..

VALEURS	CLOTURE 16/6	COURS 17/6
War Loan 3 ½ %	24 1/8	24 1/8
Beechams	283 ...	289 1/2
British Petroleum	528 ...	520 1/2
Shell	316 ...	317 ..
Vickers	137 ...	138 ...
Imperial Chemical	287 ...	284 ..
Courtaulds	125 ...	124 ..
De Beers	295 ...	295 1/2
* Western Holdings	34 3/4	34 3/8
Rio Tinto Zinc Corp.	186 ...	185 ...
* West Driefontein	47 3/4	47 1/2

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	13 juin	16 juin
Valeurs françaises ..	123,3	123,3
Valeurs étrangères ..	122,4	122,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	72,2	71,8

NOUVELLES DES SOCIETES

C.G.E. — Le montant des commandes en carnets est passé de 14,5 millions de francs le 1er janvier à 22,5 millions de francs le 1er juin. Le président a indiqué que la marge brute consolidée pour 1975 serait au moins égale à celle de l'année écoulée. Au 10 juin, la valeur liquidative du titre s'élevait à 680 F, contre 633 F il y a un an.

AMREP. — A l'approche de la période de conversion des obligations, la société étudie la possibilité d'augmenter son capital. Selon le directeur général adjoint, le bénéfice net consolidé pour 1975 pourrait atteindre 14 millions de francs contre 12,37 millions de francs en 1974 et 6,22 millions de francs en 1973.

PIERRE SYNTHETIQUE BAIKOWSKI. — L'exercice 1974 se solde par une perte de 648 016 F contre un déficit de 110 349,8 F l'année précédente.

LAFARGE. — Le président prévoit que les résultats de 1975 seront, sauf imprévu, supérieurs à ceux de l'année écoulée. Rappelons que le bénéfice net consolidé pour 1974 avait accusé une baisse de 20,6 % à 100,86 millions de francs.

NEW YORK

Reprise technique

Le mouvement de reprise qui s'était amorcé en fin de semaine s'est développé lundi à Wall Street, mais non sans mal. Durant la première partie de la séance, la tendance a été assez irrégulière, et ce n'est qu'en début d'après-midi que les cours ont progressé, portant l'indice des industrielles à 834,58 (+ 10,09 points) en clôture.

L'activité est restée assez faible : 10,66 millions de titres ont changé de mains contre 16,30 millions précédemment.

Des causes techniques, mais également des facteurs à caractère économique, ont contribué au raffermissement des cours, à savoir : la baisse record des stocks en avril, la décision prise par la Libye d'abaisser le prix de son pétrole, la diminution modérée des ventes de voitures durant les dix premiers jours de juin, enfin l'attitude moins intransigeante des pays producteurs de pétrole, qui paraissent désormais prêts à négocier avec les pays occidentaux le relèvement des tarifs pétroliers. Les opérateurs n'ayant appris qu'en fin de séance la diminution de la production industrielle en mai pour le huitième mois consécutif, cette information n'a pas eu une grande influence sur la tenue du marché.

Sur 1 810 valeurs traitées, 922 ont monté, 501 ont baissé et 387 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 167.16 (— 0,37) ; services publics, 82,60 (+ 0,70).

VALEURS	COURS 13/6	COURS 16/6
Alcoa	42 1/4	43 1/2
A.T.T.	48 3/4	48 7/8
Boeing	29 5/8	29 3/8
Chase Manhattan Bank	35 ...	35 3/8
Du Pont de Nemours	119 1/2	120 3/4
Eastman Kodak	99 7/8	99 7/8
Exxon	91 1/8	92 ...
Ford	35 3/4	36 3/4
General Electric	46 ...	46 5/8
General Foods	25 3/8	25 3/4
General Motors	43 5/8	43 1/2
Goodyear	17 1/4	17 3/8
I.B.M.	208 1/8	208 1/4
I.T.T.	23 1/2	24 ...
Kennecott	37 7/8	38 ...
Mobil Oil	46 1/8	47 3/4
Pfizer	31 3/8	31 1/4
Schlumberger	84 3/4	86 ...
Texaco	26 ...	26 5/8
U.A.L. Inc.	18 3/8	17 7/8
Union Carbide	57 ...	58 3/4
U.S. Steel	57 ...	58 3/4
Westinghouse	18 1/8	18 ...
Xerox	68 1/8	68 1/2

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	16/6	17/6
1 dollar (en yens) ...	294 25	293 35

BOURSE DE PARIS — 16 JUIN — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]			France (La)	338	332	Séquanaise Banq.	205	204	Un. Imm. France	112 ..	114 80
[illegible]			Préservatrice S.A.	349	348	[illegible]	148 10	149	[illegible]		
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]		

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]		

HORS COTE

[illegible]

OBLIG. ECHANG.

[illegible]

SICAV

17/6	Émission frais inclus	Rachat net
[illegible]		

*Cours précédent

[...]mpte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote [com]plète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer [d]ans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger après la clôture la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
[3]	4,50 % 1973	513	513	513 ..	513 50
[...]99	C.N.E. 3 %	1226	1228	1222	1221
[...]	Afrique Occ.	341	335 50	338	340
[...]	Air Liquide	352 10	351	350 50	348 80
[illegible]					

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
670	Cie Gle Eaux	667	660	665	658
105	Electro-Méc.	107	107	107	107 10
280	Eng. Matra	280	280 10	280 10	281
187	E. J. Lefebvre	180	177 80	177 80	176
63	Esso S.A.F.	61 80	61	60 50	60 80
[illegible]					

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
173	Olida-Caby	160	158 ..	C158	158 ..
76	Opfi-Paribas	74 70	77	76 90	76
120	Paris-France	118 90	117	119 20	115 60
[illegible]					

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
245	Talcs-Luz.	240	235 40	235 40	236 40
435	T.R.T.	C419	409	405 50	401
950	Tél. Electr.	910	928	920	905
750	Tél. Ericss.	723	720	720	707
65	Terres Roug.	88	88	88	* 72 10
200	Thomson-Br.	189 90	187 20	187 10	* 178 50
[illegible]					
230	Amgold	228	221 10	219 50	220
245	Astur. Mines	227	231	C231 ..	232 40
275	B. Ottoman	258 ..	280	280 50	254 90
245	BASF (Akt)	226 ..	221 40	221 80	225
210	Bayer	198 10	198 10	198 ..	198
110	Buffelsfont.	108 ..	107 60	107 ..	107 10
17	Charter	18 65	18 40	18 40	18 25
132	Chase Manh.	137 10	140 80	143 ..	140 50
370	C.F. Fr.-Can.	379	368	365 50	361
15	De Beers (S.)	15 80	15 95	15 90	15 90
	Deuts. Bank	491	488 50	488 50	492
210	Dome Mines	209 50	204	204 ..	200
495	DuPont Nem.	487 ..	480	D480 ..	472
410	East. Kodak	398	398 60	398 50	398 60
56	East Rand	58 80	59	58 90	58 05
235	Ericsson	229	229 60	229 80	228
320	Exxon Corp.	364 ..	360 70	D362 50	360
152	Ford Motor	142 90	144 20	144 20	146
170	Free State	157 ..	158	157 30	155 30

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
182	Gen. Electric	182 50	183 30	183 80	182
182	Gen. Motors	173 50	175 50	175 20	172 ..
28	Goldfields	23 ..	23 ..	23 10	22 80
48	★ Harm. Co.	43 50	43 05	43 ..	43
220	Hoechst Akt.	209 50	210 50	210 50	208 60
[illegible]					
52	Rand. Selec.	58 10	58 50	58 30	57 50
138	Royal Dutch	148 40	147 80	149 20	147 20
18	RioTinto Zinc	17 05	17 ..	16 90	16 75
200	St-Helena	168 ..	165 ..	165 50	168 .
330	Schlumberger	334 50	335 20	340 ..	336 ..
31	Shell Tr (S.)	28 10	28 30	28 30	28 ..
450	Siemens A.G.	435	431 80	431 50	435 ..
42	Sony	44 40	44 80	44 70	44 .
19	Tanganyika	19 20	18 95	18 90	18 75
172	Unilever	177 ..	176 ..	176 ..	176
27	Union Corp.	27 60	27 35	27 35	27 45
173	U. Min. 1/10	160 70	160 70	158 80	157 .
270	West Drief.	262 10	261 ..	261 ..	260 .
115	West Deep.	112 50	110 ..	109 70	110 80
205	West Hold.	197 ..	191 ..	190 20	194 .
3 50	Zambia Cop.	3 35	3 35	3 35	3 30

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 16/6	COURS DES BILLETS échanges de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 003	3 991	4 .
Canada ($ can. 1)	3 903	3 892	3 91
Allemagne (100 DM)	171 670	171 175	170 75
Belgique (100 fr.)	11 508	11 495	11 ..
Danemark (100 krd.)	74 220	74 020	73 75
Espagne (100 pes.)	7 188	7 187	. .
Grande-Bretagne (£ 1)	9 125	9 097	9 17
Italie (100 lires)	0 641	0 640	0 64
Norvège (100 kr.)	82 ...	81 950	81 75
Pays-Bas (100 fl.)	167 275	166 650	166 12
Portugal (100 esc.)	16 580	16 590	15 90
Suède (100 krs.)	102 350	102 620	102 12
Suisse (100 fr.)	160 825	160 790	160 60

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 16/6
Or fin (kilo en barre)	21850 .	21740 ..
Or fin (kilo en lingot)	21860	21800 ..
Pièce française (20 fr.)	238 10	235 10
Pièce française (10 fr.)	166 50	167 30
Pièce suisse (20 fr.)	226	223 40
Union latine (20 fr.)	208 ..	206 .
Souverain	207 50	206 10
Pièce de 20 dollars	991 20	987 20
Pièce de 10 dollars	495 80	493 .
Pièce de 5 dollars	347 10	... ..
Pièce de 50 pesos	875	880 50
Pièce de 10 florins	194 40	193 30

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LE MONDE DE LA MÉDECINE

LIRE ÉGALEMENT

Le numéro du « Monde » daté 17 juin 1975 a été tiré à 561 467 exemplaires.

A B C E F G H

Si le déséquilibre de la balance commerciale persistait

Trois grands contrats avec des firmes françaises pourraient être remis en question

De notre correspondant

Alger. — *Après les espoirs suscités par la visite du président Giscard d'Estaing en Algérie, des nuages assombrissent les relations bilatérales et certains se demandent s'ils ne risquent pas de provoquer une crise entre Alger et Paris. Pour la troisième fois depuis le 28 mai (le* Monde *du 30 mai), le quotidien* El Moudjahid *tire la sonnette d'alarme dans son numéro du lundi 16 juin. Plusieurs personnalités, dont M. Layachi Yaker, ministre du commerce, qui doit se rendre en France à la fin du mois, nous ont également exprimé leurs craintes concernant le* « déséquilibre grave » *de la balance commerciale au détriment de l'Algérie, et les articles mal informés et tendancieux de certains journaux français,* « tissés, *écrit* El Moudjahid, d'allusions sournoises et mensongères ». *C'est dans ce contexte que M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche scientifique, fera sa première visite officielle en Algérie du 20 au 22 juin.*

Que contiennent les dossiers ? Le 2 juin, le journal gouvernemental précisait qu'au premier trimestre 1975 les exportations françaises vers l'Algérie avaient atteint 2 267 millions de francs, et les importations 670 millions seulement. On précise cependant du côté français qu'il s'agit de statistiques de la douane, qui a comptabilisé les produits entrés en France dont 870 000 tonnes de brut algérien. Or, ajoute-t-on, les compagnies françaises opérant en Algérie ont enlevé 2 688 000 tonnes dont 1 810 000 ont été évacuées vers l'étranger.

Malgré ce correctif, le déséquilibre demeure très important. Les Algériens assurent en outre qu'ils ont fait de gros efforts en faveur de la France. Ainsi, les commandes aux industriels français sont passées entre 1971 et 1974 de 120 millions de francs à 400 millions, puis à 850 millions, pour bondir à 5 500 millions en 1974 et atteindre 3 000 millions pendant les deux premiers mois de 1975. Estimant qu'ils n'ont pas été payés de retour, les responsables algériens reprochent à la France d'acheter d'importantes quantités de « brut » à des pays du Proche-Orient qui ne sont que de petits clients. Lorsque Paris répond que les sociétés pétrolières sont indépendantes et qu'il est difficile de les empêcher de préférer le pétrole du Golfe, actuellement moins cher, Alger rétorque que le gouvernement français dispose de moyens d'incitation, et qu'en tout état de cause il lui revient de tenir compte de l'intérêt général

Si le déséquilibre persistait, dit-on ici, Alger serait amené à remettre en question trois grands projets, d'un montant de 6 milliards de dinars (7 milliards de francs), que des firmes françaises se proposent de réaliser : l'usine d'Oran, qui construira quelque cent mille voitures par an ; un complexe de produits pharmaceutiques, et une usine de pneus. En outre, les importations venant de France pourraient être fortement réduites, et même contingentées, d'ici la fin de l'année. Ce risque, estime-t-on du côté français, doit être pris au sérieux.

Le contrat avec Renault-Saviem, qualifié par les Français et les Algériens d' « *opération d'échanges compensés* », a été conclu, précise-t-on encore, pour améliorer la balance commerciale, compte tenu de la conjoncture difficile que connaissent l'industrie automobile française et le marché pétrolier. Tout le monde y gagnerait, et Renault a agi avec une parfaite correction, ajoute-t-on. L'annulation du contrat (*le Monde* du 29 mai) ne visait pas la firme, mais était un coup de semonce adressé aussi bien aux journaux français, accusés de mener une campagne de dénigrement contre l'Algérie, qu'aux publications spécialisées américaines qui avaient été à l'origine de certaines « insinuations ».

Nous avons appris depuis qu'en réalité, le contrat annulé — mais qui pourrait être réanimé — concernait une commande « optionnelle » de matériels divers correspondant à la vente de 460 000 tonnes de pétrole. Cette commande représentait un tiers environ du contrat ferme qui, lui, devrait être exécuté normalement, à moins que les nuages ne se dissipent pas et que la crise ne prenne une tournure politique.

En effet, *El Moujahid* écrit : « *Le gouvernement français ne peut énoncer solennellement sa volonté de coopération et laisser en même temps sa presse se déchaîner contre le pays avec lequel il dit vouloir coopérer, surtout lorsque l'on connaît les liens subtils mais réels qui existent entre certains journaux à grand tirage français et des organismes publics ou para-publics français.* » Manifestement on attend ici de M. d'Ornano des apaisements et des engagements concrets.

PAUL BALTA.

A la conférence paneuropéenne

Les questions de la « troisième corbeille » seraient presque toutes réglées

Genève (*A.F.P., Reuter*). — On affirme, de source occidentale, à Genève, que les questions relatives à la « *troisième corbeille* » de la conférence européenne de sécurité — libre circulation des hommes et des idées — sont à peu près toutes réglées. Une déclaration d'inspiration française sur « *la coopération et les échanges dans le domaine de la culture* » est sur le point d'être adoptée. Elle prévoit que les Etats doivent « *développer les contacts et la coopération entre les personnes* » exerçant une activité culturelle et « *favoriser l'accès de tous aux réalisations culturelles des autres pays* ». Les Etats s'engagent, d'autre part, à développer l'information mutuelle, en vue d'une meilleure connaissance des réalisations culturelles des autres pays et à améliorer les possibilités matérielles d'échanges et de diffusion des biens culturels.

Un accord destiné à *faciliter* les contacts entre les écrivains et les éditeurs étrangers a aussi été conclu officieusement bien qu'on se refuse, pour le moment, à en révéler la teneur exacte.

La « première corbeille », relative aux questions politiques et militaires, et la « deuxième corbeille », relative aux questions économiques, présentent encore quelques difficultés. On pense toutefois que des compromis seront prochainement réalisés sur les deux principales d'entre elles : la mention des droits alliés à Berlin et la généralisation de la clause de la nation la plus favorisée.

Le seul véritable problème qui risque de retarder la conclusion de la deuxième phase de la C.S.C.E. est celui des suites de la conférence. Il s'agit notamment de choisir les moyens permettant de contrôler que les Etats ne reviendront pas sur les promesses faites.

M. CALLAGHAN REJETTE L'ULTIMATUM DU PRÉSIDENT AMIN

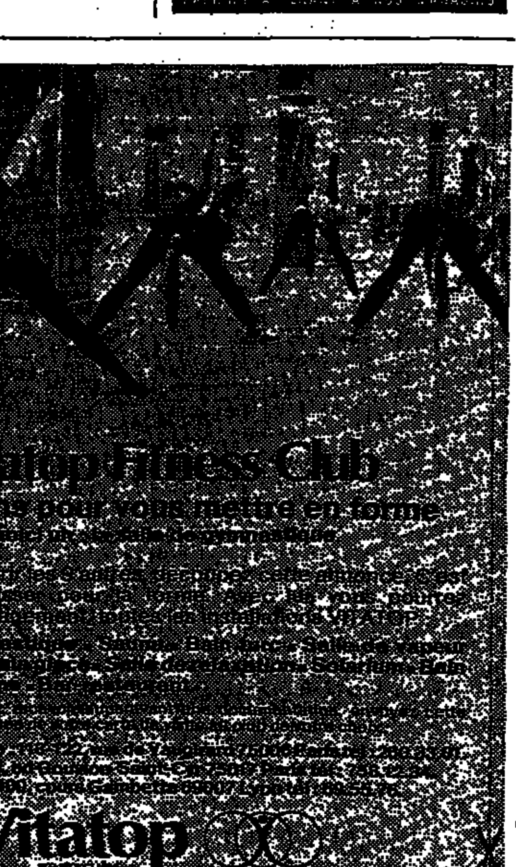
M. James Callaghan, secrétaire au Foreign Office, a déclaré lundi 16 juin, dans l'après-midi, à la Chambre des communes, qu'il n'accepterait pas de se rendre lui-même à Kampala, comme l'exige le président Amin, tant que la vie de M. Hills, ressortissant britannique, condamné à mort en Ouganda, sera menacée. Il a indiqué que l'avenir des rapports entre les deux pays risquerait d'être compromis si, cédant à des pressions, il se rendait à Kampala. Il s'est toutefois déclaré prêt à faire une visite en Ouganda dans un avenir proche si les cas de M. Hills et de M. Smolen, autre ressortissant britannique menacé, sont réglés de façon satisfaisante.

Le général Idi Amin Dada a renouvelé lundi son ultimatum : M. Hills, coupable d'avoir écrit un livre jugé subversif, sera fusillé samedi 21 juin si M. Callaghan (ou M. Mason, ministre britannique de la défense) ne vient pas en personne à Kampala pour discuter des exigences ougandaises : l'arrêt de toute propagande hostile à l'Ouganda, l'expulsion des Ougandais réfugiés en Grande-Bretagne, et la livraison de matériel militaire. Le général Amin a rappelé qu'il n'y a que huit heures d'avion entre Londres et Kampala. — (A.F.P., A.P., Reuter.)

M. VERNIER-PALLIEZ SUCCÉDERA A M. DREYFUS A LA TÊTE DE LA RÉGIE RENAULT

Il se confirme que M. Bernard Vernier-Palliez succédera à M. Pierre Dreyfus à la tête de la régie Renault. Un accord serait intervenu à ce sujet entre les divers ministères intéressés. La nomination officielle de M. Vernier-Palliez comme président-directeur général de la régie Renault ne sera sans doute pas annoncée avant la fin de l'année, le mandat de M. Pierre Dreyfus se terminant en novembre.

[Né le 2 mars 1918, à Tours (Indre-et-Loire), M. Bernard Vernier-Palliez est diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales. Il entre en 1945 à la Régie nationale des usines Renault, où il exerce pendant deux ans les fonctions de chef du contrôle social avant d'être nommé secrétaire de la direction générale en 1947, puis secrétaire général en 1948. En 1967, il devient directeur général adjoint de la Régie et succède en 1970 à M. Paul Durlach à la présidence de la SAVIEM. Après l'absorption par la SAVIEM de Berliet en décembre 1974, il est nommé président du directoire de Berliet, et revient à la Régie où il assure la direction générale du groupe poids lourds SAVIEM-Berliet.]



LE CONSEIL DES MINIST[RES] NOMME UN DÉLÉGUÉ A L'EMPLOI

Le conseil des ministres [...] désigner, mardi 17 juin, le [...]mier délégué à l'emploi ; ce [...] serait confié à M. Gabriel [...] actuellement directeur géné[...] travail et de l'emploi au [...]tère du travail. Comme [...] indiqué M. Michel Dur[...] dans une interview au *Mon[de]* [du] 11 avril, la tâche de cette [délé]gation, au sein du min[istère], « *sera de concevoir et d'a[...] la politique de l'emploi, en [...] étroite avec l'Association p[our la] formation professionnelle [des] adultes et l'Agence na[tionale] pour l'emploi* », mais au[ssi de] réaliser une « *décentralisa[tion ...] régionalisation* » de cette [poli]tique. Les services du mi[nistère] qui étaient regroupés sou[s une] seule direction, celle du tra[vail et] de l'emploi, seront ainsi [...] en deux : une délégation à [l'em]ploi et une direction des re[lations] du travail.

A la S.N.C.F.

GRÈVES TOURNANTES ME[...] A PARIS-MONTPARNA[SSE]

Tandis que les grèves [tour]nantes, qui on commencé [...] 16 juin, sur une partie du [réseau] nord de la S.N.C.F., doiv[ent se] poursuivre jusqu'au mardi [...] avec la participation des [agents] de conduite C.G.T., C.F.[D.T. et] autonomes, d'autres débr[ayages] organisés cette fois par la [...] seule, sont annoncés sur le [réseau] de Paris-Montparnasse [...] mercredi 18 juin, à pa[rtir de] 10 h. 30, jusqu'au 19 à 8 [...] Le même jour, les cond[ucteurs] C.G.T. de Marseille entre[ront en] grève à partir de 20 heur[es jus]qu'au 30 juin à 6 heure[s. Des] arrêts de travail de vingt[-quatre] heures sont également pré[vus le] 18 juin à 6 heures, au [...] 8 heures, au départ de B[...] et de Bayonne, ainsi que d[es per]turbations sur les réseaux [d'Aus]terlitz et de Paris-Est.

Lundi, la première jour[née de] grèves sur le réseau nord [n'a] touché que le trafic de b[anlieue] Paris-Chantilly-Creil, assu[ré se]lon la direction de la S[.N.C.F.] à 85 % de la normale. Ce [...] matin, la situation sur ce [...] était sensiblement identiq[ue].

● *Echec des négociatio[ns chez] Chausson*, où les usines d[e Gen]nevilliers et Meudon son[t occu]pées depuis plus d'un mois [...] sue d'une nouvelle renco[ntre, le] 16 juin, la direction a [...] que les syndicats main[tiennent] leur demande d'augmenta[tion de] 250 francs, il n'était pas « [...] *saire de continuer les* [...] *sions* ».

● *La C.F.D.T.* vient de d[...] l'offre de la C.G.T., qui [...] conviée à assister à son c[ongrès] qui s'ouvre au Bourg[...] 22 juin. Conformément a[...] de certains cédétistes, M. [...] acceptait que la délégation [...] prenne la parole. Néanmoi[ns les] partisans d'un refus l'ont e[mporté] parmi les dirigeants de la C[...]

● *L'état de santé du g[...] Paul Stehlin* demeure très [...] L'hôpital Cochin, à Paris, [...] député (non inscrit) de P[...] été transporté après l'accid[ent de] la circulation dont il a ét[é vic]time dans l'après-midi du [ven]dredi 6 juin, précise que, « [...] *une antibiothérapie adapté[e ...] complications infectieuses [...] sont apparues, entraînan[t une] insuffisance rénale aiguë [...] dialyse par rein artificiel [...]* cours ».

